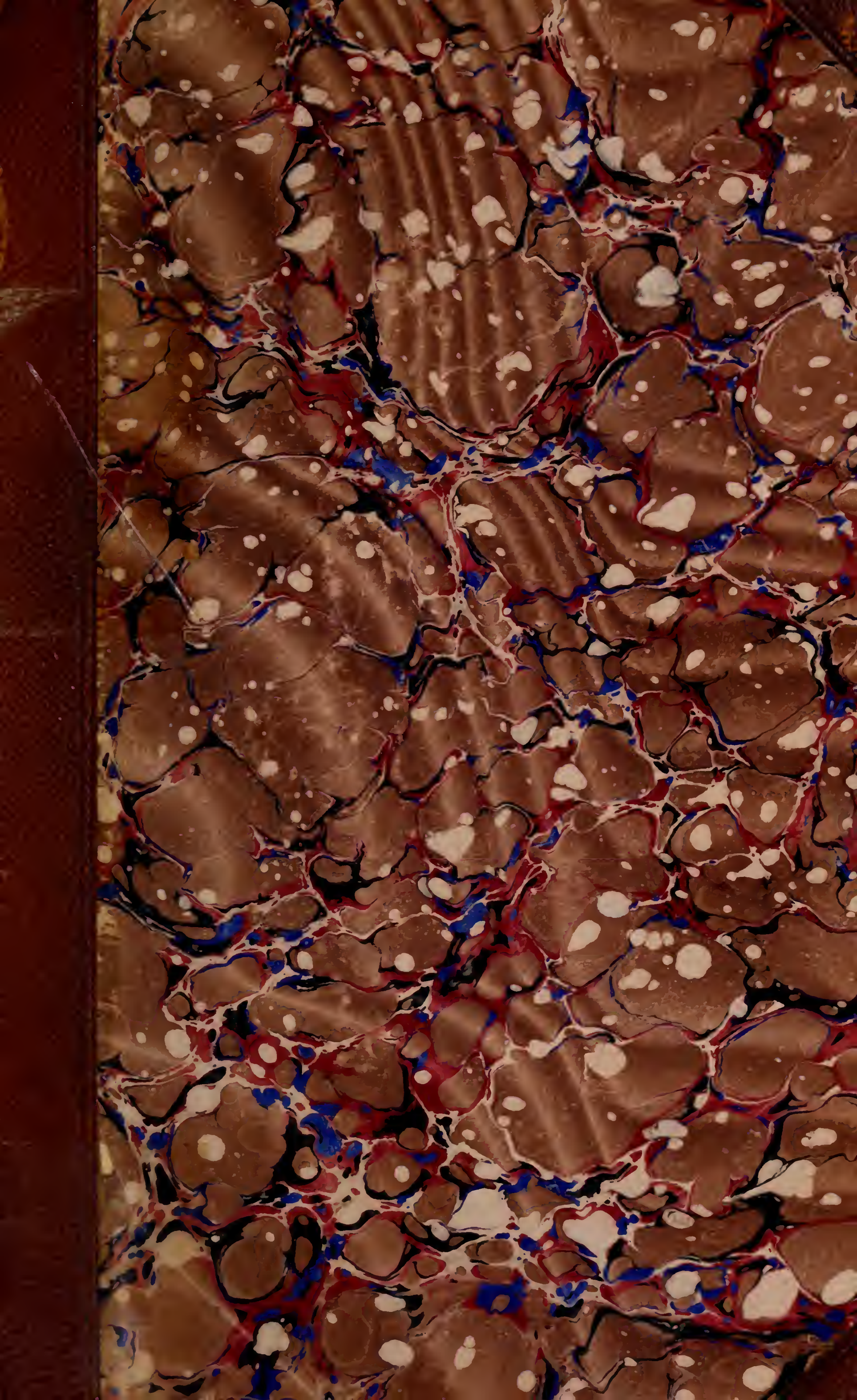



Library of the Theological Seminary,
PRINCETON, N. J.



HISTOIRE

DES CINQUANTE PREMIÈRES ANNÉES

DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LIBRE

DU CANTON DE VAUD

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL & Cie.

HISTOIRE

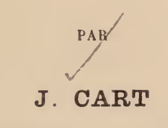
DES

CINQUANTE PREMIÈRES ANNÉES

DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LIBRE

DU CANTON DE VAUD

PAR



J. CART

ANCIEN PASTEUR

Mon Dieu !... Nos pères se sont confiés en Toi.
PSAUME XXII 5.



LAUSANNE

GEORGES BRIDEL & Cie ÉDITEURS

1897

PRÉFACE

Le 12 mars 1847, l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud, dont la Constitution venait d'être arrêtée après de longs mois de sérieux travail, prenait conscience d'elle-même comme corps et entrait, en cette qualité, dans le mouvement religieux et ecclésiastique de l'époque. Je n'ai pas à rappeler ici les motifs impérieux qui ont rendu nécessaire la fondation de cette Eglise ; ces motifs ont été exposés en détail dans des ouvrages spéciaux auxquels il m'est bien permis de renvoyer les lecteurs[1]. Ma tâche actuelle se bornera à suivre d'un œil attentif et à retracer la carrière parcourue par l'Eglise libre pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler. Cette tâche, au reste, je puis l'avouer sans aucun embarras, répondait chez moi à un besoin personnel et pressant de revivre par la pensée et par l'étude des années que j'ai réellement vécues, soit comme membre, soit comme ministre de l'Eglise libre. Reconnaissant du bien que j'ai reçu par le moyen de cette dernière, j'ai désiré contribuer à son propre bien à elle, en consacrant ces pages au souvenir d'un passé qui n'est point mort et qui ne cesse de se reproduire et de s'affirmer dans le présent. Tel est le motif essentiel qui m'a mis la plume à la main.

Il m'a paru aussi que le moment était venu de répondre au vœu exprimé un jour par mon maître, le vénéré professeur Louis Vulliemin, lorsque, le 8 novembre 1878, dans la séance d'ouverture des

[1] *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud.* 6 vol., 1870-1880. — *Histoire de la liberté des cultes dans le canton de Vaud.* 1 vol., 1890.

cours de la Faculté libre, il rappelait en quelques mots les origines de l'Eglise et de la Faculté. C'était dans l'ancienne chapelle des Terreaux. Sur l'invitation du président de la Commission des études, le grand et noble vieillard s'était levé, et, de cette voix faible qui commandait le silence, il termina son discours par ces mots : « N'oublions pas ces commencements ; que ceux qui les ont vus les racontent à ceux qui n'en ont pas été témoins ! » Nul mieux que M. Vulliemin n'aurait pu s'acquitter de cette tâche ; mais déjà parvenu à la blanche vieillesse, dix mois plus tard il terminait sa carrière terrestre. Ma prétention ne saurait être de recueillir un héritage rendu d'autant plus lourd qu'il ne s'agit plus ici des origines, mais de la vie et du développement actuel d'une Eglise et d'une Faculté pendant le premier demi-siècle de leur existence.

Mes lecteurs ne tiennent sans doute pas à connaître les raisons qui m'ont fait adopter le plan que j'ai suivi et ils me pardonneront facilement de ne pas les mettre au courant de mes hésitations sur ce point. Il y avait en effet diverses manières de concevoir et d'écrire cette histoire. Toutes présentaient des avantages et des inconvénients. Il était permis d'hésiter. Mais ces hésitations n'ont eu pour objet que le mode le plus simple et le meilleur d'exposer les faits. Le but essentiel est resté constamment le même et je ne l'ai jamais perdu de vue. J'ai voulu laisser l'Eglise raconter elle-même sa vie. Pour cela, je me suis inspiré des documents officiels en les reproduisant souvent tels quels, ou en les analysant fidèlement. Evitant avec soin ce qui pourrait être envisagé comme des vues personnelles, je me suis abstenu, autant que possible, d'intervenir, dans le récit ou dans la discussion des faits, par des appréciations ou des jugements qui ne ressortiraient pas des faits eux-mêmes. Je n'ignore pas ce qu'on peut reprocher à une œuvre qui se présente ainsi avec un caractère marqué d'impersonnalité ; mais j'ai estimé que si les faits eux-mêmes parlaient, la cause serait entendue, et que, dans le cas contraire, il serait oiseux de se constituer l'avocat d'une cause singulièrement compromise.

Mon but n'est donc pas d'exposer et de défendre une théorie particulière, de préconiser un système ecclésiastique. Loin de moi la

pensée de faire une œuvre apologétique ; moins encore une œuvre polémique. On s'est livré, on se livrera peut-être encore à des débats vifs — passionnés parfois — sur la nature des faits et des principes qui ont été en jeu dans les événements antérieurs à la fondation de l'Eglise libre ; faits et principes qui ont exercé une influence incontestable sur la génération de ce temps-là. Les hommes qui ont joué alors un rôle capital et décisif ont tous disparu. Il n'existe presque plus de témoins à charge ou à décharge qu'on puisse faire paraître au procès. A la vérité, à défaut des hommes, nous avons leurs dépositions : les pièces du procès sont là. Qu'on les consulte avec droiture et qu'on juge avec équité. Quant à moi, après m'être livré à une enquête consciencieuse et impartiale, j'ai estimé que je n'avais pas à me prêter à une discussion contradictoire, et que si je réussissais à présenter les faits sous leur vrai jour, je devais laisser à chacun le soin de former son opinion sur leur sens propre et sur leur valeur réelle.

L'Eglise libre existe. Certes, je suis très éloigné de dire : « Peu importe comment elle est née ! » La théorie des faits accomplis m'inspire des doutes sérieux, mais enfin, cette Eglise, *elle est !* Je crois à sa parfaite légitimité. Cependant, toute Eglise, après avoir vécu, peut disparaître. De même que l'individu, quand sa tâche est achevée, elle peut, elle doit cesser d'être. Il n'y a pas là perte effective ; les forces qui ont concouru à faire vivre cette Eglise pendant un temps trouvent un autre champ d'action, cela suffit ! Mais, tant qu'une Eglise a une œuvre à faire, elle peut, elle doit subsister. L'Eglise libre n'a pas achevé son œuvre ; elle n'est pas réduite au rôle d'une quantité négligeable. Elle vit ; elle vivra non parce qu'elle a vécu, mais parce qu'elle a sa place marquée dans l'établissement du royaume de Dieu au sein de notre peuple !

Si ma pensée n'a pas été de faire ici l'apologie de l'Eglise libre, si j'ai évité également ce qui aurait pu faire soupçonner chez moi une intention polémique, j'ai vivement désiré — et ce désir ne m'a jamais quitté — offrir au peuple de l'Eglise libre un ouvrage qui fût de nature, non seulement à l'instruire, mais aussi à l'édifier. Cette histoire n'est-elle pas, en effet, le tableau des voies de Dieu à l'égard d'une Eglise qui n'a pu naître et subsister que grâce à la

constante miséricorde de Dieu? Les causes qui devaient rendre impossible la naissance de cette Eglise, qui devaient — une fois née — l'entraver dans sa marche, et même la faire sombrer parmi les écueils, ces causes n'étaient-elles pas nombreuses, diverses, effrayantes? Aurait-il été humainement sage, aux premiers jours de cette Eglise, de lui prédire un long avenir, de lui présenter la joyeuse perspective d'un jubilé cinquantenaire? Si donc l'Eglise a triomphé des obstacles, si elle a derrière elle un demi-siècle d'existence, ne doit-elle pas le constater avec actions de grâces envers Dieu et en rapporter la gloire au Chef de l'Eglise? C'est ce Chef qu'elle a voulu servir et qu'elle servira avec une fidélité d'autant plus grande, qu'elle regardera constamment et avec reconnaissance « au rocher d'où elle a été taillée et au creux de la fosse d'où elle a été tirée! » Oui, en vérité, « nos pères se sont confiés en Dieu, » et c'est en ce même Dieu que nos fils auront encore à se confier pour que l'œuvre des pères subsiste. C'est à ces fils, c'est à ces générations qui viendront après eux, que je dirais volontiers avec l'Eternel parlant par la bouche du prophète : « Tenez-vous sur les chemins et regardez, et vous enquérez touchant les sentiers des *jours* passés, quel est le bon chemin et marchez-y. » (Jér. 6 : 16.)

C'est à ce point de vue que se sont placés les Synodes de 1895 et 1896, lorsque la question d'un jubilé cinquantenaire de la fondation de l'Eglise libre a été soulevée dans leur sein. C'est dans cet esprit d'humiliation et de reconnaissance qu'ils ont décidé que cette commémoration aurait lieu. C'est dans ce même esprit que j'ai composé le volume que j'offre aujourd'hui aux membres de nos Eglises. Il n'est pas sans imperfections; il n'est pas sans lacunes, mais en parcourant ces pages où j'ai raconté non l'histoire *des Eglises*, mais celle de *l'Eglise* envisagée comme formant un seul corps, ils se joindront sans doute à moi pour témoigner hautement de la bonté de Dieu et pour le bénir comme Vinet le bénissait au jour où, apprenant le résultat des travaux du Synode constituant, il s'écriait : « Dieu soit béni, je verrai enfin une Eglise! »

Première période.

LA LUTTE POUR L'EXISTENCE

1847-1859

CHAPITRE PREMIER

L'administration générale de l'Eglise.

I

Le 12 mars 1847, le Synode constituant, avant de se séparer, avait rédigé une déclaration destinée à recommander aux Eglises l'adoption de la Constitution qu'il venait d'élaborer. L'adhésion des diverses Eglises une fois donnée, celles-ci seraient appelées à s'organiser selon les principes proclamés et à nommer leurs Conseils et leurs députés au Synode. Elles y étaient invitées par une circulaire, en date du 5 avril, émanant d'une commission nommée par le Synode et chargée par lui de pourvoir à la mise à exécution de la Constitution. Cette commission était composée de MM. *Wyttenbach*, *Théodore Rivier* et *Espérandieu*, pasteur.

Les Eglises ayant obtempéré avec empressement aux invitations et aux conseils de la Commission exécutive, le premier Synode régulier de l'Eglise libre put s'ouvrir à Lausanne le 8 juin suivant. Depuis le Synode constituant, plusieurs Eglises nouvelles s'étaient formées et rattachées au faisceau principal, en sorte que le Synode compta 92 délégués représentant 37 Eglises. Il se constitua en nommant MM. *Chappuis*, professeur, président, *Golay*, de Goumœns, ancien de l'Eglise d'Echallens, et *Miéville*, pasteur à Vevey, vice-présidents,

MM. *Centurier,* pasteur à Yvonand, et *Troyon,* ancien de l'Eglise de Cheseaux, secrétaires. Il désigna comme membres de la Commission synodale, MM. *Golay,* de Goumœns, et *Rivier,* de Lausanne, anciens, *Miéville,* pasteur à Vevey, *Espérandieu,* pasteur à Lausanne, *Chappuis,* professeur, *Calame-Odin,* à Lausanne, ancien, *Bauty,* pasteur à Yverdon, *Jayet,* ministre, et *Scholl,* pasteur à Lausanne. Cette Commission avait été nommée au scrutin secret. Le Synode confirma purement et simplement tous les pasteurs nommés définitivement par les Eglises ensuite des instructions données par la Commission exécutive.

Ce premier Synode n'offrait pas, quant à sa composition, au nombre de ses membres et des Eglises représentées, une différence très grande avec le Synode constituant ; mais le moment où l'Eglise évangélique libre faisait ses premiers pas dans la voie que le Chef de l'Eglise avait ouverte devant elle, était d'une gravité rendue plus sensible par les circonstances extérieures. A peine née, elle avait été frappée du coup le plus propre à l'ébranler. Le 4 mai, Vinet était mort à Clarens, et, pour cette jeune Eglise, la perte d'un homme qui semblait devoir lui être si utile ne pouvait manquer de paraître aussi irréparable que décourageante.

II

La seconde moitié de l'année 1847 devait marquer d'une manière spéciale dans l'histoire intérieure de la Suisse. Les esprits étaient surexcités par les perspectives de la guerre civile. Il était naturel que, dans le canton de Vaud, l'un des foyers les plus ardents de l'agitation politico-religieuse, la position des membres de l'Eglise libre fût des plus critiques. Les assemblées religieuses ne cessent d'être troublées, dispersées. Les arrêtés du Conseil d'Etat interdisant les réunions extralégales se succèdent rapidement. Celui du 24 novembre

interdit *dans tout le canton* toutes les réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale. Les pasteurs et les ministres démissionnaires, ainsi que les autres personnes qui officieraient dans ces réunions, devaient être renvoyés dans leur commune d'origine. Les réunions pouvaient être dissoutes par la force et les contrevenants traduits devant les tribunaux pour être punis conformément au Code pénal. L'autorité saisissait de frivoles prétextes pour frapper une Eglise dont l'existence l'irritait au plus haut point. Le 28 décembre, un nouvel arrêté maintenait les dispositifs du précédent « attendu que les assemblées, notamment celles de l'Eglise dite libre ou indépendante, continueraient à être une occasion de troubles et de désordres si elles étaient autorisées. »

Ces arrêtés ne devaient pas tarder à porter leurs fruits. Les réunions religieuses sont troublées, dissoutes par l'émeute ou la police, et le Conseil d'Etat en prononce l'interdiction. Des pasteurs sont relégués dans leurs communes; plus d'un s'y voit conduit par la gendarmerie. Le nombre de ces victimes de l'intolérance s'élèvera jusqu'à vingt. Des procès sont intentés aux pasteurs qui fonctionnent dans les assemblées interdites, aux propriétaires des locaux qui servent à ces réunions, aux assistants eux-mêmes. Durant les trois années 1848 à 1850, on comptera vingt-sept de ces procès parmi lesquels le plus retentissant et le plus honteux pour le pouvoir fut certainement celui qui amena à la barre du tribunal cantonal la veuve de Vinet.

Le 28 mars 1848, troisième arrêté du Conseil d'Etat. On avait espéré que l'état du pays, le mouvement en faveur de la liberté des cultes qui se manifestait en tant de lieux différents ouvriraient une ère de liberté pour le canton. Ces réjouissantes prévisions étaient anéanties par l'apparition inattendue de l'arrêté. En effet, le premier considérant de l'arrêté: « Les réunions religieuses en dehors des cultes garantis par la Constitution ou autorisés par la loi, notamment les réunions de l'Eglise dite libre ou indépendante, conti-

nuent à être une occasion de troubles et de désordres, » était manifestement faux, car, depuis le renouvellement des pleins pouvoirs, il n'y avait pas eu, à l'occasion des assemblées religieuses, des désordres assez nombreux ni assez graves pour justifier l'arrêté[1].

Le 26 mai 1849, le Conseil d'Etat présenta au Grand Conseil un projet de loi contre les assemblées religieuses en dehors du culte salarié par l'Etat. Le Grand Conseil votait le 7 juin le décret qui interdisait dans tout le canton « toutes les réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale et non reconnues par la loi ou non autorisées en vertu de la loi. » Les pleins pouvoirs étaient ainsi régularisés et formulés en loi. Durant quelques semaines, l'agitation fit place à un certain calme, quoiqu'il y eût toujours ici et là quelque réunion religieuse dissoute. Mais, dès le mois d'octobre, les procès pour délits de prière recommencèrent et il n'y en eut pas moins de quatorze jusqu'au mois de décembre. L'Eglise libre, bien qu'entravée par l'intolérance légale, n'en continuait cependant pas moins à marcher dans la voie ouverte par le Synode de 1847. Le 7 juin, jour où le Grand Conseil légalisait la persécution par son décret, le second Synode régulier tenait sa session annuelle à Burier près Vevey, et constatait à la gloire de Dieu que, malgré la persécution, ou peut-être grâce à la persécution, les Eglises s'étaient en général développées et affermies. Dix-huit pasteurs et deux ministres de l'Evangile avaient été renvoyés par le Conseil d'Etat dans leurs communes; néanmoins, les Eglises avaient vécu et elles avaient marché[2].

L'année 1850 apporte quelque adoucissement au régime

[1] En 1848, vu la gravité des circonstances, le Synode de l'Eglise libre ne se réunit pas; seules, les quatre Commissions administratives eurent, le 25 avril, une séance commune qui, de l'assentiment des Eglises, tint lieu de Synode.

[2] Ce Synode de 1849 est indiqué dans les registres officiels comme le troisième, parce que ces registres envisagent le Synode *constituant* comme étant le premier Synode.

d'oppression religieuse sous lequel notre canton vivait depuis cinq années. La cause de la liberté des cultes fait un pas en avant dans l'opinion publique. Une partie de la population paraît rentrer dans une voie plus équitable. Dans la session de mai, le Grand Conseil recevait une pétition signée par un grand nombre d'habitants de diverses localités, qui réclamaient l'abolition du décret du 7 juin. La situation générale tend à s'améliorer. Lorsqu'à la fin de 1850, le Conseil d'Etat poursuit devant la justice de paisibles citoyens qui ont eu le tort de se réunir en maison particulière pour prier ensemble, le tribunal de Lavaux absout les accusés. Cette sentence, accueillie avec une vive sympathie par le public, est cassée par le tribunal cantonal, qui ne se laisse arracher une condamnation que pour demeurer fidèle au texte du décret du 7 juin 1849.

III

Avec l'année 1851, l'Eglise libre entre décidément dans une période de calme extérieur. A la vérité, les lois prohibitives de la liberté religieuse pèsent toujours sur elle, mais ces lois, décrets ou arrêtés, n'entravent plus sa marche et ne lui rendent plus impossible un développement régulier et normal. Une certaine lassitude s'est emparée des adversaires les plus violents de la nouvelle Eglise; un sentiment plus juste des droits individuels s'est fait jour, même dans les masses autrefois si hostiles. Aussi, est-ce avec des accents de sincère reconnaissance envers Dieu qu'à partir de cette date, et d'année en année, la Commission synodale dans ses rapports au Synode ou dans ses adresses aux Eglises, constatera un état de choses dont tous les amis d'un sain libéralisme, à quelque parti qu'ils appartinssent du reste, se réjouissaient également. « Nos Eglises, ainsi s'exprimait la Commission en 1852, ont pu librement célébrer leur culte pendant l'année entière (1851). » — « Nos Eglises ont joui cette année (1852)

d'une entière tolérance. » — « Par une bonté de Dieu que nous ne pouvons assez reconnaître, assez sentir, notre Eglise a continué à jouir pendant cette dernière année (1855) d'une liberté extérieure complète. Aucun de nos cultes n'a été ni troublé ni menacé. »

Sans doute, tant que l'Eglise demeure sous le coup d'une interdiction légale, la liberté dont elle jouit n'existe qu'à un titre fort précaire. L'Eglise ne saurait l'oublier et la Commission synodale le lui rappelle constamment. « Gardons-nous de nous endormir dans la sécurité et profitons de cette tranquillité pour servir le Seigneur avec plus de sérieux, de zèle et d'amour. » — « La liberté religieuse existe de fait, mais elle n'est pas encore légalement reconnue ; nous devons désirer et demander à Dieu qu'elle le soit bientôt (1856). » Précédemment déjà, la Commission formait le vœu que la loi portée contre l'Eglise, et qui semblait tomber en désuétude, fût régulièrement rapportée, « afin, disait-elle, que nous puissions célébrer notre culte, sans avoir la douleur de violer une loi de notre pays (1852). » Ce vœu si chrétien, et si patriotique à la fois, se renouvellera jusqu'à ce qu'il soit exaucé. « De plus en plus nous vivons en paix ; on s'est habitué, semble-t-il, à notre existence, et si l'on peut citer encore quelques faits regrettables, ils paraissent tout à fait isolés et exceptionnels. Sans doute, c'est malgré les lois que nous célébrons notre culte sans empêchement, mais l'opinion publique semble devenir peu à peu plus favorable à la liberté religieuse (1858). » En effet, à cette date surtout, on pouvait espérer que l'ère de l'intolérance légale prendrait bientôt fin. Déjà, au sein du Grand Conseil, des voix généreuses se faisaient entendre pour revendiquer les droits de la liberté. Il y avait, dans ce fait, comme une promesse qui serait tenue un jour, qui même, comme nous le verrons, ne devait pas tarder à l'être.

IV

En 1851, le nombre des congrégations formant par leur union synodale l'Eglise libre était de 40. Ce nombre s'accroît pendant cette période par la constitution des Eglises de *Cully* en 1855 et d'*Aigle* en 1856.

Au début de cette période, le chiffre des membres inscrits est de 3300 et celui des auditeurs de 1500. Il va sans dire que ce dernier chiffre ne devait rien avoir d'absolu et qu'il pourrait varier d'une année à l'autre par l'effet de circonstances très diverses.

Le lien essentiel entre les diverses congrégations, le lien qui en faisait un faisceau bien serré, tout en laissant à chacune des congrégations une grande liberté intérieure, c'était le *Synode*. C'est grâce à cette institution que plusieurs Eglises ont résisté victorieusement à des secousses intérieures ou extérieures qui les auraient infailliblement ruinées si elles avaient été laissées à elles-mêmes. Les Synodes ont été une source de vie pour les Eglises, un point d'appui solide pour leur affermissement. Ceux d'entre les membres de nos congrégations qui ont pris une part plus ou moins active aux premiers Synodes, pourraient témoigner ici de la joie qu'ils éprouvaient à se rencontrer annuellement dans ces assemblées de frères où ils puisaient force et courage et où les faibles se retrempaient dans la communion des forts. Dans ce temps où les moyens de locomotion n'étaient pas ce qu'ils sont devenus depuis, les délégués au Synode partaient de leurs demeures le cœur joyeux et, durant deux jours, trois jours, ils respiraient l'atmosphère vivifiante d'une vie d'Eglise encore dans sa fraîcheur. Ils se sentaient unis étroitement dans la lutte pour le triomphe d'une cause qui leur devenait chaque jour plus chère. A cette époque des origines, nous avons vu des vieillards descendre de leurs montagnes d'un pas allègre,

affronter les fatigues d'un long trajet, souvent par des chemins encore couverts de neige, pour venir au chef-lieu participer aux travaux du Synode, tout en jouissant, dans des maisons amies, d'une hospitalité offerte de tout cœur!

Dès le début, il régna dans les Synodes une grande liberté de paroles, rendue possible par une vraie bienveillance mutuelle. Beaucoup de frères laïques et nombre de pasteurs firent là leur éducation parlementaire. C'est dans un esprit de paix que se poursuivaient les délibérations, rarement troublées par un de ces incidents impossibles à prévoir ou à éviter et qui naissent du choc des opinions. Nous n'avons pas le souvenir que jamais un de ces Synodes ait laissé dans les esprits ou dans les cœurs des impressions pénibles. Chacun de ceux qui y participaient avait le sentiment du sérieux de la position faite à la jeune Eglise, le sentiment des devoirs que cette position imposait à ses représentants, et chacun aussi s'appliquait à contribuer au bien du corps tout entier[1].

Dès le début aussi, le Synode ouvrit sa session par une prédication spéciale propre à donner le ton aux séances. Il était naturel que les circonstances du moment dirigeassent le prédicateur dans le choix de son sujet. En 1852, M. Germond père avait pris pour texte cette parole de Jésus à ses apôtres: « Vous me servirez de témoins! » (Act. 1 : 8.) La prédication si pleine d'onction du vénérable pasteur d'Echallens rappela fortement aux membres du Synode leur devoir d'être tous et dans toute leur vie des témoins fidèles du Sauveur. En 1853, à Vevey, ce fut M. Clément qui prêcha sur cette parole: « C'est par cette volonté que vous êtes sanctifiés. » (Héb. 10 : 10.) En 1854, M. le professeur Chappuis, faisant allusion aux espérances hautement manifestées des adversaires de l'Eglise libre, prit pour texte : « Ils nous épouvan-

[1] Signalons en passant le fait que c'est en 1852, dans le Synode de Lausanne, que la *Commission d'examen* instituée par l'article 17 du règlement pour le Synode, a fonctionné pour la première fois, et cela par l'organe de son président, M. le pasteur Victor Cuénod.

taient tous en disant : Leurs mains seront fatiguées du travail, de sorte qu'il ne se fera point. Maintenant donc, ô Dieu! fortifie nos mains[1]. » (Néh. 6 : 9.) En 1855, M. Bauty fit entendre au Synode une éloquente prédication sur Ephésiens 4 : 15: « Que suivant la vérité avec la charité, nous croissions en toute chose, en celui qui est le Chef, Jésus-Christ. » En 1856, c'est M. Louis Burnier qui ouvre la session du Synode de Lausanne en prêchant sur ces paroles de Jésus. « C'est lui qui me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi et il vous l'annoncera. » (Jean 16 : 14.) Ces deux derniers discours parurent l'année suivante, imprimés ensemble comme pour témoigner de la conformité de doctrines chez ces anciens antagonistes en matière de vues ecclésiastiques. En 1857, M. Monastier prêcha sur les versets 8 à 10 du chapitre 4 de l'épître aux Ephésiens. En 1858, à Yverdon, M. Louis Bridel prenait pour texte de son discours le verset 8 du Psaume 138 : « L'Eternel achèvera ce qui me concerne, » et le rapport du Synode, jusqu'alors très bref en ces sortes de matières, commençait à donner une analyse assez étendue des prédications synodales.

Au terme de cette période, soit en 1859, M. le pasteur Alexis Reymond, de la Tour, appliquait à l'Eglise libre les pensées renfermées dans les versets 5 et 6 du chapitre 19 de l'Exode: « Maintenant donc, si vous obéissez exactement à ma voix et si vous gardez mon alliance, vous serez aussi d'entre tous les peuples mon plus précieux joyau, quoique toute la terre m'appartienne, et vous me serez un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. »

Une chose qui, dans ces premières années, a contribué beaucoup à rendre les sessions du Synode tout à la fois inté-

[1] C'est dans ce Synode de 1854 que, pour la première fois, un service de *cène* a été célébré. Ainsi l'avait décidé le Synode, conformément à la proposition de la Commission synodale. Quoique destinée spécialement aux membres du Synode, nul ne devait être exclu de cette sainte cérémonie que M. le pasteur Victor Cuénod avait été appelé à présider.

ressantes et édifiantes, ce sont les consécrations au saint ministère des jeunes gens qui sortaient de la Faculté libre et s'apprêtaient à servir l'Eglise. Cette tradition ne s'est point perdue depuis, mais tandis que, de nos jours, outre les nombreuses consécrations qui ont lieu en dehors des sessions du Synode, le service de consécration se confond ordinairement avec la prédication d'ouverture, autrefois ces deux services étaient distincts. Ainsi, en 1852, tandis que M. Germond avait été chargé de la prédication synodale, M. Philippe Bridel prononçait le discours de consécration. En 1853, ce fut M. Leresche, père, de Morges. En 1855, M. Paul Monneron, de Lausanne. En 1856, M. le professeur Clément. En 1857, M. Mestral, de Nyon. En 1858, M. Bauty, d'Yverdon. En 1859, M. Descombaz père, de Lyon, etc.

V

Aux premiers jours de leur existence, il n'aurait pas été possible aux Eglises de songer à se procurer, pour l'exercice de leur culte, des chapelles proprement dites. Les assemblées des fidèles se tenaient forcément dans des maisons particulières, dans des salles plus ou moins vastes, dans des chambres dont on tenait toutes les portes ouvertes ou dont on abattait les cloisons latérales afin de leur donner plus d'ampleur. Il fallait se contenter de ce qu'on avait sous la main et on était trop heureux de pouvoir jouir en paix de locaux souvent bien incommodes et bien insuffisants. Cependant, à mesure que la tranquillité extérieure s'affermit, que la liberté de réunion s'établit, les Eglises sentent le besoin de lieux de culte plus conformes aux nécessités qui s'imposent et aux besoins qui se manifestent. On songe alors à construire des chapelles. Le 8 décembre 1850, on inaugurait la première chapelle de *Vevey*, devenue depuis la chapelle allemande; le

20 juillet 1851, celle de *Château-d'OEx;* le 20 août 1854, celle de *Montreux;* le 15 octobre celle de *Sainte-Croix*. En septembre 1855, la cinquième était inaugurée au *Sentier*, et elle contenait, comme celles de Château-d'OEx et de Sainte-Croix, un logement pour le pasteur. En 1856, l'Eglise de Lausanne aménageait pour son usage un vaste magasin de meubles qui devenait cette première chapelle des Terreaux bien connue encore de la génération actuelle. En 1858, l'Eglise de la Plaine, à *Yverdon*, était dotée d'une fort jolie chapelle. En 1859, trois Eglises entraient en possession de leurs lieux de culte: celle d'*Oron* le 27 mars; celle de *Payerne* le 20 juin, et celle de *Rolle* le 2 octobre.

Par ces constructions de chapelles et de presbytères, les Eglises particulières — qui représentaient l'Eglise dans son ensemble — affirmaient le droit de celle-ci à l'existence et sa ferme volonté de subsister malgré les modifications qui pourraient se produire dans la constitution de l'Eglise officielle. Aussi longtemps que les Eglises libres avaient dû se réfugier dans des locaux d'occasion, elles ne paraissaient avoir qu'une existence précaire et ne viser qu'à une durée momentanée. En élevant des édifices qui ne pouvaient guère être utilisés pour autre chose que pour des assemblées religieuses, les Eglises témoignaient d'une manière visible qu'elles avaient foi dans l'avenir de leur cause. C'était là un fait qui, pour être très matériel, n'en avait pas moins une grande importance. On sait comment dès lors ces constructions se sont multipliées.

VI

Ce développement extérieur et apparent de l'Eglise ne serait pas de nature à nous réjouir beaucoup si nous ne pouvions pas ajouter que la vie spirituelle répondait dans une large mesure au progrès matériel. C'est là un côté de la vie de l'Eglise auquel la Commission synodale a toujours donné

une attention particulière et sur lequel elle a constamment insisté, soit dans ses rapports aux Synodes, soit dans ses circulaires aux Eglises, soit encore en indiquant des moyens propres à accroître cette vie au sein des troupeaux. Si, par exemple, dans son désir de rendre plus efficace *l'inspection des Eglises,* elle dépassait peut-être le but qu'elle se proposait (mars, juillet 1852), d'autre part, elle acceptait sans hésiter les observations pleines de franchise qui lui étaient présentées à cet égard et elle s'efforçait de mieux répondre aux vœux des inspecteurs et du Conseil. Elle reconnaissait que, pendant les premières années de l'existence de l'Eglise, on était peut-être trop demeuré dans l'ancienne ornière. Les visites d'Eglise couraient le risque de devenir de vaines formes peu propres à ranimer le zèle. « Nous devons — ainsi s'exprimait la Commission — avoir l'œil les uns sur les autres, reprendre et réprimer le mal, combattre énergiquement le sommeil et la langueur, encourager le bien, exciter le zèle et la vie, réchauffer l'amour fraternel. » Dans ses directions aux inspecteurs d'Eglises, la Commission disait : « Pour atteindre le but vers lequel vous devez tendre, vous devez vous enquérir, avec une vraie charité et une active sollicitude, de l'état spirituel des Eglises qui sont confiées à votre inspection. Les pas qu'elles font en avant, peut-être en arrière, ou leur état stationnaire, la langueur, le zèle, les sujets de joie ou de tristesse, voilà tout autant de points pleins d'importance, soumis à votre sérieuse observation.... Si la piété fleurit au milieu de nous, on comprendra mieux quel gain il y a pour une Eglise à prendre Jésus-Christ pour unique chef et sa parole pour unique règle[1]. »

Animée elle-même de l'esprit d'absolue franchise qu'elle recommandait aux inspecteurs d'Eglises, la Commission synodale ne craignait pas de constater devant le Synode que s'il y avait, dans quelques Eglises, un renouvellement ou un

[1] Circulaire du 20 août 1853, aux inspecteurs d'Eglises.

progrès de foi et de vie, dans le plus grand nombre il était difficile de signaler des changements sensibles[1].

C'est également dans le désir de rendre la vie spirituelle de l'Eglise plus intense, que le Synode tenu à Lausanne du 9 au 11 mai 1854, adopta à l'unanimité la proposition suivante de M. le pasteur Scholl, président de la Commission synodale: « Le Synode, prenant en considération les temps si sérieux que nous traversons, décide qu'un jour d'humiliation, de prières et d'actions de grâces sera célébré avant qu'il soit longtemps. La Commission synodale est chargée de fixer le jour et d'en avertir les Eglises. »

La Commission fixa le dimanche 25 juin. Mais quelques frères ayant été surpris de la décision du Synode et ayant quelque peine à se l'expliquer complètement, l'auteur de la proposition, M. Scholl, fut chargé par la Commission de présenter aux Eglises les considérations qui, à ses yeux, expliquaient et justifiaient la résolution du Synode. Il le fit dans une longue lettre que nous analyserons très brièvement.

M. Scholl, faisant allusion à la guerre qui avait alors pour théâtre la Crimée se demandait : « L'Eglise libre ne doit-elle s'intéresser absolument qu'à ce qui la concerne elle-même?... N'est-il pas bon que la voix de l'Eglise se fasse entendre dans son sein et nous crie: « Ce sont vos semblables qui se massa- » crent, qui périssent; sentez-le, souvenez-vous-en, et priez » pour que le Seigneur ait pitié de ceux qui souffrent et qui » meurent, et pour qu'il les prépare à une pleine acceptation » de sa sainte volonté?... L'état religieux et moral de notre » pays est-il de nature à nous donner l'assurance que les » jugements de Dieu ne nous atteindront pas? »

A elle seule déjà, la guerre d'Orient, à cause de ses résultats possibles pour l'Eglise de Christ dans ces contrées, paraissait à M. Scholl suffire à motiver la décision du Synode. Mais il était d'autres événements qui réclamaient, dans ce

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 60, 4 juin 1856.

moment, une place particulière dans les prières de l'Eglise, c'était l'état des frères persécutés en Suède, en Toscane et surtout en France. Or, lorsqu'un membre du corps de Christ souffre, tous les autres doivent souffrir avec lui. Enfin « comme l'état extérieur et intérieur de l'Eglise libre présente à un observateur attentif bien des sujets d'humiliation, d'actions de grâces et de prières, la solennité que nous allons célébrer fournira une occasion toute naturelle de les mettre une fois clairement et complètement sous les yeux de ses membres et de ses amis [1]. »

Nous ne saurions nous étonner que des exhortations aussi sérieuses et aussi directes aient été adressées à nos Eglises par la Commission synodale et qu'elles aient trouvé de l'écho au sein des Synodes. Les fondateurs de l'Eglise libre ne s'étaient pas bercés de la dangereuse illusion que les troupeaux dont cette Eglise serait formée ne renfermeraient que des chrétiens affermis. Le Synode constituant avait discuté et arrêté un chapitre intitulé *de la discipline* dont l'art. 30 portait entre autres : les membres de l'Eglise « exercent les uns envers les autres la répréhension fraternelle et ont un soin mutuel les uns des autres. » Bien plus, ce même chapitre renfermait des articles concernant spécialement les fonctionnaires de l'Eglise ; et, en premier lieu, les pasteurs qui, le cas échéant, pouvaient être traduits devant la commission de discipline instituée par le Synode [2]. Par la bonté de Dieu, cette Commission n'a eu, dans le cours de la longue période que nous venons de traverser, qu'une fois à sévir contre un pasteur. C'était en 1852 ; mais, deux ans plus tard, dans le Synode où M. Scholl proposait la célébration d'un jeûne,

[1] Circulaire de la Commission synodale n° 48, 12 juin 1854.

[2] La première Commission de discipline fut composée de MM. *Leresche*, professeur, *Vallotton*, de Chevroux, *Monneron*, père, de Lausanne, *Grenier*, de Vevey, *Monnerat*, de Payerne, *Solomiac*, de Duiller, *Decoppet*, de Grandson, pasteurs, *Manuel*, père, de Lausanne, *Gaudin*, de Dizy, *Ducret*, d'Essertines, *Fr. Cochard*, de Montreux. *Aug. Forel*, de Morges, *Fréd. de Blonay*, de Vevey, *Bornand-Kuntz* et *Constançon*, d'Orbe, anciens.

le pasteur qui avait été frappé d'un jugement disciplinaire était relevé de ce jugement. Après l'examen le plus sérieux, la Commission synodale concluait que le pasteur incriminé était dans les conditions prévues par l'art. 38 de la Constitution et qu'il méritait de nouveau la confiance de l'Eglise. Le Synode, et tout d'abord les Commissions chargées de ce soin, n'avaient pas oublié que « pour que la discipline soit salutaire, elle doit être tout empreinte de charité, et s'exercer essentiellement par voie de persuasion et par la Parole de Dieu [1]. »

VII

A cette époque, on voit l'Eglise, ses Commissions et ses Synodes très préoccupés de ce qui pourrait donner au sentiment religieux plus d'intensité en même temps que plus de précision. C'est ainsi que dès 1849 on travaille à former un recueil de *cantiques*. Il en est spécialement question au Synode du 4 juin 1850 tenu au Désert, près de Lausanne. Au Synode de 1852, la Commission synodale annonce que la souscription pour couvrir les frais du recueil a dépassé les prévisions et permet de porter l'édition à plus de 5000 exemplaires. En décembre, le recueil est mis en vente et généralement bien accueilli. Il est même déjà question d'une nouvelle édition pour laquelle le Synode a accordé des pleins pouvoirs à la Commission synodale. Cependant, malgré tous les soins qu'y avait apportés M. le professeur Chappuis, cette seconde édition ne parut qu'en 1855. En 1858 déjà, une troisième édition était sous presse, et paraissait en décembre. Elle ne devait pas être la dernière.

Si la foi et les espérances de l'Eglise peuvent s'exprimer avec quelque clarté dans ses cantiques, il doit, à plus forte raison, en être de même dans ses *liturgies*.

[1] Constitution de l'Eglise libre, art. 30.

De bonne heure déjà, le fonctionnement des assemblées de culte, nécessité par l'impossibilité fréquente de réunir l'Eglise tout entière dans un même local, avait inspiré à la Commission synodale le désir que les Eglises possédassent des recueils de prières dont les anciens pourraient faire usage lorsque le culte ne serait pas présidé par un pasteur[1]. Cette idée ne pouvait être abandonnée et, en 1851, nous voyons qu'il est question d'une revision de l'ancienne liturgie, revision qui, pourtant, ne devait pas s'effectuer aussi promptement qu'on le pensait. En revanche,en 1852, le Synode adopte, provisoirement pour une année, un projet de *Liturgie du mariage* en invitant les membres de l'Eglise à présenter, dans les six mois, leurs observations sur ce projet. L'année suivante, ce dernier était adopté après quelques modifications par le Synode. Bien des années plus tard, la liturgie du mariage devait être suivie de la *Liturgie* proprement dite, renfermant des prières pour le culte du dimanche matin.

VIII

S'il est possible de se rendre compte de la doctrine professée par une Eglise en consultant ses recueils de cantiques et ses liturgies, il est encore plus facile et plus sûr de le faire en étudiant soit sa confession de foi, soit le catéchisme qu'elle met entre les mains de la jeunesse.

Quant à la confession de foi, l'Eglise a tenu à ce qu'elle fût insérée à la première page de la Constitution et à celle du recueil de *Psaumes et cantiques*. Les membres de l'Eglise et les étrangers à l'Eglise qui tiennent à se renseigner sur ce point, ont ainsi tout loisir de recourir à ce document pour être parfaitement au clair sur la doctrine reçue et professée par l'Eglise libre.

[1] Circulaire de la Commission synodale, 14 août 1848.

C'est en 1853, semble-t-il, que surgit la pensée de doter l'Eglise d'un *ouvrage destiné à l'enseignement religieux de la jeunesse*. C'est à cette époque, du moins, que la Commission synodale demande à quatre frères de lui faire part de leurs idées sur ce sujet [1]. Cette Commission se mit aussitôt à l'œuvre. En 1856, elle reçut d'un de ses membres un travail important qu'elle examina et qu'elle présenta au Synode de 1857. C'est alors que la Commission synodale proposa au Synode de publier sous son patronage le manuel préparé par M. le pasteur Alexis Reymond. La sous-commission nommée par la Commission synodale et qui se composait de MM. les pasteurs Solomiac, Alexis Reymond, Bauty, et Chappuis professeur, s'exprimait ainsi dans son rapport présenté par M. Bauty. « Cet ouvrage, qui reproduit avec clarté et fidélité les vérités de la foi dans la profession desquelles nous nous accordons tous, et qui n'a exclu que ce qui serait devenu sans utilité, ou, pour mieux dire, avec un danger manifeste, un sujet de contestation, a paru aux membres de la sous-commission digne de paraître sous le patronage du Synode [2]. » Comme témoignage de sa satisfaction, le Synode de 1858 décida que la Commission synodale offrirait à M. Reymond un souvenir pour son beau travail.

Bien qu'il ne fût pas imposé aux Eglises comme manuel de l'instruction chrétienne, le catéchisme de M. Reymond eut d'abord un grand succès. Dès l'année suivante, il en était déjà à sa seconde édition. Peu à peu cependant, et malgré ses incontestables mérites, il semble avoir été abandonné. Bien peu de pasteurs, croyons-nous, s'en servent encore. Dans ces matières, il doit être beaucoup concédé aux méthodes individuelles d'enseignement. Le catéchisme de M. Reymond n'en demeure pas moins comme une affirmation très nette et très positive de la foi de l'Eglise, non seulement dans les premières années de son existence, mais encore maintenant.

[1] Circulaire de la Commission synodale, 17 juin 1853.
[2] Ibid., nº 63, 21 avril 1857.

IX

Tout, dans une Eglise évangélique, doit contribuer à l'accroissement et à l'affermissement de la vie spirituelle. Les relations de cette Eglise avec d'autres Eglises proclamant les mêmes vérités et partageant la même foi, en ne permettant pas à la première de s'isoler, deviennent pour elle une source de force en même temps que de largeur. Aux jours de la démission des pasteurs, les témoignages nombreux de sympathie chrétienne qui, d'Eglises voisines et d'Eglises éloignées, arrivaient à ces derniers, étaient pour eux une douce consolation et un puissant encouragement. Les fondateurs de l'Eglise libre n'eurent garde de l'oublier et ils se sentirent pressés de rendre hommage à l'esprit de largeur et de solidarité spirituelles dont ils se sentaient animés en inscrivant en tête de la Constitution de l'Eglise cet article : « L'Eglise libre se rattache, par l'unité de la foi, à l'Eglise apostolique, aux Eglises de tous les temps qui ont professé la doctrine du salut gratuit par le sang de Christ ; elle se rattache ainsi aux Eglises évangéliques qui, au XVIe siècle, ont exprimé leur foi avec un accord si admirable dans leurs livres symboliques, et en particulier dans la *Confession de foi helvétique.* »

Dès lors, et sans qu'il y ait jamais eu d'hésitation à cet égard, l'Eglise libre a entretenu des rapports fraternels avec un grand nombre d'Eglises ou de sociétés religieuses. Elle les a toujours invitées à se faire représenter dans ses Synodes. C'est ainsi que, dès la première heure, nous y avons vu siéger — avec voix consultative — des délégués des Eglises indépendantes de Berne, de Genève, de Neuchâtel, de l'Union des Eglises libres de France, de l'Eglise missionnaire belge, de l'Eglise vaudoise du Piémont, et plus tard de l'Eglise libre d'Ecosse. Lorsque telle Eglise du dehors

ne pouvait, à cause de sa constitution même, être invitée à se faire représenter au milieu de nous, ou n'aurait pas été libre d'accepter une semblable invitation, elle n'en recevait pas moins un accueil fraternel du Synode, et cela dans la personne de tel de ses membres ou de ses pasteurs qui ne craignait pas de manifester publiquement sa sympathie pour notre Eglise. Pendant bien des années, M. l'archidiacre Baggesen, ancien président du Synode de l'Eglise nationale de Berne, nous donna des preuves de l'étroit lien spirituel qui l'unissait à nous.

Si l'Eglise libre a toujours été heureuse de voir dans ses Synodes des représentants d'Eglises évangéliques suisses ou étrangères, il va sans dire qu'elle a toujours aussi profité avec empressement, et dans la mesure de ses ressources, des occasions qui lui étaient offertes de se faire représenter elle-même dans les Synodes ou les assemblées générales de ces Eglises. Elle s'est toujours appliquée à unir la largeur chrétienne avec la fidélité aux principes qui sont à la base de ses institutions. Elle n'a jamais voulu et, à l'heure présente pas plus qu'à l'origine, elle ne veut être une secte; elle croit à la communion des saints, et la réalisation de cette communion a, dès le début, fait partie de son programme. Dans notre canton, l'alliance évangélique n'a pas trouvé de plus ferme appui que l'Eglise libre.

X

Si le besoin de rapports fraternels avec toutes les Eglises évangéliques se fait jour dès l'origine dans l'Eglise libre, il est naturel que ce besoin se montre plus vif encore vis-à-vis des Eglises libres ou indépendantes qui existent déjà dans la Suisse française. Et si même les efforts tentés dans ce but ne réussissent pas toujours à amener le résultat désiré, il n'en faudrait pas conclure à l'existence de sentiments et de

motifs qui seraient en contradiction avec le besoin manifesté.

A Neuchâtel, quelques frères, membres de l'Eglise indépendante de cette ville, avaient émis le vœu qu'il se formât une alliance entre les Eglises évangéliques libres de la Suisse française, et une commission provisoire avait provoqué une conférence des représentants des Eglises à Neuchâtel, pour le 8 juillet 1856. La Commission synodale de l'Eglise libre du canton de Vaud délégua à cette conférence M. Hugonin, de la Tour de Peilz. En 1857, elle y envoya MM. Calame-Odin et Louis Burnier; en 1858, M. Alexandre Monnerat.

Dans le Synode tenu à Lausanne en mai 1859, la Commission synodale annonça qu'un projet d'alliance lui avait été adressé par la Commission provisoire de Neuchâtel. Mais la Commission synodale, après avoir examiné très sérieusement ce projet, était arrivée à la conviction que l'Eglise libre et les Eglises ne devaient pas se joindre à l'alliance telle qu'elle était proposée. C'est dans ce sens qu'elle avait répondu à la Commission de Neuchâtel, et elle demandait au Synode d'approuver sa réponse et de l'adopter comme préavis pour la conférence qui devait se tenir à Neuchâtel, le premier mardi de juillet[1].

Le Synode approuva l'esprit de la réponse faite par la Commission synodale et décida qu'avant de prendre aucune décision relativement à l'alliance projetée, la Commission synodale en référerait aux Eglises et au Synode. En conséquence, la Commission devait faire un rapport détaillé sur la nature, le but et la portée de cette alliance. Au reste, le Synode, tout en se réservant la solution définitive de la question, laissait à la Commission synodale le soin de continuer les négociations relatives au plan d'alliance. La Commission y pourvut soit par correspondance, soit en déléguant à la conférence projetée MM. Théodore Rivier, père, Louis

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 75.

Burnier, Calame-Odin, Louis Monastier, et Paul Chatelanat (5 juillet 1859).

A la date du 20 décembre, la Commission synodale présentait aux Eglises et à leurs conseils le rapport qui lui avait été demandé [1]. Les transactions n'avaient point abouti, parce que la majorité des Eglises représentées à Neuchâtel avait admis une base de l'alliance que les délégués vaudois trouvaient trop étroite. Malgré les modifications que deux conférences successives avaient fait subir au plan proposé, ce plan était construit de manière à exclure des Eglises tenues cependant pour évangéliques. Toutefois, un des membres de la Commission synodale vaudoise avait élaboré un nouveau projet d'alliance, et, s'il n'avait pas été pris par la conférence de Neuchâtel pour base de ses dernières délibérations, il laissait cependant une porte ouverte pour l'avenir. La Commission synodale elle-même proposerait un autre plan plus large et plus général. La question se représentera donc et durant de longues années encore devant le Synode, ce qui nous forcera à y revenir nous-même dans le cours de cette histoire.

XI

En 1857, un beau réveil éclata aux Etats-Unis d'Amérique. Il eut un grand retentissement en Europe et il excita la plus vive sympathie au sein de beaucoup d'Eglises, au nombre desquelles nous pouvons compter l'Eglise libre du Canton de Vaud. Parmi les preuves que nous pourrions avancer, nous nous bornerons à citer le fait que, dans sa session de 1858, à Yverdon, le synode invita la Commission synodale à présenter aux Eglises un rapport détaillé sur ce réveil. En même temps le Synode, uni de cœur à tous les frères de tous les pays, exprimait sa joie au sujet de ce mouvement de

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 80.

l'Esprit et son ardent désir que Dieu accordât à notre pays de semblables bénédictions [1].

Ensuite de cette invitation du Synode, la Commission synodale pria M. le professeur Astié de bien vouloir rédiger le rapport demandé. Le temps très long qu'il avait fallu pour se procurer les documents nécessaires, ne permit pas de publier ce rapport aussitôt qu'on l'aurait désiré. C'est sur le préavis d'une sous-commission composée de MM. Scholl, Bauty et L. Bridel que la Commission synodale adopta le travail de M. Astié et qu'elle le fit distribuer dans les Eglises au printemps de 1859 [2].

Si nous enregistrons avec joie ces témoignages d'intérêt chrétien donnés par notre Eglise à des manifestations positives de vie spirituelle dans d'autres Eglises et dans d'autres pays que le nôtre, c'est que ces témoignages nous paraissent être des indices non seulement d'une fraternité toute naturelle, mais encore et surtout d'une communauté de vie religieuse digne de quelque attention. C'est à ce titre également que nous mentionnons l'accueil fait par l'Eglise libre à l'invitation adressée, par des missionnaires américains aux Indes, aux chrétiens du monde entier, en vue d'établir entre eux tous une réunion de prières.

La Commission synodale fut nantie de ce désir par M. le professeur Merle d'Aubigné, de Genève, auquel les missionnaires américains s'étaient d'abord adressés. En décembre 1859, M. Merle écrivait à la Commission synodale : « Une mission américaine s'étend au pied de l'Himalaya.... Elle occupe une étendue de 550 milles, depuis le Gange jusqu'à Wishawar. Au mois de novembre 1858, les membres de cette mission étaient réunis à Lodiana en assemblées annuelles. Ils recueillaient avec joie diverses indications qui semblaient annoncer des temps plus favorables à l'Evangile

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 70.

[2] L'ouvrage de M. Astié avait pour titre: *Le réveil religieux aux Etats-Unis*, 1857-1858. Lausanne, 1859.

et à la conversion des Indous. Ayant terminé leurs séances, ils résolurent de consacrer trois jours de plus à la prière particulière et commune, à l'action de grâces et à la louange. Ayant éprouvé de grandes bénédictions dans ces jours-là, ayant appris en même temps les réveils que Dieu opérait dans les pays de l'Occident : Oh ! se dirent-ils, si l'Eglise de Christ dans tout le monde pouvait se lever, s'unir à nous pour implorer la descente de l'Esprit divin !... Il y a des millions qui périssent tout autour de nous et au loin sur la terre : tout semble nous dire que Dieu est prêt à envoyer son Esprit et qu'il n'attend que des prières faites avec une grande foi. Eh bien, que du pied de ces hautes montagnes de l'Asie, en face desquelles nous sommes réunis, un appel soit adressé à tous les enfants de Dieu, de tout nom, de toute nation, de toute île et de tout continent, pour célébrer avec nous, la seconde semaine de janvier 1860, une sainte convocation, où nous prierons Dieu de répandre son Esprit sur toute chair, en sorte que tous les bouts de la terre croient son salut. » Les missionnaires réunis à Lodiana rédigèrent en effet un appel aux chrétiens du monde entier. « Si Dieu, disent-ils, bénit notre proposition et la couronne de succès, si nos chers frères de tous pays l'adoptent, oh ! quel bonheur que de savoir le monde entier enveloppé comme par une nuée immense formée de l'encens et des prières de tout le peuple de Dieu pour l'achèvement de l'œuvre de Dieu. »

La Commission synodale s'empressa de communiquer aux Eglises la lettre de M. Merle, en leur laissant le soin de voir comment et dans quelle mesure elles pourraient s'associer à ce concours de prières. On sait que la demande des missionnaires américains n'est pas restée sans écho et que les membres fidèles de toutes les Eglises l'ont prise en sérieuse considération.

XII

L'Eglise libre ne pouvait pas espérer conserver indéfiniment au milieu d'elle ou à sa tête les hommes qui avaient contribué d'une manière active à sa fondation. Chaque année, elle était appelée à constater quelque vide nouveau dans les rangs des ouvriers de la première heure. Et la liste de ses pertes ira s'allongeant à mesure que les années de son existence se feront plus nombreuses. En 1856, c'est le départ de M. le pasteur *Henri Miéville*, de Vevey, que la Commission synodale a le douloureux devoir d'enregistrer dans son rapport au Synode de Lausanne. Ce n'était sans doute pas le premier décès que l'Eglise eut à déplorer parmi ses conducteurs spirituels. Trois ans auparavant le professeur Charles Baup avait été retiré de ce monde, mais nous renvoyons à plus tard de parler de cet homme excellent.

M. Miéville avait joué sinon le premier rôle, du moins un rôle important lors de la fondation de l'Eglise libre. Qualifié admirablement pour présider une assemblée délibérative, il avait dirigé avec beaucoup de sagesse et d'impartialité les débats de l'Hôtel de Ville de Lausanne, dans les mémorables journées des 11 et 12 novembre 1845. Il avait présidé le Synode constituant et, dès lors, plus d'une fois le Synode ordinaire de l'Eglise. Il avait fait partie de la Commission synodale et il en faisait encore partie lorsque Dieu le reprit à lui, le 4 mars 1856. M. Miéville était né en 1800[1].

La même année, le 11 juin, mourait le pasteur *Philippe Bridel*, demeuré si populaire à Lausanne malgré sa franche adhésion à l'Eglise libre. Après la démission, il s'était associé à toutes les mesures destinées à préparer l'ère nouvelle dans laquelle on allait entrer et, en qualité de représentant de

[1] Voir le *Lien*, nº 6, 1895. — Mlle Julie Miéville a consacré à la mémoire de son frère une touchante notice intitulée: *Souvenirs de la vie et de la fin d'Henri Miéville*. Lausanne, 1857.

Lausanne, il fit partie du Synode constituant. Durant dix années, il servit fidèlement l'Eglise de Lausanne. Originaire de Moudon, Philippe Bridel était né à Genève le 24 août 1788. En 1832, il avait succédé au doyen Curtat comme premier pasteur de Lausanne [1].

XIII

Au Synode de 1858, la Commission synodale, en constatant, comme nous l'avons vu, que l'opinion publique semblait devenir peu à peu plus favorable à la liberté religieuse, ajoutait: « Le Grand Conseil a invité le Conseil d'Etat à examiner s'il ne conviendrait pas de rapporter le décret qui interdit les assemblées religieuses hors des temples. Ce fait ne garantit pas le retrait du décret porté contre nous, mais il doit nous inspirer une vive reconnaissance envers Dieu d'abord et envers les hommes dont les généreux efforts tendent à effacer de nos Codes une loi contraire à la plus belle de toutes les libertés, la liberté de conscience et de culte [2]. » Ces paroles de la Commission synodale renfermaient une allusion directe à des propositions faites déjà deux ans auparavant dans le sein du Grand Conseil et renouvelées l'année suivante avec plus d'insistance et plus de succès. Au jugement de plusieurs des membres du Grand Conseil, le moment était venu d'élever très haut le principe de la liberté religieuse; ils réclamaient la réorganisation de l'Eglise nationale et le retrait de l'arrêté de 1849. L'opinion du Grand Conseil devait triompher cette fois de l'opposition tenace du Conseil d'Etat (27 novembre 1857). Enfin, le 20 mai 1858, le Grand Conseil fut sollicité par une pétition émanant d'un certain nombre de pasteurs et de suffragants de l'Eglise nationale, de donner suite le plus promptement possible à ce dernier vote relatif au décret de 1849.

[1] Voir le *Lien*, n° 8, 1895.
[2] Circulaire de la Commission synodale, n° 70, 17 mai 1858.

Des démarches de cette nature et les discussions qu'elles provoquaient dans le sein du Grand Conseil, montraient clairement que le régime d'intolérance et d'oppression en matière de religion et de culte sous lequel le pays gémissait depuis trop longtemps devenait insupportable. On éprouvait un sentiment de honte toujours plus vif à la pensée que la loi demeurait hostile à la liberté de droit. La session de mai 1859 devait inaugurer une ère nouvelle pour notre canton. A la séance du 19, le décret du 7 juin 1849 était rapporté et une grande iniquité réparée. Les amis de la liberté religieuse apprirent avec une joie bien compréhensible la décision par laquelle le Grand Conseil venait de s'honorer lui-même. A cette même heure, le Synode de l'Eglise libre était réuni à Lausanne. Lorsque son président annonça à l'assemblée le vote du Grand Conseil, tous les cœurs s'unirent dans un même élan de reconnaissance envers Dieu, et M. le professeur Merle d'Aubigné, délégué de l'Eglise évangélique à Genève, fut aussitôt prié d'être l'interprète du Synode, ce qu'il fit en présentant à Dieu une fervente prière d'actions de grâces. Puis l'assemblée entonna le cantique: *Gloire soit au Saint-Esprit!* La Commission synodale, en portant ce fait à la connaissance des Eglises, ajoutait: « Toute l'Eglise libre du canton de Vaud dira encore avec M. Merle et avec le Synode: Gloire soit à Dieu au plus haut des cieux, Paix sur la terre, Bienveillance envers les hommes. Oui, gloire à Dieu et à Dieu seul, et que l'Eglise le glorifie dans l'humilité et la reconnaissance. Paix, paix, paix sur la terre! que l'Eglise se souvienne qu'elle a été sauvée par le Prince de la paix et qu'elle le glorifie dans la paix. Bienveillance envers tous les hommes. Bienveillance et gratitude envers les autorités de notre pays, que l'Eglise marche toujours avec cette pensée: Sainteté à l'Eternel[1]! »

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 75, 25 mai 1859.

XIV

Avant de se séparer, le Synode invita la Commission synodale à convier les Eglises à célébrer un jour de jeûne, d'humiliation, d'actions de grâces, et en même temps de prières. La joie de la délivrance lui faisait, semblait-il, un devoir de demander à Dieu une abondante effusion du Saint-Esprit sur notre Eglise et sur notre pays [1]. La guerre dont l'Italie était alors le théâtre et l'état général de l'Europe, rendaient plus opportun ce recours à la miséricorde divine et cet appel à la protection de Dieu.

Docile au vœu exprimé par le Synode, la Commission synodale fixa le jour du jeûne au vendredi 1er juillet. « La gravité des circonstances actuelles de l'Europe — ainsi s'exprimait-elle dans une circulaire — une grâce spéciale que nous avons reçue récemment, nous voulons parler du libre exercice de notre culte, le désir que nous aurions de voir se produire au milieu de nous un de ces beaux réveils qui réjouissent d'autres Eglises, ont motivé la décision du Synode.... Les temps actuels sont bien sérieux. Non loin de nous, de l'autre côté de nos frontières, la guerre a éclaté et elle sévit avec violence.... La sévérité de Dieu envers d'autres peuples appelle notre pensée sur sa bonté envers nous. Dès longtemps, le cri des combats n'a point retenti dans nos vallées.... N'est-ce pas le temps de bénir tout particulièrement le Seigneur pour les bienfaits reçus et de dire avec des cœurs émus: *Nous sommes trop petits au prix de tes gratuités* (Genèse 32 : 10).... Vous n'avez pas attendu à ce moment, sans doute, pour bénir le Seigneur de ce qu'enfin l'autorité législative de notre pays a ôté les entraves qui avaient été apportées au libre exercice des cultes indépendants. C'est avec émotion, c'est avec gratitude envers Dieu et les hommes que

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 75, 25 mai 1859.

nous avons reçu cette nouvelle, et le Synode, qui invite les Eglises à rendre grâces, a été le premier à s'acquitter de ce devoir. Dans toute cette affaire, qui serait assez aveugle pour ne pas distinguer la main de Dieu ? Reconnaissants envers nos législateurs, soyons-le surtout envers Dieu... demandez-lui que la paix ne devienne pas pour nous un piège, que nous ne nous endormions pas, que nous veillions au contraire ; que la justice qui nous est rendue ne nous fasse point oublier que le monde ne saurait être ami de la foi ; que la mondanité ne se glisse pas dans nos rangs, — poison subtil elle peut faire fondre le cœur des plus vaillants ; — que nous soyons aussi empressés à semer pendant la paix le fruit de la justice ; que notre Eglise, qui a pour sainte mission de proclamer et de défendre des principes trop méconnus, l'autonomie de l'Eglise et la souveraineté de Christ sur elle, agrandisse, pendant la paix, ses tentes et fasse tenir ferme ses pieux ; et si, dans la chaleur de la lutte, notre zèle n'a pas été absolument dégagé de toute amertume ou de toute étroitesse, qu'il acquière, dans la liberté et la paix, cette largeur, cette générosité, cette charité, qui doivent caractériser les disciples de Jésus-Christ.... Que notre jour de jeûne soit un de ces jours bénis qui marquent dans les annales d'une Eglise, un jour où une impulsion puissante nous soit imprimée d'en haut ! Réunis en la présence du Seigneur, nous serons au bénéfice des promesses qu'il a faites à la prière, à la prière faite en commun [1]. »

Conformément à l'invitation qui leur avait été ainsi adressée, les Eglises célébrèrent d'un commun accord le jeûne auquel elles avaient été conviées, et bien qu'il tombât sur un jour ouvrable, partout, dans les campagnes comme dans les villes, les membres des Eglises surent mettre de côté leurs occupations habituelles et se réunir dans leurs divers lieux de culte.

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 76, 10 juin 1859.

CHAPITRE II

La Commission d'évangélisation.

I

Le Synode constituant avait arrêté que, l'Eglise une fois organisée, des Commissions spéciales, revêtant quelques-unes des attributions du Synode, agiraient dans l'intervalle des sessions et seraient chargées de l'expédition des affaires courantes [1]. L'une d'entre elles portait le nom de Commission d'évangélisation, et c'est de l'œuvre qui lui fut confiée que nous avons à nous occuper ici.

Le premier Synode régulier, celui du 8 juin 1847, avait composé cette Commission de MM. *Germond,* d'Echallens, *H. Thomas,* d'Orbe, *Espérandieu,* pasteurs, *Lucien Vallotton,* de Vallorbe, et *Vallotton-Dapples*, de Morges, anciens. A son tour la Commission, réunie le 22 juin, se constituait en nommant pour son président M. Thomas, et pour son secrétaire, M. Vallotton-Dapples. A la date du 7 juillet, elle adressait aux Conseils d'Eglise une circulaire qui précisait, dans les termes les plus catégoriques, la raison pour laquelle la Commission avait été instituée, le but qu'elle avait à poursuivre et l'esprit dont elle serait animée : « Travailler à

[1] Constitution pour l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud, art. 17.

répandre l'Evangile et à étendre le règne de Dieu en dehors des Eglises libres déjà constituées... rendre témoignage à l'Evangile devant tous les hommes sans distinction et travailler à les amener en aussi grand nombre que possible à la connaissance de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ! » Il semblait à la Commission que c'était là pour toute Eglise chrétienne un besoin, un devoir, une nécessité. Bien plus, l'évangélisation lui paraissait être la condition d'existence d'une Eglise, et particulièrement d'une Eglise comme la nôtre. « Une Eglise libre ne peut subsister qu'à la condition de vivre d'une vie puissante de foi, d'espérance et de charité.... Il faut que cette Eglise agisse au dehors, si elle aspire à être forte au dedans; qu'elle travaille à étendre ses limites si elle tient à les conserver; qu'elle combatte sans cesse, si elle ne veut pas être vaincue. » Au reste, la Commission constatait que, dès ses premiers commencements, l'Eglise libre du canton de Vaud avait, par la grâce de Dieu, senti ce besoin, compris ce devoir, reconnu cette nécessité [1].

Mais dans un pays comme le nôtre, qui, depuis de nombreuses générations, avait eu le privilège d'entendre prêcher l'Evangile du salut, une œuvre telle que celle de la Commission d'évangélisation était-elle vraiment nécessaire? Un coup d'œil jeté sur l'état moral et spirituel de notre peuple répondait suffisamment à une pareille question. « On se persuade trop aisément que notre pays possède des secours suffisants, tandis qu'en réalité beaucoup de paroisses n'entendent pas la prédication de la vérité. Mais le pur Evangile fût-il réellement prêché dans toutes les chaires de nos temples, il n'en serait pas moins constant que l'incrédulité, le vice, la mort spirituelle règnent au sein de nos populations. Comment expliquer un fait si navrant? L'Evangile ne serait-il donc plus la puissance de Dieu pour le salut de ceux qui croient? Assurément il l'est toujours; mais il faut reconnaître que la

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 1, 7 juillet 1847.

forme sous laquelle cet Evangile est présenté dans notre pays depuis trois siècles est maintenant usée. Le temps présent réclame une évangélisation moins raide, plus vivante, plus abondante, plus variée, plus appropriée à toutes les situations et à tous les besoins et telle que des Eglises ou des Sociétés indépendantes peuvent seules l'offrir[1]. »

Quelques années plus tard, la Commission, revenant sur ce sujet, s'écriait avec un accent de douleur: « On entend dire partout que la piété s'en va, qu'un nombre de gens toujours croissant s'habituent à ne fréquenter aucun culte; et l'on s'effraie à la pensée de l'abîme où nous conduit cet abandon de ce qui seul fait le bonheur des individus et fournit une base stable à la société. Si ce qui disparaît n'était que ce vernis chrétien dont tant de corps sans vie cherchent à se recouvrir, il n'y aurait sans doute pas lieu de s'affliger beaucoup. Mais il est vrai que depuis le réveil de la piété dans notre canton, l'impiété aussi s'est réveillée; — elle est comme un immense feu qui couve sous la cendre, nourri et attisé par les plus grossières passions. » — La Commission estimait que le mal ne pouvait pas être combattu par ce qu'on se plaisait à appeler le bon sens de notre peuple. « Le bon sens s'est trop souvent réduit chez nous à savoir s'incliner du côté du plus fort et à discerner ce qui peut être utile au bien matériel. Quant aux prédications ordinaires dans les temples, quelque utiles qu'elles soient, elles sont trop générales pour pouvoir satisfaire à tous les besoins; et, seules, elles ont bien souvent pour danger de favoriser le formalisme et tous les préjugés qui s'attachent à l'idée d'un peuple chrétien. Malgré tout ce qui a déjà été fait, il faut donc évangéliser encore notre pays, aller à la recherche des brebis perdues, courir après ceux qui nous fuient, les avertir, avec le zèle de la charité, du danger qu'ils courent, et les conjurer de se laisser réconcilier avec Dieu par Christ[2]. » Encore

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 4, 6 novembre 1849.
[2] Ibid., nº 10, 1er décembre 1853.

bien des années après, la Commission faisait entendre la même note. « Parmi nous, dit-elle, il existe beaucoup de soi-disant chrétiens qui auraient besoin qu'on leur enseignât ligne après ligne les premiers éléments de la foi qu'ils professent. Toutefois, c'est contre des obstacles provenant d'un état moral plutôt que contre un manque de connaissances bibliques que nos évangélistes ont surtout à lutter. Indifférence profonde pour tout ce qui n'est pas de ce monde, matérialisme déguisé ou manifeste ; incrédulité grossière et railleuse, chemin battu, terrain rocailleux, ronces et épines, tel est le sol que nous sommes le plus souvent appelés à ensemencer [1]. » Nous ne pensons pas qu'il y eût alors rien d'exagéré dans ce langage, ni que la Commission se fût donné pour tâche d'assombrir une situation qui aurait pu être dépeinte sous des couleurs plus riantes.

II

Le but premier, essentiel, poursuivi par la Commission d'évangélisation était, nous venons de le voir, de travailler à répandre l'Evangile tout d'abord dans le pays. La Commission insiste fréquemment sur ce point. Ecrivant aux Eglises, elle leur parlait de son œuvre comme étant la leur. « Elle est *votre œuvre,* parce qu'il s'agit de vos concitoyens, de vos proches, de ceux qui sont *de votre sang et de votre chair*, et que vous voyez de vos yeux que rien de ce qu'ils entendent n'a pu jusqu'à présent les réveiller à salut. Les laisserions-nous périr sans faire de nouveaux efforts pour les ramener à Christ ? N'essayerons-nous pas enfin de les aborder de plus près, de mettre plus courageusement le doigt sur leurs plaies par une évangélisation directe, individuelle, qui donne à chaque mot son vrai sens, à chaque chose son vrai nom,

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, n° 20, 20 février 1860.

à chaque âme la vérité dans la mesure qui lui est nécessaire et sous la forme qui lui convient. L'Eglise libre s'est formée sous le regard de Dieu pour accomplir plus fidèlement le saint devoir d'annoncer Christ en *temps et hors de temps* et de mettre toute âme en tout lieu, en présence de la vérité qui sauve. Elle a inscrit ce devoir dans son acte constitutif, comme une des raisons de son existence. Pourrait-elle l'oublier [1]. »

Conformément à la tâche qui lui avait été confiée, la Commission d'évangélisation s'occupa d'abord, et jusqu'à ce qu'un règlement adopté par le Synode eût déterminé ses fonctions d'une manière complète et plus précise, des Eglises en formation et de l'édification des fidèles ou des groupes de fidèles se rattachant à l'Eglise libre et disséminés dans le canton. Il y avait en effet dans le canton un assez grand nombre d'âmes qui se rattachaient par leurs convictions à l'Eglise libre, mais qui jouissaient rarement du privilège de participer à son culte, à cause de l'éloignement où elles étaient des lieux d'assemblées. Il était donc du devoir de la Commission de leur offrir le plus tôt et le plus régulièrement possible ces secours spirituels dont elles étaient privées [2].

Dans le travail entrepris par elle, la Commission cherchait avant tout la gloire de Dieu et le salut des âmes ; elle voulait faire une œuvre d'évangélisation et non de prosélytisme ecclésiastique. Si nous consultons sur ce point les *Instructions* pour les évangélistes et autres ouvriers en relation avec la Commission d'évangélisation — instructions autographiées d'abord, imprimées plus tard — nous voyons qu'elles proclament le grand principe que les évangélistes doivent se proposer, l'avancement du règne de Jésus-Christ et le salut des âmes, bien plus que la propagation des principes particuliers à l'Eglise libre. La Commission leur recommandait de discuter le moins possible sur des matières purement ecclé-

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 9, 1er mars 1853.
[2] Ibid., nº 1, 7 juillet 1847.

siastiques. S'ils étaient appelés à exposer leurs vues, ils devaient avoir soin d'éviter les vaines disputes et l'esprit de contestation. Il ne pouvait se faire cependant que, sans se livrer à aucun prosélytisme ecclésiastique, ils ne fussent appelés parfois à prendre la défense des principes sur lesquels reposait l'Eglise libre, que des adhérents fussent ainsi gagnés à ces principes et désirassent y conformer leur position comme chrétiens. Dans ce cas même, la Commission recommandait aux évangélistes de ne pas se hâter trop de former des Eglises organisées. Ils devaient être assurés qu'il existait là des éléments nécessaires à la prospérité d'une assemblée. Nous savons, par une expérience personnelle, combien la Commission était éloignée de vouloir à tout prix transformer en Eglises les postes d'évangélisation. Si, dans le cours des temps, plusieurs Eglises se sont ainsi formées, c'est en dehors de toute pression administrative et par le simple développement régulier de la vie spirituelle dans ces troupeaux. A l'heure qu'il est, il existe encore des postes d'évangélisation qui sont demeurés tels depuis cinquante ans, et qu'on aurait pu introduire comme Eglises dans le faisceau général, si l'on n'avait pas voulu demeurer fidèles à l'esprit des origines.

III

L'œuvre de la Commission d'évangélisation ne pouvait manquer de se heurter au début — et pendant de longues années encore — à de grandes et nombreuses difficultés. C'est ce que la Commission constatait dans les lignes qui suivent : « Les difficultés sont grandes, quelquefois même elles nous ont paru presque insurmontables ; cependant le devoir n'en est pas moins positif et imposé de la part de Dieu, en sorte que nous ne pouvons pas nous y soustraire[1]. »

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 2, 10 mai 1848.

Parmi ces difficultés, la Commission signalait entre autres « l'état des esprits, les préventions accumulées, les oppositions nombreuses et redoutables qui attendent partout les évangélistes, dont l'œuvre est souvent entravée parce qu'ils sont appelés devant les tribunaux, enlevés à leur domicile et à leur Eglise, dispersés dans le pays de manière que les membres de la Commission ne peuvent souvent qu'avec peine se voir, s'entendre et se concerter pour leurs travaux communs, etc.[1] » Nous ne saurions nous étonner qu'une œuvre comme celle de la Commission ne fût pas vue de bon œil par la masse de la population. Passe encore d'évangéliser des catholiques-romains, des juifs, des païens, mais des Vaudois, des protestants de vieille date! Bien plus! cette évangélisation était dirigée, patronnée par une Eglise méconnue, honnie, persécutée! Il y avait là de fortes raisons pour que les évangélistes fussent repoussés de toutes parts. Cela arrivait souvent, quoique pas toujours, grâce à Dieu!

Une chose qui, à l'origine, augmentait sensiblement le travail de la Commission d'évangélisation et lui suscitait quelque embarras, c'était la situation faite à plusieurs des Eglises déjà constituées, mais que la persécution privait de leurs pasteurs. Au mois de mai 1848, la Commission écrivait aux Eglises: « Les épreuves douloureuses que l'Eglise a dû subir ont rendu notre tâche plus difficile. Jamais il n'est plus nécessaire d'évangéliser que lorsque les moyens d'édification diminuent, que des Eglises sont privées de leurs pasteurs, que les réunions de fidèles et même de simples visites fraternelles rencontrent des oppositions qui découragent les uns et arrêtent l'activité des autres. Alors beaucoup d'âmes pieuses, mais mal affermies, cherchent leur sécurité dans l'isolement, dans l'inaction; la nourriture spirituelle nécessaire pour maintenir la foi, le zèle, l'amour fraternel, diminue; en quelques endroits elle manque; la vie ne tarde

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 3, 16 mars 1849.

pas à s'affaiblir, et, si l'on n'y porte remède, on la verra bientôt se dénaturer ou s'éteindre. » En présence de situations aussi graves, la Commission se voyait chargée par la Commission synodale de pourvoir à l'édification des Eglises privées de leurs pasteurs. Il est vrai que plusieurs de ces derniers n'ayant plus de fonctions régulières, se hâtaient de prêter leur concours à la Commission [1]. Mais les Eglises privées de pasteurs devenant plus nombreuses, et les pasteurs confinés trouvant parfois du travail dans l'endroit même où ils étaient envoyés, une plus grande tâche était ainsi imposée à la Commission, et cela d'une manière inattendue. Rude aussi était la tâche des évangélistes. Il leur fallait multiplier les services, parcourir des distances considérables pour ne réunir souvent qu'un petit nombre de personnes, se heurter sans cesse à des obstacles que l'on ne rencontrait pas ailleurs [2].

IV

Pour accomplir l'œuvre à laquelle elle était appelée, la Commission d'évangélisation avait nécessairement besoin d'hommes et d'argent. C'est là ce qu'elle rappelle aux Eglises le jour même où elle entre en fonctions, en leur demandant tout d'abord de lui signaler les besoins spirituels existant dans le champ de ces diverses Eglises. Ensuite, la Commission désire connaître les membres des Eglises qui seraient disposés à travailler dans quelque partie de l'évangélisation [3]. Il ne paraît pas qu'elle ait rencontré au début, auprès des Eglises, l'accueil auquel elle avait droit de prétendre. C'est du moins ce que nous pouvons conclure de la seconde des circulaires, où elle parle de « l'isolement dans lequel elle s'est trouvée, du peu de concours qu'elle a obtenu, de la difficulté et de la peine qu'elle a eu à trouver des évangélistes

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 2, 10 mai 1848. — [2] Ibid., nº 3, 16 mars 1849. — [3] Ibid., nº 1, 7 juillet 1847.

bien qualifiés qui pussent ou voulussent accepter son appel. » Un assez grand nombre d'Eglises n'avaient pas répondu à la première circulaire de la Commission, qui les conjure de le faire sans retard [1].

Cependant la Commission n'était pas restée inactive et, dès la première année de son existence, elle avait pu accomplir quelque travail. Malgré les obstacles nombreux qu'elle rencontrait sur sa route, elle pouvait remercier Dieu qui n'avait pas permis que l'œuvre fût suspendue, ni même qu'elle cessât de s'étendre au milieu de circonstances plutôt défavorables. Si la première année l'œuvre avait été renfermée dans d'étroites limites, dès la seconde le nombre des évangélistes avait rapidement augmenté. Outre quelques pasteurs expulsés de leurs Eglises et que la Commission avait employés, onze évangélistes étaient entrés à son service et lui consacraient tout ou partie de leur temps. Il eût été même fort heureux que ce nombre grandît de manière à répondre à tous les besoins [2]. Mais, à cet égard, la Commission ne pouvait pas compter sur un personnel qui serait toujours le même. Elle était exposée à voir le chiffre de ses ouvriers varier d'année en année. C'est là une expérience qu'elle n'a cessé de faire et qui s'explique assez facilement par les nécessités de l'œuvre autant que par les circonstances personnelles des évangélistes. La Commission se plaint très souvent du manque d'ouvriers. Après en avoir eu un nombre relativement grand, elle descend à six, à quatre, même à trois ; puis elle en a de nouveau neuf, — ou huit avec un évangéliste itinérant. — Le nombre des ouvriers est rarement en rapport avec celui des postes à desservir. Une année, la Commission a travaillé dans 13 arrondissements, dont 5 en dehors du canton ; mais elle n'a pu le faire qu'à la condition d'employer des ministres qui ne pouvaient s'associer définitivement à ses travaux [3].

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, n° 2, 10 mai 1848. — [2] Ibid., n° 3, 16 mars 1849. — [3] Ibid., n° 9, 1er mars 1853.

Malgré tout, cependant, et les premiers obstacles une fois écartés, la Commission put enregistrer quelques encouragements. Sans doute, l'œuvre n'avait pas dans le pays de retentissement ni d'apparence. Il était bon, à plus d'un égard, qu'il en fût ainsi. Parmi nous, plus qu'ailleurs, le règne de Dieu ne vient point avec éclat. Mais, dit la Commission, il vient cependant. « Les travaux de nos frères ont contribué à raffermir des Eglises, à conserver de petites réunions qui se seraient probablement découragées, à rapprocher des chrétiens qui se tenaient éloignés les uns des autres, à fournir des secours spirituels à des amis du Seigneur qui vivaient dans l'isolement; des vieillards et des malades ont été visités, des mourants consolés, des enfants évangélisés.... L'expression d'une reconnaissance sentie nous est plus d'une fois parvenue[1]. » « Sur plusieurs points du canton, nous avons pu répondre avec une bénédiction visible aux désirs qui sont parvenus à notre connaissance, et pour beaucoup d'autres, les pasteurs ont répondu favorablement à la demande que nous leur avons adressée d'être eux-mêmes des évangélistes dans les localités qui environnent leurs Eglises.... Au dehors, les œuvres ont continué avec des bénédictions croissantes ; çà et là même elles se sont étendues et, généralement, là où nous avons dû, dans notre travail, être en relation avec des frères du dehors, ces relations ont été franchement fraternelles[2]. »

Cette note de la reconnaissance pour les encouragements reçus, résonne dès lors souvent dans les circulaires de la Commission. « Quant à l'état de l'œuvre dans les stations et autour d'elles, nous pouvons dire que nulle part elle n'est restée sans bénédiction. Par les cultes réguliers et par les visites à domicile, les besoins religieux d'âmes travaillées et chargées sont satisfaits, et les consolations ainsi que les joies de la communion chrétienne sont répandues dans des

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 3, 16 mars 1849.
[2] Ibid., nº 6, 2 avril 1850.

cœurs que l'isolement et les tentations, ou l'opposition du monde auraient pu jeter dans le découragement [1]. »

A ce moment de son existence, la Commission d'évangélisation devait être efficacement aidée dans son œuvre par le retour en Suisse d'un serviteur de Dieu dont le nom ne sera jamais oublié dans l'Eglise libre du canton de Vaud. Le pasteur *Louis Bridel*, à Paris, était appelé par la Commission essentiellement pour parcourir les diverses stations, afin d'apporter un secours momentané aux ouvriers qui ne pouvaient pas suffire à leur tâche, pour ranimer les stations où la Commission n'avait pas d'évangéliste à envoyer, pour voir où l'on pourrait entreprendre quelque chose de nouveau, enfin, pour fournir des renseignements sûrs et des indications pour l'avenir, en comparant nos stations entre elles et avec ce qui se faisait dans d'autres pays [2]. Répondant à cet appel, M. Bridel arriva à Lausanne dans le courant de l'année 1855, et, dès le mois de juillet, il visita les stations, et même les Eglises, pour les intéresser toujours davantage à l'œuvre dont le Synode avait remis la direction à la Commission d'évangélisation [3].

V

Si la Commission d'évangélisation avait besoin d'ouvriers, on comprend qu'elle avait aussi besoin d'argent pour les entretenir, puisque tout ouvrier est digne de son salaire. Nous avons vu qu'au début elle eut quelque peine à recruter un personnel capable et suffisant, que même, durant des années, ce personnel fut infiniment trop réduit. Il n'est pas étrange qu'une œuvre entreprise dans ces conditions, et, au premier abord, trop peu comprise, ait été faiblement soutenue par ceux-là mêmes qui avaient le plus grand intérêt à la voir s'affermir et se développer.

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 14, 5 février 1856. — [2] Ibid., nº 13, 26 février 1855. — [3] Ibid., nº 14, 5 février 1856.

A peine constituée, la Commission engage les Conseils d'Eglise à « recommander l'œuvre de l'évangélisation à l'active coopération des membres de l'Eglise, et, s'il est possible, à établir un service religieux et des *collectes régulières* en faveur de cette œuvre [1]. » Malgré ce premier et pressant appel, la Commission constate l'année suivante qu'elle a obtenu peu de concours, et elle renouvelle ses demandes antérieures. Cependant, on commence à donner ; mais, de jour en jour, l'évangélisation réclame des secours plus nombreux. Quelques Eglises et divers amis ont assez régulièrement envoyé leurs contributions. « Mais, dit la circulaire, un trop grand nombre s'est abstenu. Ne serait-ce pas qu'on ne se fait point en général une idée exacte de notre marche et de nos besoins [2]. » A cette circulaire était annexée la première liste des dons parvenus à la Commission durant l'année 1848. C'était très modeste ; à peine 2500 francs de notre monnaie actuelle, et dont une partie seulement devait être appliquée à l'évangélisation dans le canton. Il faut dire que les évangélistes recevaient un traitement souvent bien faible, et que plusieurs même travaillaient sans rétribution spéciale. A la fin de 1849, la Commission est encore obligée de pousser un cri de détresse : « Nos ressources sont insuffisantes pour étendre davantage nos travaux ; à peine avons-nous pu chaque mois couvrir nos dépenses au moyen des dons que nous avons reçus. Non, il répugne à notre Commission de faire appel à votre libéralité en vous exposant sa disette [3]. »

Avec l'année 1850, l'horizon s'éclaircit et la Commission peut écrire aux Eglises : « Nous nous sentons saisis d'un profond sentiment de reconnaissance, d'abord pour Celui à qui l'or et l'argent appartiennent, et qui nous en a fait trouver au fur et à mesure de nos besoins ; puis, pour vous, chers frères et amis de l'évangélisation qui avez obéi à la voix qui

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 1, 7 juillet 1847. — [2] Ibid., nº 3, 16 mars 1849. — [3] Ibid., nº 4, 6 novembre 1849.

vous disait de la soutenir.... En récapitulant à la fin de l'année ce qui a été mis à notre disposition, nous avons été forcés de nous avouer que le résultat a dépassé notre attente[1]. » La liste des dons qui accompagne cette circulaire témoigne, en effet, d'une sympathie dont la Commission avait tout lieu de se réjouir ; elle avait recueilli une somme infiniment plus élevée que lors de son premier compte rendu. Si les chiffres ont une éloquence, c'est bien dans des cas pareils, et il est certainement édifiant de voir combien, d'année en année, les dons augmentent. Ce n'est pas sans quelque émotion et sans reconnaissance envers Celui qui incline les cœurs qu'on voit ces listes s'allonger et remplir un nombre toujours plus considérable de pages. Au début, la caisse centrale se voyait obligée de fournir à la caisse de l'évangélisation le modeste subside alloué par le Synode. C'était à regret que la Commission d'évangélisation recourait à ce moyen. Mais elle s'efforçait de s'en passer et se réjouissait lorsqu'elle n'en avait pas besoin. En 1854, elle écrivait aux Eglises : « Nous savons maintenant que nous pouvons compter sur vous, que vous ne nous refusez point votre assistance quand nous la demandons au nom de Celui que nous désirons servir les uns et les autres.... Les dons que nous avons reçus en 1853 pour notre évangélisation s'élèvent à 7404 francs ; c'est-à-dire à 1591 francs de plus que dans l'année précédente, et nous avons pu faire face à toutes nos dépenses sans toucher au subside que le Synode nous avait assigné[2]. » En 1855, les dons dépassent 8000 francs ; en 1856, 11 000 francs ; en 1859, ils ascenderont à plus de 12 000 francs, et nous ne faisons rentrer dans ces chiffres que les sommes affectées à l'œuvre proprement dite de la Commission d'évangélisation. Dès l'origine, en effet, cette Commission a reçu, pour des œuvres diverses, des dons qui sont devenus également toujours plus forts. Enfin, en 1855, quelques dames de

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, n° 5, 2 avril 1850.
[2] Ibid., n° 11, 28 février 1854.

Lausanne organisèrent la première vente en faveur de la caisse de la Commission, et cette première vente rapporta 1110 francs. Nous n'avons pas besoin de dire ce que cette vente annuelle est devenue avec le temps, et quelles ressources elle a procurées à la Commission d'évangélisation.

VI

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur les différents postes fondés et dirigés par la Commission dans le canton et hors du canton, nous pouvons même ajouter hors de Suisse.

Les premières circulaires de la Commission ne mentionnent aucun poste en particulier; peut-être par prudence, peut-être pour toute autre cause; mais nous avons vu que l'activité de ses agents se déployait surtout au sein des Eglises privées de pasteurs. Cependant, un mot jeté en passant nous fait comprendre que ce n'était pas là l'unique occupation des évangélistes ou de plusieurs d'entre eux. A la date du 16 mars 1849, la Commission écrivait ceci : « Depuis longtemps nous voudrions faire connaître aux Eglises, avec quelques détails, l'œuvre importante dont la direction nous est confiée.... Mais le moment n'est pas encore venu de céder à ce désir. » Et cette même année, la Commission employait onze évangélistes qui consacraient à son œuvre tout ou partie de leur temps. Plusieurs d'entre eux occupent un poste fixe où ils remplissent à peu près les mêmes fonctions qu'un pasteur; d'autres sont proprement des évangélistes itinérants. Les postes que les premiers desservent ne sont pas indiqués ; mais, déjà à cette époque, la Commission a cru pouvoir franchir les limites du canton et de la Suisse ; elle a répondu à un appel des protestants de *Pontarlier* et elle s'est engagée à leur envoyer un évangéliste une fois par mois. Elle a agi de même à l'égard de deux demandes qui lui sont parvenues,

l'une du département du Jura, en France; l'autre du canton de Berne [1]. Enfin, et toujours dans la même année, elle s'est chargée de l'évangélisation des Allemands dans notre canton et de la direction de l'école protestante de *Romont*. Ici, l'instituteur évangéliste présidait chaque dimanche un culte auquel assistaient huit à dix adultes et quelques enfants.

Indépendamment des localités que nous venons de mentionner, l'œuvre de la Commission se poursuivait, dès 1850 ou 1851, à Lavaux, à La Côte, à Aigle, à Granges-Marnand, à Coppet, au Pâquier, à La Vallée du lac de Joux, dans le haut Jorat. Hors du canton, *Bienne* présente déjà un champ de travail fort intéressant.

En 1853, les postes de Pontarlier et de Romont étaient abandonnés, mais la Commission s'occupait de *Martigny*, et de *Louèche* pendant la saison des bains. Elle avait à pourvoir aux besoins spirituels de groupes tels que ceux de Cully et d'Yvonand. A *Tavannes*, dans le Jura bernois, un réveil intéressant avait nécessité l'envoi d'un second ouvrier.

En 1855, la Commission a sous sa direction les postes de *Savigny* et de *Romainmôtier*, mais la station de *Cully* a cessé d'en faire partie, parce qu'elle est devenue une Eglise. *Bercher* et *Fey* sont évangélisés par les soins des pasteurs d'Echallens et de Bottens, mais sous la direction de la Commission. A *Lavey*, un de nos frères préside un culte chaque dimanche. Le Jura bernois devient un champ de travail toujours plus important; vingt-deux localités sont visitées.

Dès 1857, la Commission concourt aux prédications faites à *Evian* par les soins de la Société évangélique de Genève. A *Concise*, un évangéliste a été établi à demeure; de même à *Mézières*, au milieu des populations quelque peu arriérées du Jorat.

C'est à la même époque que la Commission mentionne des essais d'évangélisation par le moyen des réunions en

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 4, 6 novembre 1849.

plein air, précieux moyen de gagner des âmes à Christ, parce que ces réunions ont le privilège d'attirer des personnes qui ne viendraient point dans nos lieux de culte, et qu'elles ont pour effet de diminuer la crainte du qu'en dira-t-on, si puissant dans les campagnes [1].

A côté des stations proprement dites, l'Evangile avait été annoncé, dans le courant de 1853, à *Morez*, où quelques membres de l'Eglise libre avaient transporté leur domicile ; à *Bulle*, où habitaient un certain nombre de familles protestantes; à *Divonne*, dans la saison des bains. Il est vrai que, l'année suivante, la congrégation de langue française de Bienne, que la Commission évangélisait depuis dix ans, voulant pourvoir elle-même à son culte, prit des arrangements avec un ministre neuchâtelois qui, chaque dimanche, devait se rendre au milieu d'elle pour l'édifier.

A cette époque, des chemins de fer se construisant dans notre pays, la Commission fit parcourir les lignes en construction par un colporteur qui distribuait des traités et vendait, à prix réduit, de nombreux exemplaires des saints Livres. Un évangéliste consacrait également une grande partie de ses journées à visiter les ouvriers pour lesquels on avait établi des écoles du soir [1].

Dans le cours du temps, les postes fondés et desservis par la Commission d'évangélisation ne sont pas restés toujours les mêmes. Les uns ont été abandonnés, puis repris et parfois de nouveau abandonnés; d'autres ont été cédés à des sociétés mieux à même d'y pourvoir; d'autres encore se sont transformés en Eglises. Ces changements dépendaient de causes diverses que l'histoire particulière de chacun de ces postes nous révèlerait certainement. Dans ceux-là mêmes qui n'ont eu qu'une existence momentanée, on peut croire que quelque bien a été accompli. Cela suffirait à justifier leur fondation.

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 19, 1er février 1859.
[2] Ibid., nº 20, 20 février 1860.

CHAPITRE III

La Faculté de théologie.

I

Le trouble apporté dans les situations ecclésiastiques par la révolution du 14 février 1845 devait avoir son contre-coup au sein de la Faculté de théologie destinée à préparer des ministres pour l'Eglise nationale. L'Académie, malgré la réorganisation de 1838, était sans doute encore la pépinière des futurs pasteurs, mais elle était surtout la plus puissante forteresse de cette *aristocratie de l'intelligence* à laquelle on en voulait comme à toute autre supériorité. Le premier, Vinet, devait être sacrifié aux passions qui triomphaient alors et à l'intolérance du parti radical. Dès le 21 mai, il se voyait contraint à donner sa démission de professeur de théologie pratique, et il demandait qu'on pourvût à son remplacement pour le 1er novembre suivant. Le 3 décembre de cette même année, c'était M. Chappuis qui résignait entre les mains du Conseil d'Etat son office de professeur de théologie. Ainsi, sur les quatre professeurs que comptait la Faculté, les deux plus éminents se retiraient en cédant à la force des choses. Bientôt même, un troisième, M. J.-J. Herzog, se démettait de sa charge (21 février 1846). La Faculté de théologie de l'Eglise nationale ne comptait donc plus qu'un professeur ordinaire.

Le 8 décembre 1845, la majorité des étudiants en théologie, disciples des Vinet et des Chappuis, avaient décidé de lier leur cause à celle des pasteurs démissionnaires. En conséquence, ils avaient demandé à la commission nommée le 12 novembre par la Conférence générale des pasteurs démissionnaires, de pourvoir à la continuation des cours de MM. Vinet et Chappuis, et de nommer un comité d'examen et de consécration. La Commission y consentit avec joie; dès le lendemain, elle appelait M. Chappuis à continuer son cours de dogmatique et M. Vinet à faire un cours de théologie pratique [1]. Une sous-commission était nommée pour pourvoir aux besoins des études; elle se composait de MM. A. Gindroz, professeur; Philippe Bridel, pasteur, et W. Espérandieu, ancien juge d'appel [2].

Durant le semestre d'hiver 1846-1847, les cours furent faits par MM. Chappuis, Vinet et Herzog. Dès l'été de 1846, en effet, la sous-commission avait invité ce dernier à s'associer au travail de ses anciens collègues, ce qu'il fit jusqu'en juillet 1847. En outre, M. le pasteur Berdez consacra trois heures à l'enseignement de la langue hébraïque, et M. le pasteur Bauty vint d'Yverdon donner quelques leçons de théologie polémique, jusqu'au moment où il ne lui fut plus possible de se partager ainsi entre son Eglise et la Faculté naissante. D'autres pasteurs démissionnaires furent chargés simultanément ou successivement de faire quelques cours. Tel fut le cas, entre autres, de M. le pasteur Pache, de Nyon.

Mais, bientôt, la mort de Vinet privait la Faculté de son plus ferme appui, et M. Herzog, répondant à l'appel qui lui était adressé de Halle, partait pour l'Allemagne.

A l'origine et pendant quelques mois, les cours s'étaient faits en maison privée; d'abord au Pré-du-Marché, chez

[1] Ces cours eurent lieu dans l'hiver de 1845 à 1846 et dans l'été de 1846.

[2] Circulaire de la Commission centrale, 30 avril 1846.

M. Girardet, puis à la place Saint-Laurent, dans la maison Rivier, et à la rue Neuve chez M. Noir-Petillet. C'est de là que la Faculté se transporta à l'ancienne brasserie, rue du Valentin, à l'époque où, après la destitution des professeurs de l'Académie (novembre 1846), on essayait de constituer un enseignement supérieur indépendant.

Cette tentative, trop tardive peut-être, eut peu de succès, et l'institution dite des *Cours libres*, qui avait introduit la Faculté avec elle dans la maison de la brasserie, lui en laissa bientôt l'usage exclusif. C'est là que la Faculté de théologie, adoptée au mois de juin 1847 par le premier synode réuni en vertu de la constitution de l'Eglise libre, prit son assiette définitive. C'est là qu'elle a vécu dix-sept ans. Pauvre maison, triste et froide, mais qui a laissé des souvenirs ineffaçables chez ceux qui se sont assis sur les bancs de sa modeste salle d'études. C'est en se reportant par la pensée à ces petits commencements, à ces jours mauvais, à ces jours d'épreuve, où l'on était souvent en alarmes, toujours dans l'incertitude du repos et de la paix du lendemain, que M. le professeur Chappuis s'écriait : « Beaux jours pourtant, malgré toutes nos misères, parce qu'ils étaient éclairés des rayons de la lumière d'en haut, que nous nous sentions entre les mains de notre Dieu, et que nous faisions sans cesse l'expérience de son support et de ses délivrances. »

II

Mais comment la Faculté de théologie, cessant d'exister à titre provisoire, avait-elle été pourvue d'une organisation régulière et complète ? C'est ce que nous apprend, dans ses mémoires inédits, l'homme qui fut alors, entre les mains de Dieu, l'instrument le plus actif pour amener le résultat désiré par quelques-uns, redouté par le plus grand nombre, M. le pasteur Louis Monastier, de Cheseaux :

« Le 9 juin 1847, le Synode était réuni clandestinement et pour un jour, au Désert, campagne de M. Rivier-Vieusseux, ancien de l'Eglise de Lausanne et membre de la Commission synodale. On y entendit un rapport long et détaillé, présenté par M. Louis Burnier, au nom de la Commission chargée d'examiner la convenance et la possibilité pour l'Eglise libre d'avoir sa Faculté de théologie, et de rechercher les moyens de la soutenir en cas d'affirmative. Hélas ! le rapporteur concluait négativement, s'appuyant sur un calcul de chiffres capable de fermer le cœur et d'abattre le courage : « Ne pouvant offrir à nos pasteurs que 1200 » francs de France de traitement, sans être même certains » de trouver cette somme, comment songerions-nous à payer » des professeurs, à louer des salles d'étude et à attirer à nous » des étudiants ? » La Commission était unanime dans ses conclusions. Le professeur Samuel Chappuis, qui en faisait partie, n'avait pas pu conclure différemment. Il ne dit que quelques mots au Synode, mais pour confirmer la cruelle valeur des chiffres en regard des circonstances. Il ne nous restait plus qu'à envoyer nos étudiants à l'Ecole de l'Oratoire, à Genève, ce qui était le vœu de M. Louis Burnier et de plusieurs frères....

» Il était près de quatre heures. Avant de clore et de voter, le président nous donna dix minutes de repos qu'on alla passer au grand air, dans les allées autour de la maison. Au lieu de nouer quelque entretien, je me lançai sous les grands arbres, cherchant l'isolement, parce que je criais à Dieu. Je sentais qu'il m'était impossible de voter la suppression de la Faculté de théologie qui fonctionnait encore, mais provisoirement. Ne trouvant aucun moyen d'infirmer les raisons avancées par M. Louis Burnier, je me mis à dire à Dieu quelque chose comme ceci : « O Seigneur, tire-nous de » peine ! Inspire-moi, je t'en supplie, quelque raison valable, » quelque pensée qui écarte les objections, qui puisse toucher les cœurs, entraîner les esprits ; toi, tu peux faire la

» lumière dans mon esprit ! » Et voilà que, de la vue des grands arbres qui couvrent ma tête, la pensée de leurs essences différentes me saisit et me fournit un thème opportun. On nous rappelle ; j'entre, et, sans hésiter, je demande la parole ; on me l'accorde et je dis : « S'il est un jour où
» je voudrais être éloquent et où je regrette de ne savoir
» pas parler, c'est celui-ci. J'ai pourtant ma pensée sur le
» sujet qui nous occupe, pensée que je crois bonne et que je
» désire vous présenter, afin que, si vous la trouviez juste,
» nous votions la conservation de notre Faculté de théologie.
» Quand Dieu créa le monde et qu'au troisième jour il fit
» les plantes qui couvrent la terre, il donna à chacune
» d'elles sa semence et la vertu de se reproduire. Toute
» création morale, toute institution spirituelle vivante est
» sans doute au bénéfice de cette loi. Or, un sentiment qui
» est profond et indestructible au-dedans de chacun de nous,
» c'est que notre Eglise libre est une création de Dieu ; que
» c'est Lui qui nous a conduits là où plusieurs d'entre nous,
» la plupart peut-être, ne pensaient pas d'aller. Nous sommes
» son œuvre. C'est lui qui nous soutient et qui nous veut
» comme Eglise libre, ayant à propager ses principes en Suisse
» et ailleurs. C'est maintenant notre tâche. Nous sommes donc
» au bénéfice de la loi de sa création. Nous devons avoir en
» nous la vertu de nous continuer et de nous reproduire.
» Et, en effet, nous avons des hommes capables d'enseigner
» et de former des pasteurs pour nos Eglises. Qui de nous
» d'ailleurs pourrait consentir à se priver de cet homme-là
» (et d'un geste ému je désignais Chappuis) ? Je sais, nous
» avons Genève, avec son Ecole de théologie dirigée par des
» frères qui ont tout notre respect. Mais, ces frères ont leur
» physionomie, comme nous la nôtre. Genève et Vaud ne
» sont pas en tout semblables. Je ne suis pas sûr que ce se-
» rait à Genève que se formeraient le mieux nos jeunes gens
» destinés à servir nos Eglises libres vaudoises. Notre genre
» est différent. On a vu surtout dans nos faibles ressources,

» insuffisantes à nourrir les pasteurs, un motif supérieur qui
» excluait l'établissement d'une Faculté de théologie. Eh
» bien, non ! Comme les parents savent se priver même du
» nécessaire dans l'intérêt de leurs enfants, les pasteurs de
» l'Eglise sauront s'imposer la gêne pour que nos étudiants,
» qu'ils considèrent comme leurs enfants, soient élevés ici,
» chez nous, et non pas envoyés s'instruire ailleurs. D'ailleurs,
» Celui qui a voulu que nous nous formassions en Eglise
» libre et qui met au cœur des troupeaux le soin de pour-
» voir à l'existence de leurs pasteurs, nous fournira aussi
» les moyens d'élever chez nous nos étudiants. »

» Dieu m'avait soutenu. J'avais bientôt remarqué que j'avais enfilé une voie où d'autres me suivraient, car je voyais des signes d'approbation sur bien des visages. En effet, MM. Ad. Bauty, Armand de Mestral, Ch.-Fr. Vallotton soutinrent ma proposition, et M. Louis Germond formula la demande de conserver, à titre définitif, notre Faculté de théologie, qui fut votée, séance tenante, à une faible majorité [1]. »

La résolution prise par le Synode, relativement aux études théologiques, était d'une haute importance. Jusqu'ici, nous l'avons vu, il avait été sans doute pourvu à ce que des cours fussent offerts aux étudiants qui s'étaient joints à l'Eglise libre, mais tout était provisoire et on n'avait pris aucune mesure définitive. Le Comité des Etudes nommé par la Commission centrale présentait un rapport qui concluait simplement à la fondation d'une école préparatoire de théologie, dans laquelle les jeunes étudiants recevraient des cours d'introduction destinés à les mettre en état de visiter avec fruit les établissements scientifiques étrangers. D'un autre côté, onze étudiants qui avaient suivi, durant les derniers semestres, les cours de la Faculté provisoire, demandaient par lettre l'établissement d'une Faculté dans laquelle

[1] Conf. *Souvenirs de S. Chappuis,* par L. Monastier et F. Rambert, 1871, p. 83-86.

les études pussent se faire d'une manière complète. Le Synode ayant décidé de fonder une Faculté, il chargea une Commission des études de préparer, aussitôt que possible, le programme des cours du prochain semestre d'hiver.

III

La Commission des études nommée par le Synode de juin se composait de MM. *A. Gindroz,* professeur ; *Louis Burnier,* ministre à Morges ; *Ed. Chavannes,* ancien de l'Eglise de Lausanne ; *Colomb,* ministre à Vevey, et *Solomiac,* pasteur à Duillier. Dans sa première séance régulière, le 30 juin, elle appela à la présidence M. Gindroz ; M. Solomiac, secrétaire provisoire, fut remplacé en septembre par M. le ministre Louis Blanchard. M. le professeur L. Vulliemin assistait à la séance comme ayant fait partie de l'ancienne Commission de consécration.

A ce moment, il y avait trois professeurs en activité, MM. *Chappuis, Herzog* et *Berdez.*

La Commission était appelée à présenter au prochain Synode, soit celui de 1848, un règlement pour la Faculté de théologie. Mais, au cours de la discussion générale, M. Louis Burnier souleva une question du plus haut intérêt. Il demanda « s'il serait à propos de laisser l'enseignement entièrement libre en matière de doctrine, comme s'il s'agissait d'une université, ou bien s'il y aurait quelque garantie exigée des professeurs et des étudiants en matière de doctrine et de piété ? A l'égard des étudiants, par exemple, y aurait-il simplement des encouragements donnés à la piété, tels que bourses, etc. ; ou bien exigerait-on également de tous des garanties positives de foi et des habitudes pieuses ? » etc.

Le procès-verbal de la Commission ne relate pas les opinions des divers membres qui assistaient à la séance, mais il constate que l'observation de M. Burnier fut *appuyée* par la

Commission, ce qui semble indiquer une certaine unanimité de vues sur un point d'une importance pratique manifeste. Il ne paraît pas du reste que la question soulevée par M. Burnier ait donné lieu à de nouveaux entretiens. M. Burnier lui-même ne proposait rien à cet égard ; il désirait simplement que ce point de vue ne fût pas omis dans le règlement.

Le 18 novembre 1847 eut lieu l'installation officielle de la Faculté et l'ouverture des cours. Onze étudiants étaient présents ; deux étaient absents et on comptait trois externes. M. *Louis Vulliemin* était appelé, en qualité de professeur extraordinaire, à faire le cours d'histoire ecclésiastique à la place de M. Herzog. Parmi les professeurs, figure M. le pasteur *F. Espérandieu,* chargé, après la mort de Vinet, du cours d'homilétique et de la direction des exercices de prédication. Mais, le 16 novembre 1848, M. Espérandieu donnait sa démission et partait bientôt après pour l'Amérique.

En septembre et en octobre, la Commission des études entrait en pourparlers avec M. le pasteur *Ch. Baup,* de Vevey, en vue de l'enseignement de la théologie exégétique du Nouveau Testament et elle l'appelait en qualité de professeur extraordinaire. Le 28 août 1849, M. Baup était confirmé comme professeur ordinaire. A partir du semestre d'été de 1849, les quatre professeurs en fonctions étaient MM. Chappuis, Baup, Vulliemin et Berdez. Dans le courant d'octobre, M. Baup était nommé directeur des étudiants.

A partir de cette époque, la Faculté de théologie, définitivement constituée, suit une marche régulière et paisible. L'enseignement, conforme au programme, était calculé pour un cycle de trois années, et les cours dans les deux semestres étaient répartis entre quatre branches d'études, savoir : l'exégèse de la Bible, la doctrine chrétienne, l'histoire de l'Eglise et l'exercice du ministère évangélique.

IV

Le premier règlement, préparé par M. le professeur Gindroz et adopté par la Commission des études, portait la date du 17 juin 1848. Il était autographié. Il ne sera pas sans intérêt de mentionner quelques-uns des articles qui, dans le cours des années, ont subi des modifications assez sensibles.

L'article premier précisait d'une manière très nette la tâche de la Commission des études : « La Commission des études, instituée par la Constitution de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud, *est chargée de former des pasteurs pour cette Eglise,* etc. » Le champ d'activité de la Commission était ainsi délimité, restreint. C'était bien en vue de l'Eglise que la Faculté avait été établie par le Synode, et la Commission n'était tout d'abord préoccupée que des intérêts de cette Eglise. Le lien entre cette dernière et la Faculté était ainsi fortement accusé.

Les *Ecoles* ressortissant aux Eglises étaient également l'objet de la sollicitude de la Commission, et l'article 1er s'exprimait ainsi à leur égard : « La Commission exerce une surveillance générale sur les écoles subventionnées par la caisse de l'Eglise, ou qui réclament des directions par l'intermédiaire des Conseils d'Eglise. »

L'article 3 fixait le nombre des membres de la Commission à *cinq;* il devait être porté plus tard à *sept* (1869).

En 1852 eut lieu une première revision du règlement, et cette revision, qui eut force de loi dès le 1er octobre, fit disparaître tout le premier chapitre du règlement de 1848, soit les *Dispositions générales.*

L'article 31 du règlement de 1848 renfermait ce dispositif : « Le Conseil de la Faculté et la Commission s'assurent tout préalablement que le candidat a les dispositions *chré-*

tiennes qu'on doit désirer chez un jeune homme qui se prépare au ministère. » La revision de 1852 remplaça le mot de chrétiennes par celui de *sérieuses*, et modifia la fin de l'article 26 de la manière suivante : « qui entreprend l'étude de la théologie. »

La revision de 1852 retrancha l'article 41 du règlement de 1848 : « Les étudiants peuvent être appelés à faire la lecture de l'Ecriture sainte dans les réunions de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud. Ils peuvent également être appelés à prêcher. »

Un chapitre III intitulé : *Ecoles*, modifiait en ces termes le règlement de 1848 : « La Commission des études exerce sa surveillance sur les Ecoles par l'intermédiaire des Conseils d'Eglise et par des moyens qui seront réglés ultérieurement. »

En 1852, à propos du *diplôme de licencié*, un article 51 disait : « Ce diplôme est conféré par la Commission des études et le Conseil de la Faculté, après que le candidat a fait en leur présence une profession de foi conforme à l'Evangile. » Mais, en 1860, une nouvelle revision du règlement modifia cet article en ce sens que le diplôme était conféré au candidat qui, pendant la durée de ses études, avait « obtenu un bon témoignage pour ses dispositions chrétiennes et sa conduite morale. »

Le règlement de 1860 entra en vigueur le 1er octobre de cette année-là, pour être remplacé, le 1er octobre 1874, par le règlement actuel.

Au début, nous l'avons vu, l'enseignement dans la Faculté était calculé pour un cycle de trois années. En 1860, l'ensemble complet des études comprenait encore un cycle de même durée. Mais, en 1874, ce cycle fut fixé à quatre ans. La première année était consacrée à l'achèvement des études classiques et aux études d'introduction à la théologie. Nous aurons, en temps et lieu, à revenir sur ce point.

En 1860, les examens généraux ne pouvaient se faire

qu'après quatre semestres d'études ; en 1874, après six semestres.

En 1860, l'étudiant qui, après cinq ans, n'avait pas terminé ses examens, pouvait être exclu de la Faculté. En 1874, après sept ans au plus tard.

Une des dispositions du règlement de 1852, soit l'article 51, prescrivait que le candidat au diplôme de licencié serait appelé à faire *une profession de foi conforme à l'Evangile.* Ce dispositif du règlement fut observé, semble-t-il, pour la première fois le 8 octobre 1852[1]. Cette mesure, qui répondait sans doute à ce qu'avait demandé M. Louis Burnier dans la séance du 30 juin 1847, fut appliquée durant quelques années seulement.

V

De leur côté, les étudiants avaient arrêté leurs statuts que la Commission avait sanctionnés. Ces statuts avaient pour objets l'administration de la bibliothèque et la discipline. Tout y était en harmonie avec l'esprit de l'institution, avec une vie studieuse et chrétienne[2].

En 1851, la Commission avait rendu aux étudiants le témoignage que, s'ils laissaient quelque chose à souhaiter quant au nombre — ils étaient douze — ils la satisfaisaient entièrement sous les rapports essentiels de la moralité et des dispositions religieuses. M. Baup, leur directeur, disait éprouver une douce satisfaction dans ses rapports avec eux.

Ce qu'ont été, en effet, les premières années de la Faculté libre, ceux des anciens étudiants qui vivent encore, *rari nantes!* pourraient seuls le dire. Ils n'ont pas perdu le souvenir de l'*esprit* qui les animait. Sauf deux ou trois, ils étaient tous des ressortissants du canton et des membres de l'Eglise pour

[1] Procès-verbaux de la Commission des études.

[2] Rapport de la Commission des études au synode de 1852.

le service spécial de laquelle la Faculté avait été établie. Ils tenaient à cette Eglise mal vue, persécutée et dont les fondements paraissaient encore si peu solides. C'est à juste titre que la Commission s'exprimait un jour en ces termes à leur sujet : « On peut dire qu'une bénédiction réelle repose sur nos jeunes amis et que les sacrifices que l'Eglise fait pour la Faculté de théologie, elle les fait pour des jeunes gens dont on peut espérer qu'ils deviendront de fidèles et utiles serviteurs de Dieu.... Quand on réfléchit aux circonstances de notre Eglise, à la chétive position selon le monde qu'elle peut offrir à ses pasteurs ; quand on pense que, malgré cela, des jeunes gens se déterminent à venir à nous, il est évident qu'il y a dans leur cœur un sentiment élevé, pur, une vocation décidée qui nous garantit d'avance toutes les qualités, toutes les dispositions d'un bon étudiant [1]. »

VI

En 1853, la Faculté de théologie fut frappée d'un coup d'autant plus sensible qu'il était plus inattendu ; le professeur *Charles Baup* mourait subitement dans la nuit du 21 mars. La position qu'il s'était acquise autrefois au sein du clergé national, les dons qu'on lui reconnaissait et la confiance qu'il inspirait, lui avaient assigné un rôle particulier et important lors de la démission des pasteurs, le 12 novembre 1845. Il était un des rares esprits organisateurs que renfermait alors le clergé vaudois. Sa part fut grande dans la fondation et la constitution de l'Eglise libre dont il fut l'un des pasteurs à Vevey, avant d'être appelé à Lausanne comme professeur à la Faculté libre. Ceux qui ont eu le privilège d'être parmi les disciples de cet homme excellent ont gardé de lui le plus aimable et le plus respectueux souvenir. On

[1] Rapport de la Commission des études au Synode de 1856.

comprend qu'au Synode de 1853, deux mois après la mort de M. Baup, la Commission synodale d'un côté, la Commission des études de l'autre, se soient rencontrées dans l'expression de regrets que partageaient l'Eglise tout entière et les étudiants de la Faculté. Le deuil était pour tous [1]. — A la même époque survint aussi la mort du professeur *Leresche*, qui, dans les jours de sa vieillesse, avait donné l'exemple d'une décision toute chrétienne en se rangeant parmi les fondateurs de l'Eglise libre.

Le 29 mars, la Commission des études se réunissait pour aviser au moyen de repourvoir à la place laissée vacante par le décès de M. Baup, mais il fut décidé de renvoyer les présentations après le Synode qui devait se réunir à Vevey. Le 4 juillet, M. *Rodolphe Clément*, pasteur à Grandcour, était nommé professeur de théologie pratique et directeur des étudiants. Il entra en fonctions au semestre d'hiver.

VII

Durant les premières années de la Faculté, la Commission des études ne paraît pas avoir éprouvé le besoin ou senti la nécessité de se mettre directement en contact avec les Eglises ; tout au moins a-t-elle été sobre de communications officielles. Il semble qu'elle ait jugé que ses rapports au Synode — brièvement analysés dans les circulaires de la Commission synodale — suffisaient pour mettre les Eglises au courant de ses travaux et de la marche de la Faculté. Cependant, au mois de décembre 1855, la Commission, constatant le nombre réduit des étudiants, émit une première circulaire par laquelle elle engageait les Eglises à « découvrir les talents cachés, les vocations secrètes » qui auraient besoin de quelque secours pour se manifester. Des

[1] Voir le *Lien*, n° 10, 1894.

subsides pourraient être accordés à des élèves de cette catégorie. La Commission estimait qu'il y avait nécessité à voir le nombre des étudiants augmenter, parce que le nombre des Eglises paraissait devoir augmenter aussi.

Cet appel de la Commission ne devait pas demeurer sans résultat. Très peu de mois après, une nouvelle circulaire revenait sur ce sujet, mais d'une manière plus positive [1]. En effet, dès le printemps de 1856, des pourparlers s'étaient engagés entre la Commission et M. le ministre Jules Favrod-Coune, évangéliste à Coppet, auquel la Commission offrait la direction d'une *école préparatoire,* destinée à faciliter les études des jeunes gens qui désiraient entrer en théologie.

Au mois de septembre, M. Favrod-Coune, ayant accepté, transportait son domicile à Lausanne et l'école s'ouvrait dans sa demeure le 3 novembre. Trois élèves, auxquels s'en ajouta bientôt un quatrième, s'étaient présentés et avaient été acceptés ; mais la Commission avait décidé que ces jeunes gens feraient un essai de six mois avant que leur admission définitive fût prononcée [2].

Dès lors, le nombre des élèves alla en augmentant, et, dans la séance de rentrée des cours de la Faculté, le 3 octobre 1859, le président, M. le pasteur Louis Bridel, pouvait s'exprimer ainsi :

« Vous avez remarqué le nombre croissant des élèves de l'Ecole préparatoire. La première année il était de quatre, l'année dernière de six, cette année de onze. Il y a là une difficulté pour notre Faculté de théologie, en même temps qu'une bénédiction. Il est difficile, en effet, d'accomplir en trois années toutes les études qui doivent mettre un jeune homme en état de commencer avec fruit sa théologie. Toutefois, l'expérience a montré que des élèves ayant une

[1] Voir encore circulaire de la Commission des études, nº 4, 25 août 1857.

[2] Procès-verbaux de la Commission des études. Voir la circulaire nº 4. — Conf. *Séance commémorative de la Faculté,* 1889, p. 15-17, 34-38.

mesure suffisante de capacité peuvent, avec du travail et de l'énergie, arriver à ce résultat ; mais il est nécessaire qu'ils emploient à poursuivre ce but tout leur temps et toutes leurs forces. Cette difficulté est réelle, et la Commission des études s'en est déjà préoccupée plusieurs fois ; mais, en même temps, quand nous considérons combien est petit le nombre des jeunes hommes qui, après avoir fait leurs études classiques, se vouent au ministère de la Parole de Dieu, nous devons nous féliciter d'avoir pu ouvrir cette Ecole préparatoire et d'y voir arriver un plus grand nombre d'élèves que nous n'osions l'espérer dans la faiblesse de notre foi [1]. »

Nous aurons, dans la suite, à constater le développement successif de l'Ecole préparatoire et à rechercher les causes qui ont amené l'état de choses actuel.

VIII

C'est à la date du 9 janvier 1855 que, pour la première fois, le nom de M. *Astié* paraît dans les procès-verbaux de la Commission des études.

M. Jean-Frédéric Astié, de Nérac, en France, avait à cette époque trente-trois ans. Ses études théologiques s'étaient faites tout d'abord à l'Ecole de théologie de l'Oratoire, à Genève, puis, et surtout, à Halle et à Berlin. Il avait, pendant quelques années, desservi comme pasteur une Eglise française à New-York. De retour en Europe, il vint se fixer à Lausanne dans le but et avec le désir de s'y créer une position comme professeur. A la date du 20 décembre 1854, il offrait à la Commission des études un cours libre sur l'histoire ecclésiastique de l'Ecole chrétienne d'Alexandrie, sur Origène, etc. Ce cours se serait fait pendant le semestre d'hiver 1855 à 1856. Nous transcrivons ici la réponse faite à M. Astié :

[1] Circulaire de la Commission des études, n° 8, 20 octobre 1859.

La Commission « appelée à apporter les soins les plus scrupuleux à tout ce qui concerne l'enseignement, ayant à cet égard une grande responsabilité envers le Synode et l'Eglise, ne croit pas pouvoir accepter la proposition qui lui est faite par M. Astié, attendu qu'elle n'a pas, sur celui qui la lui présente et sur ses principes théologiques, les renseignements suffisants dont elle aurait besoin. » Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ici que, l'année même où M. Astié avait offert un cours à la Faculté libre, il avait publié un ouvrage dont l'apparition avait fait quelque bruit : *M. Scherer, ses disciples et ses adversaires, par quelqu'un qui n'est ni l'un ni l'autre*. On peut supposer que la Commission, en arguant d'ignorance au sujet des principes théologiques de M. Astié, avait encore plus besoin d'être rassurée que renseignée.

Cependant, l'année suivante (1856), les étudiants ayant demandé un cours de *philosophie,* la Commission décida de s'adresser à M. Astié. Le cours devait durer deux semestres et les étudiants seraient tenus de subir les examens semestriels [1]. Il paraît que ce cours fut suivi avec zèle et avec profit par les étudiants comme un moyen précieux de développement mis à leur portée par la générosité éclairée du Synode. L'année suivante, le cours fait par M. Astié eut pour objet la philosophie ancienne.

En 1858, la Commission des études de l'*Union des Eglises libres de France,* qui comptait à la Faculté de Lausanne plusieurs jeunes Français, ayant demandé à la Commission s'il ne serait pas possible de faire donner à la Faculté un cours de *symbolique,* la Commission *accepta cette idée,* et M. Louis Bridel, alors président de la Commission, proposa de confier ce cours à M. Astié. Toutefois, la Commission décida que le cours de symbolique serait donné ; mais, pour le moment, elle ne voulait pas s'occuper de la *question personnelle* [1]. Elle

[1] Procès-verbaux de la Commission des études. 5 mai 1856.

sentait peut-être le besoin d'en conférer avec M. Astié, ou avec d'autres ; peut-être quelques craintes persistaient-elles dans l'esprit de tel ou tel de ses membres ! Quoi qu'il en soit, à la date du 15 juin, la Commission enregistrait la nomination de M. Astié comme professeur extraordinaire, et elle prenait une décision formelle sur la nature du cours qu'il était appelé à faire et qui serait un « exposé historique et comparatif de la doctrine des diverses confessions chrétiennes d'après les symboles ou les documents authentiques qui contiennent cette doctrine. »

IX

En 1857, la Commission des études, et avec elle la Faculté de théologie, fut frappée d'un nouveau coup par la mort de M. *A. Gindroz*, qui, après avoir été à la tête de la Commission depuis l'origine jusqu'en 1855, et l'avoir quittée alors pour raison de santé, y était rentré depuis quelques mois [2].

M. Gindroz avait eu la plus grande part à la fondation et à l'organisation de la Faculté et il venait de rédiger un projet de règlement pour l'Ecole préparatoire, lorsque la mort mit fin à ses travaux. Son expérience des affaires et sa gravité toujours si bienveillante lui donnaient une grande autorité et inspiraient toute confiance. A la séance de rentrée des cours de la Faculté de théologie, le 5 octobre 1857, M. le pasteur Louis Bridel, qui présidait, s'exprima ainsi : « Combien nous aimions à voir au milieu de nous ce vieillard qui, après avoir pris une part si éminente et si honorable aux affaires publiques, savait mettre de l'importance à nos modestes travaux et ne négligeait aucun devoir, si petit que dût parfois lui en paraître l'objet ! » A son tour, M. le professeur

[1] Procès-verbaux de la Commission des études. 8 avril 1858.
[2] M. Gindroz est mort le 20 juin 1857.

Berdez, président du Conseil de la Faculté pour l'année d'études qui commençait, et chargé du discours d'ouverture, rendit un hommage ému à la mémoire de M. Gindroz : « Tout était bien nouveau pour nous sur le terrain que la Providence nous montrait pour la première fois, il y a onze ans. Violemment jetés à l'écart, entourés de luttes ardentes, nous n'avions pas de projets prémédités. Quelques jeunes gens qui étaient bravement entrés dans la mêlée, demandaient à poursuivre des études interrompues. Ainsi se formèrent les premiers cours. M. Gindroz prit dans sa main ces fils peu affermis, et promptement on les vit se classer, se coordonner, se fortifier. Ne pouvons-nous pas dire qu'après Dieu et après les hommes qui ont transporté de l'Académie dans cette enceinte [1] leur enseignement et leur crédit, M. Gindroz a été le principal artisan de l'existence et du développement de notre Eglise ?... Il avait le génie de la méthode. Il avait aussi un don plus rare peut-être, celui de la mesure.... Il présentait cet équilibre des forces morales et intellectuelles qui suppose sans doute une organisation d'élite, mais qui est surtout le fruit d'une vie méditative et d'un grand travail intérieur. Sa figure recueillie exprimait bien la réflexion dans toute sa force et dans toute son étendue.... Sa venue dans notre Ecole devait être accueillie comme un bienfait. Sa place y était marquée par son caractère et ses antécédents. Tout de suite il lui imprima une direction régulière, ferme, prudente et amicale. Il surveillait les détails aussi bien que l'ensemble. A chaque chose il attachait une pensée de devoir. Toujours le premier à l'œuvre, il ne se laissait arrêter ni par les fatigues de l'esprit, ni par celles de l'âge.... Il aimait notre Ecole. Elle lui était chère comme institution scientifique, car chez lui les années n'avaient point affaibli les habitudes préférées de la jeunesse et de l'âge mûr.... Mais notre Ecole lui était chère surtout comme ins-

[1] Le local de l'ancienne brasserie.

titution religieuse. La foi chrétienne exerçait sur lui une influence profonde. Il lui avait soumis sans réserve sa haute intelligence.... Il voyait dans le christianisme seul la clef des énigmes philosophiques.... Sévère pour lui-même, on reconnaît cette austérité appliquée à sa personne dans ce goût pour la solitude qui devenait pour lui toujours plus impérieux. « Oui, disait-il dernièrement, il m'est bon d'être seul, » il faut que j'apprenne à mourir ; » paroles d'un stoïcien, dont nous connaissons le vrai sens, car celui qui les prononçait, il y a peu de semaines, ne cherchait la consolation et la vie qu'auprès de notre Maître et Seigneur Jésus-Christ [1]. »

Nous ne saurions rien ajouter à ces témoignages si conformes à la vérité et que nos souvenirs personnels confirmeraient au besoin, mais il nous a paru convenable de consacrer une page à la mémoire du premier président de la Commission des études, à l'organisateur intelligent et dévoué de la Faculté de théologie.

X

On ne conçoit pas volontiers une institution scientifique — une Faculté de théologie, par exemple — qui ne posséderait pas une bibliothèque à son usage et dont elle aurait le soin et la direction. Aussi, dès le début de son existence, la Faculté eut-elle, sinon une bibliothèque digne de ce nom, tout au moins un embryon de bibliothèque. Les commencements en furent — comme ceux de la Faculté elle-même — très modestes. La première fois qu'il en est fait mention c'est au Synode de 1852, et, à cette date, elle ne renferme que 745 volumes, formant 444 ouvrages, dont plusieurs ont été donnés par la veuve de Vinet. Le Synode, disposant

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 5, 23 octobre 1857.

de ressources très restreintes, ne pouvait faire beaucoup pour le développement de la bibliothèque. Il lui accorda cependant un léger subside, à peine suffisant pour acheter quelques volumes. A ce compte, la bibliothèque semblait condamnée à n'offrir jamais aux étudiants que de très faibles ressources littéraires. Aussi le Synode de 1854 la recommande-t-il à la libéralité des membres de l'Eglise pour des dons en livres. Cette recommandation, qui a besoin d'être renouvelée, trouve d'abord peu d'écho. Les progrès sont lents. Cependant, en 1859, la Commission des études, qui a voué une attention spéciale à la bibliothèque, peut annoncer que celle-ci possède 1860 volumes au moins, et, dans le nombre, des ouvrages précieux. Un nouveau règlement a été adopté ; un nouveau catalogue a été fait avec exactitude et un local a été disposé pour l'usage exclusif de la bibliothèque. Nous savons déjà ce que cet établissement, si modeste au début, est devenu par la suite, et nous aurons l'occasion de nous en occuper de nouveau.

XI

A la date du 16 mars 1849, la Commission synodale adressait aux Conseils d'Eglise une circulaire qui renfermait cette phrase : « L'Eglise libre favorise des écoles dans quelques localités et en plus d'un lieu le besoin d'écoles qui lui appartiennent se fait sentir. » Rien de plus pour le moment ; nulle mention des Eglises qui possèdent des écoles. Cependant, ces quelques mots indiquaient clairement que l'Eglise libre, bien loin de songer à se désintéresser de l'instruction de la jeunesse, s'appliquerait de tout son pouvoir à la diriger dans un sens positivement chrétien. La Constitution n'avait-elle pas, dans son article 5, témoigné de sa sollicitude pour l'éducation de la jeunesse en disant : « L'Eglise

pourvoit à l'instruction religieuse et au développement spirituel des enfants » ? Tout ce qui pouvait contribuer à ce développement était donc considéré par l'Eglise comme rentrant dans son programme et faisant partie de la mission qui lui avait été confiée auprès du peuple du pays.

Les écoles ressortissant à l'Eglise libre furent, à l'origine, placées sous la haute direction de la Commission des études. C'est, en effet, dans le rapport présenté par cette Commission au Synode de 1852 que nous trouvons la première mention officielle de ces écoles. Peu de communications avaient été faites par les Eglises ; mais, à cette date, deux secours avaient été accordés, l'un de 300 francs à l'école de *Château-d'Oex*, et l'autre de 150 francs à celle des *Ormonts*, déjà toutes deux organisées et approuvées. L'Eglise de *Lausanne* avait annoncé la formation d'une école primaire de jeunes filles. La Commission n'avait du reste pas cru devoir provoquer la création d'écoles nouvelles, parce que ces institutions, « pour être viables, doivent naître des besoins et avoir leurs racines dans le sol même où elles se placent [1]. »

L'année suivante, les détails parvenus à la Commission sont encourageants. Il n'est pas encore question d'écoles nouvelles, mais celles de Château-d'Oex et des Ormonts ont continué à bien marcher et à exercer une influence salutaire et sensible sur un bon nombre des élèves. Quant à celle de Lausanne, elle a réalisé, et au delà, les espérances qu'on en avait conçues. Le nombre des élèves a triplé.

Les rapports subséquents de la Commission des études font entendre la même note. En 1859, le rapport signale l'existence à Lausanne d'une école de garçons, fondée après celle des filles. Ces écoles continuent à répondre à leur but et à marcher d'une manière satisfaisante. A Lausanne, les écolages ont été assez élevés pour que l'Eglise n'ait eu à payer

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 35, 22 juillet, 1852.

qu'une somme de 200 francs. L'école des filles avait été suivie par 60 enfants, mais ce chiffre tendait à diminuer.

Nous aurons à revenir sur ce sujet, mais, en nous en tenant encore à la période qui nous occupe, il ne sera pas sans intérêt de signaler un ou deux faits qui montrent quel intérêt les Commissions synodale et des études — pour ne parler que d'elles — portaient aux questions de cette nature.

XII

En 1854, l'Eglise d'Ormont-Dessus priait la Commission synodale de lui fournir des informations sur la manière dont les Eglises procédaient à l'égard de l'admission dans l'Eglise, de la cène, de la discipline, de *l'instruction des catéchumènes, de leur admission à la cène.* Faisant droit à cette demande, la Commission adressait aux Eglises, dans sa 51e circulaire, la prière de lui fournir les renseignements dont elle avait besoin, et, au Synode de 1856, en rendant compte des réponses qui lui étaient parvenues, elle constatait qu'il y avait « dans les Eglises, sur tous ces points, une grande variété d'usages et de formes ; » mais elle ajoutait : « Nous avons la conviction qu'il y a un même but et un même esprit, et cet esprit, nous croyons fermement que c'est l'Esprit de Christ, l'esprit de la liberté dans l'amour[1]. »

De son côté, la Commission des études adressait, à la date du 25 août 1857, aux Conseils d'Eglises une circulaire à laquelle nous empruntons les lignes suivantes : « La Commission des études est appelée par son institution à s'occuper des progrès de l'étude de notre sainte religion au milieu de la jeunesse qui appartient à notre Eglise évangélique libre. Ce n'est pas seulement par les soins qu'elle donne à la Faculté de théologie que la Commission peut s'acquitter de

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 60, 4 juin 1856.

cette belle tâche ; elle doit aussi son intérêt aux écoles élémentaires qui existent dans notre Eglise ; elle ne saurait même demeurer indifférente à l'égard des enfants qui suivent les écoles communales, dans les localités où l'on n'a pas encore établi des instituteurs spéciaux.... Permettez-nous donc, chers et honorés frères, de vous demander avec instance d'exercer sur les écoles que vos enfants sont appelés à fréquenter une vigilance attentive, inspirée par l'amour des enfants et dirigée par le désir de les amener à l'Evangile. Assurez-vous que les enseignements qu'ils reçoivent sont conformes à la Parole de Dieu et véritablement évangéliques.... Il serait beau que notre Eglise, qui s'appelle libre, eût les enfants les plus soumis, les plus instruits, les mieux élevés, en sorte qu'on pût dire d'eux : Vous les connaîtrez à leurs fruits [1]. »

XIII

Chaque année, on le sait, au moment où, en automne, les cours de la Faculté vont recommencer, une séance spéciale réunit autour des professeurs et des membres de la Commission des études les étudiants d'abord, puis des représentants des Facultés sœurs, enfin un nombreux public de pasteurs et d'amis.

A l'origine, cette séance de rentrée, qui avait lieu forcément dans le local très exigu de l'ancienne brasserie, pouvait être envisagée comme une réunion de famille, sans apparat, mais aussi intime que modeste. Durant les premières années, M. Gindroz la présidait avec cette dignité pleine de bienveillance qui faisait le fond de son caractère. Alors, comme de nos jours, un des professeurs donnait lecture d'un travail aussi savant que pratique sur quelque sujet emprunté aux diverses disciplines théologiques. Les représen-

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 4, 25 août 1857.

tants des Commissions administratives de l'Eglise prenaient à leur tour la parole et adressaient aux étudiants des conseils dictés par l'affection autant que par la sagesse, et dans lesquels se reflétaient très naturellement les préoccupations du moment.

Jusqu'en 1857, ces discours de rentrée n'étaient pas livrés à la publicité, et l'Eglise, dans son ensemble, n'apprenait que bien vaguement ce qui se faisait et se disait dans ces journées toujours importantes pour la Faculté. Mais, à partir de 1857, la Commission synodale, ayant pensé que les Conseils d'Eglise recevraient avec intérêt un compte rendu de la séance d'ouverture des cours de la Faculté de théologie et de l'Ecole préparatoire, la Commission des études s'empressa de déférer à ce vœu avec l'espoir que cette communication exciterait dans les Eglises un esprit de prière en faveur de ces deux établissements.

La séance de cette année-là, le lundi 5 octobre, était présidée par M. Louis Bridel, nouvellement appelé par la Commission des études à la place laissée vacante par la mort de M. Gindroz. Après le discours de M. Berdez, qui avait pris pour thème cette assertion de Pascal que « l'on peut se faire une idole même de la vérité, » on entendit successivement M. le pasteur Scholl, délégué de la Commission synodale, M. Paul Burnier, délégué de la Commission d'évangélisation, M. Edmond de Pressensé, M. Louis Burnier, M. Jordan, pasteur à Lutry, M. Rapin, pasteur à Corsier, et enfin M. Bipper, délégué, avec M. Th. Rivier père, du Conseil de l'Eglise libre de Lausanne. A partir de ce moment, il fut admis que la Commission des études adresserait chaque année aux Conseils d'Eglise une circulaire imprimée et renfermant tous les détails propres à intéresser les Eglises à la vie et à la marche de la Faculté. On comprend qu'à la longue ces circulaires aient formé un ensemble de documents très précieux pour l'histoire intérieure de la Faculté. Dans la période que nous étudions à cette heure, nous signalerons encore le

discours prononcé en 1858 par M. le professeur *Clément* sur *l'amour de la vérité,* et en 1859 celui de M. le professeur *Chappuis,* sur *les moyens à employer pour devenir un vrai théologien.* Nous n'avons pas besoin de dire combien il y aurait plaisir et profit, non seulement pour les étudiants, mais encore pour tous ceux qui s'intéressent à des études théologiques sérieuses et solides, à relire ces discours tout empreints de science et de piété ! Au reste, il était à désirer qu'un public plus nombreux eût le privilège d'assister à une solennité académique si propre à intéresser l'Eglise à la Faculté et à resserrer les liens qui les avaient unies dès l'origine. L'année suivante, ce désir, qui était dans tous les cœurs, se réalisait effectivement.

Deuxième période.

L'ÉGLISE LIBRE ET LE DROIT COMMUN

1860-1868

CHAPITRE PREMIER

L'administration générale de l'Eglise.

I

Par le retrait du décret du 7 juin 1849, l'Eglise libre se trouvait placée sous le régime du droit commun. Ce n'était sans doute point encore la liberté religieuse dans toute son étendue ; néanmoins, c'est avec un sentiment de profonde reconnaissance envers Dieu que la Commission synodale signalait ce fait important dans son rapport au Synode de Morges, en mai 1860. « Le décret qui interdisait les réunions religieuses indépendantes ayant été retiré il y a déjà une année, nous avons joui dès lors de la liberté religieuse ; quoique celle-ci ne soit pas consacrée en principe, nous sommes rentrés dans le droit commun quant à la célébration de nos cultes, et nous pouvons dire que généralement nous avons joui d'une grande paix. Bénissons-en Dieu, et, dans un chemin plus facile, soyons plus fidèles encore [1]. »

Deux ans après, un pas décisif devait se faire par l'inscription de la liberté des cultes dans la nouvelle Constitution. En effet, en janvier 1861, le Grand Conseil, cédant au vœu exprimé par un grand nombre de pétitionnaires, décidait la

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 87, 18 mai 1860.

revision de la Constitution de 1845 par une assemblée constituante qui fut nommée le 3 mars suivant.

Au cours des mémorables discussions sur la liberté religieuse, un des députés les plus influents ne craignit pas de déclarer que, par les restrictions apportées depuis quinze ans à cette liberté, on s'était trompé, et qu'après des essais infructueux, il ne restait plus rien à faire qu'un essai sincère de la liberté. Et, en effet, on avait vu à quoi servaient les prohibitions et les interdictions. On avait saisi, traîné avec les gendarmes des pasteurs démissionnaires dans le canton. L'intolérance resterait tant que la garantie de la liberté ne passerait pas dans la Constitution.

Le 31 octobre, l'assemblée constituante adopta à l'unanimité l'article suivant : « Les cultes sont libres ; leur exercice doit être conforme aux lois générales du pays et à celles qui concernent la police extérieure des cultes. » L'adoption de cet article provoqua une explosion d'enthousiastes bravos dans la salle et à la tribune. C'est ainsi que, pour la première fois, la liberté religieuse était inscrite dans la Constitution du pays, et cela sous la forme positive de la liberté des cultes. Pour l'Eglise libre, la décision de l'assemblée constituante était un fait capital. Par son existence même, par les luttes qu'elle avait soutenues et par les souffrances qu'elle avait endurées, n'avait-elle pas puissamment contribué à amener un résultat aussi heureux pour le pays tout entier ? C'est donc à bon droit qu'elle s'empressa de bénir Dieu de cette grâce, objet d'une sincère gratitude de sa part.

II

Si la privation de liberté est parfois pour une Eglise une cause de langueur, la possession de la liberté peut devenir aussi pour elle un piège et un danger. C'est là une éventualité que l'histoire impartiale ne confirme que trop. L'Eglise

libre, en voyant s'ouvrir devant elle un chemin plus facile, triompherait-elle des difficultés que la liberté elle-même sèmerait sous ses pas ? Résisterait-elle à la tentation de s'endormir sur les biens acquis ou y succomberait-elle ? La question se posait alors et non sans quelque anxiété chez plusieurs. Toutefois, à part de rares défections individuelles qui ne devaient avoir aucune influence sur l'état général et l'ensemble de l'Eglise, par la bonté de Dieu cette dernière ne fut point arrêtée dans sa marche. Nous nous croyons même autorisé à dire que le développement graduel et normal de l'Eglise s'est continué dans cette période, quoique toujours dans des proportions modestes et des limites restreintes. C'est ce que nous pouvons conclure d'un rapport sur les visites d'Eglises, présenté par une Commission spéciale au Synode de Lausanne, en mai 1861.

Depuis l'origine de l'Eglise, la question des visites d'Eglises n'avait pas cessé d'être à l'étude ; elle avait donné lieu à de nombreux essais quant au meilleur mode à adopter. On ne passe pas, en effet, d'un ancien ordre de choses à un ordre tout nouveau sans faire quelques écoles. Tenant compte de la nature même de l'Eglise, à la fois presbytérienne, puisqu'elle possède une autorité supérieure, et congrégationnelle, puisque les Eglises sont autonomes, le rapport exprimait le désir que chaque Eglise se fît connaître en disant en toute simplicité comme en toute vérité ce qui se passait dans son sein, ses progrès comme ses retards, ses motifs de tristesse comme ses sujets de joie. En conséquence, la Commission proposait qu'à chaque session ordinaire du Synode un nombre déterminé d'Eglises présentassent un rapport sur elles-mêmes. Les 41 Eglises alors existantes étaient partagées en six séries. Leurs rapports faciliteraient à la Commission synodale la connaissance qu'elle devait avoir des Eglises, de leur état spirituel et de leurs divers besoins. Cela n'empêcherait pas la Commission synodale d'envoyer dans les Eglises des frères bien qualifiés pour les visiter, et

le rapport proposait qu'il y eût six visiteurs nommés pour deux ans par la Commission synodale, et que chaque Eglise fût visitée au moins une fois par an [1].

Conformément au vœu exprimé dans le rapport dont nous venons de donner une brève analyse, des visites d'Eglises se firent selon le mode proposé, et, au Synode de Lausanne, en mai 1863, la Commission synodale put dire que ces visites avaient fait connaître les Eglises les unes aux autres et avaient resserré entre elles les liens d'affection fraternelle.

III

A cette époque (1863), malgré de nombreux décès de frères et de sœurs, le nombre des membres inscrits de l'Eglise avait continué à s'accroître ; il était de 3972. Des auditeurs toujours plus nombreux assistaient aux divers cultes qui se célébraient dans 103 localités du canton. Le nombre des Eglises était de 42, par suite de l'admission au Synode de 1861 de l'Eglise de *Granges*. Plus de 100 écoles du dimanche étaient dirigées par des membres de l'Eglise. En 1867, le nombre des membres inscrits s'élevait à 4044 ; celui des auditeurs environ à 4000. Durant l'hiver précédent, 517 catéchumènes avaient été instruits par les pasteurs des diverses Eglises et 112 écoles du dimanche avaient été dirigées par des membres de l'Eglise. En signalant ces chiffres, la Commission synodale ajoutait : « Ce qui nous semble ressortir de là, c'est que notre Eglise est en progrès. Sa marche, quoique lente, est pourtant continue, et peu à peu elle triomphe des préventions qui ont si longtemps pesé sur elle. Mais l'accroissement spirituel correspond-il à l'accroissement numérique ? et si l'arbre étend ses branches, pousse-t-il des racines de plus en plus profondes, et ses fruits sont-ils de plus en plus abondants ? Nous

[1] Rapport sur les visites d'Eglises, 15 mars 1861.

n'osons l'affirmer, mais nous l'attendons de la bonté de notre Dieu[1].»

Nous tenons à signaler expressément cette préoccupation de la vie spirituelle dans l'Eglise. Il y est fait de fréquentes allusions dans les circulaires adressées aux Eglises par la Commission synodale et nous y voyons un indice favorable du développement de l'Eglise elle-même. La Commission insiste, par exemple, pour qu'il y ait dans toutes les Eglises des réunions de prières, pour que les pasteurs apportent le plus grand soin à leurs prédications, pour que les Eglises s'intéressent davantage à l'œuvre des missions, pour que chaque membre de l'Eglise devienne un témoin vivant de la puissance sanctifiante de l'Evangile[2]. Elle ne craint pas de signaler les obstacles, parfois manifestes, aux progrès spirituels, l'esprit du monde qui se fait encore trop sentir dans l'Eglise. « Ce qui nous manque plus ou moins à tous, c'est la décision, le zèle, l'amour des âmes, le détachement des biens de la terre et un esprit de vraie fraternité. La vie de l'Eglise est aussi trop peu développée, et les vrais principes ecclésiastiques ne sont pas encore connus comme ils devraient l'être. En un mot, si notre Eglise est un témoin de la bonté et de la fidélité de notre Dieu, elle est aussi une preuve de sa patience et de sa grande miséricorde. Que ce soit pour elle un motif, non de s'endormir, mais de tendre avec un nouveau courage au but glorieux qui lui est proposé[3]. »

A la fin de la période que nous parcourons dans ce moment, les mêmes exhortations se font entendre avec une force plus grande encore. Après avoir présenté au Synode quelques données statistiques, la Commission synodale ajoute : « Ce qui ressort de ce tableau, c'est que nous sommes loin de faire les conquêtes auxquelles nous aurions le droit de prétendre. Le sommeil nous gagne sans que nous nous en apercevions ; les fondateurs de notre Eglise s'en vont les uns

[1] Circulaire de la Commission synodale, N° 137, 22 mai 1867. — [2] Ibid., n° 129, 12 octobre 1865. — [3] Ibid., n° 132, 30 mai 1866.

après les autres, et leurs successeurs, qui n'ont pas reçu le baptême de la persécution, s'accommodent trop volontiers d'une vie sans grandes luttes, mais aussi sans grands résultats. On est prudent à l'excès et, dans l'amour exagéré qu'on a pour la paix, on oublie que Jésus a apporté l'épée sur la terre et qu'il y a allumé un feu que chaque enfant de Dieu a le devoir d'entretenir. En bien des circonstances nous ressemblons trop au monde pour qu'il nous haïsse, et il n'est pas toujours facile de distinguer en nous les mêmes sentiments qui ont été en Jésus-Christ. Disons-le bien haut, notre Eglise a besoin d'un réveil, et ce réveil il faut le commencer, il faut que chacun réforme sa vie et ses habitudes; il faut que quiconque possède Christ, le prêche en temps et hors de temps, qu'il le prêche par sa conduite aussi bien que par ses discours, qu'il le prêche dans son intérieur domestique et dans ses rapports avec ses semblables.... Travaillons et prions, et Dieu nous enverra de nouveaux jours et nous fera contempler sa gloire[1]. »

C'est avec une sollicitude éclairée que la Commission synodale dirige la marche générale de l'Eglise, et la sévérité même de quelques-unes de ses exhortations est une preuve de cette sollicitude. C'est ce que les Eglises ont toujours compris, et nous voyons le Synode — cette expression directe de la pensée de l'Eglise — s'associer constamment aux efforts de la Commission synodale pour rendre plus intense parmi nous la vie spirituelle. A plus d'une reprise, par exemple, le Synode a pris de lui-même l'initiative d'un jour de jeûne en invitant la Commission synodale à aviser aux mesures nécessaires. Ainsi, comme nous l'avons vu, à Lausanne en 1859. Ainsi encore à Morges, en 1860, le Synode vote un jour spécial d'humiliation, en chargeant la Commission synodale de fixer ce jour. Les temps étaient graves. Depuis un certain nombre d'années, les orages grondaient autour de notre patrie épargnée d'une manière si remarquable, tandis

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 147, 2 juin 1869.

que la guerre était à ses portes et semblait devoir l'envelopper. Pour le moment, le calme paraissait rentré dans les esprits, mais les causes qui avaient pu faire naître des inquiétudes étaient loin d'être dissipées. Et d'ailleurs, les chrétiens n'avaient-ils pas mille sujets de s'humilier devant Dieu, d'implorer ses compassions et de lui demander le secours de sa grâce? En outre, si l'Esprit de vie avait soufflé en divers lieux avec force et réveillé bien des âmes, l'Eglise libre ne supplierait-elle pas le Seigneur de répandre cet Esprit dans notre pays en particulier, sur les habitants, les magistrats, les pasteurs, sur les membres de toutes les Eglises? Tout sujet d'actions de grâces est en même temps un sujet d'humiliation[1]. — Obtempérant au vœu du Synode, la Commission synodale fixa le jour du jeûne au premier dimanche de juillet.

IV

Nous avons déjà mentionné l'intérêt que l'Eglise prenait à la question des *Réveils* et la composition, par M. le professeur Astié, d'un mémoire sur le Réveil américain. Ce mémoire, publié au printemps de 1859, avait été distribué dans les Eglises. C'est peut-être grâce à cela que le Synode du mois de mai 1859 invitait la Commission synodale à se tenir au courant des Réveils qui se manifestaient en divers pays, afin de continuer à fournir aux Eglises les renseignements qui pourraient leur être utiles. La Commission, qui n'avait pas perdu de vue cet objet, avait déposé sur le bureau un rapport étendu de M. Astié sur les Réveils contemporains en Europe. Elle était en pourparlers avec l'auteur relativement à l'impression de ce travail dont le sujet était le Réveil en Irlande, mais les frais assez considérables de l'impression firent reculer la Commission, qui dut se borner, dans l'intérêt des Eglises, à chercher un autre moyen d'utiliser l'ouvrage de M. Astié.

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 88, 12 juin 1860.

V

Les relations fraternelles que des Eglises diverses entretiennent entre elles peuvent à bon droit être envisagées comme des moyens d'assurer et d'augmenter la vie spirituelle de chacune d'elles. C'est cette pensée, suggérée par l'observation des faits, qui, dès l'origine, a engagé l'Eglise libre à se rapprocher d'autres Eglises du même type, et, en particulier, à se faire représenter officiellement dans les assemblées solennelles de ces Eglises. Il est vrai que, depuis 1867, la Commission synodale se vit contrainte de n'envoyer des délégués qu'auprès des Eglises partageant la foi et les principes ecclésiastiques de l'Eglise libre, et non plus, comme cela avait été fréquemment le cas jusqu'alors, auprès des diverses sociétés religieuses; mais cette mesure était dictée à la Commission soit par l'impossibilité où elle se voyait souvent de trouver des frères disponibles, soit par la considération des frais qu'entraînent de semblables députations[1].

En revanche, la Commission synodale poursuit les démarches commencées en vue d'une alliance plus étroite entre Eglises évangéliques libres de langue française. Le 20 décembre 1859, elle adressait aux Eglises un rapport sur la question, et, le 22 février 1860, un préavis au Synode sur les résolutions à prendre[2]. Dans ce préavis, la Commission recommandait le projet d'une alliance fondée sur une base plus large que celle de la Conférence de Neuchâtel. — La discussion dura tout un jour, mais elle fut constamment sérieuse et empreinte d'amour fraternel. Les députés des Eglises de France, de Genève, de Belgique, de Neuchâtel, exprimèrent leur intention formelle de faire tout ce qui serait possible pour atteindre le but désiré.

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 137, 22 mai 1867. — [2] Ibid., nº 84, 22 février 1860.

Deux tendances ecclésiastiques étaient représentées : l'une qui accentuait plus fortement la responsabilité de l'Eglise ; l'autre qui insistait davantage sur la responsabilité des individus. Tel était le cas de l'Eglise du canton de Vaud. Confédération d'Eglises particulières, elle s'était fondée et se développait depuis plusieurs années en fournissant à des frères, dont les points de vue étaient à plusieurs égards différents, un terrain commun sur lequel ils marchaient heureusement ensemble dans toutes les choses à la connaissance desquelles ils étaient parvenus. Cet accord bienfaisant risquerait d'être compromis par la participation des Eglises à une autre alliance au sein de laquelle quelques-unes ne se sentiraient pas entièrement à l'aise.

Le Synode adopta une résolution conçue en ces termes :

« Le Synode, approuvant la marche suivie par la Commission synodale relativement au projet d'alliance, et prenant, d'autre part, en considération les nouvelles perspectives qu'a manifestées la discussion, et particulièrement la part qu'y ont prise les députés des Eglises étrangères, prend les résolutions suivantes :

» 1° Il exprime son profond regret que cette alliance n'ait pas été fondée sur une base plus large et telle que toute Eglise véritablement évangélique indépendante puisse y entrer sans avoir à faire ni sacrifice d'aucun principe, ni réserve d'aucune sorte.

» 2° Le Synode, espérant encore qu'il sera possible à notre Eglise de s'entendre avec les autres Eglises évangéliques indépendantes de langue française pour que toutes ces Eglises forment ensemble une alliance chrétienne, dans laquelle la nôtre serait admise sur le même pied que les autres Eglises, c'est-à-dire *telle qu'elle est*, sans avoir à modifier sa Constitution, invite la Commission synodale à continuer à poursuivre ce but[1]. »

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 87, 18 mai 1860.

Dès lors, soit le 19 et le 20 juillet, une conférence des Eglises déjà entrées dans l'alliance se réunit à Genève, et l'un des délégués de l'Eglise libre vaudoise, M. L. Burnier, put, au Synode extraordinaire du mois d'août, rendre compte du résultat heureux auquel on était arrivé. Le Synode décida à l'unanimité de se rattacher à l'alliance formée entre Eglises évangéliques indépendantes[1].

En 1867, l'Eglise libre était représentée à la Conférence de Bruxelles par M. le ministre Paul Burnier. Les Eglises de Genève, de Neuchâtel, de Berne, de France, de Belgique, des Eglises hollandaises avaient envoyé des délégués à cette Conférence dans laquelle la plus grande concorde ne cessa de régner, mais qui ne fut pas en mesure d'arrêter des moyens pratiques d'étendre son activité[2]. Peut-être, en effet, qu'en embrassant des Eglises de langues différentes, et situées à de grandes distances les unes des autres, l'alliance risquait de compromettre une œuvre qui avait certainement sa raison d'être. Il y avait lieu de croire qu'on serait, dans la suite, contraint de modifier les bases de l'alliance quant aux Eglises qui en feraient partie.

VI

Si nous considérons maintenant l'activité intérieure de l'Eglise, nous avons à signaler quelques faits particuliers. Ainsi l'impression d'une liturgie du *mariage,* d'une liturgie *pour les cultes du dimanche matin,* d'une liturgie *pour l'impo-*

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 90, 2 septembre 1860. Consulter un rapport de M. L. Burnier adressé *aux synodes, presbytères et pasteurs respectifs des Eglises alliées* (Morges, 16 janvier 1865); accompagnant un *Manifeste aux Eglises* (27 décembre 1864) portant les signatures de MM. L. Burnier, L. Bridel, E. Terrisse, L. Centurier et H. Berthoud.

[2] Ibid., nº 139, 6 novembre 1867.

sition des mains. A ce propos, la Commission synodale, en s'adressant aux Conseils d'Eglise, leur écrivait :

« Nous verrions avec peine ce travail devenir un auxiliaire de la paresse ou un acheminement au formalisme et aux vaines redites, tandis que, dans la pensée de ses auteurs, il doit être une source d'édification pour l'Eglise, un secours pour les officiants dans des heures de sécheresse et de lassitude, et un moyen de faciliter aux anciens une plus grande participation au service divin. » Appelée à signaler la réaction qui se produisait assez fréquemment contre les prières liturgiques, la Commission insistait sur un des côtés importants de ces prières : « Tandis que les prières spontanées n'expriment souvent que la foi individuelle de ceux qui les prononcent, les prières liturgiques constatent et perpétuent la profession de foi de l'Eglise entière ; elles préviennent ou, tout au moins, elles rendent plus difficiles les déviations de la foi[1]. »

VII

Durant la période que nous parcourons, un certain nombre de chapelles ou de salles de culte ont été inaugurées. Ainsi, à *Bottens* (24 juin 1860), à *Morges* (19 janvier 1862), à *Lausanne* (chapelle de Martheray, 27 avril 1862), à *Vevey* (31 août 1862), à *Aubonne* (16 septembre 1862), à *Lutry* (4 octobre 1863), à *Grandson* (29 novembre 1863), à *Trélex* (20 août 1865), à *Bex* (17 décembre 1865), à *Corsier* (3 juin 1866), à *Echallens* (5 juillet 1868), à *Chavannes-Yvonand* (21 juillet 1861, incendiée le 20 février 1868, puis reconstruite et inaugurée le 4 octobre 1868). Sans doute c'était là un symptôme intéressant de la vie des Eglises et c'est à ce titre que nous en parlons. Mais nous n'ignorons pas que le fait de posséder une chapelle ne garantit pas à une Eglise une

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 139, 6 novembre 1867.

existence prolongée. Sur ce point les expériences faites sont concluantes. Cependant l'absence d'un lieu de culte fixe, approprié aux besoins d'une Eglise, peut aussi avoir de graves inconvénients. L'Eglise de Lussy, par exemple, a pu souffrir de cette privation. Après le décès de celui de ses membres qui lui donnait l'hospitalité dans sa demeure, elle s'est vue obligée, sinon de se dissoudre, tout au moins, dès le 1er octobre 1865, de se réunir à l'Eglise de Morges, tout en conservant, pendant un temps, un culte bimensuel à Lully.

VIII

Si, durant la période de la vie de l'Eglise dont nous rendons compte, des progrès ont pu être constatés dans la situation et dans la marche de l'ensemble des Eglises, des deuils parfois bien douloureux se sont produits dans leur sein. Entre toutes ses sœurs, l'Eglise de Lausanne a été particulièrement éprouvée. En octobre et novembre 1866, elle voyait disparaître coup sur coup *Frédéric Troyon* et *Louis Bridel*, et la Commission synodale communiquait ces tristes nouvelles aux Eglises en ces termes : « M. Frédéric Troyon, vétéran de notre Eglise, a été rappelé de ce monde après une maladie de quelques jours (30 octobre). Son jugement droit, sa piété sincère et active, le vif intérêt qu'il prenait à nos affaires, l'esprit de douceur et d'impartialité qu'il apportait dans les discussions l'avaient signalé à l'attention du Synode, qui maintes fois l'avait choisi pour son président, et qui l'a toujours appelé à faire partie de nos commissions administratives. Il laisse dans l'Eglise un grand vide que ressentent tout particulièrement ses collègues de la Commission synodale et de celle des études[1].

» La tombe ne s'était pas encore fermée sur M. Troyon

[1] Bien qu'habitant une partie de l'année à Lausanne, M. Troyon avait tenu à demeurer membre de l'Eglise de Cheseaux.

que notre cher frère, le pasteur Louis Bridel, revenait du Synode de l'Union des Eglises de France[1], atteint d'un mal qui en quelques jours l'a emporté comme par une ravine d'eau (1er novembre). Nous ne pouvons encore sonder toute la profondeur du vide laissé par la mort de notre frère. Plus nous y réfléchissons, plus nous sentons combien il sera difficile de le remplacer dans la direction des œuvres dont il était le soutien et le plus ferme appui. Ce n'est pas notre Eglise seulement qui a été frappée, mais c'est toute l'Eglise du Seigneur pour laquelle Bridel a été une vive et bienfaisante lumière.... Nous perdons en Bridel un de nos plus excellents prédicateurs. Son éloquence vraie et simple attirait les cœurs, non seulement des adultes, mais aussi des enfants, dont il était le pasteur, et qui, eux aussi, l'ont accompagné à sa dernière demeure[2]. »

En 1868, l'Eglise de Lausanne eut encore à déplorer la perte d'un de ses anciens pasteurs, *Charles Scholl*, qui, après un ministère long et béni, s'était endormi dans la paix du Seigneur, laissant des regrets mérités partout où il lui avait été donné de remplir la fonction d'ambassadeur pour Christ. Sa voix était une de celles qu'on aimait à entendre. Il avait rendu à l'Eglise de grands services, soit comme pasteur, soit comme membre de la Commission synodale dont il avait été plusieurs fois le président[3].

A la même époque, le vénéré pasteur *Louis Germond* père, connu par ses talents et par sa piété, non moins que comme fondateur de l'établissement des diaconesses, était aussi rappelé de ce monde. Lorsqu'il avait transporté l'établissement d'Echallens à Saint-Loup, il avait quitté le pastorat, mais il était resté jusqu'à sa mort ancien de l'Eglise de La Sarraz[4].

[1] A Nîmes. — [2] Circulaire de la Commission synodale, nº 134, 10 novembre 1866, et circulaire des études, nº 18. — [3] Voir *Le Lien*, 1895, nº 4. — [4] Circulaire de la Commission synodale, nº 147, 2 juin 1869. Voir *Le Lien*, 1895, Nº 2, et l'*Annuaire de l'Eglise libre* pour 1890.

IX

S'il est salutaire pour le chrétien de jeter parfois un coup d'œil sur sa vie antérieure afin d'apprendre, selon le conseil de l'Ecriture, à compter ses voies, il est bon aussi qu'une Eglise, sans s'arrêter dans sa marche, parcoure en pensée les sentiers d'autrefois et considère ce qui lui a été donné par le Seigneur afin d'y répondre toujours mieux. A diverses reprises, durant le cours de ces cinquante années, la Commission synodale a sollicité les Eglises à faire ces retours sur elles-mêmes, et voici, en particulier, ce qu'elle leur rappelait en 1868 : « Vingt et un ans se sont écoulés depuis que notre Eglise évangélique libre s'est constituée, et ce laps de temps nous permet déjà de jeter un regard en arrière, de considérer le chemin parcouru et de nous demander si les espérances conçues lors de la fondation de notre Eglise ont été déçues, ou si elles ont été réalisées ? On peut faire à cette question deux réponses en apparence opposées. A bien des égards, et ceci nous le disons à la louange du Seigneur, notre incrédulité a été confondue, et Dieu a travaillé pour nous au delà de ce que notre faible foi nous permettait d'attendre. Il a maintenu notre Eglise, malgré les tempêtes et les orages qui l'ont assaillie à sa naissance ; malgré l'influence délétère du temps qui, en s'écoulant, refroidit peu à peu le premier amour, et malgré les périls de la liberté, qui endort souvent les âmes même les mieux trempées. Non seulement les trente-trois congrégations qui, le 12 mars 1847, arborèrent le drapeau de la souveraineté de Christ et de l'autonomie de l'Eglise, subsistent encore, à l'exception de Lussy et de Chevroux, qui se sont réunies à des Eglises voisines, mais encore dix nouvelles se sont jointes aux anciennes. Non seulement il n'y a pas eu dans les membres de notre Eglise de défections marquées, comme on aurait pu le

craindre, par suite soit des sollicitations diverses employées dans ce but, soit des transformations partielles qu'a subies l'Eglise nationale, mais encore le nombre des personnes qui se rattachent à nos cultes s'est maintenu dans les localités les moins favorisées et il s'est sensiblement accru dans les autres. Les dépenses ont sans doute été en progressant, mais les recettes ont aussi suivi la même marche....

» Mais qu'il n'y ait là aucun sujet de nous enorgueillir, c'est ce qui résulte de la question considérée sous une autre face : nos progrès ont-ils été ce qu'ils auraient pu être, ou ce que le Maître était en droit d'attendre de nous ? Nous vivons, il faut le dire, à une époque où le vent du siècle est à l'incrédulité et au matérialisme, et où de divers côtés on proclame que le christianisme a fait son temps. Cela explique en partie sans doute la lenteur avec laquelle notre Eglise s'accroît ; mais cela ne justifie nullement notre peu de foi et notre manque de zèle et d'amour. A nous aussi le Seigneur pourrait proposer les enfants de ce siècle comme modèles en fait de prudence, d'activité et de dévouement. Trop souvent nous oublions que, si Dieu permet au mal de se montrer à nu, c'est précisément pour que nous y appliquions le remède ; que si le Très-Haut nous cache sa face, c'est pour que nous la cherchions, et que s'il semble nous refuser la bénédiction, c'est pour que nous la lui arrachions. Le royaume des cieux doit être forcé, nous dit le Sauveur, et les violents le ravissent. Ainsi donc courage et fidélité, patience et persévérance, humiliation et confiance, telles sont les leçons que nous donne notre histoire [1]. »

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 143, 22 mai 1868.

CHAPITRE II

La Commission d'évangélisation.

I

Depuis 1860, l'œuvre de la Commission d'évangélisation se poursuit dans des conditions à peu près analogues à celles que nous avons déjà signalées. Le nombre des postes, sans se multiplier beaucoup, augmente selon les besoins connus de certaines localités. Plusieurs de ces postes répondent à ce qu'on espérait en les fondant, d'autres moins ou pas du tout : les uns seront conservés, les autres supprimés ou modifiés. Et si le nombre des stations varie, celui des ouvriers employés par la Commission varie plus encore, qu'ils soient évangélistes à poste fixe ou itinérants, colporteurs ou instituteurs.

A côté de déceptions inévitables dans une œuvre pareille, il est juste de reconnaître que les encouragements ne manquaient pas non plus. C'est ainsi qu'en 1862, par exemple, la Commission d'évangélisation pouvait écrire aux Eglises les lignes suivantes : « Si nous n'avons pas à signaler dans le travail de nos évangélistes des développements extraordinaires, nous pouvons néanmoins constater un progrès général. En jetant un regard en arrière sur le chemin parcouru par la Commission d'évangélisation, dès ses premiers

travaux jusqu'à maintenant, nous ne pourrons méconnaître que, s'il y a eu bien des fatigues et des peines à endurer, si bien des efforts sont demeurés stériles, nous avons toutefois à enregistrer des bénédictions manifestes, des résultats acquis, des progrès incontestables. Aurions-nous après cela sujet de nous plaindre ou de nous glorifier ? A Dieu ne plaise. Bien plutôt, nous plaçons aujourd'hui, avec reconnaissance, un Eben-Ezer à la louange de la gloire de sa grâce, car l'Eternel nous a secourus jusqu'ici[1]. »

II

Dans la nomenclature des postes entretenus par la Commission d'évangélisation, il est naturel que le canton de Vaud tienne la première place. Aux postes précédemment mentionnés, il faut ajouter ceux de *Begnins* et de *Gimel.* En général, les postes établis dans le canton ont quelque chose de plus fixe que d'autres situés en Valais, par exemple, ou dans quelques localités de la France.

Dans le canton de Berne, c'est le Jura qui présente le champ le plus étendu et le plus fertile. La station de *Bienne* est de nouveau sous la direction de la Commission vaudoise.

Dans le canton de Fribourg, nous avons toujours le poste de *Bulle* où, malheureusement, l'évangéliste est parfois appelé à signaler des scènes qui semblent être d'un autre temps et d'un autre pays, mais qui s'expliquent par le fanatisme de la population et surtout par l'action des prêtres catholiques[2]. C'est ainsi qu'un procès fut intenté à l'évangéliste à la suite de la conversion d'une famille catholique. Une profonde irritation se manifesta à cette occasion contre lui dans le canton, et se fit jour par les attaques les plus grossières et les plus injustes dans la presse ultramon-

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, n° 22, 4 mars 1862.
[2] Ibid., n° 27, 3 octobre 1867.

taine. Les journaux s'occupèrent beaucoup de cette affaire au point de vue de la liberté religieuse. Mais, comme jamais il n'y avait eu moins matière à une simple mise en accusation, l'évangéliste fut acquitté [1].

A cette même époque, la Commission d'évangélisation, dans le but de réveiller la vie religieuse dans ses stations, fit, durant l'hiver, un essai de *missions intérieures* et elle en chargea l'évangéliste de Tavannes. Quoique ce dernier ne pût s'en occuper qu'à partir du mois de janvier, il visita quatre des stations en séjournant dans chacune pendant huit jours, et en terminant généralement chaque journée par une réunion. Partout sa visite fit du plaisir et du bien, soit aux populations évangélisées, soit aux évangélistes eux-mêmes. La belle saison vint naturellement mettre un terme, au moins momentané, à cette œuvre intéressante.

III

Si la Commission d'évangélisation voyait parfois ses ouvriers quitter son service pour répondre à quelque appel d'une Eglise constituée, elle en perdait aussi, de temps à autre, par la mort. En 1865, M. *Charles Porta*, ancien pasteur de l'Eglise d'Echallens, était assez promptement retiré de ce monde. C'est à Romainmôtier qu'il était allé s'établir ; c'est là qu'il accomplit son dernier travail et termina l'œuvre de son ministère. « Cet homme de Dieu, qui avait le courage de la fidélité, après avoir été un ouvrier actif et béni dans ce poste difficile, succomba à une nouvelle attaque d'un mal dont il avait précédemment éprouvé les atteintes. Sa débonnaireté, son amour pour les âmes lui avaient fait trouver accès dans bien des familles. Et c'est dans ce moment où son ministère paraissait devenir plus actif et plus dévoué que

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 30, 2 avril 1867.

jamais, que le Maître l'a rappelé. Sa mort a été un deuil pour la petite congrégation qui a su apprécier toute la perte qu'elle a faite. Par sa paix, sa sérénité, son humble et ferme confiance en son Sauveur, ses derniers jours et son heure dernière ont été une prédication puissante pour plusieurs, et des témoignages divers d'estime et d'attachement ont été rendus à sa mémoire, sur le bord de sa tombe [1]. »

Peu de mois après la mort de M. Porta, la Commission avait à déplorer le décès d'un évangéliste dont le nom ne saurait être passé sous silence. En effet, *Henri Euler,* après avoir été un homme de lutte dans les jours agités de 1845, avait été amené par des voies extraordinaires à consacrer ses forces, ses talents, sa vie tout entière au service du Maître. Après un séjour en France, il était rentré en Suisse en 1857 et s'était mis à la disposition de la Commission d'évangélisation. Jamais on ne vit évangéliste plus zélé, plus courageux et plus humble. Il n'avait pas de poste fixe, mais, tout en demeurant à Lausanne, il parcourait sans cesse le pays, tenant des réunions, distribuant des traités et faisant de nombreuses visites sur son chemin. Son départ de ce monde fut aussi inattendu que subit. En une matinée, il passa du service actif de son Maître au repos que Jésus destine aux siens. C'était le 29 juin 1866 [2].

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 28, 15 mars 1865.

[2] Voir la notice intitulée : *Souvenirs de Henri Euler*, par Charles Chatelanat. Lausanne, 1871.

CHAPITRE III

La Faculté de théologie.

I

Après 1860, la Faculté de théologie prend un essor encourageant. Le nombre des étudiants va en augmentant. De 35 en 1860, il arrivera à 67 en 1866, en y comprenant les élèves de l'Ecole préparatoire, qui, en 1867, seront au nombre qui n'avait pas encore été atteint de 18. En 1859, il était de 11. En signalant ce fait, M. Louis Bridel, président de la Commission des études, disait à la rentrée d'octobre : « Il y a là une difficulté pour notre Faculté de théologie, en même temps qu'une bénédiction. Il est difficile, en effet, d'accomplir en trois années toutes les études qui doivent mettre un jeune homme en état de commencer avec fruit sa théologie. Toutefois l'expérience a montré que des élèves ayant une mesure suffisante de capacité peuvent, avec du travail et de l'énergie, arriver à ce résultat ; mais il est nécessaire qu'ils emploient à poursuivre ce but tout leur temps et toutes leurs forces. Cette difficulté est réelle et la Commission des études s'en est déjà préoccupée plus d'une fois ; mais en même temps, quand nous considérons combien est petit le nombre des jeunes hommes qui, après avoir fait leurs études classiques, se vouent au ministère de la Parole de Dieu, nous devons nous

féliciter d'avoir pu ouvrir cette Ecole préparatoire et d'y voir arriver un plus grand nombre d'élèves que nous n'osions l'espérer dans la faiblesse de notre foi[1]. »

Quant à la nationalité des étudiants, les Vaudois sont encore et naturellement en majorité, soit à la Faculté, soit à l'Ecole préparatoire ; mais on y compte aussi des Français, et, à partir de 1864, des Espagnols. — Dès l'origine, la Faculté avait accueilli parmi ses élèves des étrangers, mais en très petit nombre : des Vaudois des Vallées, par exemple. La bonne renommée qu'elle ne tarda pas à acquérir au delà des limites du canton lui amena des étudiants ressortissant à diverses Eglises, surtout, il est vrai, à des Eglises indépendantes. C'est ainsi que la porte de la Faculté s'élargit peu à peu et finit par s'ouvrir toute grande, même à des jeunes gens dont l'Eglise libre ne verrait pas l'activité se déployer plus tard dans son sein, en qualité de pasteurs ou d'évangélistes. Mais, d'autre part, la Faculté rendrait ainsi des services signalés à l'Eglise en général et au règne de Dieu en divers pays. Telle était bien la pensée de Louis Bridel lorsqu'il favorisait de tout son pouvoir l'accès des cours de la Faculté à de jeunes Français et très particulièrement à de jeunes Espagnols. C'était aussi le moment où l'on concevait des espérances, qui paraissaient fondées, de voir l'évangélisation de l'Espagne se poursuivre sur une plus large échelle et avec des succès réjouissants.

Si les élèves étrangers qui sont venus pendant un temps s'asseoir en assez grand nombre sur les bancs de la Faculté libre n'ont pas tous répondu à ce qu'on attendait d'eux, il n'en reste pas moins que beaucoup sont devenus de fidèles et zélés serviteurs de Dieu dans leurs patries respectives ; c'est ce dont la Faculté a pu se réjouir avec actions de grâce. En demandant à Dieu d'augmenter le nombre encore trop restreint des jeunes chrétiens qui se consacrent au ministère

[1] Circulaire de la Commission des études, n° 8, 20 octobre 1859.

de l'Evangile, le président de la Commission des études disait un jour : « Mais surtout n'oublions jamais, ni les uns ni les autres, que ce n'est pas le *nombre* des élèves qui est l'essentiel, mais leur *qualité*. C'est la piété solide et vivante, c'est le zèle chrétien, le dévouement à Jésus-Christ, l'amour des âmes que nous devons désirer et demander ardemment au Seigneur pour les chers étudiants de notre Faculté de théologie et de notre Ecole préparatoire[1]. »

Les rapports de la Commission des études rendent en général un bon témoignage aux étudiants de la Faculté quant à leur conduite, à l'esprit qui les anime et à leurs habitudes de travail. Si l'on pouvait regretter que les études préparatoires de quelques-uns d'entre eux eussent été trop précipitées, on avait cependant lieu d'espérer que la plupart avaient bien le sentiment de leur vocation au saint ministère.

II

M. le professeur Clément ayant été obligé par l'état de sa santé de suspendre ses leçons pendant l'année 1863-1864, et ayant refusé le traitement qu'il aurait dû recevoir pendant sa maladie, avait exprimé le vœu que cette somme fût consacrée par la Commission des études à un achat de livres pour la bibliothèque et à l'institution de prix pour des concours sur divers sujets, concours ouverts soit aux ministres de l'Eglise libre et aux licenciés de sa Faculté de théologie, soit aux étudiants de cette Faculté et de l'auditoire d'introduction[2]. Dès l'année suivante, deux étudiants se présentaient aux concours ainsi institués et obtenaient des prix. Dès lors, le nombre des concurrents a été en croissant, et cette saine émulation a contribué au développement de la culture théologique parmi les étudiants de la Faculté.

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 15, 30 octobre 1864.
[2] Ibid., nº 119, 25 mai 1864.

A cette époque, la Commission des études, afin de répondre au désir exprimé de différents côtés, décida que chaque thèse renfermerait désormais un avis indiquant que la Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat énoncées dans la thèse[1]. Cette sage et prudente mesure avait été dictée à la Commission par le malaise causé dans quelques Eglises par une thèse — refusée, du reste — ayant pour sujet : *Jésus et le messianisme national des Juifs* (1864). Due à la plume d'un étudiant français, cette dissertation avait fait naître dans l'esprit de plusieurs des inquiétudes sur l'enseignement des professeurs de la Faculté. Ces craintes — on peut le croire — étaient absolument imaginaires, mais bien des personnes se persuadaient volontiers que la thèse présentée par un candidat n'était au fond que le reflet des idées de ses professeurs. Il fallait prévenir ou dissiper une interprétation aussi erronée des faits, et c'est ce que la Commission des études s'empressa de faire.

Bien loin de prêter le flanc à la plus légère critique, l'enseignement de messieurs les professeurs était tout empreint de la sève évangélique. C'est un témoignage que la Commission des études, chargée de surveiller l'enseignement donné à la Faculté, et qui n'a jamais cessé d'apporter le plus grand soin à cette partie de sa tâche, s'est constamment plu à rendre. Aussi n'était-elle que l'expression de la vérité, cette parole prononcée dans la séance de rentrée de la Faculté, le 8 octobre 1867, par le délégué de la Commission synodale : « Nous estimons que nos Eglises et, avec elles, tous les vrais amis du règne de Dieu ont sujet de se réjouir en voyant la marche de notre établissement théologique. C'est toujours une œuvre poursuivie dans la *foi*, fondée sur le seul *fondement* approuvé de Dieu, Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, et ayant pour *but* bien déterminé de préparer au ministère

[1] Commission des études. Procès-verbaux, 10 octobre 1865.

de l'Evangile, pour les besoins de nos Eglises tout premièrement, puis aussi pour les divers besoins du règne de Dieu dans le monde, ceux que le Seigneur appelle à ce ministère et qui sont disposés à profiter des ressources que nous pouvons leur offrir à cet effet[1]. »

La Commission des études ainsi que les professeurs de la Faculté, sans se laisser aller à des exigences scientifiques trop rigoureuses, ne perdaient cependant pas de vue que les intérêts majeurs de l'Eglise demandaient, actuellement plus que jamais, pour la soutenir et pour défendre la vérité, des hommes forts et capables d'opposer de la science à une science mal entendue. Et ce n'était point se mettre en contradiction avec des nécessités toujours plus impérieuses que de faire à l'étude de l'Ecriture sainte une place très grande dans l'enseignement théologique. Il était facile, en effet, de montrer que plus de la moitié des leçons étaient consacrées à cette étude des saints livres. Il n'est pas sans utilité de signaler ce fait, et c'est ce qu'un délégué de l'Eglise de Morges faisait remarquer aux étudiants, lors de la réouverture des cours en 1862 déjà : « J'attire votre attention sur deux points qui inspirent à notre Eglise une confiance croissante envers cette Ecole de théologie, confiance qui se manifeste même en dehors des limites du pays. C'est d'abord la grande place qu'on donne aux saintes Ecritures dans cette Ecole, puis ensuite l'esprit de liberté qu'on y apporte pour l'étude de la théologie. On y réunit ainsi les deux méthodes qui distinguent et caractérisent deux grandes communions, l'autorité et le libre examen. Ces deux méthodes sont également vraies, nécessaires, et elles se complètent l'une l'autre[2]. »

A son tour, et dans une circonstance toute semblable, le vénérable pasteur Louis Germond, délégué de la Commission synodale, rendant témoignage à l'esprit de largeur et de fidélité qui se remarquait dans la Faculté de théologie, ajou-

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 18, 30 octobre 1887.
[2] Ibid., nº 12, 22 octobre 1862.

tait : « Nous voulons accueillir tout rayon de lumière de quelque côté qu'il nous arrive. Nous voulons que tout vrai chrétien se sente à l'aise au milieu de nous et y respire véritablement l'air de la liberté. Et cependant nous sentons combien serait funeste un latitudinarisme qui établirait une sorte de divorce entre l'Eglise et l'institution destinée à la soutenir. La Commission des études et messieurs les professeurs ont su garder un juste milieu et leur sagesse a mérité la reconnaissance de l'Eglise, qui se sent vraiment une avec ceux qui, sous le regard de Dieu, lui préparent de nouveaux pasteurs[1]. »

III

Dans son discours, M. Germond abordait un point qui, l'année précédente, avait déjà attiré l'attention de la Commission synodale. A la vérité il ne s'agissait pas de la doctrine proprement dite, mais d'une question dont la Faculté ne méconnaissait pas l'importance. Dans le courant de 1864, la Commission synodale, dans une lettre adressée par elle à la Commission des études, se disait « frappée » de l'absence de convictions ecclésiastiques, ou de la faiblesse de ces convictions chez plusieurs de nos « précédents élèves, » et elle y voyait une « lacune très fâcheuse. » La Commission des études put répondre avec toute raison que cette accusation lui paraissait *sans fondement* quant à l'enseignement donné à la Faculté[2]. C'est sur cette question que M. Germond revenait en s'adressant aux étudiants : « Vous laisserez-vous gagner par ce scepticisme ecclésiastique si commode qui nous dispense du sacrifice et même de la réflexion, ou attendrez-vous à demain de vous demander à quelle Eglise vous appartenez et pourquoi? Assurément non! Futurs conducteurs d'une Eglise, vous vous efforcerez de vous mettre en état

[1] Circulaire de la Commission des études, n° 16, 15 novembre 1865.

[2] Commission des études. Procès-verbaux, 25 août 1864.

de la diriger et pour cela de la comprendre. A cet égard aussi, il est bon que le pasteur ne soit pas un converti de la veille[1]. »

Il est certain qu'à l'origine, et durant les premières années de son existence, la Faculté de théologie ne réunissait autour des professeurs que des jeunes gens qui, en très grande majorité, appartenaient à l'Eglise libre et désiraient la servir comme pasteurs. Dans la suite, et grâce à la présence sur les bancs de l'auditoire de jeunes gens étrangers — et même de jeunes gens se rattachant à des Eglises diverses, nationaux, wesleyens, par exemple — il était à présumer que les vues ecclésiastiques des uns et des autres se modifieraient par un contact journalier. Il est permis de croire que le fait s'était déjà produit dans une certaine mesure et avait inspiré à la Commission synodale les craintes dont elle s'était fait l'organe auprès de la Commission des études. Mais sur ce point, comme sur l'ensemble des doctrines évangéliques, l'enseignement de messieurs les professeurs était bien de nature à inspirer toute confiance. Les professeurs autour desquels s'étaient groupés les premiers étudiants de la Faculté libre avaient donné des preuves de la pureté de leur doctrine et de leur attachement à l'Eglise et à ses principes. Les changements que le temps apporterait dans le personnel enseignant ne devaient présenter aucune contradiction avec ces conditions de vie.

IV

En 1857, la santé de M. le professeur Chappuis, gravement compromise, l'avait forcé à prendre un congé et à partir pour Cannes. Mais, vers le milieu du semestre d'été 1858, il avait pu reprendre ses leçons par un cours de théologie

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 16, 15 novembre 1865.

biblique de l'Ancien Testament. En 1863, M. le professeur Clément, qu'un excès de travail avait mis, l'année précédente, dans un état d'épuisement de nature à inquiéter beaucoup, se vit obligé de prendre un repos complet pendant l'hiver. Il fut remplacé par M. le pasteur Bauty, qui avait quitté Yverdon pour Lutry, et qui se chargea du cours d'homilétique et des exercices de prédication. M. le pasteur Alexis Reymond suppléa aussi en partie le professeur absent. Au reste, peu de changements étaient apportés dans l'enseignement donné les années précédentes. Dans l'auditoire de théologie cependant, un cours d'*histoire des dogmes* fut demandé à M. Astié qui voulut bien s'en charger.

Mais, durant cette période, l'événement le plus sensible pour la Faculté fut la démission de M. le professeur Vulliemin, que l'état de sa santé engagea à cesser l'enseignement qu'il donnait à la Faculté depuis l'origine de celle-ci. C'était en 1864. Le jour de la rentrée des cours, le 3 octobre, chacun put s'associer aux regrets exprimés, d'abord par M. L. Bridel, président de la Commission des études, puis par M. le professeur Berdez, président du Conseil de la Faculté. Nous empruntons les lignes suivantes au discours prononcé par ce dernier. « S'il est, parmi nous, quelques noms distingués, chers à la jeunesse, aux penseurs, à tous ceux qui aiment nos gloires nationales, le sien n'est-il pas au premier rang ? Ce fut pour notre école un honneur et un appui, quand, à son début, il s'associa à ses destinées.... Pendant dix-huit années, aucun de ces nuages qui viennent quelquefois, dit-on, troubler même le ciel profond des facultés de théologie ! M. Vulliemin a été éprouvé par la maladie, et il a voulu nous quitter. Ah ! qu'il emporte notre affection, nos vœux, nos prières !... Que la patrie, que l'Eglise reçoivent, de ses loisirs, quelques-uns de ces fruits excellents dont le passé enrichit la main qui sait le cultiver et le rajeunir [1]. »

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 15, 30 octobre 1864.

Pour remplacer M. Vulliemin, la Commission des études, réunie aux professeurs et à deux délégués de la Commission synodale, nomma M. *Charles Viguet*, de Genève, pasteur à Cartigny. Tout ce que l'on savait de la foi, de la doctrine et du caractère de M. Viguet, aussi bien que de sa capacité et de ses principes, permettait d'espérer qu'on aurait en lui un professeur dont les services seraient très utiles à la Faculté et à l'Eglise elle-même. Ces espérances ne devaient point être déçues. M. Viguet commença ses cours le 14 décembre 1864.

V

L'Ecole préparatoire paraissait, comme nous l'avons vu, répondre et au delà à l'attente de la Commission des études. En 1861, le semestre d'été commençait avec 21 élèves inscrits, 8 Français et 13 Vaudois. Le Synode de Morges — en mai 1860 — avait invité la Commission des études à examiner s'il ne serait pas possible d'organiser cette Ecole de telle sorte que les jeunes gens qui se préparent au ministère de l'Evangile et à qui leurs circonstances permettent de faire des études régulières, pussent, au sortir de nos divers collèges, les continuer et les achever sous la direction de l'Eglise libre ?

La Commission des études, ayant fait examiner cette question par une sous-commission composée de MM. Solomiac et Panchaud, membres de la Commission, Samuel Chappuis, professeur, et Favrod-Coune, directeur de l'Ecole préparatoire, et s'en étant occupée avec le Conseil de la Faculté dans plusieurs de ses séances, résuma son opinion en disant au Synode de Lausanne — en mai 1861 — que « si le vœu exprimé par la Commission d'examen tendait à ce que l'Ecole préparatoire devînt une Faculté des lettres et sciences, la Commission croyait devoir détourner le Synode d'entrer dans cette voie, et que, si ce vœu tendait simple-

ment, d'un côté, à ce que les ressources de l'Ecole s'accrussent de manière à ce qu'elle pût remplir toujours mieux le but de sa fondation, et de l'autre, à ce qu'elle étendît le bénéfice de son intérêt et de sa surveillance sur les études supplémentaires faites par quelques élèves dans d'autres établissements conjointement avec celles qu'ils font dans l'Ecole, le règlement existant pour l'Ecole préparatoire donnait la faculté de le faire et que cela se passait ainsi en effet. La Commission des études estime que, pour ne pas tendre un piège aux étudiants qui désirent suivre l'Ecole préparatoire, celle-ci doit renfermer son activité dans certaines limites, savoir dans celles que comportent sa nature même et le but qu'elle se propose. Préparer aux études théologiques des jeunes gens engagés précédemment dans d'autres carrières ou retardés dans leurs études générales, c'est compter sur des capacités réelles ou sur un zèle qui mettra les élèves à même de surmonter les difficultés, et il ne convient pas de sortir de là, ni pour les jeunes gens eux-mêmes, ni pour l'Eglise, qui a besoin de nombreux serviteurs sans doute, mais aussi, de nos jours, de serviteurs qui ne soient pas en danger de compromettre l'influence de leur ministère par des connaissances incertaines et un développement trop incomplet. D'autre part encore, la Commission verrait avec peine nos jeunes gens se séparer, avant que cela soit nécessaire, de la population vaudoise de leur âge ; elle aime à les voir grandir au milieu de la nation, participant à sa culture générale, puis se rattachant spontanément, avec connaissance de cause, aux principes de notre Eglise, et dès lors aux études théologiques faites dans notre Faculté. Sous ces deux rapports donc, elle conseille au Synode de ne pas sortir de la marche suivie jusqu'ici à cet égard[1]. » Ce préavis de la Commission fut adopté par le Synode.

Les élèves de l'Ecole préparatoire recevaient leurs leçons

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 95, 3 juin 1861.

en grande partie du directeur, M. Favrod-Coune. Mais, outre les cours que plusieurs suivaient à l'Académie, un personnel, parfois assez nombreux, était chargé de donner un enseignement varié. Nous signalons, parmi les noms qui nous ont passé sous les yeux, ceux de MM. A. Voruz, pour les mathématiques; Louis Carrard, pour la géographie sacrée; Paul Burnier, pour les études bibliques; J.-J. Faure, pour le latin, le grec, l'histoire ; S. Tzaut, pour les sciences naturelles ; H. Rapin, pour l'astronomie, etc. Des professeurs de la Faculté avaient à donner à l'Ecole préparatoire un enseignement plus ou moins régulier. Ainsi, M. Astié, sur quelques branches de la philosophie ; M. Viguet, sur la littérature française, etc. D'autres maîtres viendront dans la suite se joindre aux premiers ou même les remplacer.

VI

La proposition faite dans le Synode de 1861 de donner à l'Ecole préparatoire une extension qui en fît un établissement complet d'instruction préparatoire aux études théologiques n'ayant pas été adoptée, la Commission des études conçut l'idée d'une classe intermédiaire entre l'Ecole préparatoire et la Faculté. C'est dans les termes suivants que, le 1er octobre 1861, à la séance d'ouverture des cours, M. L. Bridel fit connaître à l'assemblée cette modification importante apportée à la marche des études. « Sans rien changer à la Faculté de théologie, où les étudiants continueront à entrer dès l'âge de dix-neuf ans et à passer trois années, il a été créé une *classe d'introduction à la théologie* dans laquelle on pourra entrer à dix-huit ans, soit après deux années d'études et d'examens dans la Faculté des lettres et sciences de l'Académie cantonale, soit après deux ou trois années dans l'Ecole préparatoire, soit (pour les étudiants qui nous viennent de France) avec le diplôme de bachelier ès lettres ou les connaissances

u'il suppose. » Après avoir énuméré les cours qui se feraient ésormais dans cette classe nouvelle (philosophie, littérature ançaise, éléments de la langue hébraïque, etc.), M. Bridel joutait : « L'avantage de cette classe nouvellement créée st double : d'abord les étudiants qui auront suivi les cours ue nous venons d'indiquer seront bien préparés à leurs tudes théologiques ; puis les trois années de théologie elles-nêmes gagneront à être dégagées d'enseignements préparaoires qui devaient s'y faire précédemment de concert avec es études théologiques proprement dites[1]. » Il devenait ainsi ossible de fortifier sur divers points la culture générale des tudiants, qui avait paru présenter des côtés faibles.

Pendant le premier exercice, neuf élèves, dont six Vaulois, formèrent cette classe. Cinq ans plus tard, la Commision des études déclarait devant le Synode que « l'heureuse nfluence de l'auditoire d'introduction sur le développement cientifique et intellectuel des jeunes gens qui se préparaient l'étude de la théologie se faisait de plus en plus sentir[2]. »

Parmi les noms des maîtres qui, au début et plus tard ncore, enseignèrent dans la classe d'introduction, nous elevons ceux des professeurs de la Faculté, MM. Chappuis, Clément, Berdez, Astié ; puis ceux de MM. Aug. Cérésole, our l'hébreu; Steinlen, pour la littérature française; Louis Carrard, pour la géographie de la Terre-Sainte; Favrod-Coune, our le grec, le latin, etc. M. Steinlen, enlevé bientôt par la nort, fut remplacé par son beau-frère, M. Henri Germond, et M. Cérésole, empêché par la maladie, par M. J.-J. Faure. Dans la suite, M. le professeur Viguet se chargea du cours le littérature française. Les élèves de la classe d'introducion suivaient également certains cours à l'Académie.

[1] Circulaire de la Commission des études, n° 11, 28 octobre 1861.
[2] Circulaire de la Commission synodale, n° 137, 22 mai 1867.

VII

Jusqu'en 1860, la séance d'ouverture des cours avait lieu dans le local de l'ancienne brasserie ; mais l'impossibilité d'y recevoir toutes les personnes qu'intéressait cette séance, fête de famille pour les délégués et les amis de nos Eglises aussi bien que pour la Commission des études, les professeurs et les étudiants, fit alors transporter la réunion dans la chapelle des Terreaux. A partir de cette époque, elle est devenue publique et elle a constamment attiré un grand concours d'auditeurs, heureux d'entendre, de la bouche des professeurs, des délégués des Commissions administratives de l'Eglise, ou des Eglises particulières, des paroles dignes d'être conservées comme elles l'ont été depuis dans la circulaire annuelle de la Commission des études. Nous ne saurions mentionner ici que quelques-uns de ces discours, et pas même tous ceux qui ont été officiellement prononcés par les présidents successifs du Conseil de la Faculté.

En 1860, M. Astié, appelé au « périlleux honneur de remplacer M. le professeur Vulliemin, » peignit à grands traits le tableau du mouvement théologique depuis 1849. Après avoir placé sous les yeux de ses auditeurs un champ de bataille où il y avait beaucoup de vaincus et pas de vainqueur, il crut pouvoir annoncer un meilleur avenir. « Je crois, dit-il, impérissable la vérité que le Seigneur a déposée sur la terre, et je sais que, de temps à autre, après avoir brisé les moules dans lesquels les hommes ont prétendu l'enfermer définitivement, elle n'a pas craint de les laisser voler en éclats, précisément parce qu'elle se sentait la vigueur nécessaire pour s'en former de nouveaux. Il serait donc inutile de devancer l'avenir pour lui arracher ses secrets ; quant au présent, il n'offre rien de particulièrement propre à réjouir

les cœurs ; lorsqu'on jette un regard sur le chemin parcouru pendant ces dix dernières années, on est un peu comme l'oiseau de Noé : on ne trouve pas un seul point ferme pour s'y établir, et, sans s'en rendre compte, on se surprend à soupirer après le repos et le calme de l'arche voguant majestueusement sur les flots [1]. »

Dans le cours de cette période, M. Astié devait être appelé à prononcer de nouveau le discours de rentrée, mais, avant cela, il est nécessaire de rappeler que, en 1865, « la Commission des études, considérant les besoins de l'enseignement et les services rendus par le professeur extraordinaire de philosophie, et désirant l'attacher définitivement à notre Faculté, demandait au Synode d'autoriser la Commission synodale à nommer deux délégués pour prendre part, avec la Commission des études et le Conseil de la Faculté, à la nomination d'un professeur de philosophie dans la Faculté [2]. » La Commission d'examen appuyait la demande de la Commission des études et le Synode y accéda. En conséquence, M. Astié, chargé depuis huit ans de plusieurs cours de philosophie et de théologie dans les divers auditoires, à titre de professeur extraordinaire, était nommé par le jury professeur ordinaire. En prenant séance en cette qualité, le 2 octobre, à l'ouverture des cours, M. Astié constata que l'Eglise libre, en établissant une chaire de philosophie dans sa Faculté de théologie, s'était uniquement bornée à ajouter un nouvel anneau à la chaîne de la tradition tant catholique que protestante, puisque, dès les temps anciens, la théologie et la philosophie avaient toujours été étudiées ensemble. Le grand danger ici, c'est le scepticisme qui peut aisément s'emparer de certaines tendances philosophiques, et M. Astié s'attacha particulièrement à le combattre, moins il est vrai sur le terrain de la théorie que sur celui de la pratique. Il conclut en disant :

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 10, 26 octobre 1860.
[2] Circulaire de la Commission synodale, nº 125, 28 mai 1865.

« Que Dieu nous donne à tous d'avoir une foi si ferme et si entière en la vérité que pour hâter son triomphe nous ne songions jamais à recourir à des moyens indignes d'elle[1]. »

VIII

Parmi les discours de rentrée, il n'en est point que nous ne fussions heureux de citer ici et longuement. Dans l'impossibilité de les mentionner tous, qu'il nous soit permis du moins de signaler celui que M. le professeur Chappuis prononça le 1er octobre 1863 et qui avait pour sujet : *la crise qui se fait sentir actuellement dans la théologie,* discours destiné à donner aux étudiants quelques directions sur la conduite à tenir dans les circonstances du moment.

Après avoir rappelé qu'à la suite des travaux de la science, notamment de la spéculation et de la critique moderne, bien des convictions étaient ébranlées, bien des esprits se trouvaient en proie à une douloureuse inquiétude, le professeur citait trois points surtout autour desquels la lutte s'était en quelque sorte concentrée, savoir l'Ecriture sainte et son autorité, les origines du christianisme, notamment la personne de Christ, et enfin l'idée de Dieu. Ainsi, le temps actuel imposait de sérieux travaux à ceux qui voulaient exercer le ministère de la parole évangélique. A une science incrédule, il fallait opposer une piété éclairée ou une science pieuse. Et s'il ne fallait pas se tenir à l'écart ni se faire illusion sur le danger, il ne fallait pas non plus l'exagérer. Une erreur dangereuse est la confusion de la théologie avec la religion. Que de souffrances auraient été amoindries, de conflits prévenus ou adoucis, de luttes abrégées, si l'on s'était toujours bien souvenu de cette distinction[2] !

En 1866, M. Chappuis, appelé de nouveau à prononcer le

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 16, 15 novembre 1865.
[2] Ibid., nº 14, 30 octobre 1863.

discours d'ouverture, choisit un sujet tout à fait actuel — alors et maintenant : — *Quelle doit être l'attitude de l'Eglise libre et de ses membres en présence des autres Eglises ?* On nous saura gré d'insérer ici un morceau important de ce discours qui, après un laps d'environ quarante années, n'a rien perdu de son actualité. M. Chappuis suppose — ce qui se produisait fréquemment alors et ce qui n'a pas cessé de se produire depuis — qu'on disait aux fondateurs de l'Eglise libre : « Ce n'est pas au nom de la séparation de l'Eglise et de l'Etat que vous vous êtes levés, » et il répondait : « Ce jugement n'est vrai qu'en apparence. Les principes, quand ils surgissent dans les consciences, ne disent leur vrai nom qu'à quelques élus. Vinet fut du nombre ; il est, à cet égard, l'un des initiateurs, et des plus dignes, du monde nouveau. Lui connaissait l'étranger qui demandait la naturalisation parmi nous et il le prit sous son patronage. Quelques-uns avec lui s'intéressaient au nouveau venu, mais la plupart le voyaient avec défiance, Vinet disait que c'était un chrétien ; d'autres prétendaient que c'était un Américain du Nord. Cela effrayait considérablement. Le principe cependant gagnait du terrain, et il allait l'emporter, mais sous une forme si particulière que tout le monde y fut trompé, pour un temps du moins. Ce n'est pas la séparation que l'on voulait, mais on combattait depuis longtemps pour la liberté religieuse, qui conduit à la séparation ; — mais on préludait à la formation de l'Eglise libre, en défendant les assemblées des dissidents, les oratoires nationaux, le Réveil ; — mais on refusait de porter dans les chaires une proclamation politique et de faire ainsi du service de l'Eglise un office de l'Etat. Partout derrière les questions directement en cause se dressait la grande question. Peu d'entre nous la voyaient clairement ; mais nous discernions tous un devoir clair et prochain à remplir. Il est si vrai que c'est au fond le principe de la séparation qui a fait la démission des pasteurs et fondé l'Eglise libre, que la réorganisation de 1862 n'a ramené à l'Eglise nationale qu'un seul des démissionnaires de

1845. A l'épreuve, nous nous sommes trouvés indépendants, non seulement de fait mais aussi de principes. Il est vrai que les germes emportés à l'origine s'étaient développés en chemin.

» Pour nous, notre choix est fait. Nous savons que la position de l'Eglise libre est régulière et normale. Nous maintenons la liberté religieuse, qui a pour dernière expression et pour forme définitive la séparation. Nous proclamons la souveraineté de Christ et ses droits sur son Eglise, qui ne peuvent être pleinement reconnus que par la séparation. Nous rendons témoignage à la vérité, qui a besoin pour son développement d'une entière liberté, qu'elle ne trouvera que dans la séparation. Nous sommes dans la vraie voie du protestantisme, qui reconnaît le libre examen, protège l'éclosion des vues individuelles et engendre une pluralité de familles spirituelles ou d'Eglises qui aboutit à la séparation. Enfin, messieurs, nous travaillons à l'unité véritable, non pas à l'unité visible et palpable, à l'unité matérielle, mais à l'unité des esprits, qui ne se réalisera jamais par la voie de la contrainte, mais par celle de la liberté. Quelle grande et sainte cause ! Dieu nous fasse la grâce de la bien comprendre et de l'aimer et de la soutenir comme nous le devons !... Il faut être chrétien, mais il faut être de son Eglise. » En terminant, M. Chappuis déclarait qu'il avait voulu recommander la fidélité à la conviction, à la lumière reçue, et d'un autre côté les égards, les ménagements, la charité envers les autres. « Ce sont de vieux commandements, dit-il, bien connus, comme tant d'autres, et mal pratiqués. Dieu nous les grave dans le cœur et nous apprenne à suivre la vérité dans l'amour [1] ! »

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 19, 16 novembre 1868.

IX

Le 1er octobre 1863, dans la séance d'ouverture des cours, M. L. Bridel, qui présidait, après avoir constaté le nombre croissant des étudiants, ajouta ce qui suit : « Toutefois cet accroissement dans le nombre de nos étudiants a créé pour nous l'embarras des richesses et nous avons dû penser sérieusement à nous loger d'une tout autre manière que par le passé. Dieu nous a visiblement aidés encore dans cette circonstance importante. Un terrain convenable à tous égards a été acheté il y a deux mois ; un plan a été préparé, étudié, modifié et définitivement arrêté. Par l'exécution de ce plan nous pourrons disposer d'un bâtiment simple, mais tout à fait approprié aux besoins de notre institution. Il nous fallait pour atteindre ce résultat une somme de 70 000 francs (qui se réduira sans doute à une somme moindre par la revente d'une partie du terrain primitivement acheté). Nous avons adressé à ceux des membres et amis de notre Eglise que nous espérions trouver disposés à prendre intérêt à cette entreprise un appel pour constituer par des actions ou des dons la somme nécessaire à la construction et à l'ameublement d'un édifice modeste mais convenable. En peu de semaines nous avons pu, grâce à Dieu, atteindre le premier but que nous nous proposions[1]. »

M. Eynard-Lullin ayant légué à l'Eglise libre du canton de Vaud la somme de 20 000 francs, les deux Commissions synodale et des finances s'étaient réunies pour examiner l'emploi le plus convenable à faire de ce legs. Après une discussion approfondie des conclusions auxquelles les commissions sus-mentionnées étaient parvenues, le Synode de mai 1863 avait pris la décision suivante : *Le legs Eynard sera*

[1] Circulaire de la Commission des études, no 14, 30 octobre 1863.

consacré à faciliter l'acquisition ou la construction d'un bâtiment à l'usage de la Faculté de théologie[1].

En communiquant ces faits à l'assemblée réunie aux Terreaux, M. Bridel ajoutait : « L'édifice s'élève sous la direction d'un comité plein de dévouement et d'activité, d'un architecte habile auquel nous devons beaucoup de reconnaissance et d'un entrepreneur qui y met tous ses soins. Il sera, nous pouvons l'espérer, couvert avant la mauvaise saison et nous pourrons, s'il plaît au Seigneur, l'inaugurer au printemps prochain. »

C'est en effet au printemps de 1864 qu'eut lieu l'inauguration de l'édifice destiné à la Faculté de théologie, chemin des Cèdres, au Maupas. Le 24 mai, se trouvaient réunis dans la salle de la bibliothèque la Commission des études, les professeurs, les étudiants et un certain nombre de personnes de leurs familles, quelques membres de la Commission synodale et des autres commissions administratives de l'Eglise libre, une partie du Conseil de l'Eglise de Lausanne et bon nombre de délégués des autres Eglises qui avaient été invitées au Synode d'Yverdon, peu de jours auparavant, à se faire représenter à cette fête chrétienne. On y entendit successivement MM. L. Bridel, président de la Commission des études ; Chappuis, professeur, qui rappela les premières origines de la Faculté ; Berdez, professeur, qui prononça un fort beau discours sur la place occupée par la théologie dans les préoccupations du moment. D'autres voix encore se firent entendre, en particulier celles de deux anciens étudiants qui témoignèrent de la reconnaissance qui remplissait les cœurs, soit envers Dieu tout d'abord, soit envers la Faculté elle-même[2].

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 111, 3 juin 1863.

[2] Voir pour les détails de cette solennité la brochure : *Inauguration de l'édifice destiné à la Faculté de théologie*. Lausanne, 1864.

X

C'est dans la salle de la bibliothèque du nouvel édifice qu'avait eu lieu la séance d'inauguration. Ceci nous amène à dire quelques mots de la bibliothèque elle-même. Après les premières années, celles des petits commencements, elle avait vu le chiffre des volumes qui prenaient place sur les rayons augmenter graduellement. D'année en année, la Commission des études constatait avec satisfaction un progrès sensible dans ce domaine. La bibliothèque rendait d'utiles services et elle ne pouvait être placée sous une surveillance plus habile et plus soigneuse que celle de M. le professeur Chappuis. En 1864, elle comptait au delà de 2000 volumes. L'année suivante, grâce surtout à des dons généreux de livres, elle en possédait 4500, et 8000 en 1868. A cette époque et depuis une couple d'années, on avait mis la main à la rédaction d'un catalogue. Il est inutile d'ajouter que M. Chappuis prenait la plus grande part à ce travail déjà considérable. En 1868, l'impression de ce catalogue était commencée. Elle devait s'achever en 1869, alors que la bibliothèque renfermerait 8500 volumes.

XI

En 1860, au Synode de Morges, la Commission synodale et la Commission des finances réunies proposèrent la fondation d'une caisse destinée à pourvoir aux dépenses des études, spécialement à celles de la Faculté de théologie et de l'Ecole préparatoire. L'administration de cette caisse devait être remise à la Commission des études qui recueillerait et au besoin provoquerait des dons par des appels. La caisse centrale continuerait à faire à cette caisse spéciale les alloca-

tions nécessaires. Cette première année, l'allocation devait être de 10 000 francs[1].

En portant ce fait à la connaissance des Eglises, la Commission des études ajoutait : « En instituant cette caisse spéciale, analogue à celle qui existe déjà pour l'évangélisation, le Synode a osé espérer que nos Eglises, sans négliger de faire le nécessaire pour la Caisse centrale, et sans rien diminuer aux versements qu'elles faisaient dans cette Caisse, voudraient bien s'intéresser d'une manière plus directe et plus large que par le passé à l'œuvre que doit diriger votre Commission des études. Il a espéré décharger ainsi la Caisse centrale qui pour l'ordinaire est loin d'être surabondamment pourvue, et qui doit continuer à fournir aux traitements des pasteurs et aux dépenses générales de l'Eglise....

» Il n'est pas besoin sans doute que nous insistions sur la nécessité de soutenir l'œuvre des études, pour laquelle nous réclamons votre intérêt chrétien et votre généreux concours. Vous la connaissez et vous l'aimez depuis longtemps. Notre Eglise libre a senti dès l'origine l'importance d'avoir son école théologique, dans laquelle les futurs conducteurs des troupeaux reçussent, sous les yeux de l'Eglise et par des professeurs connus et méritant confiance, une instruction évangélique, solide, approfondie, et en rapport avec nos besoins. D'année en année nous avons eu lieu de nous féliciter de posséder une institution semblable.... La bonne marche de notre institution, le mérite de nos professeurs, le caractère de leur enseignement évangélique et positif sans raideur, ont aussi gagné la confiance de plusieurs de nos frères du dehors, qui nous ont envoyé des étudiants ; en sorte que, tout en formant avant tout des conducteurs pour nos propres Eglises et des ministres pour l'évangélisation de notre pays, nous avons la joie d'être utiles à des Eglises sœurs, en faisant participer à l'instruction que reçoivent nos étudiants,

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 87, 18 mai 1860. Le budget de la Faculté de théologie était en 1851 de 11 630 francs.

plusieurs jeunes frères étrangers. Vous verrez sans doute avec nous dans ces faits une bénédiction et un encouragement de la part du Seigneur, ainsi qu'une invitation à soutenir, chacun selon notre pouvoir, par nos prières et par nos dons, l'œuvre dont le Synode nous a confié la surveillance[1]. »

A cette date, les dépenses de la Commission des études s'élevaient annuellement à la somme de 13 000 francs environ. Pendant bien des années, à partir de 1860, la Commission des études se vit obligée de rappeler aux Eglises, dans ses circulaires annuelles, les besoins de sa caisse, tout en constatant une progression croissante et réjouissante dans les dons. La première année, la somme versée chez le caissier de la Commission s'élevait à 7902 francs; en 1868, elle était de 17965 et elle devait grandir encore. Il est vrai que les dépenses devenaient aussi plus fortes. La Commission recommandait aux Eglises d'établir dans leur sein une collecte annuelle en faveur de la caisse des études.

XII

En 1860, l'école primaire des garçons à Lausanne comptait 54 enfants et les écolages étaient assez élevés pour que l'Eglise n'eût à payer qu'une somme de 200 francs. L'école des filles avait été suivie par 60 enfants jusqu'à la mort si regrettable de M. Thuillard, après laquelle le nombre des élèves avait sensiblement diminué.

Les écoles de Château-d'Œx et des Ormonts continuaient à rendre de bons services. Mais cette œuvre des écoles primaires était, comme la Commission des études le faisait remarquer en 1863, une œuvre de foi qui ne pouvait pas donner lieu chaque année à des observations différentes.

[1] Circulaire de la Commission des études, n° 9, 13 avril 1860.

Une nouvelle école devait bientôt réclamer sa part dans l'intérêt chrétien des membres de l'Eglise, c'était l'école primaire dont l'Eglise d'Yverdon (chapelle de l'Oratoire) avait décidé récemment la fondation et dont elle sentait depuis longtemps la nécessité. L'année suivante, cette école était en effet ouverte et paraissait en voie de progrès.

Troisième période.

L'ÉGLISE LIBRE DANS LE CHAMP DE LA MISSION

1869-1883

CHAPITRE PREMIER

La mission de l'Eglise libre chez les païens.

I

La pensée de participer d'une manière directe à l'œuvre des missions en pays païen apparaît déjà aux premiers jours de l'Eglise libre. A peine constituée, la Commission d'évangélisation adresse, en date du 7 juillet 1847, aux divers conseils d'Eglise, une circulaire dans laquelle nous lisons ceci : « La Commission d'évangélisation s'occupe dès à présent et jusqu'à ce qu'un règlement adopté par le Synode ait déterminé ses fonctions d'une manière complète et plus précise... de l'évangélisation générale à l'intérieur et à l'extérieur *y compris l'œuvre des missions.* »

A la vérité, ce n'était encore là qu'un pieux désir et la Commission ne se voyait pas en mesure de rien faire. Toutefois, c'était aussi l'indice d'une saine intelligence de l'œuvre confiée à l'Eglise chrétienne par son divin Chef. Sept ans plus tard, un vœu plus positif devait être déposé devant le Synode par l'organe de M. Samuel Thomas, pasteur à Yverdon. Le Synode s'associe à ce vœu ; il adopte la proposition de M. Thomas « de remettre à la Commission synodale l'examen de la question de savoir s'il conviendrait que l'Eglise libre entreprît une mission à l'étranger [1]. »

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 47, 31 mai 1854.

En 1857, au Synode de Vevey, la question est abordée de nouveau et dans un sens qu'une circulaire de la Commission d'évangélisation fait clairement ressortir. « Dans sa session du mois de mai dernier, dit-elle, le Synode de notre Eglise a considérablement étendu le cercle d'activité de notre Commission. Il a décidé que, « tout en continuant à travailler à l'évangélisation du canton de Vaud et des contrées voisines, elle s'occuperait aussi désormais d'une manière active des missions chez les peuples non chrétiens. » Par suite de cette décision, de nouveaux rapports vont s'établir entre les Eglises et notre Commission. Nous ne devons plus nous borner à être comme précédemment l'intermédiaire des dons qu'on voulait bien nous remettre en faveur de l'œuvre des missions, mais nous devons travailler, de concert avec les Eglises, à faire pénétrer l'Evangile chez les peuples qui l'ignorent encore. C'est ce qu'indiquent les deux considérants sur lesquels s'appuie la résolution du Synode : 1° « Il est du devoir de toute Eglise de Jésus-Christ de travailler à faire parvenir la connaissance du salut aux peuples non chrétiens. » 2° « Si jusqu'à ce jour ce devoir a été rempli dans une certaine mesure par les membres de nos Eglises, il est à désirer que l'Eglise elle-même comprenne aussi cette œuvre dans sa sphère d'activité [1]. »

La Commission d'évangélisation rappelle que le Synode l'a chargée d'inviter les Eglises à établir des services mensuels de prières en faveur des missions et à provoquer des dons en faveur de cette sainte cause. La Commission devait entretenir, au nom de l'Eglise, des rapports directs avec les sociétés de missions, et particulièrement avec les frères de l'Eglise travaillant déjà comme missionnaires ou se préparant à être employés plus tard dans cette œuvre. Enfin la Commission devait se mettre à la disposition des jeunes chrétiens qui se croiraient appelés à l'œuvre des missions, pour les éclairer sur leur vocation, les diriger dans leurs démarches, les faire

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, n° 16, 26 octobre 1857.

étudier en vue de leur carrière, et pourvoir, s'il y avait lieu, aux frais des études qu'ils pourraient être appelés à poursuivre dans le même but à l'étranger.

Répondant aussitôt à l'un des désirs du Synode, la Commission d'évangélisation s'était empressée d'écrire aux jeunes frères Rau et Mabille, élèves de l'Institut des missions de Paris, et elle recommandait aux prières des membres de l'Eglise le jeune Paul Germond, qui venait de partir pour rejoindre ses amis. Elle avait aussi pris des renseignements sur ce qui se faisait dans les Eglises. Des trente-sept qui avaient répondu à ses demandes, toutes, à l'exception de quatre, avaient un service mensuel de missions.

En 1860, lors du Synode extraordinaire du mois d'août, la Commission d'évangélisation présenta un rapport rédigé en son nom par M. le pasteur Jean Centurier, sur la question de l'opportunité de la fondation d'une mission par l'Eglise libre. — La Commission ne jugeait pas convenable d'entreprendre une œuvre principalement en vue des bénédictions qui pouvaient en découler d'une manière indirecte. — D'ailleurs une Eglise peut fort bien travailler à l'œuvre missionnaire sans fonder elle-même une mission. La Commission ne voyait pas assez clairement un appel de Dieu adressé à notre Eglise, pour qu'elle crût pouvoir engager le Synode à entrer dès maintenant dans cette voie. Toutefois elle estimait que l'Eglise devait se mettre en mesure de répondre à un tel appel s'il lui était adressé, et elle faisait en conséquence au Synode des propositions qui furent adoptées après quelques modifications. Le Synode prit en effet les décisions suivantes : 1° Quand la Commission d'évangélisation croira le moment venu d'entreprendre une œuvre de ce genre, elle devra, avant d'engager définitivement l'Eglise, consulter le Synode. 2° Les Eglises seront informées que dès à présent on peut admettre des élèves missionnaires dans notre Faculté de théologie[1].

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 90, 2 septembre 1860.

Dans sa session de 1857, nous l'avons vu, le Synode avait invité la Commission d'évangélisation à se mettre à la disposition des jeunes chrétiens qui se croiraient appelés à l'œuvre des missions. Ce n'est qu'à partir du 1er octobre 1864 que cette décision put recevoir un commencement d'exécution. L'étudiant *Paul Berthoud*, se sentant appelé du Seigneur à entrer dans la carrière missionnaire, s'était adressé à la Commission, qui le mit en mesure de faire dans la Faculté de théologie les études nécessaires à sa future vocation [1]. Quatre ans plus tard, la Commission rappelait aux Eglises que deux jeunes gens sortis de notre Faculté de théologie travaillaient déjà dans le champ des missions chez les païens, et que deux autres se préparaient à cette œuvre avec le concours de la Commission.

Depuis cette dernière communication, cinq années devaient s'écouler avant que la question d'une mission à entreprendre par l'Eglise libre fût de nouveau abordée de front.

II

C'est en 1869, au Synode de Lausanne (17-21 mai), et après la lecture du rapport de la Commission d'évangélisation, que le Synode prit connaissance de la demande de deux étudiants de la Faculté, MM. *Ernest Creux* et *Paul Berthoud*, tendant à ce que l'Eglise libre entreprît une mission chez les peuples païens. Ils s'offraient pour la commencer. « Aujourd'hui, disaient ces jeunes frères, vous entendez la voix de vos fils en la foi, qui vous supplient de les envoyer à l'œuvre ; vos fils que cette Eglise a vus naître au moment même où vous la proclamiez constituée, et dans laquelle ils ont trouvé la source et le pain de vie ; vos fils, que Dieu lui-même préparait, alors déjà, pour le jour où il vous appellerait à porter

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, n° 25, 15 mars 1864.

son nom chez les nations étrangères. Il est venu ce jour, messieurs, car n'oubliez pas que ce n'est pas nous-mêmes, et que ce n'est pas vous non plus qui nous avez placés dans la position où nous sommes, et voilà bien des années déjà que nous soupirons après le moment où l'Eglise libre du canton de Vaud nous prendra pour ses missionnaires. A qui nous adresserions-nous, si ce n'est à l'Eglise dont nous faisons partie? Pourquoi nous renvoyer à d'autres, dont les principes ne sont pas les nôtres, dont les habitudes nous sont étrangères et auxquelles nous ne sommes pas attachés par les liens du sang? Non, c'est vous qui devez nous envoyer; c'est l'Eglise libre du canton de Vaud que nous voulons servir sous la direction de notre divin Maître. Nous sommes prêts à courir dans le lieu — quel qu'il soit — que vous désignerez à notre activité, sous les tropiques comme sur les glaces du Nord. Nous voici prêts à nous mettre en marche, non pas sans luttes intérieures, mais au moins, par la grâce de Dieu, sans aucune hésitation. Parlez, ordonnez, envoyez-nous, car nous sommes convaincus que c'est là le mandat nouveau que notre Eglise doit remplir, et c'est à cause de cette intime conviction que nous osons aujourd'hui élever la voix devant vous [1]. »

Le Synode, qui avait entendu avec un profond intérêt et avec joie la demande de MM. Creux et Berthoud d'être envoyés par l'Eglise comme missionnaires chez les païens, renvoya cette demande à l'étude approfondie d'une Commission de sept membres, choisie par lui, et qui devait faire rapport à un prochain Synode extraordinaire. Cette Commission était composée de MM. Jean Centurier, Eugène Renevier, Alexis Reymond, Auguste Glardon, Chappuis, professeur, Georges Bridel, et Auguste Bonnard.

Circulaire de la Commission synodale, nº 147, 2 juin 1869.

III

Le Synode extraordinaire se réunit à Sainte-Croix, le 7 septembre 1869. Cette journée fut consacrée tout entière à examiner la proposition de MM. Creux et Berthoud. Le rapport de la Commission, présenté par M. Glardon, ancien missionnaire, ne négligeait aucune des faces de la question. Convient-il qu'une mission soit dirigée par une Eglise plutôt que par une Société, ou par une Société plutôt que par une Eglise ? Les questions ecclésiastiques ont-elles de l'importance dans le champ des missions ? Un institut missionnaire est-il nécessaire ? etc.

Le Synode fut vivement impressionné par la lecture de ce rapport, qui se terminait par des conclusions de majorité et de minorité.

La majorité concluait ainsi : 1° L'offre de nos deux frères Creux et Berthoud est acceptée pour autant que le Seigneur nous permettra de marcher en avant et eux-mêmes sont recommandés pour leur œuvre future à la sympathie et aux prières de l'Eglise.

2° Une Commission sera nommée par le Synode pour étudier la question des voies et moyens, celle du champ de mission à assigner à nos futurs ouvriers, celle d'une association éventuelle pour cette œuvre avec les Eglises indépendantes de la Suisse romande, etc.

3° Cette Commission fera rapport au Synode de 1870, lequel serait alors en mesure de prendre une résolution définitive, soit sur la question de fond, soit sur le mode d'exécution.

De son côté, M. S. Chappuis faisait minorité. Il croyait la concentration de l'œuvre entre les mains de quelques grandes directions préférable à la décentralisation. Il concluait que le Synode agirait d'une manière plus conforme à la volonté de

Dieu en demeurant dans une position plus humble et en venant en aide aux Eglises et sociétés qui travaillaient déjà dans le champ des missions [1].

Toutefois, le Synode, considérant que le moment paraissait venu pour l'Eglise de s'occuper d'une manière plus directe de l'œuvre des missions, établit une *Commission des missions*, qui devait recueillir des dons en faveur de cette œuvre, exciter le zèle missionnaire dans les Eglises, examiner la meilleure manière de faciliter aux frères Creux et Berthoud l'accomplissement de leur dessein et faire rapport au Synode de 1870. La discussion avait toujours été franche, fraternelle, élevée; elle avait duré jusqu'à six heures du soir au milieu d'un grand concours d'assistants, venus soit de la localité, soit du dehors. La Commission fut composée de MM. Eugène Renevier, Aug. Glardon, Georges Bridel, Aug. Bonnard, Jean Centurier, et elle se constitua immédiatement en nommant MM. Renevier président, Bridel caissier, et Glardon secrétaire [2].

Ensuite de la décision du Synode de Sainte-Croix qui instituait une Commission des missions, tout ce qui concernait l'évangélisation en pays païens « cesserait d'être du ressort de la Commission d'évangélisation. »

IV

La première circulaire de la *Commission des missions* porte la date du 9 novembre 1869. La Commission y expose

[1] Rapport de la Commission chargée par le Synode d'examiner la question, etc., 13 août 1869.

[2] Circulaire de la Commission synodale, nº 149, 13 septembre 1869. A cette époque parut une intéressante brochure de 30 pages intitulée : *Considérations sur le projet d'une mission de l'Eglise libre.* (Lausanne 1870.) L'auteur anonyme n'était point partisan de la mission projetée et il présentait les considérations qui lui paraissaient militer en faveur des *sociétés* de missions.

qu'elle n'est pas une *société* de missions, mais un pouvoir responsable devant l'Eglise; qu'elle n'a pas à fonder un *institut* pour des élèves, puisque l'Eglise possède une Faculté de théologie.

A l'heure où elle écrivait, il lui était parvenu 1400 francs; MM. Creux et Berthoud allaient partir pour l'Ecosse afin d'y acquérir la connaissance de l'anglais et les éléments de l'art médical, choses très utiles aux missionnaires[1]. La Commission avait dirigé toute son attention sur un objet d'importance capitale, la recherche éventuelle d'un champ de travail, mais elle n'était pas encore arrivée à une décision positive.

Au Synode de Montreux (30 mai-3 juin 1870), la Commission des missions concluait à l'envoi de MM. Creux et Berthoud à ses frais, moyennant le consentement et sous la direction du Comité de la Société des missions de Paris, au *Lessouto*, pour s'y préparer à une œuvre missionnaire qui serait déterminée plus tard suivant les indications du Seigneur.

Le Synode consacra deux journées à discuter cette conclusion et finit par s'arrêter à la décision suivante :

« Article premier. La Commission des missions reste chargée de représenter l'intérêt de la cause missionnaire dans l'Eglise libre du canton de Vaud. Elle continuera à exciter le zèle et à recueillir des dons en faveur des missions. Elle entretiendra des rapports avec les jeunes gens qui se disposent à entrer dans la carrière missionnaire et les aidera, s'il y a lieu, à faire leurs études.

» Art. 2. Quant aux frères Creux et Berthoud, la Commission des missions les aidera, dans la limite des fonds qu'elle aura en caisse, à achever les études préparatoires à leur future carrière; elle leur facilitera les moyens, soit de se vouer momentanément à l'œuvre de l'évangélisation, soit

[1] Circulaire de la Commission des missions, nº 2, 17 février 1870.

d'entrer au service de quelque société de missions ou de quelque Eglise[1]. »

La première impression produite sur un certain nombre de personnes fut celle d'un vif désappointement. Après s'être réjoui à la pensée de voir l'Eglise entrer dans le champ de l'activité missionnaire ; il fallait quelque peine pour accepter une résolution qui semblait fermer la porte à des espérances longtemps caressées. Mais, plus tard et le premier moment de surprise passé, on finit généralement par reconnaître, dans ce qui avait été décidé à Montreux, quelque chose de providentiel, surtout lorsque, entre l'Allemagne et la France, eurent commencé les démêlés politiques qui amenèrent promptement la terrible guerre franco-allemande.

En septembre 1870, après un séjour de huit mois en Ecosse, M. Berthoud était de retour en Suisse, et la Commission accédait à son désir de retourner pour quelques mois à Edimbourg, afin de s'y perfectionner dans l'art médical. Quant à M. Creux, il avait été agréé comme infirmier volontaire par le Comité évangélique de Paris pour secourir les blessés, et il venait de partir avec une ambulance pour les environs de Sedan[2]. Enfin un jeune Arménien, Avédis Garbushian, qui étudiait la théologie à la Faculté libre, se trouvait à Stuttgart et annonçait en arabe aux turcos prisonniers les grandes choses de Dieu[3].

Conformément au vœu exprimé par le Synode de Montreux, la Commission des missions s'abstint de toute recherche au sujet de la fondation d'une Mission vaudoise ; mais, chargée d'exciter dans l'Eglise le zèle pour les missions, elle fit donner dans plusieurs Eglises des conférences

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 155, 15 juin 1870. Circulaire de la Commission des missions, nº 3, 14 septembre 1870.

[2] M. Creux travailla ensuite en Allemagne parmi les prisonniers français et revint en Suisse pour desservir provisoirement le poste d'évangéliste à Savigny.

[3] Circulaire de la Commission des missions, nº 3, 14 septembre 1870 et nº 4, 15 novembre 1870.

propres à y développer la connaissance de l'œuvre missionnaire. Pendant ce temps, des pourparlers avaient lieu entre la Commission et le Comité des missions de Paris. La Commission ayant reçu de la part des missionnaires qui travaillaient au Lessouto, sous la direction de la Société des missions de Paris, un appel de secours, avait adressé au Comité de cette société des propositions en vue d'utiliser dans ce champ de travail l'activité de MM. Creux et Berthoud. Après diverses tractations, on était arrivé à formuler, sous réserve de l'approbation du Synode, un projet d'arrangement auquel le Comité de Paris avait donné son adhésion. Voici ce projet :

« *Le Comité des missions évangéliques de Paris et la Commission des missions de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud,*

En vue de pourvoir aux besoins actuels de la mission que le Comité de Paris a fondée dans le Lessouto, concluent l'arrangement suivant :

1° La Commission des missions met, pour un temps indéterminé, au service de la mission du Lessouto, les frères Creux et Berthoud.

2° Ces deux frères seront payés et défrayés entièrement et directement par la Commission des missions.

3° Ils seront placés sous la direction de la Conférence des missionnaires du Lessouto, sans préjudice de la dépendance de celle-ci à l'égard du Comité de Paris. Dans le cas où quelques difficultés s'élèveraient dans la Conférence au sujet des frères Creux et Berthoud, elle en référera au Comité de Paris, qui prononcera, après avoir consulté la Commission des missions.

4° Ils entretiendront une correspondance directe et régulière avec la Commission, pour la tenir au courant de leur activité missionnaire personnelle.

5° La liberté de mettre un terme à cet arrangement est réservée à chacune des deux parties contractantes[1]. »

Cet arrangement paraissait à la Commission des missions présenter de précieux avantages, soit pour l'œuvre des missions, soit pour les frères Creux et Berthoud, soit encore pour l'Eglise libre elle-même; aussi était-elle unanime pour demander au Synode de le ratifier, et celui-ci l'adopta également à l'unanimité. Il est inutile d'ajouter que les deux futurs missionnaires étaient aussi pleinement d'accord[2]. Peu après, M. Creux recevait l'imposition des mains dans la chapelle des Terreaux, à Lausanne, par le ministère de M. le professeur Viguet, président de la Commission des missions. Le 25 février 1872, il s'embarquait à Southampton pour le sud de l'Afrique. M. Paul Berthoud achevait à Paris, sous sa propre responsabilité et à ses frais, les études de médecine et de chirurgie commencées en Ecosse. Il devait partir quelques mois plus tard pour l'Afrique, après avoir reçu, le 8 septembre, à Morges, la consécration au saint ministère.

C'est à cette époque, soit au commencement de 1872, que la Commission des missions, pour tenir ses amis et ses souscripteurs au courant de l'œuvre à laquelle le Seigneur l'avait appelée à travailler, et pour ne pas avoir recours à la publication de circulaires officielles fréquentes, décida de faire paraître un *Bulletin missionnaire* destiné à des communications d'un caractère plus familier. Le premier numéro parut en effet cette même année, le 30 mars, sous la signature du premier rédacteur, M. le professeur Renevier. Ce journal ne pouvait manquer d'être bien accueilli. Dès le début il fut très apprécié et son tirage fut promptement de 5000 exemplaires et plus. Il contribua aussi à rendre l'état financier très prospère; nous y renvoyons pour tout ce qui concerne le séjour de nos missionnaires Creux et Berthoud au Lessouto.

[1] Circulaire de la Commission des missions, n° 6, 21 novembre 1871.
[2] Circulaire de la Commission synodale, n° 166, 6 décembre 1871.

VI

Au Synode de Lausanne, 5 mai 1873, la Commission des missions annonçait que MM. Creux et Berthoud, qui étaient au Lessouto, devaient entreprendre un voyage d'exploration au nord, dans le Transvaal et le pays des Bapédis, pour étudier la possibilité d'une entreprise missionnaire dans cette région. Le *Bulletin* raconte très en détail ce voyage. Le chef des Bapédis, *Sekoukouni* ne voulut pas recevoir les missionnaires et leur ordonna de repartir sur-le-champ. Mais d'autres portes s'ouvraient plus au nord, près du Zoutpansberg, dans l'Etat même du Transvaal[1].

Le 7 avril 1874, la Commission des missions témoigne, par une circulaire adressée aux Conseils d'Eglise et aux membres du Synode, de son regret que la Commission synodale n'ait pas cru, comme la première de ces Commissions le désirait, devoir convoquer un Synode extraordinaire afin d'examiner une proposition qui paraissait revêtir un caractère d'urgence. Il ne s'agissait de rien moins que de « dénoncer la convention passée avec le Comité de Paris en novembre 1871, et de fonder une mission placée sous la direction immédiate de l'Eglise, dans le nord du Transvaal ou dans les contrées avoisinantes. » La Commission se fondait essentiellement sur ce que le voyage d'exploration accompli l'année précédente par les missionnaires Mabille et Berthoud dans le pays des Bapédis et le nord du Transvaal avait constaté l'opportunité et la nécessité d'une mission à fonder dans ces contrées[2]. La seconde partie du rapport de la Commission, qui traitait longuement de ce sujet spécial, fut imprimée par ordre du Synode. Elle renfermait une description du Transvaal et annonçait le refus du chef Sekoukouni de re-

[1] *Bulletin missionnaire*, tome I, 1873, nº 8-10.

[2] Circulaire de la Commission des missions, nº 9, 7 avril 1874.

evoir les missionnaires, qui étaient rentrés le 17 octobre au
,essouto d'où ils étaient partis le 23 mai précédent[1].

Après une longue discussion, le Synode, à la presque una-
imité, adopta les propositions de la Commission des mis-
ions en remplaçant les mots « dans le nord du Transvaal
u dans les contrées environnantes, » par ceux-ci : « Dans
e sud de l'Afrique[2]. » Au bout d'un an, cette importante
écision, que les dons et les sympathies croissantes des
Églises avaient puissamment encouragée, pouvait, grâce
Dieu, s'exécuter : nos missionnaires étaient en route pour
es Spelonken, où ils dressaient leurs tentes le 9 juillet 1875.
,e voyage, commencé trois mois auparavant, était arrivé à
on terme. « Ce jour, comme l'écrivait M. Berthoud, était la
rise de possession de notre champ de travail, c'était la fon-
lation de la première station missionnaire de l'Eglise libre
lu canton de Vaud. »

La station au nord du Transvaal était donc fondée.
IM. Creux et Berthoud, accompagnés de plusieurs aides
ndigènes, se mettaient aussitôt à l'ouvrage. Le rapport de la
Commission des missions au Synode d'Aigle (mai 1876)
'exprimait ainsi à leur sujet : « Leur activité embrasse un
hamp étendu et d'une remarquable variété.... Pour nous
n tenir au côté spirituel de leur tâche, nos amis ont dès
'abord trouvé de quoi s'occuper abondamment et, grâce à
Dieu, s'occuper avec bénédiction et succès. Les catéchistes
u'ils ont amenés et les familles de ceux-ci leur constituent
in troupeau tout intime et rapproché. Dans leur voisinage
n'oublions pas que ce terme de voisinage, en pareil cas,
loit se prendre dans un sens fort élastique), quelques familles
e colons d'origine européenne leur ont fourni l'occasion
l'un travail analogue à celui que nous appelons en Europe
vangélisation de protestants disséminés. Auprès des indigènes,

[1] *Bulletin missionnaire*, tome I, nº 11.
[2] Synode d'Yverdon, avril 1874. Circulaire de la Commission synodale,
nº 184.

dans cette partie de leur activité qui est l'œuvre proprement dite de la mission, ils ont aussi trouvé un accès encourageant. Leur commencement a été béni et le Seigneur a dirigé leurs premiers pas, en leur épargnant bien des difficultés et des déceptions auxquelles les missionnaires sont souvent exposés[1]. » A cette date, la position officielle des missionnaires dans le pays n'était pas encore entièrement réglée.

VII

Avec l'arrivée de MM. Creux et Berthoud aux Spelonken et la fondation d'une station, soit avec l'année 1875, la Mission vaudoise entre dans une phase nouvelle. Les temps de préparation proprement dite sont arrivés à leur terme. Il est vrai que des lettres du gouvernement du Transvaal avaient rappelé aux missionnaires qu'ils ne devaient pas considérer leur établissement comme autorisé avant d'avoir adressé au *Volksraad* une demande directe sur laquelle celui-ci statuerait. Mais, dans une lettre du 9 décembre 1875, M. Berthoud estimait qu'il n'y avait pas lieu d'être inquiet du résultat[2]. Malheureusement il se trompait, et la sécurité dans laquelle étaient les missionnaires fit qu'ils ne se hâtèrent pas de s'adresser au gouvernement. Ce n'est qu'à la date du 9 mars 1876, et de Klipfontein, qu'ils adressèrent une lettre au *Conseil exécutif de la République du Transvaal* « afin d'obtenir de lui une permission légale de fonder des stations missionnaires et des annexes dans la République du Transvaal[3]. »

Le 7 juin arriva à *Valdézia* — nom de la station, rappelant son origine vaudoise — la réponse du gouvernement; elle consistait en un arrêté du Conseil exécutif refusant l'au-

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 195, 1er juin 1876.
[2] *Bulletin missionnaire*, tome II, p. 19.
[3] Mémoire sur la mission vaudoise en Afrique, novembre 1876.

orisation demandée. Mais MM. Creux et Berthoud ne vouant pas quitter leur station pour obéir à une injonction dont ls ne pouvaient reconnaître la légitimité, le gouvernement lu Transvaal alla jusqu'au bout dans ses mesures de rigueur ontre eux. Un mandat d'arrêt non motivé leur fut notifié, t. le 2 août, ils se voyaient contraints de quitter leurs familles et leur activité pour être emmenés à Marabastad, où ls arrivèrent le 6 à trois heures du matin. Une chambre de la naison du préfet leur servait de prison[1].

L'impression produite sur la population blanche des envions de Valdézia par ces mesures de rigueur fut toute en aveur des missionnaires. Un mois après leur arrestation, es derniers n'avaient reçu du gouvernement aucune communication officielle et ils étaient encore dans une incertitude complète quant aux intentions du pouvoir exécutif à leur gard. Cependant, à la suite d'une missive du gouvernement, e préfet de Marabastad consentit à les *libérer sous caution*, et e 9 septembre ils rentraient à Valdézia, où ils retrouvaient eurs familles en bonne santé, et où ils étaient reçus avec oie par tous les habitants. Ce n'était point encore une libération définitive, ni la fin des difficultés avec le gouvernement du Transvaal : les missionnaires devaient être prêts à e reconstituer prisonniers si on l'exigeait et ils n'avaient point encore obtenu l'autorisation de poursuivre en paix leur euvre d'évangélisation. Néanmoins, on pouvait espérer que cet allégement des mesures de rigueur prises contre eux était un indice que le gouvernement revenait à de meilleurs sentiments à leur égard[2].

Au moment où ils allaient être libérés, ils avaient été informés, de la part du gouvernement, que l'autorisation de onder une mission pourrait leur être accordée quand ils uraient présenté leur acte de consécration — ou leur diplôme — et leurs passeports. Rentrés à Valdézia, ils s'em-

[1] *Bulletin missionnaire*, tome II, p. 80-82, etc.

[2] Circulaire de la Commission des missions, nº 10, 20 novembre 1876.

pressèrent d'envoyer ces documents aux autorités. Quelque temps après, ils apprenaient, par les journaux de Prétoria, que le *Volksraad* s'était occupé d'eux et avait recommandé au Conseil exécutif d'arranger l'affaire au plus tôt. Enfin, au bout de quelques semaines d'attente, la réponse arriva. Elle ne concernait du reste que M. Berthoud et elle lui posait la condition qu'il ne travaillât sur aucune autre ferme que celle sur laquelle il demeurait. M. Creux devait obtenir la même permission dès qu'il aurait envoyé au gouvernement son acte de licence en théologie, car il n'avait encore présenté que son passeport. En outre, les missionnaires devaient préalablement prêter serment de fidélité à la République. La Commission des missions devait enfin notifier officiellement son existence à l'autorité exécutive.

Depuis lors, il est vrai, les missionnaires ne furent plus entravés, et, bien loin que ces événements aient nui à leur œuvre, ils semblent plutôt l'avoir développée et consolidée. Aux Spelonken, noirs et blancs ont pris généralement le parti des missionnaires. Une vingtaine de nègres, la plupart jeunes hommes de la tribu des *Magwamba*, se sont déclarés pour l'Evangile et ont demandé à être instruits en vue du baptême[1]. C'étaient là les fruits des efforts fidèles et persévérants des catéchistes indigènes, dont le travail n'avait point été interrompu par le départ forcé de leurs pasteurs. Ils avaient redouté de rester seuls ; mais la fermeté de Mmes Creux et Berthoud, qui avaient voulu demeurer au poste, avait soutenu leur courage et maintenu par là l'œuvre missionnaire. Les catéchistes indigènes étaient alors au nombre de cinq, savoir : *Eliakim*, *Béthuel*, *Jérémie*, *Josias* et *Jonathan*. En Europe, il y avait quatre élèves missionnaires.

A cette époque (1877), un événement d'une grande importance pour les missions elles-mêmes s'accomplissait au Transvaal. L'année précédente, les Boers avaient été battus

[1] *Bulletin missionnaire*, tome II, p. 124-125, 147.

lans la guerre qu'ils faisaient au chef Sekoukouni. Il en était ésulté pour le Transvaal une situation très critique, d'au-ant plus que la victoire remportée par Sekoukouni paraissait ncourager d'autres tribus à la révolte. Les citoyens du 'ransvaal se montraient incapables de mener la guerre à onne fin par leurs propres forces, et d'anciennes rivalités 'étant développées extrêmement, un parti assez important éclamait vivement la réunion à l'Angleterre. Le 12 avril, ı République du Transvaal cessait d'exister comme Etat ıdépendant : la population et le territoire étaient placés, ar le commissaire spécial de la reine d'Angleterre, sous la omination britannique. L'annexion du Transvaal allait ainsi ıettre un terme aux vexations et aux entraves dont les mis-ionnaires de Valdézia avaient souffert et leur ouvrir la route irecte du pays des Banyaïs.

VIII

En 1878, au Synode de Morges (29 avril), la Commission es missions put constater avec reconnaissance que, durant année écoulée, bien des témoignages d'intérêt chrétien vaient été donnés à la mission naissante. Eprouvés par la ıaladie, les missionnaires avaient été pourtant jusque-là ardés par le Seigneur et leurs travaux couronnés de succès. rois annexes avaient été fondées dans lesquelles travaillaient rois ouvriers indigènes [1].

L'année 1878 ne paraît pas avoir été signalée par des faits 'une importance particulière pour la Mission vaudoise. Il ne evait pas en être de même de l'année 1879.

La santé de Mme Berthoud avait déjà causé quelques inquié-ıdes ; un repos ayant été reconnu nécessaire, la Commis-ion avait autorisé M. Berthoud à prendre un congé tempo-

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 206, 22 mai 1878.

raire. On espérait de la puissance et de la bonté de Dieu que ce temps de repos amènerait un rétablissement complet. Mais en mars 1879, par suite de complications douloureuses et d'angoisses cruelles au sujet de ses enfants atteints de la fièvre, Mme Berthoud devint subitement très malade et le 3 avril elle s'endormait dans le Seigneur. Le lendemain, sa dépouille mortelle était confiée à la terre dans le jardin de la station pour y attendre le grand jour de la résurrection bienheureuse.

Ce deuil ne devait pas être le seul pour la famille missionnaire ; mais, ne pouvant entrer ici dans des détails circonstanciés, nous renvoyons nos lecteurs aux récits contenus dans le *Bulletin missionnaire*[1]. Disons seulement que la Commission des missions eut alors à s'occuper de l'éventualité d'un retour de M. Paul Berthoud en Europe, qui aurait été motivé par l'état de santé de ce missionnaire. Après un temps d'incertitude à ce sujet, la Commission, amendant des résolutions antérieures, prenait, à la date du 29 mars 1880, la décision suivante : « Le retour de Paul Berthoud étant devenu nécessaire par l'état de sa santé, la Commission décide de payer les frais de rapatriement du missionnaire et de sa famille, dès le port d'embarquement, etc. » Mais le 16 avril, une lettre, datée de Valdézia, 27 février 1880, antérieure par conséquent à la dernière décision de la Commission, apprenait à celle-ci la démission du missionnaire. L'état de sa santé, disait-il, lui imposait cette obligation ; il annonçait son intention de partir au plus tôt, mais sans pouvoir fixer le moment de son départ[2].

Dans le courant de l'été, M. Berthoud arrivait en Suisse. Son départ de l'Afrique laissait toute la charge de la mission de Valdézia à son collègue M. Ernest Creux qui réclamait instamment du renfort. Mais M. *Henri Berthoud*, frère cadet du missionnaire, ayant achevé ses études à la Faculté de

[1] *Bulletin missionnaire*, tome III, nº 34.
[2] Ibid. Tome III, nº 37.

éologie de l'Eglise libre, et s'étant, antérieurement déjà, is à la disposition de la Commission des missions, celle-ci avait accepté comme missionnaire. Son départ devait être ıté pour éviter soit la saison des pluies, soit celle des fièvres ı Afrique, et pour que M. Berthoud pût rejoindre M. Creux vant la fin de l'année[1].

M. Henri Berthoud fut consacré le 5 septembre 1880 dans chapelle de l'Eglise de Morges, par le ministère de M. le rofesseur Viguet. Quinze jours plus tard, il quittait la Suisse vec sa compagne et, à la fin d'octobre, il débarquait au Cap, près une traversée de vingt-quatre jours.

IX

Au milieu des graves difficultés occasionnées par la maladie e plusieurs membres de la mission et d'autres complications, travail spirituel avait cependant continué avec des succès ncourageants. Déjà en 1877, les missionnaires parlaient 'acheter une seconde ferme à quatre lieues de Valdézia. La résence des termites et les dégâts qu'ils commettaient, le ıanque d'eau pour arroser les plantations, l'utilité qu'il y urait à posséder le plus de terrain possible pour loger, ır les propriétés de la mission, un plus grand nombre de atifs, avaient fait désirer cette acquisition par les missionaires, et la Commission l'avait autorisée, en recommandant ces derniers de s'assurer si ce nouveau domaine présentait outes les garanties pour l'établissement d'une station. Une ettre de M. Creux, en date du 29 janvier 1879, donne quelues détails intéressants sur cette localité : « En face du Zoutpansberg, dont elle est séparée par une large plaine, 'élève une chaîne de collines assez élevées, d'où partent de ıombreux vallons arrosés par des ruisseaux à l'eau fraîche

[1] Circulaire de la Commission des missions, nº 11, 20 août 1880.

et limpide. Arrivé aux trois quarts de la pente d'une de ces collines, un des ruisseaux fait une chute d'environ quinze à vingt pieds ; c'est cette chute qui a donné son nom à la propriété que nous avons acquise, *Waterfall*. A peu près à la même hauteur que cette chute, un des côtés du vallon, avant de descendre régulièrement vers la plaine, se prolonge en éperon, formant ainsi un coteau allongé se terminant brusquement par des mamelons. C'est cet éperon, ce coteau d'environ trente minutes de long, que nous avons choisi comme notre colline sainte, c'est-à-dire dévouée au service du Seigneur. Grâce à la disposition de cette colline allongée, l'eau du ruisseau tout entier peut être conduite à en arroser les deux versants. C'est au pied de ces mamelons boisés, dont j'ai parlé, que j'ai l'intention de bâtir [1]. » En octobre, M. Creux, qui s'était établi à Waterfall et s'y était construit une modeste habitation, réunissait autour de lui, outre le petit troupeau du village, une foule de païens et de païennes auxquels il prêchait l'Evangile.

X

L'année 1880 devait être le point de départ d'une phase nouvelle et singulièrement importante pour l'œuvre missionnaire entreprise par l'Eglise libre du canton de Vaud. Il nous paraît opportun de reproduire ici une partie du rapport de la Commission, présenté au Synode de Montreux, le 25 mai.

« Nous avons une proposition à vous présenter. Il s'agit d'une association à établir entre nos Eglises sœurs de Neuchâtel et de Genève et la nôtre, sur le terrain de notre Mission.

» Dès la première séance de votre Commission actuelle, son attention se porta de ce côté, et, le 12 mai 1879,

[1] *Bulletin missionnaire*, tome III, nº 33.

M. Favre fut « chargé d'étudier la question de l'utilité et des moyens de resserrer les liens entre nos frères de Genève, de Neuchâtel et nous, en vue d'une œuvre commune. » Dans la séance suivante (23 juin), M. Favre présenta oralement son rapport sur « les moyens d'unir nos Eglises indépendantes de la Suisse romande pour une œuvre missionnaire commune. » L'opportunité de cette union lui paraissait incontestable : elle aurait pour résultat d'accroître les ressources financières de la Mission et le nombre des personnes s'intéressant à l'œuvre missionnaire.... A la suite de ce rapport, un long entretien eut lieu entre les membres de la Commission, mais aucune résolution ne fut prise, la question fut ajournée, et ce n'est pas de notre côté qu'elle devait être remise sur le tapis.

» Six mois plus tard, le 14 janvier 1880, M. Eug. Bachelin, membre et secrétaire du Presbytère de l'Eglise évangélique à Genève, venait à Lausanne pour avoir, avec quelques amis de notre Mission, un entretien « au sujet d'une union des Eglises libres de langue française sur le terrain de la mission. » MM. Renevier et Bridel, qui avaient assisté à cet entretien, en rendirent compte, le 26 janvier, à la Commission qui exprima sa satisfaction de ces ouvertures, mais n'estima pas avoir à prendre, pour le moment, aucune décision à ce sujet. M. Bachelin, cependant, s'était mis en rapport avec des frères de Neuchâtel, et notamment avec la Commission d'évangélisation et de mission de l'Eglise neuchâteloise indépendante de l'Etat. A la suite de divers pourparlers, une réunion officieuse de délégués des trois Eglises fut convoquée à Lausanne pour le mercredi 25 février. Elle se composait : pour Neuchâtel, de MM. P. de Coulon, pasteur, président de la Commission d'évangélisation et de mission, et Ch. Terrisse, professeur ; pour Genève, de MM. Eug. Bachelin et Théod. Audéoud, notaire, tous deux membres du Presbytère de l'Eglise évangélique, et pour Vaud, de MM. Viguet, président, et Renevier, vice-président de la Commission des missions.

» Cette conférence fut très cordiale... et les bases d'un arrangement futur furent débattues et admises d'un commun accord.... La Commission des missions entendit de ses délégués, dans sa séance du 29 mars, un rapport oral sur ce qui avait été fait, et, le même jour, elle eut le plaisir de s'entretenir quelques instants avec M. Bachelin, en passage à Lausanne. »

Le rapport de la Commission renferme ici les lettres adressées à cette dernière par l'Eglise évangélique neuchâteloise indépendante de l'Etat et par l'Eglise évangélique à Genève et il ajoute : « L'idée d'une union des Eglises libres de notre Suisse de langue française, en vue de la mission, a suivi dans les esprits une de ces marches naturelles, lentes, progressives, qui sont une garantie de maturité et parfois un indice de la volonté de Dieu. Née spontanément dans les trois cantons à la fois, souvent présentée comme un but désirable et possible, mais lointain, caressée vaguement par plusieurs avant d'être positivement discutée, elle est devenue, il y a une année, pour votre Commission, un sujet d'étude, puis, saisie avec ardeur par un frère d'une Eglise voisine, débattue par des hommes spéciaux, elle vous revient maintenant avec leur recommandation et sous une forme concrète. Il ne s'agit pas encore d'un projet arrêté ; les bases que nous avons mentionnées ne sont que des jalons ; avant d'aborder les points de détail et d'esquisser une organisation précise, il faut être d'accord sur le principe. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est que vous vous prononciez sur ce point de départ et que vous encouragiez officiellement de nouveaux efforts vers une constitution définitive de l'œuvre. »

Le rapport concluait[1] en particulier en proposant au Synode de charger sa Commission des missions, ou une Commission spéciale de cinq membres, de prendre part officiellement aux tractations à suivre avec l'Eglise indépendante de Neuchâtel

[1] *Bulletin missionnaire*, tome III, nº 37.

et l'Eglise évangélique à Genève, sous réserve de la ratification du Synode pour toute résolution définitive engageant l'Eglise libre. Après une discussion approfondie, le Synode adopta la proposition de la Commission des missions.

XI

Peu de jours après le Synode de Montreux, trois des membres de la Commission des missions assistaient au Synode de l'Eglise indépendante de Neuchâtel réuni à Corcelles, en vue de la délibération qui devait avoir lieu sur la question de l'union des Eglises romandes pour une œuvre missionnaire commune. A la suite d'un long et intéressant débat, le Synode, éprouvant le besoin de se recueillir, chargea sa Commission synodale et sa Commission d'évangélisation d'examiner de nouveau cette affaire, et, après avoir consulté les Eglises, de faire rapport et de présenter des propositions dans une prochaine session du Synode.

Le 8 février suivant (1881), un Synode, réuni pour cet objet à Neuchâtel, décidait que sa Commission d'évangélisation et de mission prendrait part aux tractations avec les Eglises de Vaud et de Genève sur les bases suivantes :

« 1° La Commission d'évangélisation et de mission serait représentée dans le Comité d'administration de la Mission vaudoise par un ou deux de ses membres, sans voix délibérative.

» 2° La Commission participera financièrement à l'œuvre de la Mission vaudoise au moyen des ressources qu'elle recevra en vue de cette destination spéciale. »

Le 18 mars, dans une séance à laquelle assistaient deux délégués genevois, trois neuchâtelois et la Commission vaudoise des missions au complet, on adopta un traité d'association dont les clauses étaient les suivantes :

A partir du 1er juin 1881, et en attendant qu'une association plus étroite permette d'arriver à une organisation définitive :

1° Les Eglises indépendantes de Genève et de Neuchâtel coopéreront à la Mission vaudoise, sur la base des résolutions votées par le Synode neuchâtelois dans sa séance du 8 février 1881.

2° Les Eglises susmentionnées se feront représenter dans la Commission des missions de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud par des délégués siégeant avec voix consultative, savoir :

L'Eglise évangélique à Genève, par deux délégués ;

L'Eglise évangélique neuchâteloise indépendante de l'Etat, par deux délégués ;

L'Eglise libre de Neuchâtel par un délégué[1].

3° Ces délégués seront nommés pour une année par leurs Eglises respectives ; celles-ci pourront désigner en même temps des suppléants chargés de remplacer les délégués empêchés d'assister aux séances par des raisons majeures.

4° La Commission ainsi composée pourra admettre dans l'association les autres Eglises évangéliques libres qui lui en feraient la demande.

5° Le rapport et les comptes que la Commission des missions présente chaque année au Synode de l'Eglise libre du canton de Vaud seront communiqués officiellement à chacune des Eglises associées[2].

L'association embrassait donc dès maintenant les quatre Eglises indépendantes de la Suisse romande.... Mais, tant que les Eglises sœurs de Genève et de Neuchâtel n'enverraient que des délégués sans voix délibérative, elles ne seraient pas définitivement engagées, et l'Eglise du canton de Vaud ne le serait pas davantage auprès d'elles.

Le Synode de l'Eglise libre réuni à Lausanne, le 9 mai 1881, adopta le traité qui lui était soumis et, sur la proposition de la Commission des missions, il prit encore la décision suivante : « Lorsqu'une pension de retraite momentanée ou définitive paraîtra devoir être allouée à un ancien mission-

[1] C'était par suite d'un malentendu que cette Eglise n'avait pas été invitée à se faire représenter à la conférence du 18 mars.

[2] *Bulletin missionnaire*, tome III, n° 41.

naire, le Synode sera appelé à voter en principe cette pension, dont le chiffre sera déterminé par la Commission des missions et la Commission synodale réunies. Cette pension sera servie par la caisse des missions [1]. »

XII

Après la session du Synode de l'Eglise libre vaudoise, du 8 au 11 mai 1882 à Vevey, la Commission des missions procéda à sa reconstitution réglementaire et se trouva composée comme suit :

Eugène Renevier, professeur, à Lausanne, président ; *Jean Favre*, pasteur, à Vevey, vice-président ; *Paul Leresche*, pasteur, à Rolle, secrétaire ; *Georges Bridel*, éditeur, à Lausanne, caissier ; *Auguste Glardon*, ancien missionnaire, à la Tour-de-Peilz ; *Paul Coulon*, pasteur, *Maurice de Pourtalès*, délégués de l'Eglise indépendante de Neuchâtel ; *Jacques Cart*, pasteur, délégué de l'Eglise libre de Neuchâtel ; *Emile Brocher*, pasteur, *Eugène Bachelin*, délégués de l'Eglise évangélique à Genève.

Durant l'année précédente, et à partir de sa constitution première, cette Commission s'était réunie chaque mois à Lausanne pour gérer les affaires de la Mission vaudoise devenue en quelque sorte la Mission de la Suisse romande. La Commission des missions de l'Eglise libre vaudoise pouvait témoigner devant le Synode que l'entente la plus complète n'avait cessé de régner entre tous les délégués. Mais sa joie de voir ses forces doublées par la présence des frères de Genève et de Neuchâtel n'avait pas été sans quelque mélange de tristesse. Chaque fois qu'une décision était à prendre, après une délibération générale, elle souffrait d'avoir à assumer seule la responsabilité du vote final. Aussi appelait-elle de tous ses vœux le jour où l'Eglise indépendante de

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 228, 13 juin 1881.

Neuchâtel, de qui la solution paraissait dépendre, permettrait à ses délégués de suivre la Commission vaudoise jusqu'au bout dans l'accomplissement de son mandat[1].

L'année suivante devait être témoin d'un pas plus important. Dans sa session, tenue à Lausanne du 14 au 17 mai 1883, le Synode de l'Eglise libre vaudoise, d'accord avec les Eglises indépendantes de Genève et de Neuchâtel qui demandaient à prendre part d'une manière plus directe à l'œuvre missionnaire, ratifia une sorte de *traité d'association,* lequel, en laissant au Synode de l'Eglise libre la surveillance générale de l'œuvre, transformait néanmoins celle-ci en *Mission des Eglises libres de la Suisse romande.* Voici le texte de la résolution votée :

Le Synode de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud, considérant,

1° Que le Synode de l'Eglise neuchâteloise indépendante de l'Etat a autorisé ses délégués au sein de la Commission de l'Eglise libre vaudoise à prendre part à ses travaux avec voix délibérative, mais en exprimant le vœu que la direction de la Mission soit avant tout vaudoise ;

2° Que d'autre part l'Eglise évangélique de Genève et l'Eglise libre de Neuchâtel avaient déjà exprimé le désir de s'associer d'une manière plus complète à notre œuvre missionnaire ;

3° Que si la voix délibérative était accordée aux cinq membres non vaudois de la Commission, les cinq délégués vaudois devraient porter devant leur Synode la responsabilité d'actes auxquels auraient concouru, à droit égal, leurs collègues non responsables devant le dit Synode ;

4° Que le Synode de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud ne peut assumer la responsabilité morale d'une œuvre dont les directeurs ne sont pas en majorité ses mandataires ;

En attendant que les circonstances permettent l'association définitive, décide :

ARTICLE PREMIER. La Mission vaudoise prend le titre de MISSION DES EGLISES LIBRES DE LA SUISSE ROMANDE, avec ce sous-titre explicatif : *Œuvre d'évangélisation en pays païen sous la direction de*

[1] *Bulletin missionnaire,* tome IV, n° 45.

l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud, avec la coopération des Eglises indépendantes de Neuchâtel et de Genève.

Art. 2. Elle est administrée par un Conseil composé de délégués des Eglises confédérées. Ceux de l'Eglise vaudoise y seront en majorité; la proportion des autres délégués sera établie en tenant compte à la fois de la force des Eglises, du chiffre de leurs contributions et du nombre d'ouvriers fournis par elles.

Pour le moment. cette proportion serait la suivante:

7 délégués de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud,

2 délégués de l'Eglise indépendante de Neuchâtel,

2 délégués de l'Eglise évangélique de Genève,

1 délégué de l'Eglise libre de Neuchâtel.

Total, 12 délégués.

Art. 3. Ces délégués sont nommés simultanément, tous les deux ans, par leurs Eglises respectives.

Art. 4. Le Bureau du Conseil gère les affaires courantes.

Art. 5. Le Conseil détermine la compétence de son Bureau, il se réunit au moins tous les deux mois et prend connaissance chaque fois des procès-verbaux des séances du Bureau.

Art. 6. Le rapport annuel du Conseil est soumis à l'approbation du Synode de l'Eglise libre vaudoise et communiqué aux Synodes ou Presbytères des Eglises associées, qui peuvent présenter leurs observations, soit directement, soit par leurs délégués.

Art. 7. Lorsqu'il en reconnaîtra l'opportunité, le Conseil modifiera le nombre des délégués des Eglises, suivant les bases posées à l'article 2, sous réserve de l'approbation du Synode de l'Eglise libre du canton de Vaud.

Art. 8. Le Conseil pourra proposer au Synode susmentionné d'admettre dans l'association les Eglises qui en feraient la demande.

Le Synode vaudois renouvela ensuite sa Commission, composée désormais de sept membres qui devaient être en même temps les délégués vaudois au *Conseil de la Mission romande.* Les deux membres nouveaux, ajoutés au cinq que nous avons nommés plus haut, furent MM. *Lucien Gautier*, professeur, à Lausanne, et *Jules Mercier*, pasteur, à Sainte-Croix [1].

Après le vote important du Synode vaudois, l'assemblée

[1] *Bulletin missionnaire*, tome IV, n° 49.

rendit grâces à Dieu dans une prière et par le chant du cantique « Gloire soit au Saint-Esprit. » L'ère de transition venait de prendre fin; désormais le rapport sur l'œuvre des missions présenté aux divers Synodes ou Presbytères le sera au nom du Conseil de la Mission romande. Nous y reviendrons dans un chapitre subséquent. Pour le moment, retournons un peu en arrière et jetons un coup d'œil sommaire sur l'activité spéciale de la Commission des missions. Nos lecteurs comprendront, du reste, que nous ne puissions pas entrer ici dans beaucoup de détails. Ils trouveront ces derniers réunis en grand nombre dans le *Bulletin missionnaire.* Nous devons nous borner à marquer les grandes lignes de l'œuvre et à signaler quelques faits d'un intérêt particulier.

XIII

Nous avons mentionné la fondation de la station de *Waterfall* qui, depuis le départ de M. Paul Berthoud, fut la seule station proprement dite et à laquelle M. Creux donna le nom d'*Elim.* A cette station se rattachèrent peu à peu trois annexes : *Valdézia-Klipfontein,* le berceau de la mission, annexe d'Eliakim; *Barcelona,* annexe de Béthuel, qui comptait en 1880 une quarantaine de prosélytes, et l'annexe de *Jérémie,* non loin de Klipfontein, laquelle, à cette même époque, ne présentait rien d'encourageant. Les « champs de diamants » avaient attiré et détourné la plupart des catéchumènes. Au total, la station et ses annexes devaient compter environ cinquante-cinq chrétiens ayant reçu le baptême, un nombre à peu près égal, plutôt supérieur, de catéchumènes convertis, et peut-être une cinquantaine d'enfants, plus ou moins réguliers à l'école[1]. Sept élèves indigènes étudiaient

[1] *Bulletin missionnaire,* tome III, nº 41.

à Morija, et M. Creux leur rendait le témoignage qu'ils « réjouissaient leurs maîtres par leur assiduité. » La Commission des missions les avait tous pris à sa charge; mais bientôt trois écoles du dimanche des montagnes de Neuchâtel venaient la soulager d'une partie de ce fardeau, en adoptant Jonas, l'un de ses élèves.

M. Henri Berthoud, parti de Suisse en septembre 1880, était, comme nous l'avons vu, arrivé au Cap en octobre. Il espérait être à Prétoria la première semaine de janvier; mais le 30 décembre il se trouvait arrêté dans une petite ville de l'Etat de l'Orange, à Francfort. Quelques jours auparavant, les Boers s'étaient soulevés contre l'autorité anglaise et avaient proclamé la république à Heidelberg. L'état de blocus fermait le Transvaal à M. Berthoud; il lui était impossible de traverser le Vaal. « Vous pouvez, écrivait-il à la Commission, comprendre dans quelle perplexité nous sommes. » Cependant la paix ayant été signée vers la fin de mars 1881, M. Berthoud et sa compagne passaient le Vaal le 2 mai, et le 14 juin ils arrivaient à Elim-Waterfall. « Nous arrivions enfin! enfin! écrivait-il. Vous dire les sentiments qui remplissaient mon cœur serait inutile. La reconnaissance et la joie dominaient tout; nous pouvions remettre avec confiance notre avenir entre les mains de Dieu qui nous avait amenés sains et saufs au port[1]. »

Après la guerre, qui avait entravé M. Berthoud dans son voyage, une convention conclue entre le gouvernement anglais et les Boers régularisa la situation jusqu'alors assez précaire des indigènes. Auparavant ils ne pouvaient posséder la terre, ils étaient des étrangers sur le sol de leur patrie; de là pour eux une instabilité qui se traduisait par de perpétuels changements de lieu. Les missionnaires étaient exposés à voir émigrer d'un jour à l'autre les tribus auprès desquelles ils se fixaient. Plus d'une fois cette éventualité

[1] *Bulletin missionnaire*, tome III, n° 43.

s'était réalisée au grand détriment de la Mission. Désormais on pouvait espérer que les indigènes seraient plus stables ; de semi-nomades, ils deviendraient sédentaires[1].

M. Henri Berthoud, après quelques mois passés à Elim, auprès de M. Creux, alla s'établir à Valdézia-Klipfontein dans la maison qu'habitait son frère. La Mission comptait ainsi de nouveau, en 1882, deux stations principales et deux annexes confiées à des indigènes. Plusieurs des jeunes chrétiens magwamba se distinguaient par leur zèle dans l'évangélisation, et même deux grandes tournées missionnaires avaient été entreprises par eux ; l'une dans le district populeux de Schoshong, l'autre jusqu'à Delagoa-Bay, avec des résultats encourageants. A propos de cette dernière localité, M. Creux écrivait à la date du 15 décembre 1881 : « Le territoire portugais ne s'étend pas en dehors de la ville, et là où je désire établir une mission, ce sont les Portugais qui paient tribut aux chefs magwamba. Il y a un chef, le plus considérable de tous, qui a été fort heureux de recevoir nos gens et qui leur a dit de ne pas laisser passer l'hiver sans lui ramener un missionnaire. De la mer, on arrive, en barque, directement chez lui. Son nom est *Magoud*.... La parole de Dieu a été annoncée maintenant d'ici à la mer et il est plus que probable que l'hiver prochain une annexe sera fondée dans la direction de Delagoa[2]. »

XIV

Depuis longtemps, les missionnaires demandaient qu'on leur envoyât quelques artisans ou agriculteurs pour s'occuper du matériel des stations. Ils espéraient qu'ainsi, au bout d'un certain nombre d'années, chaque station pourrait suffire

[1] *Bulletin missionnaire*, tome IV, nº 45. — [2] Ibid., tome IV, nºs 44 et 45.

l'entretien de ses missionnaires. Trois agriculteurs s'offri-
ent successivement ; des pourparlers eurent lieu, et on pou-
ait espérer que tôt ou tard chacune des stations aurait son
griculteur ou son charpentier.

En réponse à un vœu souvent exprimé par les premiers
issionnaires, d'avoir des collègues dans leur ministère, la
ommission avait la joie d'annoncer au Synode, réuni à
evey, du 8 au 11 mai 1882, qu'elle allait leur envoyer du
enfort. M. *Auguste Jaques,* licencié en théologie de la Fa-
ulté libre et l'un des élèves missionnaires, avait été agréé
omme ouvrier de la Mission. Son départ était éventuelle-
ient fixé au mois de juillet.

La consécration de M. Jaques eut lieu le 18 juillet à Sainte-
roix, par le ministère de M. le pasteur Jean Favre. Il était
aturel que cette cérémonie coïncidât avec la fête mission-
aire, pour la célébration de laquelle on avait choisi cette
ocalité. A l'heure indiquée, la foule était si grande, qu'un
asteur national prit sur lui d'aller demander aux autorités
ompétentes l'usage du temple, en expliquant qu'il s'agissait
e la consécration d'un missionnaire faite au nom de l'Eglise
bre. Cette demande fut gracieusement accordée et la foule —
uittant les murs trop étroitsde la chapelle — prit le chemin
u temple. M. et Mme *Mingard,* partis dès lors pour l'Afrique
omme agriculteurs, étaient aussi présents à cette céré-
ionie. Le dimanche 30 juillet, dans la chapelle de Martheray
Lausanne, avait lieu une réunion convoquée par la Com-
iission des missions dans le but d'entendre les adieux des
rères qui allaient partir pour l'Afrique « Séance, dit un
ournal, d'une gravité simple et sobre, toute pénétrée de la
oie qu'éprouvait l'Eglise de pouvoir donner de nouveaux
uvriers au Seigneur et du sérieux qu'inspire la proximité
le leur départ. »

Le 1er août, M. et Mme Jaques quittaient la Suisse et s'em-
arquaient le 18. De leur côté, M. et Mme Mingard partaient
e 7 pour rejoindre à Londres leurs compagnons de voyage

et s'embarquer avec eux[1]. Après un voyage remarquablement court sur mer, mais un peu prolongé dans le Transvaal par le fait d'une guerre de quelques tribus révoltées, ils arrivaient le 7 décembre à Elim.

XV

C'est à Sainte-Croix, nous venons de le voir, qu'a eu lieu la seconde *fête missionnaire*. Des invitations spéciales à s'y faire représenter avaient été adressées aux Sociétés de missions de Berlin, de Paris, de Neuchâtel, de Bâle, à l'Eglise morave et au Comité des missions de l'Union évangélique vaudoise.

La première de ces fêtes avait eu lieu le 16 juin 1881 à *Nyon*. C'était un essai, mais il avait été assez heureux pour que la Commission des missions se sentît autorisée à en faire une institution. Elle désirait que le jour consacré à célébrer la fondation de la Mission vaudoise devînt un grand jour pour l'Eglise et que les étudiants en théologie, qui tous pouvaient être appelés à partir pour la mission et devaient s'y intéresser, eussent la liberté de prendre part à cette joyeuse fête de famille[2].

La chapelle de Nyon, où devait se tenir la séance du matin, se trouva bientôt insuffisante à recevoir le flot des assistants qui arrivaient de tous côtés. Mais, grâce à l'initiative de plusieurs membres de l'Eglise nationale et de son Conseil de paroisse, le temple avait été ouvert. Plus de huit cents personnes y prirent place. M. Paul Berthoud se trouvait présent, et, pour la première fois depuis son retour en Suisse, il put prendre la parole. Le missionnaire Mabille et plusieurs pasteurs se firent également entendre après le président de la Commission des missions.

[1] *Bulletin missionnaire*, tome IV, nº 46. — [2] Ibid., tome IV, nº 45.

La troisième fête missionnaire devait avoir lieu en 1883 à *Payerne*, le 5 juin. La Municipalité et le Conseil de paroisse avaient accordé le temple, sous les voûtes spacieuses duquel un auditoire nombreux se réunit. M. le missionnaire Paul Germond, récemment arrivé du sud de l'Afrique, était heureux de se retrouver au pays, quoique son cœur fût resté attaché à l'œuvre du Lessouto sur laquelle il donna des détails intéressants. On entendit encore M. Paul Berthoud, M. Ramseyer, missionnaire bâlois, etc. Bonne et édifiante journée[1].

XVI

A cette date, la Mission comptait deux stations, Elim et Valdézia et quatre annexes : Barcelona, Shekunkola, Mlamula et Magoud, les trois premières aux Spelonken, la dernière près de Delagoa-Bay. Sept catéchistes indigènes assistaient les missionnaires. Le nombre des baptisés et des catéchumènes des deux stations et des annexes s'élevait à 215. En outre, 300 ou 400 personnes étaient sous l'influence directe de l'Evangile. Aux six élèves magwamba qui se préparaient à Morija à la vocation de catéchistes, on avait pu en joindre un septième à Morija, et deux à Mphome, chez un missionnaire berlinois. L'Eglise magwamba avait fondé une Eglise chez Magoud et collecté environ mille francs pour cette œuvre.

En Europe, M. Berthoud donnait beaucoup de conférences publiques et des leçons de sigwamba aux élèves missionnaires. Il travaillait à la publication, dans cette langue, d'un petit volume qui renfermait, outre une harmonie abrégée des évangiles, une cinquantaine de cantiques composés par les missionnaires.

Le nombre des élèves se montait à huit. Plusieurs frères et sœurs, désireux de servir la Mission comme artisans,

[1] *Bulletin missionnaire*, tome IV, nº 45.

garde-malades, maîtres d'école, s'adressaient à la Commission qui espérait pouvoir en employer quelques-uns.

Les recettes s'élevaient à 54077 francs, dépassant de 17823 francs celles de l'année précédente ; et les dépenses atteignaient 50525 francs, soit 16118 francs de plus que pendant l'exercice précédent[1].

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 236, 6 juin 1883.

CHAPITRE II

L'administration générale de l'Eglise.

I

Aux premiers jours d'une période nouvelle de l'histoire de Eglise libre, il ne sera pas sans intérêt de donner quelques iiffres propres à faire connaître ses acquisitions ou ses ertes. La statistique est une science parfois trompeuse; ans certains cas néanmoins, elle a son utilité.

En 1869, dans son rapport au Synode de Lausanne (17-1 mai) la Commission synodale accusait un chiffre de 4068 embres inscrits et de 3500 à 4000 auditeurs.

Dans les deux années précédentes, il y avait eu 239 bapmes administrés et 84 mariages bénis. Durant l'hiver 497 itéchumènes avaient profité de l'instruction religieuse onnée par les pasteurs et 123 écoles du dimanche étaient irigées par des membres de l'Eglise libre.

Quelques années plus tard, revenant sur cette question du ombre, la Commission synodale disait: « Nous restons dans n état à peu près stationnaire. Sans doute dans le règne de ieu le nombre n'a pas la même importance que dans les hoses de cette terre et le Maître enseigne que le chemin qui nène à la vie est étroit et que peu de gens le suivent. Sans loute encore la séparation des domaines spirituel et temporel

fait des progrès au moins en théorie. Mais ne nous le dissimulons pas, nous vivons dans des temps difficiles[1]. » Et la Commission n'avait pas de peine à signaler les causes du mal profond qui travaillait la société religieuse aussi bien que le monde lui-même.

Il est très naturel que, dans une Eglise de libre adhésion, le nombre des membres soit tantôt plus, tantôt moins élevé. Cependant, lorsque ce dernier cas se présente, il y a quelque utilité à en rechercher la raison. Une année où il y avait eu diminution dans le nombre des membres inscrits et augmentation dans celui des simples auditeurs, la Commission se demandait si ce fait n'accusait pas, au moins chez plusieurs, de l'ignorance et de l'indifférence relativement aux principes chrétiens sur l'Eglise et au devoir de les pratiquer?

« Cette question — ainsi s'exprimait la Commission — est plus importante que ne le pensent beaucoup de chrétiens; elle est importante par cela même que la question de la *position qu'occupe l'Eglise* est une question de morale et de pratique évangélique.... La pratique des conséquences d'un principe fortifie ce principe dans les cœurs et dans les consciences; se refuser à ces conséquences, c'est affaiblir le principe lui-même. Aussi croyons-nous que la pratique en grand de l'indépendance de l'Eglise fortifierait et favoriserait dans notre pays le Réveil lui-même, nous voulons dire la vie nouvelle, la vie en Christ.... Sans doute que le terrain où l'on se place ne serait rien sans la semence et sans le semeur; mais c'est quelque chose que d'avoir un terrain convenable. Aussi pensons-nous que se montrer indifférent à la question de la position de l'Eglise, c'est méconnaître un point de morale et de pratique chrétienne, et négliger l'un des moyens de faire avancer l'œuvre de Dieu.... Nous ne pensons pas que ce soit jamais une preuve de spiritualité que d'exclure une vérité ou un devoir quelconque[2]. »

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 177, 24 mai 1873.
[2] Ibid., nº 202, 18 juin 1877.

Au reste, la Commission synodale ne voyait dans l'état stationnaire de l'Eglise, au point de vue du nombre de ses membres, rien d'étonnant, ni rien d'inquiétant. « Sortie d'un mouvement largement justifié, elle est restée ce que l'avaient faite les circonstances qui ont présidé à sa formation, et elle restera telle jusqu'à ce que de nouvelles circonstances viennent déterminer un nouveau mouvement ; il en est habituellement ainsi dans les grandes crises religieuses. Mais elle a à conserver la place importante que le Seigneur lui a assignée dans notre pays ; elle a une position à maintenir et une œuvre à faire. Elle a à proclamer, par l'exemple, par la parole, par le fait même de son existence, son principe propre, l'unique souveraineté de Christ sur l'Eglise et l'indépendance complète de celle-ci à l'égard de tout pouvoir humain. Elle doit être un témoin de la saine doctrine, affirmer et prêcher l'Evangile de la grâce, la bonne nouvelle du salut par la croix de Christ. Elle doit enfin affirmer et prêcher la sainteté de l'Evangile par sa vie et celle de tous ses membres[1]. »

L'attachement à la liberté de l'Eglise va de soi et marche parallèlement avec la vie de la foi là où cette liberté est entrée dans la pratique. La théorie à elle seule ne ferait pas naître cet attachement. Malgré tout donc, on pouvait dire que l'Eglise libre gagnait du terrain. Cela était évident dans les centres principaux de population où le titre de membre de l'Eglise libre ne frappait plus d'interdiction, mais cela était vrai aussi partout où elle avait pu manifester son activité et la charité de ses membres[2].

Presque au terme de cette période, la Commission synodale pouvait rappeler le mot de Vinet en 1846 : « L'Eglise libre sera fort petite, mais d'autant meilleure, et le temps viendra où, après avoir obéi aux faits, elle consentira aux

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 214, 5 juin 1879.
[2] Conf. Rapport présenté au Synode de 1879 sur l'état général des Eglises, juin 1879.

principes, » et la Commission ajoutait : « Si l'illustre défenseur de la liberté religieuse revenait au milieu de nous, il pourrait constater que son regard sur l'avenir de notre Eglise ne l'a pas trompé. Nous sommes encore numériquement petits. C'est la position que Dieu nous fait et qui convient par conséquent à l'œuvre qu'il veut faire par nous [1]. »

Si quelques faits, en apparence tout matériels, pouvaient être envisagés comme des signes certains qu'une Eglise marche et progresse, nous aurions encore le droit de mentionner ici le nombre relativement considérable de chapelles qui ont été construites pendant cette période pour le service des Eglises. En 1870, c'est à *Moudon* (22 mai) ; en 1872, à *Ormont-dessus* (9 juin), où un édifice neuf remplace la première chapelle, devenue la proie des flammes ; à *Vuarrens-Essertines* (17 novembre) ; à *Nyon*, en 1873 (9 novembre) ; en 1875, aux *Granges de Sainte-Croix* (10 avril), à *Avenches* (11 juillet), à *Ollon* (12 septembre); en 1877, à *Orbe* (15 avril); en 1879, à *Missy* (20 juillet) ; en 1880, à *Granges* (18 avril), et à *L'Isle* (10 octobre).

II

Ne nous lassons pas de le répéter, ce qui, à nos yeux, a une importance infiniment plus grande que la construction d'édifices destinés au culte public, c'est le développement de la vie spirituelle au sein des Eglises. Sur ce point essentiel, les rapports des Eglises et des diverses Commissions ne nous laissent pas dans l'ignorance. Nous y avons déjà touché en passant et nous avons pu constater la sincérité avec laquelle les rapports s'expriment.

Nous n'avons pas besoin de dire que le Synode partageait toutes les préoccupations de la Commission synodale relati-

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 231, 10 juin 1882.

vement à la vie religieuse. Lui aussi il était pénétré de la nécessité d'un réveil de la foi et de la vie de la foi au milieu de nous, et il invitait même les Eglises à diriger de plus en plus dans ce sens leur attention et leurs prières.

En 1879, une tournée d'inspection des Eglises, commencée en 1876, étant achevée, M. le pasteur L. Monastier s'était chargé de dépouiller les rapports des inspecteurs pour les résumer dans un travail d'ensemble qui fut présenté au Synode et imprimé à part. Il renferme des indications précieuses sur l'état spirituel des Eglises à cette époque. Faisons-lui quelques emprunts.

« On reconnaît avec actions de grâce que la connaissance des vérités évangéliques est générale. On constate chez plusieurs des progrès dans la vie chrétienne, dans la sanctification, dans l'amour et dans le renoncement ; on s'en réjouit ; on en bénit le Seigneur ; mais, d'autre part, on s'afflige et l'on s'humilie de la lenteur de ces progrès, des symptômes de langueur qui apparaissent chez quelques-uns et du peu d'énergie qu'on déploie pour se fortifier réciproquement, pour étendre l'influence de l'Evangile et de l'Eglise.... On a lieu de croire que le culte de famille se fait avec une régularité plus ou moins grande, partout où il est possible de réunir les membres de celle-ci dans ce but. Les cultes sont généralement bien fréquentés.... La séparation d'avec le monde est plus complète dans les petites Eglises que dans les grandes, dans les campagnes que dans les villes. Cependant cette remarque n'est pas absolue. L'intimité entre les membres pourrait être plus grande.... Presque partout nos Eglises ont établi des cultes pour les enfants, connus sous le nom impropre d'écoles du dimanche.... L'intérêt pour les missions est vivant dans toutes nos congrégations, surtout encore depuis la fondation de la Mission vaudoise. Il a été plus lent à se former en faveur de l'œuvre poursuivie par notre Commission d'évangélisation, qui cependant gagne chaque jour du terrain, grâce à l'activité de celle-ci et à l'appui que lui

donne l'Eglise de Lausanne par la vente qu'elle organise annuellement. »

Il arrivait bien parfois que ceux qui avaient assisté à la fondation et aux premières années de l'Eglise portaient un regard attristé sur son état présent. Il y avait autrefois, disaient-ils, plus de vie, plus d'amour ; on sentait mieux le lien qui unissait l'Eglise à Christ et les membres de l'Eglise les uns aux autres. Mais c'étaient des temps exceptionnels, des temps de création et de difficultés qui comportaient nécessairement une vie exceptionnelle. Néanmoins il n'était pas juste de trouver tout naturel que des temps de calme et de liberté fussent des temps moins vivants [1].

Les visites ou inspections d'Eglises, comme moyen de rendre la vie spirituelle plus intense, n'ont jamais cessé d'attirer l'attention et d'exciter l'intérêt de la Commission synodale et du Synode lui-même. Nous avons vu ces préoccupations se manifester dès les premiers jours, par une recherche sérieuse de la meilleure méthode à adopter et à suivre. En 1870, par exemple, la Commission synodale, après avoir délégué un certain nombre de frères pour visiter les Eglises, décida de les faire inspecter toutes par ses membres dans l'espace de deux ans. Un travail complet devait résumer le résultat de ces inspections. Mais, en même temps, une question avait surgi, celle d'un *ministère* dit *itinérant* que la Commission synodale devait étudier et qu'elle étudia en effet d'une manière assez sérieuse pour que ce moyen nouveau de réveiller et d'entretenir la vie dans les Eglises, fût mis en pratique. Durant quelques années, un certain nombre d'Eglises : Missy-Grandcour, Moudon, Morges, Ballaigues, Orbe, Lovattens, L'Isle et Cottens, Vuarrens, Nyon, Yvonand, Aigle, Bottens, La Tour-de-Peilz, Granges, etc., furent visitées et avec des résultats plutôt encourageants. Mais il s'agissait ici d'une œuvre spirituelle dont les résultats positifs pouvaient

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 219, 21 novembre 1879.

e dérober aux regards. Cet essai prit du reste fin par le fait ue la Commission n'eut plus à répondre à des invitations ans ce sens. L'inspection proprement dite des Eglises — ommencée en 1876, étant terminée deux ans après — la eprise des visites fraternelles, telles que le règlement de 1861 es avait établies, fut annoncée à chacune des Eglises.

III

Un signe de vie spirituelle dans une Eglise est certaine- ent l'intérêt que cette Eglise porte à tout ce qui peut inté- esser le règne de Dieu, et, en particulier, aux réveils que Esprit provoque au près et au loin. Nous avons déjà eu occasion de constater que cet intérêt existait et se manifes- it au sein de l'Eglise libre et par l'organe de ses Commis- ons ou de son Synode. Il en est encore ainsi dans la période ue nous étudions.

En 1875, par exemple, le Synode de Lausanne (17 mai) vitait la Commission synodale à voir s'il n'y aurait pas lieu e mettre les Eglises au courant du mouvement religieux qui faisait sentir d'une manière si admirable en Angleterre ar le moyen de MM. Moody et Sankey? La Commission nodale ne crut pas pouvoir mieux répondre aux intentions u Synode qu'en demandant à M. Buscarlet, pasteur de Eglise libre d'Ecosse à Lausanne, de publier une conférence u'il avait faite tout récemment à Vevey et à Lausanne. Ce avail, du plus haut intérêt, mériterait d'être tout entier eproduit ici : on comprend que cela ne soit pas possible ; ous renvoyons donc nos lecteurs à la circulaire de la Com- ission synodale qui le renferme [1].

C'est dans ce même esprit d'intérêt chrétien que l'Eglise bre a continué à soutenir des relations fraternelles avec un

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 215, 1er juillet 1875.

nombre toujours plus considérable d'Eglises étrangères par l'envoi réciproque de délégués ; qu'elle a demandé à faire partie de l'Alliance universelle des Eglises réformées presbytériennes et qu'elle s'y est fait représenter à plus d'une reprise, à Edimbourg, à Belfast et ailleurs encore.

Ce serait ici le lieu de mentionner où en était le projet d'*Alliance des Eglises libres ou indépendantes* dont nous avons parlé dans nos deux premières parties. Une longue interruption s'était produite après la septième conférence, et ce ne fut qu'en 1878 que la huitième eut lieu à Neuchâtel, le 9 et le 10 octobre. Il semblait alors, qu'après bien des hésitations et des pourparlers, l'Alliance était définitivement constituée et qu'elle allait témoigner de sa volonté de vivre. Et cependant, c'est à partir de ce moment qu'elle n'a plus donné signe de vie, qu'on n'a plus entendu parler d'elle. Il semble qu'elle ait disparu au milieu des préoccupations contraires et des agitations des années qui ont suivi et qui ont si fort ébranlé quelques-unes des Eglises associées.

IV

La préoccupation d'une Eglise pour le bien moral et spirituel de l'enfance et de la jeunesse peut aussi, et à bon droit être envisagée comme une preuve de vie dans cette Eglise L'Eglise libre n'a jamais failli à ce devoir qu'elle proclamai déjà au début de son existence dans cet article 5 de sa Constitution : « L'Eglise pourvoit à l'instruction religieuse et au développement spirituel des enfants, mais sans diminuer la part essentielle que les parents doivent y prendre. » Dès l'origine, elle a favorisé la fondation d'écoles du dimanche et s'est associée à tout ce qui pouvait contribuer à en augmenter le nombre dans le pays.... Mais l'Eglise ne devai pas s'intéresser seulement à ce qui concernait l'œuvre des

écoles du dimanche et l'instruction religieuse de la jeunesse. Au mois de mai 1872, le Synode, réuni à Vevey, chargeait la Commission synodale d'étudier ce qui se faisait et ce qui pourrait se faire, sous le rapport religieux, à l'égard des jeunes gens qui avaient terminé leur instruction religieuse. On reprochait alors beaucoup à l'Eglise libre de ne pas atteindre la jeunesse, et souvent des membres de cette Eglise faisaient entendre cette plainte : « La jeunesse nous échappe ! » Cependant, la Commission synodale, après s'être livrée à une enquête sérieuse, se montrait moins inquiète. Elle pouvait dire que près des deux tiers des catéchumènes restant dans le pays après l'instruction religieuse se faisaient inscrire dans l'Eglise ou en suivaient régulièrement le culte. Elle pouvait dire que les anciens catéchumènes n'étaient point abandonnés et elle en fournissait la preuve. Cependant elle reconnaissait qu'on pouvait faire mieux encore et, s'adressant directement aux parents en leur rappelant ces paroles de l'excellent Auguste Rochat : *les enfants des membres de l'Eglise sont les enfants de l'Eglise*, elle ajoutait : « D'où il résulte que c'est aux parents d'abord, puis aux pasteurs et aux autres membres de l'Eglise que Dieu a remis l'éducation religieuse de l'enfance et de la jeunesse.... Dans cette action de la famille, puis de l'Eglise sur l'enfant et sur le jeune homme, c'est la famille qui a la grande part en bien ou en mal, en mal si ce n'est pas en bien.... Quand vient le moment d'acquérir aux leçons du pasteur une connaissance plus complète de la vérité, la famille est encore là pour seconder le serviteur de Dieu.... Avant, pendant, après l'instruction religieuse, c'est la famille qui a la plus grande part au développement religieux de l'enfant, puis du jeune homme.... Et l'Eglise !... Il est impossible que des parents chrétiens ne se proposent pas pour tâche d'apprendre à leurs enfants à aimer l'Eglise.... De bonne heure et avec une régularité dont eux seuls sont juges, ils les conduiront au culte public. Ainsi l'enfant sentira que, malgré sa petitesse, il n'est pourtant pas un étranger

pour le peuple de Dieu, que l'Eglise de ses parents est bien son Eglise et leur pasteur son pasteur [1]. »

Le devoir de l'Eglise vis-à-vis de la jeunesse est souvent rappelé par la Commission synodale aux membres des Eglises.

« Occupons-nous tout spécialement de notre jeunesse, écrivait-elle en 1878, mettons-la au courant de notre histoire, de nos principes, surtout plaçons-la, autant qu'il est en nous, par notre exemple, par nos encouragements, par les témoignages de notre affection, sous l'influence de l'Evangile, si bien fait pour agir sur l'âme du jeune homme, parce qu'il peut seul satisfaire à ses vrais besoins. Plusieurs de nos Eglises agissent déjà dans ce sens ; que toutes s'engagent avec plus de fidélité et de foi dans ce travail et, par la bénédiction de Dieu invoquée avec persévérance, il se formera une génération nouvelle, meilleure que la nôtre, pour l'affermissement de notre Eglise et pour la gloire de son Chef, notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ [2]. »

V

Après ce coup d'œil jeté sur la marche intérieure et la vie spirituelle de l'Eglise libre considérée dans son ensemble, certains faits relatifs à quelques-unes des Eglises ont droit à toute notre attention.

Le 12 mars 1847, le Synode constituant, avant de se séparer, avait rédigé une déclaration qui fut signée entre autres par les délégués des deux Eglises qui existaient alors à *Yverdon*, celle dite de la Plaine, représentée par MM. Bauty et Garin, et celle de l'Oratoire, par MM. S. Thomas et A. Aubert.

La première de ces Eglises sortait directement de l'Eglise

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 182, janvier 1874.
[2] Ibid., n° 206, 22 mai 1878.

ationale et s'était formée par les soins des suffragants
eorges Pradez et Jean Centurier. La seconde, qui avait déjà
our pasteur M. S. Thomas, avait pris naissance antérieure-
ient à la démission et conformément à des principes ecclé-
astiques plus stricts.

Partie intégrante du faisceau de l'Eglise libre, les deux
glises d'Yverdon marchèrent longtemps côte à côte sans
ntagonisme prononcé, mais sans grande intimité. Peu à peu
ependant, le besoin d'un rapprochement ou d'une union
us complète se faisait sentir, et, en 1870, un projet de
sion était élaboré et recevait déjà un commencement de
alisation par un culte qui avait lieu en commun le dimanche
l septembre. Un rapport spécial, rédigé par M. L. Cen-
rier, exposait ce qui s'était passé dans les deux Eglises,
, sur la proposition de la Commission synodale, le Synode
e 1871 renvoyait l'examen de l'affaire à une commission
mposée de MM. L. Burnier, V. Cuénod, L. Monastier,
Germond, et Rambert père.

Au Synode extraordinaire qui eut lieu à Morges, le 28
ovembre de cette même année, la fusion des deux Eglises
ait un fait accompli, mais le Synode avait à entendre et à
scuter les trois rapports qui lui étaient présentés par la
mmission dont nous venons d'indiquer la composition.
Eglise fusionnée, qui prenait le nom d'Eglise évangélique
re d'Yverdon, témoignait de son désir cordial de soutenir
s rapports d'affection fraternelle avec les frères qui ne
étaient pas joints à la fusion des deux Eglises.

Après une discussion, plus d'une fois interrompue par le
ant d'un cantique et par la prière, et qui se prolongea
squ'au lendemain, le Synode vota à l'unanimité une propo-
tion faite par MM. L. Centurier et A. Mayor :

« Le Synode voulant entrer dans la voie qui lui a été ou-
erte par les déclarations et les propositions de l'Eglise évan-
élique libre d'Yverdon; estimant qu'il doit laisser au juge-
ent du Seigneur les faits qui ont amené l'état de choses

actuel dans les deux Eglises libres d'Yverdon, et que sa mission dans cette affaire est de faire prévaloir le support et l'amour fraternel; considérant que l'Eglise libre, pour être fidèle à l'esprit de largeur évangélique qu'elle s'est efforcée de maintenir jusqu'à présent, doit accueillir les tendances diverses qui se manifestent dans son sein, en tant qu'elles ne sont incompatibles ni avec la doctrine qu'elle professe, ni avec ses principes ecclésiastiques constitutifs;

Décide:

1° L'Eglise actuelle de l'Oratoire, malgré les changements survenus dans son sein, est admise à faire partie (sur l'ancien pied) du faisceau des Eglises libres du canton de Vaud.

2° *a*) L'Eglise évangélique libre d'Yverdon est admise, sur sa demande, à faire partie de ce faisceau.

b) Sans s'engager absolument pour l'avenir, le Synode lui accorde d'avoir deux pasteurs. »

Lorsque ce résultat de la votation fut proclamé, les sentiments qui remplissaient tous les cœurs se firent jour par le chant du cantique *Gloire soit au Saint-Esprit* et par la prière. Les représentants des deux Eglises se serrèrent dans les bras l'un de l'autre et le Synode adopta à l'unanimité la proposition suivante de MM. L. Monastier, L. Germond et Rambert représentants de la majorité et de la minorité de la commission: « que par un vote spécial le Synode charge son bureau (ou la Commission synodale) d'écrire aux deux Eglises d'Yverdon pour leur exprimer le désir unanime (si possible) du Synode, qu'elles reprennent avec confiance la place qui leur appartient dans notre faisceau, afin de pouvoir travailler avec courage à l'œuvre que le Seigneur nous a donnée à tous, et en particulier qu'oubliant leurs dissensions et se pardonnant devant le Seigneur leurs torts réciproques, elles rentrent sur le pied de relations amicales et agissent de concert dans toutes les choses où une action commune est possible et avantageuse[1].

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 166, 6 décembre 1871.

On remarquera peut-être, et non sans un certain étonne-
ient, qu'après la fusion deux Eglises subsistaient encore à
verdon, en face l'une de l'autre. En effet, un certain
ombre de membres de l'Eglise de l'Oratoire avaient refusé
e se joindre à l'Eglise fusionnée et avaient maintenu leur
osition d'Eglise, telle qu'elle se présentait avant la fusion.
ette Eglise, assez réduite on le comprend, continuait pour-
int à faire partie du faisceau commun, et elle avait appelé
n pasteur pour la desservir. Ce n'était là qu'un mode de vivre
emporaire et une situation qui ne pouvait durer longtemps;
ussi ne sommes-nous point surpris d'apprendre que, peu
'années après, le pasteur de l'Oratoire ayant accepté un
ppel de l'Eglise d'Orbe, l'Eglise de l'Oratoire ait annoncé à la
ommission synodale qu'elle se retirait du faisceau des Eglises
bres en se dissolvant.

VI

En cette même année 1876, le nombre des Eglises libres
ubit encore une réduction. L'Eglise de la *Tour-de-Peilz*
oyait son assemblée générale réduite à trois membres. Dans
es circonstances, sa fusion avec l'Eglise de Vevey se pré-
entait tout naturellement à l'esprit et elle n'était repoussée
n principe par aucune des deux Eglises. Dans l'espoir de
oir se dissiper les difficultés pratiques qui s'opposaient à la
éalisation immédiate de cette fusion, la Commission syno-
ale conservait à l'Eglise de la Tour un culte du soir et elle
ecommandait aux membres et amis de cette Eglise de pro-
ter, pour le dimanche matin, des cultes de Vevey, ainsi
ue de l'offre que les pasteurs de cette ville leur avaient
ite d'accueillir les catéchumènes à leurs instructions et de
épondre aux demandes de visites pastorales qui leur seraient
dressées[1].

Mais, déjà l'année suivante, les membres de l'assemblée

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 195, 1er juin 1876.

générale de l'Eglise de la Tour étant réduits à deux, la Commission synodale se préparait à proposer au Synode la réunion de cette Eglise à celle de Vevey, lorsqu'elle apprit officiellement que cette réunion s'était accomplie par la demande que presque tous les membres avaient faite d'être inscrits au registre des membres de l'Eglise de Vevey.

VII

Jusqu'ici l'Eglise libre du canton de Vaud n'avait vu se rattacher à elle que des congrégations fondées dans les limites mêmes du canton. Au dehors elle n'agissait que par le moyen de la Commission d'évangélisation, mais sans aucune perspective de voir ces postes d'évangélisation devenir des Eglises qui se joindraient au faisceau vaudois. Cela devait arriver pourtant, et c'est en 1882 que ce fait se produisit pour la première fois.

Nous avons vu que *Bienne* avait été de fort bonne heure un poste de la Commission d'évangélisation. Après des alternatives diverses, des périodes pendant lesquelles ce poste échappait à la Commission, puis lui revenait, il avait fini par demeurer sous les soins de la Commission. Répondant à des besoins réels et nombreux, cette œuvre était un sujet de joie pour ceux qui s'en occupaient. Parvenue enfin à un point de développement tel qu'elle était en mesure de se suffire à elle-même, la congrégation de Bienne se sentit pressée de se constituer en Eglise, et c'est ce qu'elle fit en 1881. Depuis plusieurs années déjà elle aurait pu le faire ; mais, quoique ayant un registre de membres d'Eglise, une assemblée générale et un conseil d'anciens, elle désirait demeurer avec la Commission d'évangélisation dans les mêmes relations que précédemment[1]. Peu à peu cependant elle fut amenée à considérer en face l'éventualité d'un second pas qui l'émanci-

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 45, 5 avril 1881.

perait complètement des directions de la Commission et lui ferait prendre rang parmi les Eglises libres du faisceau vaudois. De son côté la Commission, consultée par l'Eglise de Bienne, se déclara sympathique à cette nouvelle démarche[1]. Aussi, le 8 mai, à Vevey, le Synode accédait-il joyeusement et unanimement à la demande de l'Eglise de Bienne, en l'admettant à faire partie de l'Eglise libre, et, sur la proposition de la Commission synodale, il donnait immédiatement à sa délégation et à son pasteur, M. W. Rivier, voix délibérative au Synode. Les sentiments d'actions de grâce avec lesquels cette décision fut accueillie s'exprimèrent spontanément par le chant du cantique 22, verset 15 : « Gloire soit au Saint-Esprit ! » et par des prières.

Ce n'est pas sans quelque tristesse que la Commission d'évangélisation, tout en approuvant la décision de l'Eglise de Bienne, l'avait vue échapper à ses soins. « Nous avons dit-elle, regretté des relations qui nous étaient si agréables, mais nous avons été heureux de sentir ce troupeau jouir d'une autonomie en rapport avec son développement et son état spirituel. C'était, de tous nos champs de travail, un de ceux où nous avions passé par les alternatives les plus diverses, et où nous avons été finalement le plus bénis. Puissent nos frères de Bienne devenir de plus en plus le sel de la terre dans cette ville où ils sont entourés de beaucoup d'incrédulité et de mondanité[2] ! »

VIII

Au mois de mai 1871, le Synode, réuni à Lausanne, adoptant une proposition de M. L. Burnier, chargea la Commission synodale « d'inviter les Eglises à célébrer, à l'époque du 12 mars 1872, le vingt-cinquième anniversaire de la fonda-

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 46, avril 1882.
[2] Ibid., nº 47, avril 1883.

tion de l'Eglise libre du canton de Vaud, et de leur fournir à cet effet les documents nécessaires [1]. »

Se conformant à cette invitation, la Commission synodale émit, à la date du 12 mars 1872, une circulaire adressée aux Eglises et à laquelle nous empruntons les lignes suivantes :

« La grande question qui agite actuellement, en Europe, les royaumes comme les républiques, l'Eglise romaine aussi bien que les Eglises protestantes, qui embarrasse les conseillers des peuples et qui jette le trouble dans la plupart des clergés, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, s'était posée chez nous, dans les cœurs et les esprits de quelques fidèles, à la suite du Réveil religieux, il y a plus de vingt-cinq ans. Cette question avait été résolue théoriquement dans les écrits de celui que nous aimons à appeler notre Vinet, et elle venait d'être tranchée subitement et de fait, par la démission que la majeure partie des pasteurs et des ministres de notre canton avaient donnée de leurs fonctions officielles et par le groupement autour d'eux d'une faible portion de leurs paroissiens.

» A ce moment qui fut, plusieurs d'entre nous s'en souviennent, bien grave et bien solennel, la séparation n'était pas définitive pour tous. Fruit d'un acte de conscience, la nécessité en était généralement reconnue dans les circonstances présentes, mais plusieurs doutaient encore de sa convenance pour l'avenir. Cependant, et à Dieu seul en soit la gloire, la clarté se faisait dans les âmes à la lumière des faits, de la pratique de la liberté et du dévouement qu'inspire l'amour de Christ, et c'est dans la ferme et la joyeuse conviction qu'il revenait à la condition de l'Eglise des premiers siècles, en rendant grâces à Dieu, que le Synode constituant put inscrire à la base de son œuvre l'autonomie de l'Eglise et, dès là, sa séparation d'avec l'Etat.

» Lorsque les députés de nos Eglises en formation se réu-

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 163, 31 mai 1871.

nirent pour travailler à une Constitution ecclésiastique, bien des difficultés se présentaient à eux.... Comment arriver à une entente satisfaisante sur les questions obscures pour plusieurs de l'organisation de l'Eglise ? Il fallait, d'un côté, sauvegarder les droits de la conscience individuelle et la compétence de chaque Eglise dans les affaires intérieures, et, de l'autre, satisfaire le besoin vivement senti d'institutions communes qui fissent de toutes les individualités et de toutes les Eglises un peuple de frères cheminant bien unis ensemble avec amour dans la voie du Seigneur.

» Plusieurs disaient: « Ils ne s'entendront jamais, la diversité »des vues empêchera la réalisation de l'œuvre qu'ils projettent. »

» Il n'en fut rien ; un plus puissant que les hommes, chétifs instruments de son miséricordieux amour, maintint l'harmonie dans les cœurs. De là encore la joie pleine d'humbles actions de grâces dont étaient pénétrés les représentants de l'Eglise en mettant leurs noms au bas de la Constitution qui constatait leur accord....

» Et maintenant, après vingt-cinq ans pendant lesquels nous avons été réunis et bénis sous l'abri du système ecclésiastique adopté par les représentants de nos Eglises ; après vingt-cinq années de paix, marquées par tant de délivrances et de bénédictions imméritées, tant de témoignages de la patience et de la miséricorde de Dieu, ne serons-nous pas pressés de nous écrier avec actions de grâce : « Dieu nous » a aidés jusqu'à maintenant ? » Ne nous sentirons-nous pas toujours plus liés à son service par les cordages d'amour dont il ne s'est pas lassé de nous envelopper [1] ? »

Dans toutes les Eglises on répondit avec empressement à l'invitation de la Commission synodale, et le souvenir du 12 mars 1847 fut célébré partout dans la liberté laissée à chaque Eglise de procéder selon ses convenances et selon les formes qu'elle jugerait opportunes. Nous trouvons, dans les rapports présentés par les Commissions administratives au Synode,

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 169, 12 mars 1872.

des preuves de l'intérêt que l'anniversaire de la fondation de l'Eglise avait excité dans les diverses congrégations qui en constituaient le faisceau. Il était naturel que le Synode de 1872 se fît l'écho des sentiments qui avaient rempli les cœurs. La Commission synodale, dans son rapport annuel, s'exprimait ainsi : « La première période d'un quart de siècle d'existence que nous venons de parcourir est importante surtout en ce qu'elle a été celle où notre caractère distinctif comme Eglise s'est formé et accentué toujours plus nettement....

» En célébrant le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Eglise, un fait a dû ressortir avec évidence du coup d'œil jeté sur son histoire : l'intervention manifeste et continuelle du Seigneur, qui a formé, fortifié, mûri parmi nous cette conviction que notre existence comme Eglise est bien réellement son œuvre. Si néanmoins la grande masse de nos concitoyens persiste à se tenir éloignée de nous, la cause en doit être attribuée sans doute en partie, hélas ! à nos infidélités dont nous ne saurions trop nous humilier ; mais il ne faut pas non plus oublier que, conformément aux prescriptions de Jésus-Christ et de ses apôtres, le nombre des vrais croyants a été et sera toujours relativement fort petit pendant la durée de l'économie actuelle. Même dans les Eglises nationales, les chrétiens vivants qui en font partie se sentent plus ou moins isolés, sous le rapport religieux, au milieu de leurs concitoyens.

» Or si notre Eglise est une œuvre du Seigneur, c'est qu'il veut se servir de nous pour accomplir certains desseins qu'il a formés. Il nous en a déjà révélé quelques-uns, fait entrevoir quelques autres. Appliquons-nous seulement à nous tenir humblement dans sa dépendance, etc. [1] »

Dans cette même session du Synode, la Commission des finances rendait hommage à la puissance du système volon-

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 173, 10 juin 1872.

taire en passant en revue, sous le rapport financier, les vingt-cinq années écoulées depuis la fondation de l'Eglise libre. De ce résumé historique il résultait que, à chaque augmentation du traitement des pasteurs, correspondait immédiatement un accroissement sensible dans les contributions des Eglises, lesquelles étaient alors à peu près doubles de ce qu'elles étaient au début. Et la Commission des finances concluait ainsi : « Les contributions de nos Eglises, quoique n'atteignant pas encore le chiffre des dépenses, se sont cependant assez sensiblement accrues, pour donner au Synode la preuve de la vitalité de l'Eglise libre ; preuve qui doit être reçue avec une profonde gratitude envers Celui de qui toutes choses procèdent et comme un précieux encouragement à marcher en avant, avec une foi fortifiée par le souvenir des bénédictions reçues jusqu'ici. »

Afin de faciliter aux Eglises la célébration de l'anniversaire du 12 mars 1847, la Commission synodale avait chargé M. le pasteur J. Centurier de préparer un écrit de circonstance. C'est ce travail qui parut imprimé sous le titre de *Souvenir du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud*[1]. Le Synode, dans sa session de mai 1872, témoigna, par un vote. de sa reconnaissance envers l'auteur de cette intéressante brochure.

IX

Jusqu'en 1869, les écoles primaires fondées par quelques-unes des Eglises étaient placées sous la surveillance de la Commission des études qui, dans ses rapports annuels au Synode, rendait compte de l'état et de la marche de ces écoles. A partir de l'année que nous venons d'indiquer — et sans que nous puissions entrer dans des explications à ce

[1] Lausanne, 1872, 22 pages.

sujet — nous constatons que c'est à la Commission synodale qu'incombe le soin de mettre le Synode au courant de ce qui concerne les écoles.

Le Synode, réuni à Lausanne (17-21 mai), se livre à une intéressante discussion sur l'opportunité de créer une Ecole normale pour les instituteurs ; discussion dans laquelle on constate une fois de plus l'injustice de la loi qui exclut des Ecoles normales du gouvernement les jeunes gens qui ne se rattachent pas à des cultes salariés par l'Etat. Après cette discussion, le Synode adopta la résolution suivante : « Attendu que les jeunes gens de notre Eglise qui veulent se vouer à la carrière de l'enseignement primaire sont en petit nombre et qu'ils peuvent trouver dans des établissements privés, à Grandchamp, par exemple, les moyens de s'instruire sous une influence chrétienne, il n'y a pas lieu pour le moment de créer une Ecole normale. Les Eglises sont invitées à encourager et à aider au besoin les jeunes gens qui voudraient se vouer à cette carrière [1]. »

Nous ignorons si cette invitation du Synode trouva de l'écho dans nos Eglises, mais, quelques années plus tard, un généreux anonyme, membre d'une des Eglises, mit à la disposition de la Commission synodale une certaine somme destinée à faciliter l'éducation, dans l'Ecole normale de Grandchamp, d'un jeune homme bien qualifié et appartenant à l'Eglise libre. Les jeunes gens en position de profiter de cette facilité pouvaient être indiqués au bureau de la Commission synodale jusqu'au 31 janvier 1872 [2].

Quant aux écoles fondées par les Eglises, c'est-à-dire les deux écoles de Lausanne, celles d'Yverdon, Château-d'Œx et Ormont-dessus, les rapports annuels présentés au Synode constatent qu'elles donnent de bons résultats sous la direction dévouée de leurs instituteurs. Les deux premières étaient suivies, dans une forte majorité, par des enfants dont les

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 147, 2 juin 1869.

[2] Ibid., nº 166, 6 décembre 1871.

parents n'appartenaient pas à l'Eglise libre. Cette remarque pouvait s'appliquer aussi — dans une mesure moindre — aux autres écoles. En 1874, le nombre de ces écoles était de sept, quoique relevant toujours des mêmes Eglises. En 1878, celle de Château-d'Œx avait dû être fermée, faute d'un nombre suffisant d'élèves, mais on espérait que ce ne serait que momentanément, et, en effet, l'année suivante elle se rouvrait avec 24 enfants. En revanche, en 1881, l'Eglise d'Yverdon cessait de soutenir son école de l'Oratoire, qui se fermait au printemps. Il avait paru qu'elle constituait pour l'Eglise une charge trop lourde et qu'elle ne répondait pas suffisamment au but de son institution [1].

X

Pendant les années qu'embrasse la période de l'histoire de notre Eglise qui va de 1869 à 1883, de nombreux vides furent causés par la mort dans les rangs des ministres et des anciens. Il ne nous serait pas possible de les mentionner tous ; bien moins encore de consacrer, même quelques lignes seulement, à la mémoire de ceux d'entre eux qui furent parmi les fondateurs et les pères de l'Eglise. Il nous sera cependant permis de distinguer dans le nombre ceux qui ont occupé une place à part et en vue soit dans l'Eglise, soit dans la Faculté.

En premier lieu et selon l'ordre même des temps (1870), c'est le nom du professeur *Samuel Chappuis* qui s'offre à nous. Nous n'avons pas à faire connaître M. Chappuis à nos lecteurs, mais nous avons à constater la grande perte que l'Eglise et la Faculté ont faite par la mort de ce maître chrétien. La Commission synodale, dans son rapport au Synode de Montreux (30 mai - 3 juin), s'exprimait ainsi : « L'Eglise

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 228, 13 juin 1881.

évangélique libre du canton de Vaud venait à peine d'être organisée par l'adoption de sa Constitution, lorsqu'elle fut cruellement éprouvée par la mort de l'homme qui avait le plus contribué à préparer sa fondation. Vinet, le grand et humble Vinet, l'apôtre de la liberté religieuse, le défenseur des droits et des devoirs de la conscience, fut enlevé au moment où l'Eglise semblait avoir le plus besoin de ses sages conseils.

» Un quart de siècle s'est écoulé dès lors, et la fin de cette période est marquée par la mort de Samuel Chappuis, l'élève bien-aimé de Vinet, un de ceux qui avaient le mieux compris sa pensée, qui la continuaient et la faisaient entrer dans la vie de l'Eglise. Nous ne verrons plus cette figure noble et sympathique, ces yeux éclairés par la lumière de la foi et de la charité ; nous ne verrons plus ces lèvres qui s'ouvraient pour laisser entendre de graves paroles, accents d'une conviction profonde, et qui savaient en même temps sourire avec tant de bienveillance ; nous n'aurons plus sous les yeux l'exemple de cette conscience si droite, pour laquelle la vérité et l'expression de la vérité semblaient être la préoccupation constante. Non, Chappuis n'est plus au milieu de nous, il ne présidera plus notre Synode, il ne nous aidera plus des beaux dons qu'il avait reçus de Dieu. Mais sa mémoire sera toujours bénie et son souvenir toujours bienfaisant[1]. »

A son tour, le rapport de la Commission des études constatait avec une douloureuse tristesse le deuil dont l'Eglise entière et la Faculté tout particulièrement venaient d'être frappées.

Dans la même séance du Synode, M. le pasteur Edmond de Pressensé, représentant des Eglises libres de France, donna cours à l'émotion qu'il éprouvait dans des paroles pleines de sympathie et d'élévation : « J'ai eu le bonheur, dit-il, d'assister au jour de naissance de votre Eglise, et j'ai puisé dans ce souvenir une grande force pour la lutte. J'ai eu le bonheur

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 155, 15 juin 1870. Voir *Annuaire de l'Eglise libre pour 1888* ; le *Lien*, 1895, nº 12.

aussi d'avoir pour maître l'illustre et bienheureux Vinet, que nous bénissons Dieu d'avoir donné à votre Eglise et au monde chrétien. J'ai eu le privilège d'avoir Louis Bridel pour frère aîné dans le ministère et pour ami. Dieu vous les a repris, et il vient de vous reprendre encore un de ces hommes auprès desquels j'ai trouvé une foi qui satisfait en même temps le cœur et la pensée : Chappuis, cette pensée si ferme, si sereine, si paisible ; ce cœur si large et si aimant ; cette parole tour à tour élevée et piquante. Notre perte à tous est grande ; mais ces grands souvenirs sont des richesses que vous ne laisserez pas s'aliéner. Que Dieu vous conserve toujours cet esprit des Vinet et des Chappuis, cette association si bénie de la foi et de l'étude, cette liberté qui seule est conservatrice dans la grande lutte engagée de toutes parts autour de nous [1]. »

Que pourrions-nous ajouter à ces divers témoignages, si positivement vrais, et qui réveillèrent un écho si puissant dans l'Eglise tout entière ?

XI

En 1873, c'était *Louis Burnier* qui était retiré de ce monde. En mentionnant son décès, la Commission synodale pouvait à bon droit parler de lui comme d'un des « vétérans du Réveil et des précurseurs de l'Eglise libre, » car, s'il ne s'était pas montré aux premières heures de la crise ecclésiastique de 1845, c'est qu'il avait, déjà depuis plusieurs années, volontairement parcouru le chemin que les démissionnaires s'étaient vus contraints de suivre plus tard. La grande place que Louis Burnier a occupée dans les débats antérieurs à la formation de l'Eglise libre, ses nombreux et éloquents écrits sur les matières controversées, ont eu, dans la suite, une influence incontestable sur la constitution de l'Eglise libre, à

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 155, 15 juin 1870.

laquelle il s'était rattaché avec toute la décision qui le caractérisait. En 1866, alors que le Synode tenait sa session à Morges, Louis Burnier l'avait reçu chez lui, dans une soirée familière, avec cette amabilité et cet entrain que ne sauraient oublier ceux qui l'ont connu et dont le président du Synode, réuni douze ans après dans cette même ville de Morges, se plaisait à rappeler le souvenir[1].

Le nom de Louis Burnier appelle naturellement celui d'*Adolphe Bauty*. Autrefois antagonistes dans les questions d'Eglise, ils se sont rencontrés et unis sur le terrain nouveau où les luttes de 1845 avaient placé ces questions. M. Bauty, jadis l'ardent champion du nationalisme, a été un des hommes qui, au 12 novembre 1845, ont le plus influé sur la décision à prendre. Dès lors, et toujours plus complètement, il était entré dans les voies que la liberté ouvre à l'Eglise pour qu'elle puisse vivre et agir dans la vérité. Cœur généreux, caractère loyal, Adolphe Bauty fut, durant les trente dernières années de sa vie, une des colonnes de l'Eglise dont il avait été un des fondateurs. Lorsqu'il mourut, le 16 juillet 1880, il avait atteint la quatre-vingt-deuxième année de son âge[2]. Il précédait de bien peu dans la tombe un autre vieillard, plus âgé que lui de quelques années, et qui avait aussi, à une époque difficile, sacrifié des intérêts multiples à la voix de sa conscience, le bon et humble pasteur *François Dumont*, mort le 2 février 1881, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Bauty et Dumont étaient les doyens des pasteurs qui se rattachaient à l'Eglise libre.

[1] Voir le *Lien*, 1896, nº 2.

[2] Voir *Annuaire de l'Eglise libre* pour 1889 ; le *Lien*, 1894, nº 12; le *Chrétien évangélique*, 1880.

XII

Pour être complet, mieux encore, pour être juste, il faudrait consacrer ici quelques lignes à ces nombreux pasteurs, ministres ou anciens, qui furent retirés de ce monde durant cette période. Tout ou moins, citons encore quelques-uns des noms les plus connus parmi cette phalange de témoins.

Samuel Descombaz (29 octobre 1869), vaillant pionnier de l'évangélisation dans notre pays, avant de donner à l'Eglise libre de Lyon quelques-unes des années les plus belles et les plus remplies de sa carrière pastorale.

Auguste Cérésole (12 février 1870), se rattachait par ses souvenirs d'enfant, et d'une manière assez originale, à l'épopée napoléonniene ; il rendit en divers temps de précieux services à la Faculté libre.

François Decoppet (12 octobre 1878), l'aimable pasteur de l'Eglise de Grandson, qui prit une part active à la fondation de l'Eglise.

Charles Morel (15 juillet 1871), longtemps membre et une fois président de la Commission synodale, figure ouverte et cordiale.

Henri Thomas (29 mars 1873), l'éloquent pasteur d'Orbe, puis de Bex, entré dans la joie de son Maître le jour même qu'il avait fixé pour la cessation de ses fonctions.

Paul Monneron (8 février 1874), le débonnaire pasteur de Lausanne, un témoin du premier Réveil.

Henri Berthoud (19 novembre 1874), esprit ardent, courageux et qui a eu la joie et l'honneur de donner à la Mission de l'Eglise l'un de ses deux premiers ouvriers.

Louis Centurier (10 mars 1878), homme doux et ferme, membre ou président de la Commission synodale.

Victor Cuénod (16 mars 1876), l'aimable et bienveillant

pasteur de Morges, également bon dans les Conseils de l'Eglise et dans la conduite du troupeau.

Georges Jayet (22 avril 1876), le premier rédacteur de la *Feuille religieuse* fondée par lui de concert avec L. Burnier, homme qui, jeune encore, atteint au cœur par la maladie, n'en a pas moins donné jusqu'à sa fin subite le spectacle d'une activité incessante pour le bien de l'Eglise.

Paul Burnier (10 février 1882), caractère positif, décidé, allant droit au but, et qui, comme membre ou président de la Commission synodale, savait communiquer à d'autres quelque chose de son zèle et de sa décision.

Arrêtons nous ici et bornons-nous à ce simple témoignage de reconnaissance envers ces hommes qui, de concert avec tous ceux que nous ne saurions nommer, ont participé à la fondation et à la bonne marche de l'Eglise libre. Leur mémoire ne saurait périr.

CHAPITRE III

La Commission d'évangélisation.

I

Une œuvre d'évangélisation se poursuit forcément au milieu de circonstances très variables qui, tantôt favorisent sa marche, tantôt la retardent, l'entravent ou même l'interrompent brusquement. La Commission d'évangélisation devait faire l'expérience de ces alternatives de succès et de revers et elle n'a pas cessé de la faire. A certaines époques, et dans certains postes, elle se voyait obligée de restreindre son activité, de retirer même des ouvriers dont les forces pouvaient être mieux employées ailleurs. Cependant, en somme, et d'une manière générale, on peut dire que son travail n'a jamais été sans produire quelques fruits, parfois même des fruits abondants. En 1870, elle comptait onze stations, dix évangélistes et deux instituteurs. Elle pouvait parler de nombreux sujets d'actions de grâces, mais une extrême réserve lui était imposée et l'empêchait de citer des faits particuliers. Elle avait trouvé un vaste champ de travail au milieu des soldats français internés parmi nous et qui avaient naturellement excité une grande sollicitude chez les évangélistes. Il n'était pas un poste de la Commission qui n'eût possédé, pendant un temps plus ou moins long, quelques-uns de ces soldats[1].

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 34, 5 avril 1871.

« Mais, demandait-on parfois, l'œuvre de l'évangélisation progresse-t-elle parmi nous? » Et la Commission, jetant un regard sur les dix années qui venaient de s'écouler, répondait en 1873 : « Aucun poste ancien n'a été supprimé, plusieurs nouveaux postes ont été fondés. » Elle mentionnait les noms de ces postes nouveaux. Elle signalait également la progression des recettes qui, de 1862 à 1872, s'étaient élevées de 14822 fr. à 25286 francs. En rendant grâces avant tout au Seigneur, elle montrait que les progrès de l'œuvre ne s'étaient pas accomplis uniquement dans le domaine matériel, mais surtout dans le domaine spirituel, et elle le prouvait en entrant dans quelques détails sur plusieurs de ses stations[1].

C'était toujours le Jura bernois qui, durant cette période, donnait à la Commission les encouragements les plus positifs. Depuis l'automne de 1874, l'œuvre y était entrée dans une phase nouvelle. La Commission y possédait alors deux ouvriers, l'un à Bienne, l'autre à Tavannes; en outre, un troisième s'était rendu fréquemment dans une localité du Val Saint-Imier, où une portion considérable de la population avait abandonné le temple national, parce que la chaire était occupée par un pasteur rationaliste. La Commission, conduite par une indication providentielle, appela comme évangéliste un pasteur national évangélique qui se trouvait disponible et qui se consacra avec ardeur à l'évangélisation de Tramelan et du Val Saint-Imier. Les besoins religieux toujours plus nombreux qui se manifestaient dans ces contrées, ne permettant pas à deux ouvriers de suffire, la Commission se vit obligée de leur adjoindre des aides momentanés[2].

A *Cormoret*, village du vallon de Saint-Imier, quelques chrétiens s'étaient séparés de l'Eglise nationale, où l'Evangile ne leur semblait plus fidèlement prêché, et s'étaient réunis dans la maison de l'un deux. Ce local étant devenu trop petit et la tentative de louer la chapelle appartenant à la commune

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 37, 4 mars 1873.
[2] Ibid., nº 39, 20 mars 1875.

n'ayant pas réussi, les fidèles de cette localité se décidèrent à bâtir un modeste temple. Ils s'imposaient ainsi une lourde charge, encouragés en cela par la Commission d'évangélisation, qui avait une pleine confiance dans la sagesse des hommes placés à la tête de l'entreprise[1]. Au mois de septembre, la chapelle pouvait être inaugurée et elle allait servir, en même temps que pour le culte, aux exercices de chant, à l'école du dimanche, aux unions de jeunes gens et de jeunes filles et aux instructions religieuses, qui avaient là une plus grande importance que dans aucun autre des postes de la Commission.

II

A *Evian,* la Commission d'évangélisation avait eu à lutter contre de grandes difficultés, soit pour obtenir l'autorisation d'ouvrir une école, soit pour se procurer une salle de culte; mais en 1868 ces difficultés étaient heureusement surmontées et l'on pouvait constater une amélioration dans les dispositions des protestants de la localité. La Commission pouvait attribuer à un généreux chrétien de Vevey, M. Couvreu-Micheli, une grande part dans la réussite des efforts tentés pour l'évangélisation d'Evian. Au mois d'août 1876, on inaugurait dans cette ville la première chapelle protestante construite dans le Chablais. L'impression laissée par cette journée dans l'esprit et le cœur de beaucoup de personnes, fut profonde et bénie. Dès lors, le culte fut mieux fréquenté que précédemment. Ainsi cette œuvre, commencée une dizaine d'années auparavant, dans une chambre si misérable qu'elle ne put être admise par les autorités que provisoirement comme salle d'école, s'était peu après développée d'une manière remarquable[2].

Déjà en 1867 la Commission d'évangélisation avait tourné

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 44, 22 mars 1880.
[2] Ibid., nº 41, 22 février 1877.

ses regards du côté de *Thonon,* où elle aurait préféré placer un évangéliste plutôt qu'à Evian. Mais Thonon figurait sur la liste des postes dirigés par la Société évangélique de Genève, et des réunions y étaient tenues par un Vaudois, intendant d'un domaine à Jussy. Le jour vint cependant où la Société évangélique de Genève et l'intendant lui-même demandèrent à la Commission de se charger de Thonon comme d'un poste nouveau. Après une visite faite sur les lieux, la Commission décida d'y envoyer un prédicateur tous les quinze jours. Ce service commença le 3 février 1878. Si, plus tard, elle pouvait placer à Thonon un instituteur-évangéliste, elle était déjà assurée du concours pécuniaire de plusieurs amis de Genève. « L'Eglise romaine — dit la Commission — fait une propagande active sur les deux rives de notre lac. Elle en a certes bien le droit, et plût à Dieu qu'elle n'eût employé au seizième siècle d'autres armes que celles qu'elle est réduite à employer maintenant ! Mais notre devoir à nous chrétiens évangéliques, est de défendre, contre les erreurs de Rome, nos coreligionnaires et leurs enfants, en leur faisant entendre une prédication fidèle et en fondant des écoles évangéliques partout où nous le pouvons. L'exemple de ce qui a été fait à Evian est certainement de nature à nous encourager. Le prosélytisme de Rome n'y a plus de succès[1]. » Au bout de quelques années, la Commission pouvait constater que l'œuvre de Thonon avait fait quelques progrès ; les réunions avaient un peu augmenté en nombre, et ceux qui les fréquentaient avaient montré l'intérêt qu'ils y apportaient en se procurant un harmonium dont l'un d'entre eux pouvait jouer. En outre, l'évangéliste d'Evian, profitant des facilités que lui offrait le chemin de fer récemment construit (1883), se rendait régulièrement à Thonon pour y donner une instruction religieuse aux enfants et aux catéchumènes. Enfin, dans le courant du mois d'avril, le fils de l'évangé-

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 42, 10 février 1878.

liste d'Evian devait être installé à Thonon comme évangéliste à poste fixe[1].

En 1879, la Commission d'évangélisation se vit conduite à opérer un retranchement dans le poste de *Bulle*. Ce poste étant de la nature de ceux que desservent les sociétés de protestants disséminés, la Commission avait longtemps espéré que l'une de ces sociétés, celles de Berne ou de Neuchâtel, voudrait en prendre la direction. Cet espoir fut déçu, et, malgré les réels sacrifices faits par les amis de Bulle en faveur de l'œuvre évangélique, la Commission dut renoncer, pour le moment, à y entretenir un ouvrier à poste fixe après le départ de l'évangéliste, rappelé dans le canton de Vaud comme pasteur d'une des Eglises libres. Il fut pourvu d'une autre manière à l'évangélisation de la contrée[2]. Deux ans plus tard, ce poste cessait absolument d'être sous les soins de la Commission, qui le remettait à la Société des protestants disséminés.

III

En 1869, la Commission d'évangélisation, croyant qu'il était de son devoir de faire pour le canton de Fribourg quelque chose de plus que ce qu'elle avait fait jusqu'alors, décida d'ouvrir, dans la ville même de *Fribourg*, un dépôt de bibles et de livres religieux, et, en même temps, de faire faire des courses de colportage dans la partie française du canton. La Commission s'attendait, pour le commencement, à des résultats bien faibles et à de grandes difficultés, mais il lui avait paru que c'était aux chrétiens vaudois, les plus proches voisins des Fribourgeois, à leur porter la Parole de Dieu, et elle entrait dans ce champ au nom du Seigneur[3]. Malheureusement, cette œuvre, entreprise avec tant de

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 47, avril 1883.
[2] Ibid., nº 44, 22 mars 1880.
[3] Circulaire de la Commission synodale, nº 155, 15 juin 1870.

cœur, ne devait pas répondre aux intentions de la Commission et le dépôt de Fribourg dut être fermé en 1872.

Si la Commission se voyait obligée de renoncer à certaines œuvres, elle ne craignait pas, nous venons encore de le voir, d'entreprendre tout ce qui lui paraissait rentrer dans sa mission. En 1878, grâce au concours de plusieurs pasteurs de l'Eglise libre, elle fit évangéliser les bains de Weissenbourg, dans le canton de Berne, qui sont, en général, comme les bains de Louèche, parmi ceux où se rendent les véritables malades.

Cette même année, la Commission fut conduite, sans l'avoir cherché, à entreprendre une œuvre d'évangélisation dans le département de Saône-et-Loire, en France. L'instituteur de Montpont avait tenu quelques réunions dans les villages environnants ; beaucoup de gens y avaient assisté, et une lettre demandant qu'on vînt les instruire dans la vérité avait été colportée dans les maisons et couverte d'une trentaine de signatures et d'environ cent cinquante croix de gens qui ne savaient pas écrire. Cette lettre parvint entre les mains de la Commission qui jugea qu'elle était appelée à aller au moins voir ce qu'était ce champ de travail. Un étudiant de la Faculté libre de théologie y ayant été envoyé, il se convainquit qu'il y avait là du bien à faire, pourvu qu'on y procédât lentement et avec beaucoup de patience [1].

Les débuts à *Romenay* (c'est le nom de la localité évangélisée) paraissaient d'abord peu encourageants ; peu à peu cette œuvre sembla vouloir s'étendre et s'affermir. Un membre de la Commission d'évangélisation s'y étant rendu, y trouva un noyau d'une trentaine de personnes, hommes et femmes décidés pour l'Evangile, et autour de ce noyau, de nombreux amis, venant parfois d'assez loin, écouter avec intérêt la prédication de la bonne nouvelle. Dans ces circonstances, la Commission ne crut pas pouvoir abandonner ce

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 43, 1er avril 1879.

centre d'évangélisation et elle décida de prolonger le provisoire encore une année. Cependant l'année suivante, la Commission se voyait contrainte d'avouer qu'après un an et demi de travail, les résultats n'avaient pas répondu à son attente. A part un noyau d'environ vingt-cinq personnes, dans le nombre desquelles il n'y avait ni sages selon la chair, ni puissants, ni nobles, l'auditoire était passablement flottant. Pourtant ce noyau s'était affermi et, où qu'on allât, on était bien reçu et assailli de questions. L'évangéliste de Montpont voulut bien consentir à se rendre à Romenay tous les quinze jours[1]. En 1882, un évangéliste y était placé à demeure, mais l'œuvre ne marchait plus avec l'élan des premiers jours, et l'évangéliste avait souvent l'occasion de constater combien il est difficile de triompher des habitudes catholiques et des principes matérialistes.

IV

Sans sortir de Suisse, la Commission d'évangélisation avait, dans ces années mêmes, de fréquentes occasions de signaler les nombreux obstacles que le catholicisme oppose à la prédication du pur Evangile et à la conversion des âmes.

Dans la nuit du 27 au 28 janvier 1880, mourait à la *Tour-de-Trême,* à dix minutes de Bulle, un Vaudois établi dans cette localité. L'autorité communale refusa de laisser inhumer le défunt dans le cimetière public et à la suite de la dernière personne décédée. Des recours se succédèrent ; le président de la Confédération dut intervenir par télégramme ; mais, par suite d'intrigues dans le détail desquelles nous ne voulons pas entrer, on établit à la Tour-de-Trême, à côté du cimetière devenu la propriété de la corporation catholique romaine, un autre cimetière, formé d'une bande de terrain de vingt-deux

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, n° 45, 5 avril 1881.

pieds, et réservé aux protestants et aux morts que l'Eglise romaine juge indignes d'admettre dans son propre cimetière.

La famille du défunt refusa de laisser enterrer son chef dans ce nouveau cimetière, et elle le fit inhumer provisoirement dans le jardin de son beau-père, en attendant la décision des autorités fédérales. La communauté protestante s'associa aux diverses réclamations, et, sur ces entrefaites, la belle-mère du défunt étant venue elle-même à mourir, la communauté protestante revint à la charge auprès du Conseil fédéral qui, dans sa séance du 20 mars, fit droit à ses réclamations. En conséquence, la translation du corps du Vaudois décédé et l'enterrement de la belle-mère eurent lieu le 22 mars. « On comprend, dit la Commission d'évangélisation, que les esprits aient été fortement agités à ce moment-là et que plus d'une parole ait dépassé la juste mesure [1]. » Cette dernière phrase de la circulaire de la Commission faisait allusion à un discours un peu vif et imprudent prononcé, sur le cimetière de la Tour-de-Trême, par le pasteur appelé à fonctionner dans cette pénible circonstance. Cependant, l'année suivante, dans cette même localité, et toujours dans un service funèbre, tout se passa de la manière la plus paisible, la plus convenable et la plus édifiante ; la fosse avait été creusée à la ligne, et les auditeurs, peu nombreux, il est vrai, gardèrent une attitude respectueuse, qui finit même par devenir bienveillante [2].

V

Nous avons déjà fait plus d'une allusion aux graves événements dont la France fut le théâtre en 1870, et à la sollicitude dont les soldats français de l'armée de l'Est internés en Suisse furent les objets de la part de tous les cœurs compatissants. Nous avons vu que la Commission d'évangélisation

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 44, 22 mars 1880.
[2] Ibid., nº 45, 5 avril 1881.

n'avait pas été la dernière à penser au bien moral de ces malheureux soldats. Déjà, l'année même où l'armée de Bourbaki vint chercher un refuge en Suisse, la Commission d'évangélisation chargea trois évangélistes de visiter les soldats internés dans les cantons catholiques ou allemands. L'un d'eux se rendit à Romont, Châtel, Morat, Estavayer; un autre à Lucerne, Altorf, Schwytz, Zoug, Winterthour; le troisième parcourut le canton de Saint-Gall à peu près dans tous les sens. Bien souvent, les évangélistes eurent à se louer de l'accueil qui leur était fait [1]. Mais bientôt après le rapatriement des internés, la Commission se demandait si le travail nécessairement de courte durée entrepris en Suisse ne pourrait pas se continuer en France, en profitant de la porte que le Seigneur avait lui-même ouverte par les rapports affectueux et bienveillants qui s'étaient établis entre les internés et les ouvriers de la Commission? Deux pasteurs de l'Eglise libre, MM. F. Naef et Ch. Rimond, voulurent bien prêter leur concours à la Commission et se proposèrent tout d'abord de visiter deux des départements français les plus rapprochés de la Suisse, ceux de Saône-et-Loire et du Rhône. C'est en effet ce qu'ils firent. Ils furent bien accueillis, non seulement par ceux qu'ils allaient plus spécialement rechercher de la part de la Commission, mais souvent aussi par les populations au milieu desquelles ils passaient. L'un d'eux, en particulier, put réunir dans un grand nombre de localités du Dauphiné qu'il parcourut pendant deux mois, des auditoires souvent considérables et toujours empressés à venir entendre annoncer cette vraie liberté que donne la foi à l'Evangile de Jésus-Christ. Il n'était du reste pas possible à la Commission d'évangélisation de parler des résultats d'un travail aussi temporaire. Les évangélistes avaient rapidement semé autant de bonne semence que possible dans le temps dont ils disposaient et suivant les facilités que leur donnaient les cir-

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 34, 5 avril 1871.

constances. Toutefois, la Commission avait appris avec joie qu'une des villes visitées par l'un des évangélistes demandait à avoir un pasteur [1].

VI

La visite faite en France aux anciens internés en Suisse, par les soins de la Commission d'évangélisation, pouvait bien être envisagée comme une sorte d'évangélisation itinérante. Cependant la Commission désirait entreprendre quelque chose de plus positif, de plus régulier, dans des limites plus restreintes.

Au printemps de 1883, elle faisait part aux Eglises d'un projet d'évangélisation itinérante qui la préoccupait depuis plus d'une année. Mais c'était une œuvre difficile et qui demandait des aptitudes spéciales ; or, jusqu'à ce moment, aucun des serviteurs de Dieu qui semblaient à la Commission qualifiés pour cela, n'avait consenti à s'en charger. Néanmoins, grâce au concours de quelques frères dévoués, des réunions de réveil avaient été tenues à Savigny et dans le poste de Coppet où, à plusieurs reprises, ils avaient réuni dans divers locaux, et dans plusieurs villages, des auditoires considérables, indice de besoins religieux dont on ignorait auparavant l'existence. Après cette expérience dans des postes d'évangélisation, le même service fut rendu à plusieurs Eglises, celles de Nyon, Rolle, Oron, et Essertines [2].

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 36, 16 mars 1872.
[2] Ibid., nº 47, avril 1883.

CHAPITRE IV

La Faculté de théologie.

I

Depuis le jour de son établissement définitif en 1847, la Faculté de théologie avait suivi une marche paisible, son développement graduel, normal, avait été encourageant et plein de promesses. La crise dogmatique dont le professeur Schérer avait donné le signal en 1850 et qui avait si fort ébranlé l'Ecole de théologie de l'Oratoire à Genève, n'avait pas eu d'action sur la Faculté libre de Lausanne. D'autres préoccupations remplissaient alors les esprits et les cœurs au sein de l'Eglise libre vaudoise. Il fallait lutter pour l'existence, et la Faculté, plus qu'aucune autre des institutions de l'Eglise, avait besoin de paix pour s'affermir et pour marcher la main dans la main avec l'Eglise dont elle était une création avant de devenir pour elle un soutien.

Durant la période de 1869 à 1883, des événements d'une importance toute spéciale attirent plus que jamais sur la Faculté l'attention de l'Eglise et de sa représentation officielle, le Synode. Mais, avant d'entrer dans le récit de ces faits, nous avons à signaler quelques modifications de détails apportées à l'ordre intérieur de l'Ecole, et surtout les nombreux changements produits par les décès ou les démissions dans le personnel des professeurs et des hommes que certaines fonctions rattachaient à la Faculté.

II

Nous avons vu comment, en 1861, la Commission des études, encouragée en cela par le Synode, avait créé une classe intermédiaire entre l'Ecole préparatoire et la Faculté. On s'était promis de grands avantages de cette institution nouvelle. Quelques années plus tard, la Commission témoignait encore de l'heureuse influence exercée par elle sur le développement scientifique et intellectuel des jeunes gens qui se préparaient à l'étude de la théologie. Cependant il semble qu'une expérience prolongée n'ait pas toujours plaidé en faveur du maintien de la classe d'introduction. En 1869, en effet, la Commission des études annonce au Synode, réuni à Lausanne, « la mise à l'étude de la fusion de l'auditoire d'introduction avec l'auditoire de théologie. » Il est vrai que la Commission devait mettre du temps à étudier cette question. Elle ne fut résolue dans le sens indiqué qu'en 1880, date à partir de laquelle la classe d'introduction figure sur le programme des cours sous le titre de *première année de théologie*[1]. Le cycle des études était ainsi modifié, et, en 1882, le président de la Commission annonçait, dans la séance d'ouverture que, dès maintenant, le nouveau cycle d'études entrait en pleine vigueur, vu les résultats satisfaisants qu'on avait pu constater la première année.

Au point de vue du nombre des années consacrées aux études théologiques, cette fusion de la classe d'introduction avec la faculté proprement dite n'apportait pas de changements, puisque, dans les années précédentes, et à partir de 1861, la classe d'introduction avait bien été, en fait, considérée comme une première année de théologie.

En 1872, l'*Ecole préparatoire* ne comptait que sept élèves,

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 48, 8 septembre 1880.

dont quatre étrangers à la Suisse. Aussi, l'existence de cette école paraissait-elle un peu compromise. Le président de la Commission des études se faisait l'organe des sentiments d'inquiétude de cette dernière, lorsqu'il disait : « A plusieurs reprises nous avons invité nos Eglises à nous envoyer les jeunes gens qui, sans avoir passé par la filière des études classiques, montrent des dispositions pour le ministère. S'ils ne nous arrivent pas plus nombreux, il y aurait lieu peut-être de supprimer l'Ecole préparatoire fondée spécialement à leur intention. Nous ne désirons point cette mesure, qui, à divers égards, serait regrettable. Mais que nos Eglises nous dispensent de la prendre ; qu'elles mettent plus de sollicitude à chercher et à appuyer les jeunes gens qui, sans avoir fait des études classiques régulières, paraissent aptes à la carrière théologique. Ces jeunes gens, nous les accueillerons toujours avec bienveillance; mais notre tâche n'est point de les découvrir dans notre canton et ailleurs[1]. »

Pendant nombre d'années encore, l'Ecole préparatoire fut maintenue, non sans causer de temps à autre des inquiétudes nouvelles à la Commission. Il est vrai que ces inquiétudes ne provenaient pas toujours du chiffre restreint des élèves. La santé du directeur, M. Favrod-Coune, celle de son collègue, M. Faure, créèrent à diverses reprises des difficultés à la Commission. En 1873 par exemple, M. Favrod-Coune, après avoir été visité par l'épreuve la plus douloureuse, la mort de son dernier enfant, fut retenu tout l'été par la maladie. Malgré une amélioration dans l'état de sa santé, il dut s'abstenir de tout travail pendant quelque temps. En 1874, après une interruption d'une année, il reprenait la direction de l'Ecole.

Ce n'était, du reste, pas seulement dans l'Ecole préparatoire que le petit nombre des élèves se faisait sentir et inspirait parfois quelque anxiété. En théologie également, le

[1] Circulaire de la Commission des études, n° 26, 11 novembre 1872.

chiffre des étudiants présentait des variations assez grandes. Si les jeunes étrangers venaient, moins que précédemment, s'asseoir sur les bancs des auditoires, les jeunes gens du pays faisaient par moments un peu trop défaut. Cependant, à la fin de cette période, soit en 1883, l'auditoire de théologie et l'Ecole préparatoire comptaient encore 62 étudiants. Il n'y avait donc pas lieu de désespérer, d'autant moins que, parmi ces jeunes gens, se trouvaient 33 Vaudois et 9 Suisses d'autres cantons.

Disons en passant, et non sans éprouver une vive satisfaction, que le 4 octobre 1877, à la séance annuelle d'ouverture des cours de la Faculté, on entendit, pour la première fois, des délégués des facultés indépendantes de Neuchâtel et de Genève. La première était représentée par MM. les professeurs F. Godet et Barrelet et par M. Edouard de Pury, membre de la Commission des études, et la seconde par M. Agénor Boissier, vice-président du Département de théologie de la Société évangélique. La présence de ces frères fut signalée, par le président de la Commission des études, comme un privilège d'autant plus précieux, que les attaques dont nos principes ecclésiastiques étaient alors l'objet devaient rapprocher toujours plus ceux que les circonstances avaient amenés jusqu'ici à poursuivre séparément une même œuvre[1]. Il allait de soi que la Faculté de Lausanne se ferait désormais représenter, lors de l'ouverture des cours, soit à Neuchâtel, soit à Genève. Nous n'avons pas à dire ici tout le bien qui est résulté de ces rapports devenus plus intimes entre les Facultés et leur personnel de professeurs et d'étudiants.

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 40, novembre 1877.

III

Si, dans ce que nous venons de rappeler, il ne se trouve rien qui soit de nature à laisser de pénibles impressions, nous avons maintenant à mentionner des pertes très sensibles subies par la Faculté et par l'Eglise; des décès, des démissions en trop grand nombre, semble-t-il, dans une période trop courte.

Nous avons déjà mentionné la très grande perte que la Faculté et l'Eglise firent par le décès survenu en avril 1870 de M. le professeur S. Chappuis. Nous ne saurions y revenir que pour rappeler l'émotion profonde et les regrets unanimes éprouvés par tous ceux qui s'intéressaient soit aux études théologiques, soit à l'avancement du règne de Dieu au milieu de nous, sans distinction d'Eglises ou de partis religieux. Cette année 1870 fut, en particulier, pour la Commission des études, plus douloureuse, plus difficile qu'aucune des précédentes, et pourtant l'œuvre demeurait debout par la grâce du Seigneur. Grande était la responsabilité du jury chargé de désigner le successeur de M. Chappuis. Sur le refus de M. le pasteur Alexis Reymond, qui, de même que M. le ministre J. Cart, avait été chargé de suppléer M. Chappuis pendant sa maladie, M. le pasteur *Frédéric Rambert* fut nommé professeur de théologie systématique. Il entra en fonctions le 10 octobre, après avoir été solennellement installé dans sa chaire, à la séance d'ouverture des cours, par le président de la Commission des études.

A cette occasion, le nouveau professeur se sentit pressé de rendre un légitime hommage à son prédécesseur. « M. Chappuis, dit-il, nous a montré dans sa personne ce qu'est et ce que peut l'intime union de la science théologique et de la foi. De ces deux richesses spirituelles qu'il possédait l'une et l'autre à un si haut degré, celle qu'il mettait au premier

rang, c'était la foi, et la foi au sens le plus simple, qui est en même temps aussi le plus profond de ce mot. » Et M. Rambert déclarait que c'était dans ce même esprit qu'il désirait commencer et poursuivre l'enseignement de la théologie systématique, en remontant toujours jusqu'au seul Maître, jusqu'à la source même de toute sagesse comme de toute vie[1].

Il y avait longtemps que la santé de M. le professeur *Clément* faisait craindre qu'il ne donnât sa démission. C'est en effet au mois de décembre 1872 qu'il annonça sa retraite à la Commission des études, et celle-ci comprit, non sans douleur, qu'elle devait s'y résigner. Mais, en envoyant sa démission, M. Clément avait l'obligeance d'offrir de continuer ses cours, dans la mesure de ses forces, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce n'est donc qu'en juillet 1873 que M. Clément cessa définitivement ses fonctions. En lui décernant le titre de professeur honoraire, la Commission voulut lui exprimer sa ferme attente qu'il ne cesserait pas de porter un intérêt affectueux à la Faculté[2]. Et, en effet, M. Clément put encore déployer une certaine activité en remplaçant, pendant l'hiver de 1875 à 1876, un des professeurs empêché par la maladie de faire ses cours. Mais ce fut là le dernier effort de l'homme dévoué qui, avant la fin du semestre d'hiver, était retiré de ce monde. Le cours qu'il avait consenti à reprendre était ainsi forcément interrompu et le vide laissé par l'ancien professeur devait être vivement senti. Deux de ses anciens élèves, les missionnaires Creux et Berthoud, en apprenant sa mort écrivaient : « Nous n'oublierons pas de sitôt notre cher et regretté professeur, M. Clément. Une vie qui se termine par cette exclamation : Sauvé par grâce ! une vie aussi remplie, aussi fidèle, est un beau témoignage rendu à la vérité. Un mourant qui se dit sauvé, après que le vivant, lui aussi, s'est dit chaque jour

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 22, 2 novembre 1870.
[2] Ibid., nº 28, 22 novembre 1873.

sauvé, je trouve (c'est M. Berthoud qui parle) que c'est là une preuve bien propre à fortifier notre foi ou à la faire naître[1]. »

Pendant de longs mois de souci et d'incertitude, la Commission des études demanda au Seigneur l'ouvrier qui devait prendre la place laissée vacante par M. Clément. En réponse à beaucoup de prières, le Seigneur lui envoya M. *Charles Porret,* alors pasteur de l'Eglise nationale à l'Abbaye, vallée de Joux. Ce dernier savait dans quelle pensée l'Eglise libre avait fondé, il y avait vingt-six ans, la Faculté de théologie. Il n'avait pas seulement devant lui une tâche scientifique, mais un ministère, et un ministère plus sérieux et plus difficile que jamais. Au reste, on avait déjà eu l'occasion de constater chez lui la réunion de deux qualités précieuses, la fermeté dans l'expression de ses convictions chrétiennes et la largeur, l'équité dans l'appréciation de la pensée d'autrui.

Dans sa réponse aux souhaits de bienvenue qui lui furent exprimés (7 octobre 1873), M. Porret dit, entre autres choses : « Nul ne peut comprendre les mystères de Dieu que celui à qui Dieu les révèle par son Saint-Esprit. Il n'y a de théologie qui mérite ce nom que là où existe une relation vivante avec Dieu par Jésus-Christ. Le Saint-Esprit est aussi nécessaire au théologien pour ses études qu'au simple chrétien pour sa piété[2]. »

IV

A l'expiration du congé d'une année qui lui avait été accordé pour cause de santé, M. le professeur *Berdez* ne crut pas devoir reprendre ses cours et, à la fin du semestre d'été de 1874, il envoya à la Commission des études sa démission de la chaire qu'il occupait depuis vingt-sept ans. M. Berdez

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 37, novembre 1876.
[2] Ibid., nº 28, 22 novembre 1873.

était en effet le dernier représentant de la Faculté organisée par le Synode de 1847. Le titre de professeur honoraire lui fut conféré comme un témoignage de reconnaissance et comme l'expression du désir qu'il continuât à s'intéresser à la Faculté.

Le jury appelé à chercher un titulaire pour la chaire d'exégèse de l'Ancien Testament n'eut pas de longues hésitations. Son choix se porta sur M. le ministre *Edouard Terrisse*. Suppléant de M. Berdez en tout ou en partie depuis plus d'une année, il avait su se concilier l'estime et l'affection de tous, et c'était avec confiance que la Commission le présentait, le 7 octobre 1874, soit aux Eglises, soit aux professeurs comme un nouveau collaborateur, soit aux étudiants comme un maître qu'ils apprendraient à aimer de plus en plus. M. Terrisse connaissait par expérience les difficultés et les joies de la charge à laquelle il venait d'être appelé.

Après avoir entendu les souhaits de bienvenue qui lui étaient adressés, M. Terrisse se hâta de rendre hommage à son honorable prédécesseur, un de ces hommes, plus rares d'année en année, qui avaient assisté comme témoins et acteurs aux scènes mémorables de la fondation de l'Eglise. En entrant en charge, M. Terrisse, sans donner un programme de son enseignement, en indiquait seulement d'une manière générale la tendance qui serait positive, fondée sur la base de l'autorité de l'Ecriture Sainte, sans méconnaître toutefois les justes exigences de la science. « L'Ecriture Sainte est la grande autorité religieuse. Il faut remonter directement jusqu'aux sources, au christianisme primitif. » Mais M. Terrisse ne voulait pas sacrifier à cette autorité l'exercice légitime de la science et de la critique. A la science chrétienne de montrer que le christianisme est au centre du développement du monde [1].

M. Terrisse ne devait pas parcourir une longue carrière professorale. Peu de mois déjà après son entrée en fonctions,

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 31, 20 novembre 1874.

l'état de sa santé le contraignait à demander un congé. Il n'avait pas achevé la première année de son professorat qu'il se voyait obligé de prendre un repos absolu. La question de son remplacement provisoire put être résolue d'une manière satisfaisante, grâce à l'obligeance de M. le professeur Rambert, qui se chargea du cours d'introduction à l'Ancien Testament, et de M. le pasteur Mellman, d'Yverdon, qui donna les leçons d'exégèse, mais qui fut lui-même bientôt arrêté par une maladie à laquelle il ne tarda pas à succomber. Son court passage dans la Faculté avait suffi pour faire sentir la grandeur de la perte que l'Eglise faisait en la personne de ce jeune serviteur de Dieu plein de piété et de science. M. Terrisse, qui avait pu reprendre ses cours dans l'automne de 1876 et les poursuivre pendant le semestre d'hiver, se vit de nouveau arrêté par la maladie depuis le printemps de 1877. Dans le courant de l'été, lui aussi était enlevé à la Faculté et à l'Eglise. Un de ses collègues, bien placé pour pouvoir apprécier son enseignement, disait : « Je sens toujours plus combien sa mort est pour nous une grande perte. » Quand on se rend compte de l'importance et des difficultés de la tâche qui lui était confiée, de la science et de la conscience avec lesquelles il s'en acquittait, on ne peut que souscrire à cette appréciation.

Appelé à pourvoir à l'enseignement provisoire de la chaire d'hébreu pendant la maladie de son titulaire, la Commission des études put reconnaître combien cette charge est difficile à remplir, et combien sont peu nombreux ceux qui pourraient et voudraient l'accepter. Après des recherches prolongées et persévérantes, Dieu fit rencontrer à la Commission l'un de ses serviteurs qui, par sa science, sa piété et son accord avec les principes ecclésiastiques de l'Eglise libre, inspirait une entière confiance, M. le Dr *Lucien Gautier*, qui devait commencer son enseignement provisoire en décembre 1877. D'ici là, il y serait pourvu grâce au dévouement de M. J.-J. Faure[1].

[1] Circulaire de la Commission des études, n° 40, novembre 1877.

Appelé comme professeur ordinaire à la chaire d'exégèse de l'Ancien Testament, M. Gautier fut installé définitivement le 8 octobre 1878 à la séance annuelle d'ouverture des cours. M. le professeur Viguet avait été chargé de souhaiter la bienvenue à son nouveau collègue. Il rappela le souvenir du prédécesseur de M. Gautier, M. Ed. Terrisse, enlevé trop tôt à l'affection de ses collègues et à la confiance de ses élèves.

A son tour, M. le professeur Gautier, après avoir témoigné de sa reconnaissance envers Dieu qui lui avait ouvert ce champ d'activité à son service, déclara qu'il chercherait, dans son enseignement, à faire ressortir toujours le côté religieux et théologique des livres qu'il serait appelé à interpréter, sans négliger le côté purement linguistique. Il s'efforcerait de ne jamais oublier l'étroite solidarité qui rattache l'un à l'autre l'Ancien et le Nouveau Testament, tout en se gardant avec soin de confondre les deux économies. « Que la science analyse et scrute donc à son aise, le plus possible, sans entraves, en pleine liberté ! Nous l'approuverons, nous l'encouragerons, nous l'aiderons de tous nos efforts, persuadés que toute œuvre de sincérité, de loyauté et de zèle, toute œuvre de conscience et de bonne foi doit nécessairement aboutir à glorifier Dieu et à avancer son règne ici-bas [1]. »

V

Au début de la séance d'ouverture des cours, le 8 octobre 1879, M. le président de la Commission des études s'exprimait ainsi : « Encore aujourd'hui, comme les années précédentes, nous devons rappeler un vide bien sensible qui s'est fait dans nos rangs ; nous ne verrons plus au milieu de nous l'aimable et vénéré vieillard dont la jeunesse de cœur

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 43, novembre 1878.

s'harmonisait si bien avec sa longue expérience, M. le professeur Louis Vulliemin, qui, dès l'origine de notre Faculté, fut l'un de ses professeurs, et qui est resté, jusqu'à son dernier soupir, l'un de ses amis les plus fidèles et les plus dévoués.... Il y a un an, il insistait avec force sur la nécessité de faire revivre, pour la nouvelle génération, les souvenirs des premiers commencements de notre Eglise.... Il y a deux ans, il terminait son édifiante allocution par ces paroles : « Que dire de plus ? c'est qu'à l'âge où je suis parvenu, il » n'est qu'un nom qui demeure, qui soit une force et une con- » solation. C'est le nom de Jésus-Christ, notre Dieu-Sauveur. » Puisse, chers étudiants, son Esprit reposer constamment » sur vous ! » Cette parole est restée dans le cœur de tous ceux qui l'ont entendue [1]. »

M. *Berdez* était mort le 16 décembre 1875. Le 10 août 1879, la Faculté perdait en *Louis Vulliemin* son doyen et, le 3 février 1880, Dieu lui redemandait un de ses plus jeunes professeurs, M. *Frédéric Rambert,* né en 1841, dont l'activité humble et féconde semblait devoir lui être longtemps conservée. Après avoir annoncé ce grand deuil aux Eglises, la Commission des études ajoutait : « Nous ne pouvons que nous courber devant cette dispensation mystérieuse de Celui dont les voies ne sont pas nos voies, et, sans perdre courage, nous devons chercher, sous le regard de Dieu, à repourvoir un poste qui ne peut sans de graves inconvénients demeurer longtemps privé de son titulaire régulier [2]. »

Le jury, qui serait appelé à faire l'élection d'un professeur de théologie systématique et d'exégèse du Nouveau Testament, était convoqué pour le lundi 8 mars. Son choix unanime se porta sur M. *Jules Bovon,* pasteur à Grandson, qui fut installé le 7 octobre 1880. En rappelant le départ si subit et si regrettable de M. Rambert, le président de la Commission des études indiqua comment, grâce au dévouement des

[1] Circulaire de la Commission des études, n° 46, 31 octobre 1879.
[2] Ibid., n° 47, 24 février 1880.

collègues du professeur décédé, les étudiants avaient pu continuer le cours régulier de leurs travaux pendant le semestre d'été, et comment le Seigneur avait fait trouver, parmi les anciens élèves de la Faculté, un professeur qui poursuivrait l'œuvre de son prédécesseur dans le même esprit de foi et de science. Dans les jours troublés qu'elle traversait, l'Eglise — dans le sens le plus étendu de ce mot — avait besoin plus que jamais de docteurs bien instruits et humblement soumis à Celui qui est notre seul docteur et notre seul maître, notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

Dans le discours de bienvenue qu'il adressa à son nouveau collègue, M. le professeur Gautier signala tout ce qu'il y avait chez M. Rambert, de cœur et de distinction sous une apparence modeste et réservée.

A son tour, M. Bovon déclara s'associer du fond du cœur à tout ce qui avait été dit sur le caractère aimable de son prédécesseur, sur sa piété bienveillante et sereine, sur les dons de son intelligence, sur son amour passionné du devoir, sur toutes ces qualités éminentes qui faisaient de lui le modèle aussi bien que l'ami de ses élèves. La tâche qu'il laissait à son successeur était ardue et difficile à plusieurs égards ; mais M. Bovon voulait s'efforcer de demeurer fidèle aux enseignements de l'Ecriture et se laisser diriger en toutes choses par l'action de l'Esprit de Dieu [1].

Depuis le commencement de janvier 1883, M. le professeur *Viguet* dut, pour cause de santé, interrompre ses cours et demander un congé de trois mois. Il n'était pas facile de trouver, du jour au lendemain, un homme capable de continuer son enseignement et de le remplacer dans la tâche, exceptionnellement lourde cette année-là, de la direction des examens qui concernaient son enseignement. Mais ici encore, Dieu vint en aide à la Commission des études. M. le professeur Bovon, et un ancien élève de M. Viguet, M. Henri

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 49, 10 novembre 1880.

Lecoultre, licencié de la Faculté, purent prendre la suite des cours interrompus, de manière à ce qu'il n'y eût pas dans ce semestre de trop grandes lacunes dans l'enseignement de la théologie historique [1]. Mais le congé accordé à M. Viguet ne devait pas avoir l'heureux résultat qu'on en attendait et, dans le courant de ce même mois de mars, il succombait à la maladie dont il souffrait déjà depuis un certain temps. Ce professeur, aimé de tous, avait été pendant dix-huit ans une des colonnes de la Faculté et de l'Eglise.... Son nom se retrouvera encore sous notre plume lorsque nous serons appelé à parler de son successeur.

VI

Que de deuils pour la Faculté et pour l'Eglise dans le cours de cette dernière période ! Et cependant la liste des décès n'est point épuisée. Plusieurs hommes, que des liens plus ou moins étroits rattachaient à la Faculté, disparaissent en même temps qu'un si grand nombre de professeurs !

Le 20 mai 1869, durant la session du Synode, M. le docteur *Huc-Mazelet*, de Morges, membre de l'Eglise libre depuis sa fondation, et, à ce moment encore, membre de la Commission des études, lisait le rapport qu'il avait rédigé, lorsqu'au milieu d'une phrase il s'affaissa sur lui-même ! Le Synode, on le comprend sans peine, fut fortement impressionné par cette mort si inattendue : des prières ferventes s'élevèrent à Dieu, d'abord pour ce frère pendant le peu d'instants où l'on conserva quelque espérance, puis en faveur de sa veuve et de ses enfants auxquels une lettre de sympathie serait envoyée de la part du Synode [2]. Le départ de M. Mazelet laissait un grand vide au sein de l'Eglise à laquelle il s'intéressait vivement. Il avait pris, en particulier,

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 56, 1er mars 1883.

[2] Circulaire de la Commission synodale, nº 147, 2 juin 1869.

une large part à la rédaction du Recueil de *Psaumes et Cantiques,* et l'un de ses derniers travaux avait été la correction des épreuves du numéro 116. Aussi est-ce d'un cœur ému que le Synode entonna ce cantique dont les paroles semblaient avoir été composées pour la circonstance.

En 1870, le Synode réuni à Montreux donnait un juste tribut de regrets à M. *Constantin Mercier,* ancien pasteur de l'Eglise de Bottens, le secrétaire dévoué qui, pendant bien des années, avait rendu de précieux services à la Commission des études.

Le 1er août 1877, M. le pasteur *Alexis Reymond* était, à son tour, rappelé par le Maître. Le 4 octobre, dans la séance de rentrée des cours de la Faculté, le président s'exprima en ces termes à son sujet : « Nous ne voyons plus à cette place le pasteur vénéré qui, depuis près d'un quart de siècle, prenait une part active à l'œuvre de notre Faculté comme membre de la Commission des études et même comme suppléant de nos professeurs. Si le départ de M. Alexis Reymond a été vivement senti au sein de l'Eglise de Lausanne, il l'est aussi au sein de notre Faculté, au développement de laquelle il a largement contribué par son zèle et son expérience[1]. »

VII

Si les morts laissent parfois un grand vide après eux, si leur souvenir provoque des retours douloureux sur le passé, ils se remplacent pourtant et les ouvriers ne manquent pas à l'œuvre, quand cette œuvre est celle de Dieu et que ces ouvriers sont envoyés par lui. Plus encore que s pertes, si nombreuses et si regrettables qu'elles soient, il est des circonstances bien propres à ébranler une insti-

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 40, novembre 1877. Voir la notice intitulée : *Souvenirs d'Alexis Reymond* (par C.-O. Viguet). Lausanne 1878.

tution, qu'elle s'appelle Eglise ou Faculté de théologie. L'Eglise libre devait passer par une de ces crises, et c'est sa Faculté de théologie qui en serait le théâtre principal.

On n'a pas oublié le scandale produit en 1868 par la brochure du professeur Buisson, de Neuchâtel : *Une réforme urgente de l'instruction primaire*, ce véhément réquisitoire dirigé contre l'emploi ordinaire de l'Ancien Testament dans les écoles. Toute une littérature allait naître de ce premier manifeste du christianisme dit libéral. On n'a pas oublié, entre autres, les éloquentes conférences par lesquelles M. le professeur Chappuis répondit à la soudaine et violente attaque du professeur de Neuchâtel. Il n'y aurait rien eu d'étonnant à ce que les hardies négations de ce dernier eussent trouvé quelque écho parmi la jeunesse toujours prompte à s'enflammer pour ce qui a l'apparence d'une conception nouvelle de la vérité. C'est sans doute ce que redoutaient les hommes pieux, membres de l'Eglise libre qui, fidèles à ce qu'ils envisageaient comme l'expression la plus exacte des doctrines chrétiennes, se demandaient s'il y avait parmi les étudiants de la Faculté quelques symptômes indiquant qu'ils fussent disposés à se laisser séduire par cette manière de concevoir le christianisme?

A cette question présentée au Synode de Lausanne, en mai 1871, par un de ses membres, MM. A. Reymond et Paul Chatelanat, président et membre de la Commission des études, répondirent : qu'« ils ne connaissaient aucun fait de nature à leur inspirer des inquiétudes à cet égard, que l'enseignement de la Faculté, à la fois positif et large, était un bon préservatif contre les influences fâcheuses du temps présent. Les dispositions des étudiants étaient en général sérieuses, plusieurs en donnaient la preuve par leur intérêt pour diverses œuvres chrétiennes auxquelles ils prenaient part. »

MM. les professeurs Viguet, Clément et Berdez confirmèrent le témoignage précédent. « Mais, ajoutaient-ils, nous

ne pouvons pas éviter les idées qui sont dans l'air ; il est bon que la théologie et les théologiens soient aux prises avec elles; elles rendent d'ailleurs des services à la théologie chrétienne, en posant les questions et ne permettant pas à la foi de s'endormir dans l'ignorance. En présence de cet état de choses, il faut pousser nos jeunes gens, par tous les moyens, vers les études bibliques avant tout, et aussi vers l'étude des Pères de l'Eglise et des réformateurs; il faut leur enseigner à creuser les fondations et à recueillir les matériaux. C'est par une étude approfondie de la Parole de Dieu que la théologie s'affermit dans la foi et se rend en même temps indépendante de la tradition. L'Eglise doit veiller à ce que cette étude occupe la première place dans son école de théologie[1]. »

Cette même année, dans la séance d'ouverture des cours de la Faculté, le président de la Commission des études, revenant sur ce sujet, s'exprimait ainsi : « En face du mouvement qui agite les esprits en sens contraires, lorsque les doctrines d'un christianisme menteur se produisent partout au grand jour, notre Eglise, notre Faculté ne doivent-elles pas, surtout si le péril augmente, servir de refuge à ceux qui ont besoin de la vérité évangélique telle qu'elle est enseignée au milieu de nous[2]? »

VIII

Si les paroles et les affirmations que nous venons de relever étaient de nature à tranquilliser les esprits facilement inquiets, il n'en était pas tout à fait de même des discours et des écrits de M. le professeur Astié.

Les 6 et 7 août 1872, la Société pastorale suisse avait tenu à Lausanne sa session annuelle. Grâce à l'importance, à l'actualité des sujets qui devaient y être traités, le nombre

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 163, 31 mai 1871.
[2] Circulaire de la Commission des études, nº 24, 10 novembre 1871.

des pasteurs présents était considérable. M. Charles Porret, pasteur à l'Abbaye, introduisit la première question par un remarquable travail sur *Les rapports et les différences entre le christianisme évangélique et le christianisme libéral*. Dans le cours de la discussion, M. Astié crut devoir prendre une position très spéciale; il donna tort à tout le monde. Il parlait, disait-il, au nom d'une infime minorité. Il y a des gens qui ne sont ni de l'extrême droite, ni de l'extrême gauche; en un mot qui ne sont *ni l'un ni l'autre*, et tel était son cas à lui. Il estimait que, de part et d'autre, on tombait dans un intellectualisme naïf, et que, de part et d'autre aussi, on était autoritaire. Après tout, il fallait emprunter à chaque tendance ce qu'elle avait de bon[1].

Il n'était peut-être pas très facile de saisir l'idée centrale, ni le but pratique et actuel du discours de M. Astié. Quoiqu'il en soit, ce discours éveilla quelques inquiétudes au sein de l'Eglise libre, et, à la date du 30 août, la Commission synodale signalait à la Commission des études l'émotion causée dans le public par la position prise par M. Astié dans le débat auquel la Société pastorale venait d'assister. Cependant, il n'aurait pas été impossible de s'orienter dans la pensée du professeur de philosophie de la Faculté si l'on avait tenu compte d'une brochure publiée par lui en 1869, et qui exprimait, d'une manière plus claire, de quel œil il envisageait la lutte entre orthodoxes et libéraux, lutte à laquelle le retentissant manifeste de M. Buisson avait donné naissance. Dans sa brochure intitulée : *La Bible et le libéralisme*, M. Astié avait, en effet, présenté une vigoureuse réfutation des idées du professeur de Neuchâtel sur l'enseignement de l'histoire sainte. Il avait démontré que ce dernier ne réclamait rien moins que la proscription de l'Ancien Testament. D'autre part, il est vrai, M. Astié craignait que « pour ne pas avoir su préparer à temps les esprits à un usage plus spirituel,

[1] Voir *Chrétien évangélique*, 1872, p. 388.

plus intelligent de la Bible, on risquait de voir les populations agitées par des questions qui ne devraient pas être nouvelles. » Et M. Astié estimait « que l'heure était solennelle pour tous[1]. » N'étaient-ce pas là, au fond, la même pensée et les mêmes vues que les professeurs de la Faculté devaient exposer deux ans plus tard, dans les paroles que nous avons citées tout à l'heure? Et, en 1872, dans la séance d'ouverture des cours de la Faculté, le président de la Commission des études ne se montrait-il pas d'accord avec M. Astié lorsqu'il s'écriait : « Le christianisme biblique est clairement résumé dans la profession de foi de notre Eglise, barrière qui nous séparera toujours des partisans du prétendu christianisme connu sous le nom de libéral. Nous croyons en Jésus-Christ Fils de Dieu et Fils de l'homme, mort et ressuscité pour notre salut. Ceux qui croient autre chose ne peuvent se joindre à nous, pas plus que nous ne saurions, sur le terrain de la foi, leur tendre la main d'association[2]. » Or M. Astié souscrivait en plein à la confession de foi de l'Eglise.

IX

Malgré tout cependant, quelques esprits n'étaient pas rassurés et le professeur Astié ne leur paraissait pas à l'abri du soupçon de conniver, en une certaine mesure, aux tendances rationalistes qui s'étaient fait jour avec éclat depuis quelques années dans le parti dit libéral. Aussi, dans le Synode de Lausanne, en mai 1873, un membre de l'assemblée se crut-il appelé, à l'occasion du rapport de la Commission des études, à présenter en son nom propre la proposition suivante :

« Considérant que l'Eglise libre a été fondée en vue du maintien de la saine doctrine; considérant que M. le pro-

[1] *La Bible et le libéralisme*, p. 100, 102.

[2] Circulaire de la Commission des études, nº 26, 11 novembre 1872.

fesseur Astié déclare partager les principes de la théologie indépendante; le Synode décide :

» Une commission de cinq membres nommée par le Synode sera chargée d'examiner si les principes de la théologie indépendante sont de nature à compromettre l'avenir de l'Eglise libre et le maintien de la saine doctrine.

» Cette commission transmettra son rapport à la Commission synodale. »

Cette proposition donna lieu à une discussion sérieuse qui aboutit à la résolution suivante votée à la presque unanimité des membres de l'assemblée: « M. le pasteur Cordey ayant retiré sa proposition d'enquête sur la théologie indépendante présentée à l'occasion des écrits de M. le professeur Astié, le Synode, considérant que M. Astié a déclaré professer la foi exprimée dans l'article 2 de la Constitution qui nous régit, et que dans son enseignement il n'a fait qu'user de sa liberté dans les limites de l'article ci-dessus, croit pouvoir rassurer les Eglises au sujet de M. Astié, la Commission des études étant d'ailleurs chargée par son règlement de pourvoir à ce que l'enseignement dans notre Faculté de théologie soit complet et conforme à la saine doctrine, telle qu'elle est contenue dans l'Ecriture sainte et professée par l'Eglise libre dans l'article 2 de la Constitution. Par cette décision le Synode a simplement reconnu que l'enseignement de M. Astié n'est pas sorti des limites tracées par l'article 2 de notre Constitution[1]. »

Il semblait que la discussion à laquelle le Synode s'était livré, et la décision à laquelle il s'était arrêté, dussent mettre fin au débat et dissiper les inquiétudes. En réalité, le débat ne faisait que commencer et il allait s'envenimer par le fait d'écrits anonymes largement répandus dans les Eglises. C'était d'abord une simple feuille intitulée : *Lettre à mes frères de l'Eglise libre*. L'auteur, qui se donnait pour un

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 177, 24 mai 1873.

« chétif chrétien de l'ancien réveil » rattaché à l'Eglise libre dès sa fondation, après avoir fait allusion aux débats qui avaient eu lieu dans le dernier Synode, accusait nettement M. Astié de se déclarer partisan de la nouvelle théologie dite indépendante. Après avoir cité quelques phrases détachées des écrits de ce professeur, il ajoutait : « Je sais bien que M. Astié a déclaré au Synode qu'il signe la profession de foi de l'Eglise libre. Mais je ne puis croire que cette profession laisse passer de telles énormités. » L'auteur anonyme aurait voulu qu'on examinât si M. Astié faisait honneur à sa signature, ce qui eût été, pensait-il, le vrai moyen de rassurer l'Eglise. Il estimait que les résolutions du Synode avaient l'air d'accorder un laisser-passer à la théologie indépendante. A son sens, cette résolution « consacrait désormais l'alliance entre l'Eglise libre et la théologie indépendante. »

La *Lettre* publiée en 1873 devait être suivie en 1875 de deux courtes brochures portant ce titre significatif : *Le rationalisme dans l'Eglise libre du canton de Vaud*. La première renfermait sous cette rubrique : *Opinions théologiques de M. Astié, professeur à la Faculté de théologie de l'Eglise libre*, des extraits de l'ouvrage intitulé : *La théologie allemande contemporaine*, sur l'Ecriture sainte et sur la personne de Christ. L'opinion d'un pasteur de l'Eglise libre sur la personne du Saint-Esprit permet à l'auteur d'appuyer l'accusation de rationalisme qu'il formule contre l'Eglise libre.

Dans la seconde brochure, l'auteur anonyme constate que M. Astié a trouvé un défenseur dans la personne d'un pasteur de l'Eglise libre écrivant dans le *Chrétien évangélique*. Il s'efforce donc de prouver, par des citations nouvelles, le bien-fondé de ses premières accusations. Mais si le ton de l'auteur avait été relativement calme dans ses premiers écrits, dans ce dernier, il trahit une irritation singulièrement regrettable dans des circonstances aussi graves. En dernier lieu, il invoque, à l'appui de ses accusations, une thèse récem-

ment publiée et soutenue par un étudiant de la Faculté libre sur la tradition biblique du déluge. La conclusion auquel arrive l'anonyme est formelle : « Vous le voyez donc, frères de l'Eglise libre, *le rationalisme est dans votre Eglise*[1]. Il y est d'autant plus sûrement qu'on s'applique à le dissimuler et que vos chefs osent en prendre la défense. »

On comprend facilement l'émotion causée par ces écrits dont l'auteur, après avoir parlé comme membre de l'Eglise libre, semblait, dans sa dernière phrase, signifier que cette Eglise n'était plus celle à laquelle il s'était rattaché autrefois, mais une autre Eglise qu'il avait dû quitter par fidélité au vrai christianisme. La surprise égalait l'émotion, et cette surprise était encore augmentée par un besoin très naturel de percer le mystère qui enveloppait la personne de l'auteur.

X

La position de la Commission des études devenait singulièrement délicate. D'un côté, elle recevait des lettres des conseils d'Eglise de Sainte-Croix et des Granges de Sainte-Croix témoignant des inquiétudes que soulevait au sein de ces Eglises l'enseignement théologique de M. Astié. Les conseils d'Eglise de Missy-Grandcour et de Nyon lui écrivaient dans le même sens. Et M. Astié ayant prêché à Lausanne, le 13 février 1876, son sermon devenait le motif de nouvelles plaintes. La Commission, dans le but de rassurer les Eglises, demandait l'impression de ce sermon ; mais M. Astié refusait d'accéder à cette demande[2]. Néanmoins la Commission, dans son rapport au Synode d'Aigle (mai 1876), déclarait que, durant l'année écoulée, l'enseignement théologique de la Faculté avait été, comme toujours, l'objet de son attention vigilante. En assistant aux cours, elle s'était assurée du tra-

[1] Phrase soulignée dans la brochure en question.

[2] Procès-verbaux de la Commission des études, 15 mars 1876.

vail consciencieux des professeurs et de la conformité de leur enseignement avec la profession de foi de l'Eglise.

Cependant, après le rapport de la Commission d'examen sur la gestion de la Commission des études, le président du Synode donna lecture :

1° D'une proposition de MM. Sautter et van Berchem conçue en ces termes : « Une Commission de sept membres, nommée par le Synode, sera chargée de revoir tout ce qui concerne notre Faculté de théologie, et devra présenter son rapport au Synode prochain. Les points sur lesquels portera d'une manière spéciale son examen sont : l'organisation, les méthodes et les branches d'enseignement, la conformité de cet enseignement avec la profession de foi de notre Eglise, la possibilité et la convenance de contracter une alliance avec d'autres Facultés de la Suisse romande, etc. »

2° D'une lettre signée de dix-neuf membres de l'Eglise de Missy-Grandcour adressée au Synode. Après avoir exprimé la crainte que le libéralisme théologique n'eût déteint sur nous en quelque mesure, et que dans notre Faculté de théologie il ne fût attribué à la critique, à la science une importance exagérée et une autorité que l'on semblait accorder à un moindre degré à l'Ecriture sainte, cette lettre demandait que le Synode portât une sérieuse attention sur cet objet et prît telle décision qu'il jugerait efficace pour remédier à un état de choses déploré par les signataires.

Cette lettre fut mise en discussion avec la proposition Sautter et van Berchem. M. Philippe Mermod, de Sainte-Croix, appuya par un discours écrit la pétition de Missy.

M. le professeur Porret donna lecture de la déclaration suivante, que le Synode invita la Commission synodale à porter à la connaissance des Eglises :

« Le Conseil de la Faculté de théologie a reçu communication de deux lettres adressées à la Commission des études, — l'une du conseil de l'Eglise de Missy-Grandcour, — l'autre des conseils réunis des Eglises de Sainte-Croix et des Granges

de Sainte-Croix. Ces deux lettres expriment des craintes au sujet de l'enseignement et des tendances de la Faculté.

» Ce que l'on craint, c'est « une disposition à mettre par-
» tout des points d'interrogation, à démolir plutôt qu'à édi-
» fier. »

» Ce que l'on craint, c'est « une tendance critique mettant
» plus de soin à combattre telles vues traditionnelles sur
» l'inspiration ou à renverser telle théorie sur la personne de
» Christ, qu'à nourrir nos futurs pasteurs de la Parole de
» Dieu et à les mettre en communication personnelle et vivante
» avec la personne du Sauveur. »

» Ce que l'on craint encore, c'est que « la critique scienti-
» fique ne reste plus la servante de la foi, mais s'en constitue
» le juge, et que les étudiants n'en viennent à s'imaginer
» que pour eux la spéculation scientifique est l'essentiel et
» peut remplacer la vie. »

» Comme ces craintes ont été exprimées officiellement par des conseils d'Eglise, le Conseil de la Faculté a décidé, non seulement de les examiner avec soin, ce qu'il aurait fait en tout cas, même s'il n'avait reçu qu'une communication purement individuelle, mais encore d'y répondre dans la prochaine session du Synode, si la question de l'enseignement de la Faculté y est soulevée.

» Ces craintes sont graves. Elles soupçonnent les professeurs de se servir de la science pour détruire la foi. Elles s'attaquent, par conséquent, à leur foi elle-même : car il est évident que, s'ils sont des croyants, il n'est pas possible qu'ils se servent de la science comme d'une arme contre leur propre foi.

» Ces craintes si graves sont-elles justifiées ? Elles s'appuient sur un ouvrage de M. le professeur Astié, intitulé : *La théologie allemande contemporaine*, et sur une thèse présentée à la Faculté par M. William Rivier, sous le titre de : *La tradition biblique du déluge*. Quant à ce dernier point, la Faculté n'a pas à répondre, puisqu'elle déclare expressément

« n'être pas responsable des opinions émises dans les thèses » qui lui sont présentées. » Quant au premier de ces ouvrages, le Conseil de la Faculté n'a pas non plus à s'en occuper directement, car il n'a pas à discuter les opinions de l'un de ses membres.

» Ce qu'il peut faire seulement, c'est de procéder à son examen de conscience relativement aux tendances qui sont attribuées à l'enseignement de la Faculté.

» Après l'avoir fait sérieusement, il estime pouvoir déclarer que cet enseignement repose sur la foi de l'Eglise, à laquelle chacun des membres de la Faculté donne son adhésion cordiale, et que, par conséquent, les craintes exprimées à cet égard ne sont pas fondées.

» 1. L'enseignement de la Faculté ne dénote point chez eux une disposition à démolir plutôt qu'à édifier. Ce qu'ils démolissent, c'est ce qu'ils jugent erreur. Ce qu'ils édifient, c'est ce qu'ils jugent vérité, et s'ils travaillent à démolir l'erreur, c'est en vue d'édifier la vérité. Ils répudient hautement toute connexion entre leurs vues et celles du soi-disant christianisme libéral.

» 2. L'enseignement de la Faculté ne dénote point chez eux une tendance critique s'appliquant surtout à combattre certaines vues traditionnelles sur l'inspiration ou certaines théories sur la personne de Christ. Ils ont sans doute à parler dans plusieurs cours de l'inspiration de l'Ecriture et de la personne de Jésus-Christ ; mais ces sujets n'empiètent nullement sur les autres : ils n'ont que la place qui leur est nécessaire. Quant à la tendance critique, que l'on craint qu'ils ne suivent dans ces questions-là, les membres du Conseil doivent déclarer qu'ici, comme dans le reste de leur enseignement, ils ne tendent qu'à une chose, savoir à rechercher et à établir la vérité. Conformément aux principes fondamentaux de la Réformation, ils admettent pleinement la justification par la foi en Christ et l'autorité normative de l'Ecriture sainte inspirée de Dieu.

» 3. Enfin, en ce qui concerne la crainte que la critique scientifique ne cesse d'être la servante de la foi et ne s'en constitue le juge, le Conseil de la Faculté se trouve très embarrassé de répondre, car il n'admet pas qu'il y ait de conflit possible entre la foi chrétienne et la science par laquelle l'Eglise travaille à se rendre compte de sa foi. »

Ch. Porret, *président* ; C.-O. Viguet, *secrétaire* ;
Fréd. Rambert ; J.-F. Astié.

M. Terrisse était absent pour cause de santé.

M. *Astié* s'adressa ensuite au Synode dans un discours écrit dont nous extrayons le passage suivant :

« Je déclare que, dans le présent comme dans le passé, j'adopte la profession de foi de l'Eglise libre. Si malheureusement il venait à en être autrement dans l'avenir, je ne laisserais à personne le mérite de faire cette découverte en examinant mes écrits à la loupe. Je partage la foi de l'Eglise, je vis exactement de la même foi religieuse que le plus ignorant et le plus simple d'entre nous. Il y a un quart de siècle que je la défends, m'efforçant de la rendre accessible à tous. Pour moi, comme pour les moins théologiens d'entre vous, il n'y a d'autre salut qu'en la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, union parfaite de la divinité et de l'humanité, le seul nom donné aux hommes par lequel nous puissions être sauvés.

« Pour toutes les vérités religieuses qui se saisissent par le cœur et par la conscience, je me sens en parfaite communauté de sentiments avec vous. Les espérances chrétiennes ont été les miennes depuis le moment où je me suis connu ; grâce à Dieu, elles n'ont cessé d'aller en se raffermissant pendant les combats de la vie et de la pensée ; c'est avec elles que je désire quitter ce monde pour aborder ces demeures éternelles où toutes les divisions auront pris fin, alors que, consommés dans l'unité d'un même corps, nous connaîtrons comme nous avons été connus.

» Ici je désire être bien compris, je ne viens point faire devant vous la prière du pharisien qui se croit meilleur que le reste des hommes. Ceux qui me reprochent d'avoir trop d'esprit critique peuvent être certains que j'en conserve quelque peu à mon usage personnel ; j'ai souvent songé à me critiquer moi-même en public et je vous assure que les critiques auxquelles je me livrerais sur ma personne et mes écrits seraient plus convaincantes que celles que l'on essaie et porteraient autrement coup. Les points faibles me sont mieux connus qu'à personne. Néanmoins je crois pouvoir réclamer une petite place dans cette catégorie moyenne de croyants qui ne renient pas ouvertement leur foi par leurs œuvres, au jugement de la charité, dans le sein d'une Eglise de professants prenant au sérieux l'exercice de la discipline fraternelle.

» Si donc, contrairement à mes intentions, il m'était malheureusement arrivé de donner des occasions légitimes de scandale au plus faible, au plus petit d'entre nous, dont je me suis toujours donné pour mission de défendre la cause, je serais le premier à le regretter, à le déplorer. Ce serait à ceux qui sont spirituels qu'il appartiendrait de distinguer entre la cause sainte de la liberté scientifique sur la base d'une foi positive, et l'avocat mal inspiré ou imprudent qui en aurait compromis le triomphe[1]. »

XI

Après ces déclarations, une longue discussion s'engagea, au cours de laquelle M. Porret retraça la caractéristique du soi-disant libéralisme religieux. A la votation, le Synode, après s'être prononcé sur les diverses propositions restées en délibération, adopta celle de MM. J. Favre et Armand Vautier rédigée définitivement comme suit :

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 195, 1er juin 1876.

« Le Synode, tenant compte des inquiétudes qui se sont manifestées dans quelques Eglises touchant l'enseignement de la Faculté,

» Après avoir entendu la déclaration de la Faculté répudiant toute solidarité avec le libéralisme théologique; après avoir entendu, en outre, la déclaration de M. le professeur Astié;

» Vu les articles 74 à 91 du règlement du Synode et de ses Commissions.

» Exprime son entière confiance dans la prudence et la fidélité de la Commission synodale et de la Commission des études, pour maintenir la foi de l'Eglise et la liberté scientifique nécessaire aux professeurs de la Faculté et compatible avec sa profession de foi.

» Il constate de plus que, si des Eglises particulières ou des membres isolés ont des sujets de crainte à l'endroit de l'enseignement de la Faculté, ils peuvent les porter devant les Commissions compétentes, le Synode demeurant au reste juge en dernier ressort de la gestion de ses Commissions.

» Il invite enfin les Commissions compétentes à prendre les mesures qu'elles jugeront les plus propres à rassurer les frères qui ont manifesté des inquiétudes. »

Sous l'impression que lui laissait toute la délibération sur ce grave sujet, et dans le sentiment que la décision prise l'avait été sous l'influence de l'Esprit de Dieu dans la vérité et la charité, l'assemblée entonna le cantique de Luther, *C'est un rempart que notre Dieu,* et se joignit à une prière prononcée par M. Alexis Reymond[1].

Bien des années devaient s'écouler avant que des sujets aussi douloureux vinssent de nouveau agiter les Eglises et préoccuper le Synode.

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 195, 1er juin 1876. — Ibid., n° 197, 1er juillet 1876.

XII

Il était à craindre que, malgré le vote significatif du Synode d'Aigle en faveur de la Faculté libre de théologie, il ne restât dans plusieurs esprits des doutes sur le caractère de l'enseignement donné dans cette Faculté. Ce sont ces doutes ou, du moins, ces hésitations, que, dans la séance annuelle d'ouverture des cours, le 5 octobre 1876, le président de la Commission des études s'efforçait de dissiper en disant : « Il y a chez plusieurs une certaine désaffection à l'endroit de la Faculté, des inquiétudes sur le présent, des craintes pour l'avenir. Nous pensons que ces frères ont tort de nous retirer leur concours et leur sympathie et nous ne craignons pas d'affirmer que l'objet de la foi de notre Eglise est aussi celui de l'enseignement de nos professeurs, savoir Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié ; mais les malentendus subsistent et nous n'avons pas le pouvoir de les dissiper. Eh bien, que les amis de la Faculté ne se laissent pas aller au découragement, mais qu'ils serrent les rangs pour la défendre. Que les pasteurs en particulier, dont un grand nombre sont sortis de cette institution, profitent de toutes les occasions pour défendre sa cause ; qu'ils ne l'oublient pas dans leurs prières publiques et particulières, et, l'arbre se faisant connaître par ses fruits, il sera manifeste à tous que Dieu est au milieu de nous[1]. »

Par une singulière coïncidence, c'était précisément à M. Astié que, cette année-là, incombait la tâche de prononcer le discours de rentrée des cours. Suivant l'ordre de rotation établi entre MM. les professeurs, il était appelé à présider le Conseil de la Faculté pendant l'année scolaire 1876 à 1877.

Circulaire de la Commission des études, n° 37, novembre 1876.

M. Astié avait pris pour sujet : *L'Eglise libre du canton de Vaud, son passé, son présent, son avenir*. Ce cadre vaste et flexible lui offrait l'occasion de s'expliquer catégoriquement sur toutes les questions à l'ordre du jour dans le monde religieux : « Nos pères, dit-il, réussirent à se mettre d'accord sur l'essentiel, la religion, tout en accordant la liberté théologique indispensable à la science. Le drapeau de la liberté chrétienne a servi d'abri au berceau de l'Eglise vaudoise. S'éloigner des Eglises ayant une foi chrétienne compatible avec la liberté théologique, c'est tomber en plein dans ce rationalisme qu'on prétend fuir ; on en devient d'autant plus aisément la victime qu'on le connaît moins. Nos fondateurs ont placé à la base de cette Eglise une conception de l'Evangile claire, positive, mais aussi large, populaire : sans sacrifier en rien les droits imprescriptibles de la foi, elle respecte ceux de la science ; nous sommes pleinement autorisés à examiner toutes les prétentions de celle-ci avec le calme d'un fidèle se disant qu'il ne saurait y avoir de vérité contre la vérité. A l'heure où, en tous pays, les chrétiens sentent le besoin de s'établir sur ce terrain solide, nous ne répudierons pas les précieux privilèges dont nous avons joui dès le berceau. Non, non, nous ne sommes ni atteints, ni entamés par les dangers du jour ; nous sommes placés dans une position qui les domine et les prévient : l'Eglise libre possède une religion, une foi, elle laisse à chacun le soin de faire sa théologie. »

Dans son discours, M. Astié ne croyait pas devoir s'adresser uniquement à des maîtres et à des élèves, mais aussi à une classe de personnes qui se distinguaient parmi les plus zélées pour les intérêts de l'Eglise libre, mais qui, selon lui, avaient le tort de s'alarmer trop aisément au moindre désaccord qui éclatait entre ses membres. Il importait de ne pas prendre les agitations inévitables de la vie pour les agonies et les convulsions de la mort. Pour assurer son avenir, l'Eglise libre devait donc se tenir étroitement collée aux

principes qui inspirèrent ses fondateurs, aussi chrétiens que larges. Il fallait travailler à résoudre au point de vue de Dieu tous les problèmes qui tourmentent l'intelligence, chercher une réponse aux diverses questions que pose la conscience, trouver un remède aux angoisses qui déchirent le cœur humain ; il importait avant tout d'*oser être théologien!* Et M. Astié terminait l'appel qu'il adressait ainsi au public qui l'entourait par ces mots: « Gravissons le sentier étroit qui conduit vers les cîmes, les yeux fixés sur l'étoile qui brille au terme de la course, l'étoile de Bethléem ; suivons-en fidèlement la lueur sans regarder la terre. »

Parmi les auditeurs de M. Astié, l'un d'eux, le délégué de la Commission d'évangélisation, M. Perrelet, pasteur de l'Eglise d'Yverdon, s'écria: « Cette fois, nous avons sujet de nous déclarer satisfaits.... La théologie de notre cher professeur n'est pas autre chose que le Christ vivant, avec lequel chaque âme doit faire une connaissance personnelle. Pas de crédo tout fait, qu'on accepte de confiance pour se dispenser de sonder son cœur et de sonder la Parole de Dieu. Pas de système théologique semblable à une collection de plantes sans vie, étendues artistement dans un herbier. Pas de Christ extérieur, qu'on se contente de contempler de plus ou moins loin et auquel on rend des hommages douteux ; mais le Christ intérieur, renouvelant notre vie, formant notre individualité, nous pénétrant de son esprit[1]. »

Il ne faudrait cependant pas croire que les auditeurs de M. Astié fussent tous aussi satisfaits de son discours que le délégué de la Commission d'évangélisation. En effet, peu après l'ouverture des cours de la Faculté, un pasteur de l'Eglise libre publiait une seconde édition d'une brochure parue d'abord en 1874 sous ce titre : *De l'affaiblissement de l'autorité de la sainte Ecriture*. Dans cette première édition aucun nom propre n'était cité ; aucun docteur n'était nomi-

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 37, novembre 1876.

nativement pris à partie ; aucune Eglise n'était spécialement désignée comme atteinte par le *libéralisme*.

En 1877, dans la seconde édition, dès les premières lignes, M. Astié est nommé et l'Eglise libre est envisagée comme atteinte du mal que l'auteur s'applique à combattre. *La théologie nouvelle est entrée chez nous,* dit-il. Les accusations se formulent avec une précision absolue et, à en juger par là, le vote par lequel le Synode d'Aigle avait exprimé naguère son entière confiance dans l'enseignement de la Faculté de théologie aurait été le résultat d'un prodigieux malentendu ou d'une méconnaissance des faits non moins extraordinaire. Nous ne croyons pas cependant que tel ait été le sentiment général dans l'Eglise libre.

XIII

La période que nous étudions ne se distingue pas de la précédente seulement par ses préoccupations dogmatiques, elle s'en distingue encore par l'attention qu'elle donne aux questions ecclésiatiques.

Grâce au silence qui s'était fait depuis longtemps sur ces questions, les convictions s'étaient quelque peu affaiblies, et cet affaiblissement s'était manifesté, en particulier en 1877, par des défections éclatantes. Plusieurs pasteurs français, et, à leur tête, M. E. Bersier, pasteur de l'Eglise libre à Paris, étaient entrés dans l'Eglise officielle et avaient publié, pour justifier leur démarche, des brochures et des articles de journaux. Ils sollicitaient ainsi l'examen de leurs opinions. Nous n'aurions pas à entrer dans ce débat, si la position nouvelle prise par M. Bersier n'avait été hautement et publiquement approuvée par un certain nombre de jeunes ministres de notre pays, anciens élèves de la Faculté libre. La démarche de ces derniers devait réveiller au milieu de nous une agitation qui paraissait dès longtemps calmée.

Dans le discours prononcé par lui à la séance de rentrée de la Faculté, en octobre 1877, M. le professeur Rambert dirigea l'attention de ses auditeurs sur les préoccupations du moment, et il le fit en analysant, à un point de vue critique, la brochure de M. Bersier sur *L'Eglise*.

En opposition aux principes proclamés par le pasteur de Paris, le professeur de Lausanne proclamait la nécessité pour l'Eglise de vivre de sa vie propre. « Il faut que les chrétiens s'affranchissent résolument de la tutelle de l'Etat ; qu'ils se contentent, comme chrétiens et comme Société religieuse, de la jouissance du droit commun. Aussi longtemps que subsiste l'intervention de l'Etat, les principes les meilleurs sont faussés dans leur application et les abus se perpétuent. »

M. Rambert faisait remarquer que les arguments invoqués par M. Bersier, et par ceux qui avaient adopté la même marche que lui, n'étaient pas de nature à nous attirer dans la même voie qu'eux et il concluait par ces mots : « Si nous croyons à la nécessité d'une transformation profonde dans l'ordre ecclésiastique, si nous avons reconnu que le développement de la foi et de la vie chrétienne au sein de l'Eglise y est directement intéressé, sachons demeurer fidèles à notre conviction, pratiquement aussi bien que théoriquement, dussions-nous longtemps encore ne former dans notre pays qu'un petit groupe du petit troupeau [1]. »

C'est sans doute sous le coup des préoccupations de cette nature que, l'année suivante, la Commission synodale, dans son rapport au Synode, rappelait que, si les questions de la souveraineté de Christ sur son Eglise et de la profession de la foi individuelle étaient mieux comprises parmi nous qu'elles ne l'étaient au début, nous avions moins de décision, de fermeté, moins d'élan que nos devanciers. Dans cette même session, le Synode adoptait la proposition suivante faite par l'un des jeunes pasteurs de l'Eglise : « Le Synode, considé-

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 40, novembre 1877.

rant qu'il est nécessaire que les étudiants de notre Faculté soient bien au courant de nos principes ecclésiastiques, invite la Commission des études à examiner comment ce vœu pourrait être réalisé [1]. »

Les mêmes préoccupations se font jour l'année suivante dans le rapport de la Commission synodale : « L'Eglise libre a à conserver la place importante que le Seigneur lui a assignée dans notre pays ; elle a une position à maintenir et une œuvre à faire. Elle doit proclamer, par l'exemple, par la parole, par le fait même de son existence, son principe propre, l'unique souveraineté de Christ sur l'Eglise et l'indépendance complète de celle-ci à l'égard de tout pouvoir humain. Elle doit être un témoin de la saine doctrine, affirmer et prêcher l'Evangile de la grâce, la bonne nouvelle du salut par la croix de Christ, etc [2]. »

En 1881 encore, dans le discours prononcé par lui à la rentrée de la Faculté, M. le professeur Astié reprenait le même thème en dégageant de l'*Essai sur la manifestation des convictions religieuses*, les deux idées importantes qu'il renferme : l'individualisme chrétien et l'idée des droits de la sincérité. La séparation de l'Eglise et de l'Etat est la conséquence nécessaire de ces principes [3].

XIV

On connaît les débuts plus que modestes de la bibliothèque de la Faculté libre ; longtemps, elle ne reçut que des encouragements trop rares, des dons trop faibles en livres ou en argent. Cependant, elle se développait, et en 1869 elle comptait déjà 8500 volumes. Le rapport de la Commission des études de cette année-là rendait l'hommage le plus mérité à

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 206, 22 mai 1878.
[2] Circulaire de la Commission des études, n° 52, 27 octobre 1881.
[3] Circulaire de la Commission synooale, n° 214, 5 juin 1879.

l'homme qui avait consacré à la bibliothèque une partie de son activité savante et dévouée, M. le professeur Chappuis. Grâce à lui un catalogue avait été dressé, imprimé ; il sortait de presse et il allait rendre profitables à tous, étudiants et ministres, les richesses déposées sur les rayons de la bibliothèque. Malheureusement, celle-ci ne devait plus jouir longtemps des soins si éclairés de M. Chappuis. Toutefois, en mourant, il voulut lui donner un dernier et éclatant témoignage de sa bienveillance en lui léguant la majeure partie, soit 4800 volumes, de sa bibliothèque particulière.

En voyant la bibliothèque prendre un développement si réjouissant, la Commission des études éprouvait cependant quelque inquiétude. Comment, en effet, loger dans un local qui devenait de plus en plus insuffisant, les trésors que la générosité de membres et d'amis de l'Eglise entassait sur les rayons ? Ce souci se manifestait à chaque accroissement de fortune et nous en trouvons l'écho dans les circulaires de la Commission.

Il devait être pourvu aux besoins signalés. En 1872, un noble et généreux jeune homme, M. Gabriel de Rumine — dont l'éducation s'était faite à Lausanne, et qu'une mort prématurée devait ravir à l'affection des siens — témoignait de l'intérêt qu'il portait à la Faculté libre en lui léguant une somme de 100 000 francs, que les droits du fisc devaient réduire à 62 032 francs. Pendant un temps, la Commission dut même se demander si jamais la Faculté entrerait en possession de cette somme, et, lorsque la question fut tranchée par l'affirmative, la nécessité de pourvoir aux dépenses régulières de la Faculté, diminua, d'année en année, le capital disponible[1]. En 1875, le Synode, sur la proposition de la Commission des études, prenait la résolution suivante :

« Vu la convenance d'agrandir prochainement le local de la bibliothèque, et de conserver d'une manière toute spéciale

[1] Circulaire de la Commission des études, n° 28, 22 novembre 1873.

le souvenir du généreux donateur qui a voulu, par un legs considérable, témoigner l'intérêt qu'il portait à notre Faculté de théologie, la Commission des études est autorisée à entrer en pourparlers avec la Société du Maupas, en vue de l'agrandissement du local de la bibliothèque, et à employer dans ce but ce qui reste du legs de Rumine, soit la somme de 20 000 francs [1]. » Ensuite de cette décision, le local de la bibliothèque fut pourvu d'un appendice, situé au nord du bâtiment primitif, et qui put être utilisé dès le printemps de 1876.

En 1874, la bibliothèque avait presque doublé depuis cinq ans ; le nombre des volumes était en dernier lieu de 16 268. Un tel accroissement nécessitait un travail toujours plus considérable. Aussi la Commission des études se vit-elle appelée à confier ce travail à un bibliothécaire spécial qui pût y consacrer plus de temps que cela n'était possible à un professeur ou à un étudiant. M. *Ernest Chavannes*, un bibliophile distingué, qui avait déjà rendu beaucoup de services à la bibliothèque, voulut bien accepter ces laborieuses fonctions [2]. Sous ses soins éclairés, la bibliothèque continua à s'accroître et, en 1883, elle comptait 19 000 volumes.

En terminant ce chapitre, un mot encore sur les écoles primaires dirigées par les Eglises de Lausanne, d'Yverdon (Oratoire), de Château-d'Œx et des Ormonts. Dans son rapport au Synode de 1869, la Commission des études constatait que ces écoles continuaient à prospérer. Mais, à partir de cette époque, elles ne sont plus mentionnées dans les rapports de cette Commission. C'est la Commission synodale qui, par le règlement synodal, a, dès lors, été investie de la surveillance sur les écoles primaires libres.

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 191, 4 juin 1875.
[2] Circulaire de la Commission des études, nº 31, 20 novembre 1874.

Il n'est peut-être pas inutile de dire ici pourquoi j'ai donné à cette troisième partie un titre qui pourrait étonner quelques lecteurs. Mais l'entrée de l'Eglise libre dans le champ de la mission chez les païens m'est apparu comme un fait d'une si grande importance, que je l'ai cru tout à fait propre à caractériser cette période de l'histoire. Cette œuvre, qui paraissait si fort au-dessus des forces et des ressources de l'Eglise, lui a donné une impulsion nouvelle et bénie, facile à constater dans les différentes branches de son activité. La Faculté de théologie, en particulier, sans jamais perdre de vue son but premier, n'est-elle pas devenue, en quelque sorte, le séminaire des futurs missionnaires ?

Quatrième période.

LA VIE DANS LA LIBERTÉ : PÉRILS ET DÉLIVRANCES

1884-1897

CHAPITRE PREMIER

La Faculté de théologie.

I

Le vide causé dans les rangs des professeurs de la Faculté par la mort de M. Viguet devait être comblé sans retard. Le jury, chargé de repourvoir la chaire de *théologie historique*, fut convoqué pour le jeudi 26 avril 1883. Son choix se porta sur M. *Henri Lecoultre* qui, pendant la maladie de M. Viguet et durant les mois qui suivirent sa mort, avait été son suppléant. Les fortes études de M. Lecoultre dans la Faculté, en Allemagne et en France, où il avait pris sa licence en vue du professorat en théologie, la confiance qu'il inspirait à M. Viguet et l'expérience faite pendant trois trimestres de ses aptitudes pour l'enseignement qui lui serait confié, tout avait donné au jury l'assurance que cette partie si importante des études théologiques se trouverait encore en bonnes mains dans la Faculté.

En présentant son nouveau collègue aux étudiants, M. le professeur Gautier se sentit pressé de rendre hommage à la mémoire de M. Viguet. « Comment, dit-il, ne penserions-nous pas à lui en ce jour, nous qui avons eu le privilège de le connaître et de l'aimer ? Comment ne remercierions-nous pas Dieu, aujourd'hui encore, de ce qu'il nous l'avait donné,

tout en nous inclinant devant la volonté suprême qui nous l'a enlevé ? Nous l'aimions, nous le respections, et nous gardons à sa mémoire un souvenir de profonde vénération. » A son tour, le nouveau professeur, après avoir exposé l'esprit dans lequel il désirait enseigner, et, tout d'abord, étudier la théologie historique, rappela que son prédécesseur « possédait à un degré bien remarquable l'art de se libérer des vains soucis et des terreurs vaines qui empêchent d'agir. Il savait, lui l'homme réservé, naturellement porté à la retraite, il savait, quand quelque œuvre se présentait à lui comme un devoir, y entrer avec simplicité de cœur et une inébranlable confiance dans le secours divin. » Et M. Lecoultre exprimait en terminant le désir qu'il avait de s'inspirer, à cette heure solennelle, des mêmes dispositions [1].

II

En 1884, l'*Ecole préparatoire* poursuivait sa marche sous les soins dévoués de son directeur, M. Favrod-Coune. Ses douze élèves étaient partagés en deux divisions. En 1885, le nombre des élèves descendait à huit et, pour diverses raisons, l'attention du Synode était attirée sur cette Ecole. La Commission des études croyait qu'il n'était pas inutile de rappeler qu'elle avait fait ses preuves ; que les pasteurs qui y avaient été préparés étaient la meilleure des démonstrations en sa faveur. « La raison d'être de cette Ecole, ainsi s'exprimait la Commission dans son rapport, c'est d'ouvrir aux jeunes gens qui n'ont pas fait d'études classiques régulières une porte d'entrée dans la Faculté de théologie. Est-il désirable, oui ou non, de faciliter l'accès des études théologiques à des jeunes gens qui n'ont pas obtenu leur baccalauréat ? On peut se le demander en présence des attaques assez vives et quasi-offi-

[1] Circulaire de la Commission des études, n° 59, 14 novembre 1883.

cielles dirigées en France et ailleurs contre le mode de recrutement des Facultés indépendantes de la Suisse romande. A cette question, nous répondons oui, quand bien même nous préférons voir inscrits sur nos registres des bacheliers ès lettres. Voici nos principaux motifs : une vocation sérieuse pour le ministère ne se manifeste guère avant l'âge de dix-sept ou dix-huit ans ; il est donc fâcheux d'exclure d'avance tout jeune homme qui n'aurait fait jusqu'alors ni latin, ni grec. A ce motif capital d'ordre religieux s'en ajoute un autre d'ordre social : nous vivons en pleine démocratie ; ne fermons donc pas l'entrée de notre corps pastoral à des jeunes gens que la position de leur famille a écartés des études classiques. Un troisième motif est d'ordre physique : l'expérience montre malheureusement qu'après avoir traversé les années d'études telles qu'elles sont organisées chez nous et ailleurs, une forte proportion de jeunes gens est atteinte d'anémie ; il est donc prudent d'introduire graduellement, par le canal de l'école préparatoire, une sève nouvelle [1]. »

Mais au moment où la Commission des études plaidait aussi chaudement la cause de l'Ecole préparatoire, cette dernière allait être ébranlée et son existence sérieusement compromise par la mort de l'homme qu'on pouvait appeler son vrai fondateur. Le 25 août 1886, M. Favrod-Coune était retiré subitement de ce monde. Sa mort était une perte irréparable pour l'Ecole dont il s'était occupé depuis trente années et dont il était devenu en quelque sorte la personnification. Au dernier Synode auquel il avait assisté, celui de mai 1886, M. Favrod-Coune, dans l'intéressant discours qu'il avait prononcé sur l'histoire et le caractère à la fois provisoire et pourtant nécessaire de l'Ecole, avait, par deux fois, comparé celle-ci à une famille dont il était le *père*. Il n'y aurait pas eu d'expression plus exacte pour caractériser ce qu'il était pour elle [2]. Grandes furent alors les anxiétés de la Commission

[1] Synode de 1886. Compte rendu.
[2] Circulaire de la Commission des études, nº 68, novembre 1886.

des études appelée, à bref délai, à pourvoir à un enseignement provisoire. Mais M. J.-J. Faure, le collègue dévoué de M. Favrod-Coune pendant plus de vingt ans, et son suppléant dans la direction de l'Ecole pendant la longue maladie qu'il avait faite en 1873 et 1874, voulut bien, encore cette fois, remplacer le regretté directeur.

A la suite du décès de M. Favrod-Coune, la Commission des études, mise en demeure de prendre une décision formelle, arriva, après un examen approfondi de tout ce qui concernait l'Ecole, aux deux conclusions suivantes : 1° L'Ecole préparatoire, qui a déjà rendu de si grands services, doit être maintenue, malgré le petit nombre de ses élèves actuels. 2° Il convient de la conserver sur ses anciennes bases ; tout en donnant le plus grand soin à l'étude des langues, il faut renoncer à préparer nos élèves pour le baccalauréat [1].

III

En 1883, M. Faure, dont la santé était déjà fort atteinte, avait demandé à la Commission des études d'être déchargé des fonctions qu'il remplissait dans l'Ecole préparatoire. Cependant, en 1885, sa santé s'étant quelque peu raffermie, il ne voulut pas abandonner toute activité dans l'Ecole et il y conserva l'enseignement du grec classique dans la première division. Nous venons de voir comment, en 1886, il remplaça provisoirement M. Favrod comme directeur. Il ne devait pas tarder à le suivre dans la tombe. A la fin de septembre 1887, il quittait ce monde sans avoir eu la consolation de remettre la direction de l'Ecole à laquelle il avait consacré ses dernières forces à M. *Charles Bieler,* qui avait été désigné pour lui succéder et dont il avait salué avec joie la nomination.

[1] Synode de 1887. Compte rendu.

Au moment d'entreprendre la tâche à laquelle il avait été préparé par des fonctions analogues dans l'Ecole des Batignolles, à Paris, M. Bieler fut arrêté par une grave maladie. Dans l'obligation de lui trouver inopinément un remplaçant temporaire, la Commission des études s'adressa à M. *Alfred Schroeder,* licencié de la Faculté, qui fut appelé à remplir ces fonctions pendant le semestre d'hiver. L'Ecole préparatoire se réorganisa alors avec cinq maîtres spéciaux outre le directeur provisoire. La santé de M. Bieler s'étant heureusement raffermie, ce dernier put, à la rentrée d'octobre 1888, prendre en mains la direction régulière de l'Ecole. Elle ne comptait alors que cinq élèves, dont deux admis à l'essai. Aussi la Commission des études jugeait-elle à propos d'expliquer et de justifier cette situation. « La nature de cette Ecole l'exposera toujours, plus qu'aucun autre établissement d'instruction, à de grandes fluctuations dans le nombre de ses élèves. On sait en effet qu'elle a pour but de répondre à des situations exceptionnelles, en préparant des jeunes gens qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu suivre la filière régulière des études classiques [1]. »

Les préoccupations et les anxiétés de la Commission des études au sujet de l'Ecole préparatoire devaient s'accentuer de plus en plus. Malgré les capacités et le dévouement du nouveau directeur, cette Ecole ne paraissait pas devoir survivre longtemps encore à l'ébranlement causé par la mort de M. Favrod-Coune. En 1889, elle ne possédait plus que deux élèves. Ne voyant pas arriver de nouvelles inscriptions, la Commission se demandait si l'on pouvait maintenir une institution qui avait rendu de grands services, mais qui était une charge aussi considérable pour les Eglises [2] ?

L'année suivante, la même note se fait encore entendre et l'Ecole préparatoire est toujours pour la Commission un objet de souci ; « non pas, dit cette dernière, pour sa direc-

[1] Synode de 1889. Compte rendu.

[2] Circulaire de la Commission des études, nº 77, novembre 1889.

tion confiée à un homme éminemment qualifié ; mais nous sommes inquiets du petit nombre des étudiants.... Aussi, considérant d'un côté la pénurie des élèves, de l'autre le chiffre des dépenses, nous nous demandons si celles-ci sont proportionnées au résultat obtenu ? Nous ne concluons qu'en priant le Chef suprême de l'Eglise de nous éclairer, et, si c'est sa volonté que l'Ecole continue, de nous le montrer en nous envoyant un nombre suffisant d'élèves et surtout d'élèves doués des aptitudes nécessaires[1]. »

Dans ces conditions, il était difficile que l'Ecole continuât sur le même pied. Aussi, dès le mois de septembre 1890, la Commission des études annonçait que, par suite de la démission de M. Bieler appelé à d'autres fonctions, elle s'était décidée à essayer d'une transformation dont elle espérait de bons résultats. Tandis que quelques élèves poursuivraient à Lausanne leurs études sous la surveillance de la Commission et spécialement de son vice-président, M. J.-L. Galliard, d'autres trouveraient à Aubonne, sous la direction et dans la maison de M. le pasteur Alfred Laufer, non seulement les leçons qui les prépareraient à leurs futures études, mais les avantages de la vie de famille. La Commission des études espérait, de cette manière, obvier aux difficultés résultant de la grande diversité d'âge et d'éducation des jeunes gens qui fréquentaient l'Ecole préparatoire[2]. L'expérience devait apprendre dans quelle mesure cet essai permettrait à la Commission d'atteindre le but qu'elle se proposait. Au 31 décembre 1890, l'Ecole comptait cinq élèves, dont deux à Lausanne et trois à Aubonne.

L'essai tenté par la Commission paraissait répondre à son attente ; trois élèves avaient pu entrer en théologie en automne. Mais les espérances de la Commission furent bientôt déçues, et elle eut le regret de ne pouvoir poursuivre cet essai, aucun élève ne s'étant présenté à la rentrée d'automne 1891[3].

[1] Synode de 1890. Compte rendu. — [2] Circulaire de la Commission des études, nº 79, novembre 1890. — [3] Synode de 1892. Compte rendu.

L'Ecole, pour les motifs souvent indiqués, cessait presque d'exister. Convaincue de son utilité, la Commission des études n'aurait pas reculé devant d'assez lourds sacrifices pour son maintien, et elle estimait que ce serait un grave déficit si elle venait à disparaître[1]. C'est avec un sentiment de douleur que la Commission dut apprendre au Synode de 1893 que, faute d'élèves, l'Ecole préparatoire n'avait pas été rouverte cette année. Néanmoins, elle était maintenue en principe.

IV

Au 31 décembre 1883, la *bibliothèque* de la Faculté possédait 19336 volumes et 27679 en octobre 1896. Cette augmentation considérable était due surtout à des dons généreux, parmi lesquels il faut compter 1200 volumes provenant de la bibliothèque de M. le professeur Louis Vulliemin. Un don qui mérite aussi une mention spéciale, c'est celui des manuscrits de Vinet, légués par sa veuve à la bibliothèque avec diverses pièces que M. Eugène Rambert avait rassemblées. La bibliothèque était mise ainsi en possession de documents précieux et nombreux. La Commission des études, heureuse et reconnaissante, crut pouvoir demander à toutes les personnes qui posséderaient soit des autographes, soit des copies des manuscrits de Vinet, de bien vouloir les communiquer au bibliothécaire. Après la mort de M. E. de Pressensé, la bibliothèque fut ainsi enrichie des manuscrits et des lettres de Vinet que M. Lutteroth avait légués à son ami. Dans le même temps, le Consistoire de l'Eglise française de Bâle faisait don à la bibliothèque de quatorze lettres de Vinet.

Nous avons vu qu'en 1869, un premier catalogue avait été imprimé; il comprenait 8500 volumes. A partir de ce moment, le vœu avait été souvent exprimé de voir paraître

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 87, 29 octobre 1892.

un catalogue plus complet, qui permettrait à beaucoup de pasteurs et de membres des Eglises d'utiliser les richesses de la bibliothèque. La question financière se présentait malheureusement comme un grand obstacle à la réalisation de ce vœu. Cependant, il paraissait que cet obstacle ne serait pas insurmontable. Par son testament homologué le 19 juin 1883, une dame anglaise, Mrs Anna Jay, qui vivait depuis bien des années à Lausanne, avait légué à l'Eglise libre une somme de 1000 livres sterling. Elle n'avait rien spécifié dans son testament pour l'emploi de ce legs. Le Synode, réuni en mai 1884 à Yverdon, attribua 3000 francs à l'impression du catalogue[1]. Il semblait donc qu'il n'y avait plus qu'à aller de l'avant. Mais au moment où le bibliothécaire, M. Ernest Chavannes, était encouragé dans son laborieux dévouement par l'accroissement du nombre des volumes et par la part au legs de Mrs Jay, il se vit arrêté par sa santé au point de devoir demander un congé pendant les mois d'hiver.

Trois ans plus tard, l'impression du catalogue devenait problématique. M. Chavannes lui-même contestait l'utilité d'une si coûteuse publication. Néanmoins, la Commission des études, considérant que l'on était lié par le vote du Synode et qu'il importait de faire connaître ce que possédait la bibliothèque, jugeait nécessaire, mais dans certaines limites, l'impression du catalogue[2]. Le bibliothécaire et ses collaborateurs persistant dans leur manière de voir, la Commission de la bibliothèque examina de nouveau la question et, voyant que les frais de l'impression dépassaient de beaucoup les ressources dont on disposait, elle opina pour la non-impression. La Commission des études fut ainsi amenée à déclarer au Synode de 1889 que le vœu autrefois formulé, et souvent présenté depuis, lui paraissait irréalisable. Elle pensait qu'on pourrait « obtenir un résultat très satisfaisant pour la pratique, en faisant faire une ou deux copies manuscrites

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 243, 16 juin 1884.
[2] Procès-verbaux de la Commission des études, 1887.

du catalogue, réparties, suivant les matières, en divers cahiers qu'on enverrait en consultation à qui les demanderait. » Elle proposait qu'une partie des fonds disponibles fût consacrée à ces copies[1].

Le Synode, n'étant pas convaincu, renvoya la question à la Commission des études, qui, à son tour, estima que, si le Synode votait une somme suffisante, l'impression pourrait être entreprise. En conséquence, le Synode ouvrit à la Commission des études le crédit nécessaire pour parfaire les frais de cette impression[2]. La Commission se mettait à l'œuvre et l'impression commençait en 1891.

M. Ernest Chavannes avait été forcé, par des motifs de santé, de donner sa démission de bibliothécaire. Toutefois, il n'avait pas cessé, dans la mesure où cela lui était possible, de prêter son concours à la bibliothèque. En 1885, sur la présentation du Conseil de la Faculté, la Commission des études appela M. *Charles Cuénod* à remplir la place laissée vacante par M. Chavannes. Peu d'années après (1890), M. Cuénod renonçait à ses fonctions et était remplacé lui-même par M. *A. Imer-Cuno*. Mais ce dernier ne tardait pas à se retirer et M. Ernest Chavannes consentait encore à s'occuper d'une manière régulière de la bibliothèque jusqu'à la nomination du nouveau bibliothécaire, M. le pasteur *Ch. Monastier*, qui entra en fonctions à Pâques 1893. Grâce à M. Chavannes, tous les registres avaient été mis à jour, et l'impression du catalogue, forcément interrompue, allait être reprise. Elle le fut en effet dans les premiers jours de 1895, au moment où M. Chavannes était retiré de ce monde. C'est en 1874 qu'il avait été nommé bibliothécaire. Devenu en 1885 bibliothécaire honoraire, nous venons de voir qu'il avait repris ses fonctions pendant un assez long intérim. Il n'avait jamais cessé de s'intéresser à une institution qui lui devait beaucoup[3].

[1] Synode de 1889. Compte rendu. — [2] Synode de 1890. Compte rendu. — [3] Circulaire de la Commission des études, nº 95, février 1895.

V

Comme on s'en souvient, c'est le 24 mai 1864 que furent inaugurés les bâtiments de la Faculté de théologie au chemin des Cèdres, à Lausanne. A partir de cette époque, on put remarquer qu'un progrès sensible s'était opéré dans le développement de la Faculté et il était dès lors assez naturel que l'on songeât à célébrer un premier jubilé de vingt-cinq ans. La Commission des études désirait consacrer à cette cérémonie la journée du 24 mai 1888. Des obstacles insurmontables ne lui permirent pas de s'arrêter à cette date et elle renvoya cette solennité au jeudi 10 octobre. La séance du matin devait être consacrée, comme de coutume, à entendre le rapport annuel du président de la Commission, le discours préparé par le président du Conseil pour 1889-1890 et les allocutions des délégués. La séance commémorative aurait lieu le soir à huit heures.

Un nombreux public et bon nombre de frères, venus déjà des différentes parties du canton pour la séance du matin, se trouvèrent réunis le soir dans la chapelle de Martheray. Le président de la Commission des études, M. Charles Schrœder, commença par esquisser l'histoire de la Faculté. Il en dit les débuts modestes, la composition successive de la Commission des études, il nomma les professeurs qui s'étaient succédé dans les diverses chaires, il parla de l'Ecole préparatoire, de l'auditoire d'introduction, des étudiants et des finances. Après lui, M. le professeur Gautier développa le programme des études, en insistant sur ce qu'il y avait de spécial à la Faculté. Ensuite, trois anciens étudiants, MM. les pasteurs Paul Chatelanat, Jean Favre et Philippe Bridel rappelèrent avec émotion le temps de leurs études. Ce dernier fit un appel pressant en faveur de la Faculté et en exposa l'utilité,

la nécessité même. Enfin, M. le professeur Barde, de Genève, adressa aux étudiants une chaleureuse allocution[1].

Cette séance, d'un intérêt si grand, était bien propre à remplir les cœurs des assistants d'un sentiment de reconnaissance envers Dieu, en leur permettant de mesurer l'étendue des bénédictions accordées à la Faculté et, par elle, à l'Eglise elle-même. Elle n'était pas cependant sans présenter un côté sombre. C'était M. le professeur Lecoultre qui, en qualité de président du Conseil pour 1889-1890, aurait dû prononcer le discours ordinaire au début du semestre d'hiver. Mais atteint dans sa santé, il était contraint de demander un congé de quelques mois. C'était une épreuve pour la Faculté elle-même, épreuve d'autant plus grande que l'enseignement dont M. Lecoultre était chargé ne s'improvise pas. La Commission trouva en M. le Dr A.-L. Herminjard, le savant historien, un homme au dévouement duquel elle ne fit pas appel en vain : il voulut bien se charger de suppléer M. Lecoultre pendant le semestre d'hiver. D'autres professeurs remplacèrent ce dernier pour diverses branches de son enseignement.

Mais, au printemps de 1890, M. Lecoultre, tout en bénéficiant de l'air de Leysin où il avait passé l'hiver, se vit forcé de demander un nouveau congé jusqu'au printemps de 1891. M. Herminjard n'ayant pu continuer ses leçons au delà du semestre d'hiver, ce fut le président de la Commission des études qui consentit à prendre sa succession, en même temps que MM. Bovon et Ch. Bieler se chargeaient de l'histoire des dogmes et de la patristique.

Les espérances que l'on avait conçues à l'égard de la santé de M. Lecoultre ne devaient pas se réaliser. Le 21 avril 1891, la Commission des études annonçait aux Conseils d'Eglise la démission du jeune professeur. Les termes dans lesquels celui-ci communiquait sa décision ne permettant pas d'espérer

[1] Synode de 1890. Compte rendu. Voir *Séance commémorative*, etc. Lausanne 1889.

qu'un nouveau congé le conserverait à la Faculté, il importait que l'enseignement provisoire par lequel il avait été pourvu à son remplacement, ne se prolongeât pas au delà du semestre d'été. En conséquence, le jury chargé de nommer un titulaire à la chaire de théologie historique était convoqué pour le 11 mai.

M. Lecoultre avait servi fidèlement la Faculté durant six années. Pendant quelque temps, on crut pouvoir espérer que le mal dont il était atteint serait conjuré par un traitement et un séjour à Leysin. Dieu en avait décidé autrement, et, le 3 janvier 1892, ce frère était retiré de ce monde. Lors de son enterrement à Leysin, le culte fut célébré au temple. Aux membres de sa famille, aux professeurs, aux étudiants et aux amis du défunt, à plusieurs pasteurs, s'étaient joints la population du village, le Conseil de paroisse et la Municipalité en corps[1].

VI

Trois semaines après la démission de M. Lecoultre, le jury convoqué pour choisir son successeur appelait aux fonctions de professeur d'histoire ecclésiastique et d'histoire des dogmes, M. *Auguste Bernus*, ancien élève de la Faculté, pasteur de l'Eglise française de Bâle, que ses travaux historiques désignaient pour ce poste. La séance où il fut installé eut lieu le 30 octobre 1891 dans la salle des Terreaux[2]. Qu'il nous soit permis de citer ici les paroles que M. le professeur Astié comptait adresser de vive voix à son nouveau collègue, si des circonstances, dans le récit desquelles nous allons

[1] Synode de 1892. Compte rendu.— Quelques travaux littéraires et théologiques dus à la plume de M. Lecoultre ont été réunis dans le volume intitulé *Mélanges*. Lausanne 1894.

[2] Synode de 1892. Compte rendu.

entrer, ne l'avaient empêché de prononcer le discours d'ouverture des cours de la Faculté.

« Mon cher Auguste, permettez-moi de vous donner pour la première et la dernière fois officiellement ce titre admis entre nous,... je n'ai qu'un vœu bien senti à faire pour vous : puissiez-vous posséder en grande abondance tout ce qui m'a manqué et qui ne saurait vous faire défaut ; car vous êtes sympathique, pacifique et débonnaire. Travaillez à votre façon, avec succès, courage et entrain. Alors à la fin de votre carrière, vous pourrez vous rendre le témoignage d'avoir fait votre possible pour que votre patrie d'adoption n'occupe pas une place trop effacée, trop en arrière, dans un mouvement théologique qui emporte tous les pays protestants, l'Ecosse, l'Angleterre et l'Amérique, vers un avenir nouveau, plus conforme que le passé à l'Esprit du Sauveur, du Rédempteur, que nous voulons tous adorer et servir. N'oubliez jamais deux choses : votre père de Pressensé a pris un rang brillant dans cette armée, et secondement le canton de Vaud a eu l'honneur, par son illustre Vinet, d'être — il faut le répéter à satiété, comme un *delenda est Carthago*, afin que nul ne l'ignore — le canton de Vaud a eu l'honneur d'être l'initiateur de ce mouvement dans nos pays de langue française. Dieu vous bénisse[1] ! »

VII

Depuis une quinzaine d'années, les questions dogmatiques qui avaient menacé de troubler l'Eglise libre avaient fait place à des préoccupations d'une nature plus pratique, lorsqu'au Synode de Lausanne, en mai 1891, ces questions furent de nouveau soulevées.

Lors de la discussion relative à la Commission des études,

[1] *Edmond Scherer et la théologie indépendante*, par J.-F. Astié, p. 48.

un membre de l'assemblée exprima avec émotion ses craintes au sujet des tendances de M. le professeur Astié, telles qu'elles lui semblaient résulter de récentes publications. La Commission synodale put dire, plus explicitement qu'elle ne l'avait fait dans son rapport, qu'elle aussi s'était préoccupée de ce sujet, et que, sur la mise en demeure qu'elle avait adressée à M. Astié, ce frère lui avait déclaré par écrit qu'il confirmait l'adhésion cordiale donnée autrefois par lui à la profession de foi de l'Eglise libre. Sur la demande qui lui fut faite, M. Astié saisit l'occasion de renouveler publiquement son adhésion, se mettant, en outre, à la disposition des membres du Synode qui auraient des questions à lui poser[1].

Les déclarations de la Commission synodale faisaient allusion à des faits dont l'Eglise dans son ensemble n'avait pas eu connaissance, ou, du moins, pas une connaissance complète. C'est ainsi qu'en 1887, quelques pasteurs de la Broye avaient réclamé auprès de la Commission des études contre le discours d'ouverture des cours prononcé en octobre 1886 par M. Astié, discours qui avait effrayé ces frères par les assertions hardies qu'il renfermait et les avait scandalisés par quelques expressions certainement malheureuses. La lettre des pasteurs de la Broye et la réponse de la Commission des études avaient été communiquées à M. Astié.

En 1891, nous venons de le voir, les craintes inspirées par les écrits de ce professeur deviennent plus générales et la déclaration de la Commission synodale au sein du Synode ne parvient pas à calmer les inquiétudes. Dans le courant de septembre, la Commission des études reçoit une lettre de la Commission synodale accompagnée de la lettre que cette Commission a elle-même reçue d'un certain nombre de frères composant la Conférence fraternelle du Jorat. Trois autres lettres sont adressées directement à la Commission des

[1] Synode de 1891. Compte rendu.

études par des membres de la Conférence de La Côte et du Conseil de l'Eglise de Montreux. Ces diverses missives trahissaient des préoccupations très vives au sujet de la position prise par M. le professeur Astié[1].

La Commission des études avait à s'occuper de la séance d'ouverture des cours et du rôle que devait y jouer M. Astié, président du Conseil de la Faculté. A la suite d'un long entretien, la Commission, sur une proposition de son président, décida qu'il y avait lieu de convoquer d'urgence le Conseil de la Faculté, dans le but de s'entendre avec lui au sujet des graves circonstances que la Faculté et l'Eglise traversaient. Dans cette conférence, tenue le lendemain, il fut décidé d'écrire à la Commission synodale que l'on ne voyait pas le moyen d'empêcher M. Astié de prononcer un discours que la Commission des études ne l'avait pas chargé de faire, mais qui lui revenait de droit comme président du Conseil de la Faculté. La Commission des études décidait en outre d'écrire à M. Astié pour lui recommander d'user de prudence et de charité[2].

Conformément à ces décisions, la Commission des études écrivait, en date du 18 septembre, à la Commission synodale pour lui exposer ce qu'elle avait fait et, en particulier, l'entretien qu'elle avait eu avec M. le professeur Astié. Celui-ci avait déclaré que les articles de journaux dont on lui attribuait la paternité et qui étaient incriminés avaient été mal interprétés. Il acceptait la confession de foi de l'Eglise « dans tous ses articles. »

Au reste, la Commission des études éprouvait le besoin d'assurer la Commission synodale qu'elle était à sa disposition pour travailler avec elle aux mesures à prendre pour résoudre ces questions difficiles, compliquées encore par la proximité de la séance de rentrée fixée au 8 octobre[3].

Le 28 septembre, la Commission des études prit connais-

[1] Procès-verbaux de la Commission des études 1891. — [2] Ibid. — [3] Ibid.

sance d'une lettre du Conseil de l'Eglise de Corsier relative à M. Astié et d'une réponse de la Commission synodale invitant sérieusement la Commission des études à supprimer, pour cette année, la séance d'ouverture des cours qui ne pouvait remplir utilement le but auquel elle était destinée[1].

A la suite d'un examen très approfondi de la question, la majorité de la Commission se prononça pour le maintien de la séance d'ouverture, parce qu'elle estimait que la seule voie constitutionnelle à suivre à l'égard de M. Astié, serait la convocation du jury prévu par l'article 19 du réglement, afin d'examiner s'il y aurait lieu de demander la révocation de ce professeur. Mais, le 1er octobre, la Commission synodale écrivait à la Commission des études qu'elle maintenait sa décision antérieure et la Commission des études, dans une circulaire adressée aux Eglises, annonçait que la fête d'Eglise, par laquelle on inaugurait depuis longtemps la rentrée des cours de la Faculté, n'aurait pas lieu[2].

VIII

En apprenant que la suppression de la séance d'ouverture des cours de la Faculté visait M. le professeur Astié chargé de prononcer le discours, l'Eglise était dans l'attente et elle tenait à connaître les motifs de cette suppression qui ne lui avaient pas été officiellement indiqués. D'un autre côté, elle désirait savoir quelle était maintenant la situation.

Ce besoin était trop légitime pour que la Commission synodale n'y répondît pas, et elle le fit dans une volumineuse circulaire adressée aux Conseils d'Eglise[3]. La Commission y donnait d'abord un rapide aperçu des faits et transcrivait

[1] Procès-verbaux de la Commission des études 1891.
[2] Circulaire de la Commission des études, nº 83, 1er octobre 1891.
[3] Circulaire de la Commission synodale, nº 292, 25 janvier 1892.

ensuite deux pièces ; la première lue, puis remise, au nom de la Commission, à M. le professeur Astié ; l'autre contenant la réponse de ce dernier. Nous ne saurions reproduire ici, pas même analyser ces documents qui demandent à être lus tout entiers. Dans sa conclusion, la Commission synodale expliquait pourquoi elle n'avait pas cru qu'il y eût lieu de traduire M. Astié devant la Commission de discipline, ni de provoquer la formation d'un jury chargé d'examiner la conduite de ce professeur. Mais elle lui donnait un avertissement, en réclamant de lui l'expression d'un désir sérieux de veiller sur lui-même et une pratique conforme à ce désir, un ton et des procédés de polémique qui ne scandalisent pas l'Eglise, une retenue, un respect pour les petits qui l'empêchent d'initier le grand public aux débats et aux aventures de la critique qui ne sont pas faits pour lui. Du positif, voilà ce que la Commission demandait à M. Astié, comme étant ce qu'il faut aux âmes.

Sur ces entrefaites, M. le professeur Astié avait jugé bon de publier, par la voie de la presse, le discours qu'il avait eu l'intention de prononcer le 8 octobre, à l'ouverture des cours de la Faculté. La Commission synodale envoya un exemplaire de ce discours à chacun des Conseils d'Eglise, afin que tous fussent mis en mesure de se convaincre si, comme le prétendait M. Astié, l'audition de ce discours aurait dissipé toutes les craintes à l'égard de la doctrine de ce professeur. On pouvait y lire des paroles telles que celles-ci : « Nous croyons par la méthode par laquelle tout chrétien a toujours cru. Nous croyons parce que nous avons entrevu dans l'Evangile une révélation de beauté morale dont notre cœur a été touché ; nous croyons parce que nous sommes épris de la sainteté plus que de tout autre intérêt ; nous croyons parce que nous avons besoin de surnaturel, d'infini, d'idéal, d'un au delà, d'un Dieu, en un mot, et d'un Dieu paternel. » Et encore : « Il faut sentir son péché ; saisir par la foi Jésus-Christ mort et ressuscité ; se mettre au bénéfice de son œuvre

rédemptrice, active et passive ; devenir membre de son corps, en contractant avec lui l'union indissoluble qui rattache pour toujours le sarment au cep [1]. »

IX

C'est sous le coup de ces graves préoccupations que devait s'ouvrir, à Morges, le Synode de 1892. Ce n'était donc pas sans appréhension que bon nombre de personnes, dans les Eglises et hors des Eglises, voyaient approcher ce moment. Le fait de la publication, en août 1891, des thèses présentées par M. le professeur Astié à la Société de théologie réunie à Chexbres ; le mouvement d'opinion qui, dans les Eglises, avait suivi cette publication ; la mesure prise par la Commission synodale de supprimer la séance d'ouverture des cours de la Faculté, ainsi que les tractations de cette Commission avec le professeur incriminé ; tout cela devait être soumis à l'appréciation du Synode.

Les rapports de la Commission synodale et de la Commission des études se complétant mutuellement, exposèrent de la manière la plus ample et la plus claire ce qui s'était passé depuis le Synode précédent et l'état actuel de la question. La Commission synodale, appelant le jugement du Synode sur la marche qu'elle avait cru devoir suivre, ajoutait : « M. le professeur Astié a exprimé d'une façon très positive son adhésion à notre profession de foi. De plus, au milieu de passages dont nous avons été moins satisfaits, il nous a, soit dans sa lettre, soit dans son discours, donné, sur les sujets que nous lui signalions, des explications qui ont certainement leur valeur. A bien des égards, son point de vue n'est pas le nôtre, mais nous estimons que, se plaçant lui aussi sur la

[1] *Edmond Scherer et la théologie indépendante*, p. 32-40.

base du christianisme évangélique, il a à cœur de répandre, sous la forme qu'il juge la meilleure, la connaissance du seul nom par lequel nous puissions être sauvés. Nous persistons donc à penser qu'il n'y a pas lieu à recourir contre lui aux mesures édictées par notre Constitution et par le réglement de notre Faculté [1]. »

De son côté, la Commission des études disait : « M. Astié nous a déclaré que le sens de ses thèses à Chexbres a été mal interprété ; qu'adressées à une Société de théologie, pour y être discutées, elles présentaient un minimum de *credo*, destiné à grouper les personnes qui voudraient travailler ensemble à la reconstitution d'une nouvelle théologie ; que, dans sa pensée, ce crédo ne porte pas atteinte à l'adhésion qu'il a donnée plusieurs fois à la Confession de foi de notre Eglise, » qu'il accepte dans tous ses articles. (Textuel.)

Citons encore cette page du rapport de la Commission des études : « S'il y a lieu de regretter la manière dont ces questions difficiles ont été jetées dans le domaine public, au risque de troubler bien des cœurs, on a pu bientôt se convaincre que la question personnelle s'absorbait dans la question générale, dont elle n'était qu'une des manifestations. Les controverses qui ont surgi entre théologiens d'Eglises diverses, entre les docteurs de Suisse, de France et d'ailleurs, tiennent au développement inévitable de la pensée chrétienne au sein de l'Eglise. Elles se préparaient de longue date, et, un peu plus tôt, un peu plus tard, devaient éclater. Peut-être même la vivacité et la rudesse de la forme que quelques-uns de ceux qui les ont soulevées ont donnée à leur pensée auront-elles contribué à réveiller l'attention de ceux qui en auraient méconnu l'importance, à provoquer une étude plus sérieuse et plus générale de questions qui ne sont pas nées d'hier et qui réclament une solution. Quoi qu'il en soit, nous ne redoutons pas cette crise, ni pour notre chère Faculté, ni

[1] Synode de 1892. Compte rendu.

pour la portion de l'Eglise chrétienne à laquelle nous nous rattachons [1]. »

Bien que la question soumise à l'appréciation du Synode eût un caractère personnel très marqué, celui-ci, après avoir d'abord décidé éventuellement qu'elle serait, en tout cas, traitée en séance ouverte à tous les membres de l'Eglise, se prononça finalement pour une complète publicité. A la suite d'un débat sérieux, parfois vif et toujours pénible, puisqu'un fonctionnaire de l'Eglise était directement pris à partie, le Synode fut amené à déclarer insuffisantes les explications données par M. le professeur Astié à la Commission synodale, à désapprouver ses imprudences et à exprimer l'espoir qu'il voudrait bien à l'avenir tenir compte du fraternel avertissement qui lui était donné. Mais, comme l'agitation provoquée par la publication de M. Astié n'avait point été exempte de sentiments, ni même d'actes blâmables au point de vue chrétien, le Synode invita les Eglises à s'humilier de l'agitation produite par ces douloureuses circonstances. En votant ces résolutions, le Synode s'était inspiré d'une proposition formelle qui lui avait été soumise par MM. Paul Chatelanat, Donat Sautter, Emile Piaget, Paul Morel et Paul Leresche.

Quant à la question de doctrine qui se mêlait à la question personnelle, le Synode, sans contester la liberté des discussions théologiques, manifesta par une résolution, sa volonté positive de maintenir et de faire respecter la Constitution de l'Eglise. Sur la proposition de M. H. Schenk, délégué de l'Eglise de Rolle, amendée par MM. R. Dupraz, Ch. Monastier et Jean Favre, il vota la résolution suivante : « Le Synode, persuadé que, dans la crise théologique actuelle, la Commission synodale et la Commission des études veilleront avec soin à ce que la Constitution de notre Eglise soit respectée par tous ceux qui sont placés sous leur surveillance, approuve la gestion de la Commission synodale [2]. » Cette résolution fut adoptée à une très forte majorité.

[1] Synode de 1892. Compte rendu. — [2] Ibid.

X

Après l'émouvante session du Synode de 1892, le calme, un moment troublé, se rétablit dans l'Eglise et dans la Faculté. Mais M. le professeur Astié, atteint dans sa santé, ne tarda pas à voir son enseignement entravé. Vers le milieu de décembre 1893, il dut même le suspendre. Cependant, grâce au dévouement des professeurs restés en activité et d'un membre de la Commission des études, il fut pourvu d'une manière provisoire à son remplacement. Les alternatives de haut et de bas dans l'état de santé de M. Astié et les ménagements que réclamaient ses circonstances ne permettaient pas à la Commission de prendre de mesure définitive. En mai 1894, tandis que le Synode était réuni à Yverdon, il entendit avec émotion l'un des pasteurs de Lausanne, M. Ph. Bridel, qui visitait M. Astié sur son lit de maladie, rendre témoignage de la paix profonde qui remplissait ce frère et par laquelle il était en édification à ceux qui l'approchaient. Un autre membre du Synode, lié avec M. Astié depuis cinquante ans, rendit à son ami mourant un témoignage tout semblable [1].

Peu de jours après, le 20 mai, M. Astié entrait dans le repos du peuple de Dieu, et la chaire de philosophie créée par le Synode de 1865 devenait vacante. Le jury, chargé par le réglement de la nomination des professeurs, était convoqué pour le mardi 12 juin. Il n'eut pas à chercher longtemps un nouveau titulaire : M. *Philippe Bridel* était tout désigné pour ce poste par ses études antérieures, et la manière dont il avait suppléé M. Astié pendant sa longue maladie le désignait tout naturellement au choix du jury. Appelé à cette

[1] Synode de 1894. Compte rendu. — Voir *Journal religieux* 1894, n° 22. En juillet 1896 a paru un volume intitulé : *L'Evangile et la conscience.* Discours religieux, par J.-F. Astié.

charge par un vote unanime, M. Bridel consentit à quitter son poste de pasteur, où il était universellement apprécié.

Le 8 octobre, dans la séance de rentrée de la Faculté, M. le professeur Gautier, qui était de retour de son voyage et de son séjour d'environ une année en Orient pendant lequel il avait eu pour suppléant M. le pasteur Edmond Bonnard, de Château-d'Œx, en souhaitant la bienvenue à son nouveau collègue et en exprimant la joie qu'il éprouvait, donna une pensée à la mémoire du prédécesseur de M. Bridel, de ce « travailleur infatigable, passionné pour la vérité, et que seule la maladie avait pu, après soixante-dix ans d'une vie laborieuse, arracher à ses chères recherches et à son incessante activité[1]. »

A son tour, M. le professeur Bridel, qui n'était point un étranger mais un enfant de l'Eglise libre, rendit un hommage bien senti à l'homme distingué auquel il succédait : « Lorsque M. Astié entrait dans notre Faculté, dit-il, c'était un véritable maître qui venait à nous. M. Astié avait déjà pris position, d'une façon très remarquable et très personnelle, dans les débats religieux de l'époque ; il avait, dans son ouvrage sur Edmond Scherer, marqué la place d'une « théologie indépendante, » entre les étroitesses d'un conservatisme timoré et le radicalisme d'une critique sans pitié. Les principes qu'il avait exposés alors et sur lesquels il n'a cessé de revenir jusque dans ses dernières publications, dénotaient une élévation de vues, une étendue d'information, une portée d'esprit aussi précieuses que peu communes. »

Au mois de novembre, M. Bridel entrait en fonctions.

[1] Circulaire de la Commission des études, n° 94, octobre 1894.

XI

Comme on a pu s'en convaincre par ce qui précède, des préoccupations dogmatiques en sens contraires agitaient depuis quelques années les esprits, non seulement dans les Eglises libres de notre pays, mais encore dans le monde religieux considéré dans son ensemble. Des craintes se faisaient jour à l'égard des études théologiques elles-mêmes, de leur influence sur la foi et sur la vie, en même temps que l'on exaltait les résultats acquis dans le domaine d'une évangélisation qu'on pourrait appeler laïque. Il paraissait donc opportun de plaider de temps à autre la cause des études théologiques, et c'est ce que la Commission des études se voyait contrainte de faire. C'est ainsi que, dans son rapport au Synode de 1888, elle s'exprimait en ces termes : « Dans l'état actuel de beaucoup d'esprits, il n'est pas sans quelque utilité de proclamer le besoin constant d'études faites avec tous les secours d'une science mise au service de la vérité. Notre époque est caractérisée par un désir très vif de voir l'activité chrétienne produire des effets aussi prompts qu'étendus. De là à envisager les études théologiques comme un obstacle, comme une perte de temps, si ce n'est pis encore, il n'y a qu'un pas. Cependant l'observation, l'expérience démontrent clairement que l'activité pastorale, pour être vraiment efficace, exige une sérieuse préparation. Si Dieu s'associe parfois des ouvriers d'élite pris d'entre les cornes de la charrue ou sur une barque de pêche, ce sont là des exceptions, magnifiques sans doute, mais encore des exceptions. Dans les conditions où se poursuit de nos jours le travail d'évangélisation, il importe que les ouvriers soient à même de renouveler sans cesse et sans trop de peine leur provision journalière. Autrement, leur travail ne tarderait pas à devenir superficiel, incomplet et, partant, sans consistance ni durée. Si les

pères de l'Eglise libre ont été bien inspirés en fondant la Faculté de théologie, nous sommes tenus de continuer avec énergie l'œuvre commencée. Nos pères voyaient dans la Faculté un point d'appui pour l'Eglise ; il n'a pas cessé d'en être ainsi : l'Eglise, reconnaissante des services que lui a rendus et que lui rend encore la Faculté de théologie, ne cessera donc jamais de l'entourer de sa sollicitude et de soutenir de ses prières ceux qui enseignent aussi bien que ceux qui sont enseignés[1]. »

« La théologie a sa place marquée dans la vie de toute Eglise ; cette vie serait découronnée si elle ne trouvait à s'épanouir en science chrétienne, de même que la plante serait découronnée si elle ne portait pas de fleurs. Et qu'on ne croie pas qu'il y ait là seulement un objet de luxe dont la possession peut réjouir, mais qui ne compte pas au nombre des éléments indispensables à l'existence.... Notre Faculté de théologie, c'est la fleur où viennent s'épanouir en science chrétienne les riches trésors de cet Evangile qui n'est pas seulement le salut de l'âme et la régénération de la volonté, mais aussi la lumière de l'esprit, « la sagesse parfaite. » (1 Cor. II, 6.) A ce titre déjà, nous devrions l'aimer et la soutenir. Notre Faculté, c'est la fleur au milieu de laquelle se forme la semence de l'avenir, où se préparent les générations nouvelles de serviteurs de Dieu dont notre Eglise a besoin[2]. »

Ces appels à la confiance que l'Eglise témoigne à sa Faculté de théologie, pour être souvent répétés, n'étaient pas inutiles dans les jours troublés que l'on traversait. Mais la Commission des études pouvait, sans aucune hésitation, diriger les regards de l'Eglise sur les hommes chargés de l'enseignement théologique. « La foi, disait-elle, et la science qu'ils possèdent, nos chers professeurs s'efforcent de les communiquer à leurs élèves en les faisant travailler avec eux. Sans

[1] Synode de 1888. Compte rendu. — [2] Synode de 1889. Compte rendu.

négliger les hauts problèmes de la théologie, ils s'attachent de plus en plus aux côtés pratiques de leur enseignement. Ils désirent mettre ainsi nos étudiants à même d'être des hommes utiles, des pasteurs dévoués, des évangélistes zélés[1]. »

« Dans leurs recherches désintéressées de la vérité, MM. les professeurs ne doivent pas oublier le but pratique de leur enseignement, le devoir de former, dans la mesure où l'homme peut y contribuer, des prédicateurs de l'Evangile capables de travailler à l'affermissement de la foi dans les âmes et aux progrès du règne de Dieu.... Mais d'un autre côté, l'Eglise doit les encourager dans leur travail et ne pas leur marchander une confiance et une reconnaissance sans lesquelles ils n'auraient ni la liberté, ni la joie, qui sont un des éléments de succès dans l'œuvre qui leur est confiée. Les temps où nous sommes sont particulièrement sérieux. Des questions très graves, soulevées depuis longtemps, il est vrai, ne sont plus renfermées dans les murs de l'Ecole; discutées dans des milieux où elles sont souvent mal comprises, elles troublent bien des esprits. Cet état de choses impose aux conducteurs des Eglises des devoirs nouveaux[2]. » Alexandre Vinet a dit : « Les grands réveils ont tous été servis par la science. Les réformateurs étaient les savants de leur siècle; les obscurantistes n'ont jamais réussi dans aucun genre. »

Des questions d'une haute gravité ont été posées ces dernières années, mais quelques craintes que plusieurs aient pu éprouver, nous sommes convaincu qu'aucun acte de l'Eglise libre n'a donné le droit de l'accuser d'abandonner la foi évangélique. Au Synode de 1895, la Commission synodale terminait son rapport en rappelant les vérités fondamentales que l'Eglise doit maintenir, et la Commission des études disait à son tour, à propos de la confession de foi de l'Eglise :

[1] Synode de 1891. Compte rendu.
[2] Circulaire de la Commission des études, nº 87, 29 octobre 1892.

« Cet acte constitutionnel est assurément, avant tout, autre chose et mieux qu'une règle d'enseignement. Expression de la foi de l'Eglise, et, comme tel, acte d'adoration, voilà ce qu'il est en première ligne. Règle d'enseignement, notre profession de foi l'est pourtant aussi, nous le savons et y tenons. Nous sommes convaincus que notre profession de foi est suffisante pour maintenir la vérité et qu'en face de ce document aucun malentendu ne pourrait durer longtemps[1]. »

Le témoignage que nous rendons ici à la haute valeur de l'enseignement donné dans la Faculté, des Eglises, des Facultés de théologie, des universités mêmes le leur ont également rendu. C'est ainsi que, pour ne citer que des faits récents, l'Université de Lausanne a autorisé en 1894 M. le professeur Gautier à faire, sous ses auspices, un cours public ; qu'elle a conféré à M. le professeur Bovon le grade de docteur en théologie, comme l'Université de Leipzig l'avait conféré antérieurement à M. Astié, et que, ensuite d'une invitation formelle, M. le professeur Porret a représenté notre Faculté au centenaire de l'Université de Halle en 1894.

XII

Durant la période de la vie de l'Eglise que nous parcourons, la Commission des études a eu à enregistrer des pertes qui lui ont été particulièrement sensibles.

C'est ainsi qu'en 1891, elle constatait le décès de M. le ministre *Théodore Rivier-Dapples*, survenu le 19 janvier. M. Rivier avait succédé en 1869 à M. Constantin Mercier en qualité de secrétaire de la Commission des études. Celle-ci ne pouvait mentionner son départ sans consigner l'hommage de son affectueuse reconnaissance pour ses longs et fidèles services[2]. Le successeur définitif de M. Rivier, en qualité de

[1] Synode de 1895. Compte rendu.

[2] Circulaire de la Commission des études, nº 81, 5 mars 1891.

secrétaire de la Commission des études n'a été nommé qu'en 1892, dans la personne de M. *Charles Marguerat*, ancien pasteur.

Dans le courant de l'année scolaire 1894 à 1895, les vides causés par la mort, parmi les collaborateurs de la Commission des études, ont eu une importance particulièrement grave. C'est ainsi qu'en 1894, la Commission était frappée, de la manière la plus imprévue, par le décès de l'un de ses membres, M. *Jules Reymond*, sur le concours dévoué duquel elle pouvait compter. M. Reymond avait, encore à la fin de juin, pris une part active à la session d'examens de la Faculté, et la semaine suivante, le 7 juillet, il était brusquement enlevé à sa famille et à l'Eglise. Il s'intéressait vivement à tout ce qui se faisait dans une école dont son père s'était longtemps occupé avec dévouement, et où lui-même avait développé, par un travail assidu, un esprit original et très indépendant[1]. Avant de desservir l'Eglise de Grandson, M. Reymond avait été longtemps évangéliste dans le Jura bernois. Brisé dès son arrivée à Grandson par la perte de sa femme, il poursuivait cependant sa tâche, recherchant la vie cachée avec Christ en Dieu, et toujours plus pénétré de la puissance de la prière, lorsque le Seigneur le reprit à lui[2].

Le 1er août 1895, la Commission perdait un de ses membres les plus jeunes et les plus actifs. M. *Alfred Laufer*, pasteur à Aubonne, disparaissait d'une manière tragique, pendant qu'il se baignait dans le Léman, aux environs de Vevey. Possédant des dons spéciaux pour l'enseignement, il avait rendu d'inappréciables services dans l'Ecole préparatoire et l'on comptait sur lui pour le cas où les circonstances permettraient de la réorganiser[3]. La mort de sa femme, survenue le 2 mars précédent, d'une manière presque subite, avait été pour M. Laufer un coup dont il ne s'était pas relevé,

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 94, octobre 1894.
[2] Synode de 1895. Compte rendu.
[3] Circulaire de la Commission des études, nº 97, novembre 1895.

et qui avait rapidement aggravé la maladie de cœur dont il était atteint. Le Synode de 1896, l'a remplacé, comme membre de la Commission des études, par M. le pasteur Eugène Barnaud, d'Yverdon.

XIII

Dans la session du Synode tenue à Montreux, en 1896, le rapport de la Commission des études motivait, par des considérations d'ordre administratif, une nouvelle rédaction de l'article 17 du règlement de la Faculté concernant le traitement des professeurs. Cette modification ne devait entraîner aucune augmentation inquiétante des dépenses, mais uniquement une répartition un peu différente. La Commission ajoutait : « Quand l'Eglise appelle un de ses membres à occuper une chaire de théologie, elle ne réclame pas de lui seulement un nombre déterminé d'heures de leçons ; elle s'attend à le voir employer son temps et ses forces, sous des formes variées, à une tâche dont les limites s'étendent bien au delà de ces heures d'enseignement. Car il s'agit pour lui de poursuivre un labeur personnel incessant, de se tenir au courant de tout ce qui intéresse son domaine spécial, de diriger et de conseiller ses élèves au cours de leurs études et parfois au delà de leur terme. Bien plus, de même que le pasteur est donné par le Seigneur à une Eglise, le docteur est donné par lui à un groupe d'Eglises pour sonder la vérité, traduire le contenu de la foi qu'il partage avec ses frères, interpréter les Ecritures et les expériences de la vie chrétienne, défendre l'Evangile contre ceux qui l'attaquent sur le terrain de la science ou contre les erreurs qui le dénaturent, et cela en faveur de tous, même des plus petits, car le plus obscur disciple, qui n'a nul souci de la théologie, est cependant au bénéfice de la théologie : « Déguisés, mais non altérés, les sucs de la pensée chrétienne sauront bien filtrer

jusqu'à lui. » (Vinet.) Vous savez si les professeurs de notre Faculté répondent à cette attente de l'Eglise, à cette vocation adressée par son Chef ; vous savez si toutes nos Eglises — pour ne pas chercher des témoignages plus loin — profitent directement et indirectement de leurs talents et de leurs labeurs [1]. »

La nouvelle rédaction de l'article 17 formulée en ces termes : « Le nombre des leçons de chaque professeur est fixé par la Commission des études, après entente avec le Conseil de la Faculté, » fut adoptée par le Synode.

XIV

Depuis la clòture du Synode de Montreux, jusqu'à la fin de l'année académique, le 3 juillet, la marche de la Faculté ne présente rien que de régulier et de normal. A la séance de rentrée, le 8 octobre, le président de la Commission des études put rappeler que l'enseignement donné dans la Faculté était complet — peut-être même, selon quelques-uns, trop complet. — Et cependant, la Commission n'estimait pas qu'on fût à une époque et dans un milieu où les études dussent être facilitées au détriment de leur étendue et de leur profondeur. De nos jours, comme aux jours de saint Paul (Ephés. IV, 2), l'Eglise a besoin que Dieu lui donne « des pasteurs et des docteurs. »

Au 8 octobre, la Faculté avait sur ses registres les noms de quatorze étudiants qui avaient achevé leurs semestres, mais non encore soutenu leur thèse. Dix-huit autres devaient suivre, comme étudiants réguliers, les cours des auditoires de théologie. Parmi ces trente-deux jeunes gens, on comptait 22 Vaudois et 4 Confédérés, presque tous élevés dans le canton de Vaud, 5 Français et 1 Italien. Ce chiffre ne com-

[1] Synode de 1896. Compte rendu.

prenait pas les auditeurs réguliers de cours isolés, qui, pendant le dernier exercice, avaient été au nombre de dix. Deux ans auparavant, la Commission des études avait éprouvé quelques inquiétudes en ne voyant qu'un seul étudiant entrer en théologie. Cette année, elle en comptait sept qui étaient dans ce cas et elle se voyait ainsi fort encouragée. A la fin du semestre d'été, elle avait délivré à l'un de ses élèves le 215e diplôme de licencié en théologie.

XV

C'était à M. le professeur Philippe Bridel, président du Conseil de la Faculté pour 1896 à 1897, qu'incombait la tâche de prononcer le discours d'ouverture. Il avait pris pour sujet : *Les raisons d'être de la théologie*.... Beaucoup de simples chrétiens, de sincères croyants, ne voient pas la nécessité d'une « science religieuse ; » la religion leur suffit pleinement. Mais, fait pour agir et pour penser, l'homme n'est point déchargé de cette double tâche par la religion. On ne peut se refuser, sous prétexte de piété, à exercer son intelligence, en vue de pénétrer et de saisir aussi bien que possible les vérités de la foi. L'Evangile rend même nécessaire ce travail intellectuel. Bien des gens se représentent la science religieuse, la théologie, comme une sorte de « chasse gardée, » à l'usage de quelques princes de la chrétienté. Non ! c'est une terre ouverte à l'universalité des croyants, qui tous, du plus au moins, y mettent le pied bon gré mal gré. Mais il est certain que, du moment qu'il y a un ministère pastoral, ceux qui le revêtent ne sauraient se dispenser de posséder une forte culture théologique. « Nos Eglises l'ont compris. Prévenant les temps où l'Etat, ayant abandonné l'Eglise à elle-même, n'entretiendra plus de Faculté de théologie, nos pères ont pris des précautions qui nous permettent d'attendre paisiblement l'avenir. A peine éclose à l'existence, encore

traquée par l'intolérance gouvernementale, obligée de marcher pas à pas, avec la plus grande prudence et la plus stricte économie, l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud a, par un véritable acte de foi, décrété la fondation d'un établissement d'études théologiques. Elle ne doit pas regretter cette décision, ni les sacrifices qu'elle a entraînés depuis lors.... Nombreux, en effet, sont les bénéfices que notre Eglise s'est assurés en procurant à ses pasteurs cette sérieuse instruction théologique, sans laquelle le ministère évangélique manquerait d'un de ses éléments les plus essentiels. » Une saine instruction théologique sera toujours antisectaire. Qui veut cultiver la science des choses divines doit tenir sa fenêtre ouverte sur la chrétienté universelle du présent comme du passé ; n'est-ce pas l'ouvrir au souffle vivifiant de l'Alliance évangélique ?

Après la lecture du beau et substantiel travail de M. Bridel, les délégués des Facultés libres de Neuchâtel et de Genève, le représentant de la Commission synodale et celui de la Commission d'évangélisation adressèrent à l'assemblée, et particulièrement aux étudiants, des conseils pratiques tout empreints de sagesse et d'affection.

La Commission des missions n'ayant point désigné de délégué spécial, M. Grandjean, ancien missionnaire, secrétaire de la Mission romande, en s'adressant aux étudiants, releva une objection souvent présentée : « Pourquoi tant d'études pour aller en mission ? Ne suffit-il pas d'aller auprès de ces pauvres noirs ignorants avec la Bible à la main ? » Après avoir développé sa réponse à cette objection, M. Grandjean conclut en ces termes : « Pour être missionnaire, il faut avoir fait les meilleures études possibles [1]. »

[1] Circulaire de la Commission des études, nº 100, 6 novembre 1896.

XVI

Peu de semaines après la rentrée de la Faculté, soit le 16 novembre, la Commission des études était nantie, par M. le professeur Gautier, de sa résolution de quitter Lausanne pour retourner à Genève, sa ville natale. La Commission se voyait ainsi appelée à repourvoir, pour l'automne de 1897, la chaire d'exégèse hébraïque. On comprend, sans qu'il soit nécessaire d'y insister longuement, combien cette résolution de l'honorable professeur affecta les membres de la Commission. Mais les motifs allégués par M. Gautier étaient de telle nature, qu'ils leur interdisaient toute démarche qui aurait eu pour but de prévenir ce que tous envisageaient avec raison comme une perte sensible pour la Faculté et une épreuve non moins grande pour l'Eglise, habituée à voir dans le professeur démissionnaire un de ses ministres aussi bien qu'un de ses docteurs. M. Gautier a consacré, pendant vingt ans, à la Faculté, son temps et ses forces. Il a élevé l'enseignement qui lui était confié à un niveau qui, jusqu'à lui, n'avait point encore été atteint. Il s'est montré, non seulement un maître, mais encore un ami pour les étudiants, qui n'ont pas tardé à l'apprécier et à l'aimer. Dans l'Eglise également, M. Gautier s'est fait une place bien légitime, fournissant ainsi une preuve qu'un homme de science peut aussi être un homme de piété pratique et communicative. Beaucoup de nos Eglises ont appris à le connaître par les fréquentes visites qu'il a été appelé à leur faire, soit comme prédicateur, soit comme conférencier, soit en participant directement à la consécration de nouveaux ministres, ou à la présentation à quelques-unes d'entre elles de leurs nouveaux conducteurs. Maintes fois également, M. Gautier a représenté l'Eglise libre dans des synodes et des congrès ecclésiastiques, en Suisse et à l'étranger. De

toutes manières il a rendu à cette Eglise des services qu'elle ne saurait jamais oublier.

Toutefois, il y a lieu d'espérer que le lien formé entre M. Gautier et la Faculté ne sera pas entièrement rompu, si, comme le savant professeur l'a donné à entendre, il lui est possible de continuer pendant un temps, quoique d'une manière restreinte, son enseignement à la Faculté. Les vœux de tous seront que cet enseignement ne prenne fin que dans un temps encore fort éloigné.

CHAPITRE II

L'administration générale de l'Eglise.

I

Nous avons vu une Eglise formée hors du canton de Vaud, celle de Bienne, demander et obtenir en 1882, par un vote unanime du Synode de Vevey, son accession à l'Eglise libre vaudoise. D'autres Eglises — fruits, comme celle de Bienne, de l'évangélisaton poursuivie dans le Jura bernois par la Commission d'évangélisation — ne devaient pas tarder beaucoup à se joindre au faisceau commun.

Le poste de *Cormoret,* s'étant développé d'une manière réjouissante depuis quelques années, possédant dès 1880 une chapelle avec presbytère, s'étant même fait inscrire comme Eglise libre au registre fédéral du commerce, il était naturel que les membres de ce groupe éprouvassent le besoin de s'unir à d'autres congrégations de même nature. Après étude de la question, ils étaient arrivés à reconnaître que le principe représenté par l'Eglise libre du canton de Vaud était vrai, et comme l'Eglise de Cormoret présentait des garanties suffisantes de vitalité, la Commission synodale, appuyant avec joie la demande de ces frères, proposait au Synode de Vevey, en mai 1890, de rattacher l'Eglise de Cormoret au faisceau de l'Eglise libre du canton de Vaud. Telle était aussi la pensée de la Commission d'évangélisation.

L'admission de l'Eglise de Cormoret-Courtelary a été le fait le plus important de la cinquantième session du Synode. En s'unissant à l'Eglise libre du canton de Vaud, cette Eglise entendait se relier à un organisme vivant ; elle avait le droit d'en attendre de la vie, une influence de vie qui tendît au développement et à l'accroissement de sa propre vie. Nous avons lieu de croire qu'elle n'a pas été déçue dans son attente.

A la même époque, le poste desservi par la Commission d'évangélisation à *Sonvillier-Saint-Imier* s'adressait à la Commission synodale dans le but de se constituer en Eglise et de se rattacher ainsi à l'Eglise libre. Mais la Commission — après une enquête préalable — estima que l'annexion de ce groupe serait prématurée. Il était nécessaire que ces amis fissent des progrès en nombre, en cohésion, en expérience de la vie chrétienne. Dans ces conditions, il leur était précieux de demeurer encore pour un temps sous les soins vigilants de la Commission d'évangélisation. Ce sentiment fut partagé par les frères de Sonvillier-Saint-Imier, auxquels la Commission d'évangélisation accorda un évangéliste à poste fixe à Saint-Imier.

Dès lors, malgré un ralentissement momentané dû à des départs multipliés causés par la crise industrielle, l'œuvre se développa. En 1895, l'Eglise de *Sonvillier-Saint-Imier-Villeret* adressait à la Commission synodale une demande d'admission signée par cent personnes, dont trente et un hommes. Vivement appuyée par la Commission d'évangélisation, auprès de laquelle la Commission synodale s'était tout d'abord renseignée, et par la Commission d'examen dans la séance même du Synode, cette requête fut joyeusement et unanimement accueillie [1].

[1] Synode de 1895. Compte rendu.

II

A ce développement extérieur de l'Eglise libre correspondait un travail intérieur dont nous avons à indiquer les manifestations diverses.

La période de l'histoire de l'Eglise qui s'ouvre en 1883 a vu se produire plusieurs modifications ou tentatives de modifications de la Constitution fondamentale. C'est ainsi qu'en 1886, le Synode a pris en considération et renvoyé à une Commission spéciale de sept membres, trois propositions présentées par la Commission synodale. Ces propositions portaient sur la compétence des assemblées générales (Constitution, art. 8), sur l'âge requis pour faire partie de ces assemblées (Const., art. 7), enfin sur la nomination des pasteurs (Const., art. 15 et 21). En outre, sur la proposition de M. S. Burnier, signée par quarante membres du Synode, la même Commission a été chargée d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de soumettre à revision l'article 21 de la Constitution dans son entier, ainsi que le règlement synodal y relatif ? La Commission spéciale chargée de faire rapport au prochain Synode fut composée de MM. Samuel Burnier, Samuel Mack, Emile Cuénod, Lucien Gautier, Eugène Renevier, Jacques Laufer et Jules Bovon [1].

Du 17 juin 1886 au 26 janvier 1887, cette Commission tint six séances et, après s'être entourée de tous les renseignements possibles, après discussion contradictoire de plusieurs systèmes proposés, elle adopta à l'unanimité des projets qu'elle soumit au Synode de 1887. Son rapport, imprimé par les soins de la Commission synodale, fut envoyé aux Conseils d'Eglise, aux membres des Commissions administratives et aux délégués au Synode. On comprendra que nous

[1] Synode de 1886. Compte rendu.

ne puissions pas le reproduire ici ; mais nous constatons que la discussion au sein du Synode ne fit subir aucun changement aux modifications proposées par la Commission constitutionnelle[1]. Par une circulaire en date du 25 mai, la Commission synodale soumettait les modifications adoptées par le Synode à la sanction des assemblées générales des Eglises, en même temps qu'elle leur communiquait le texte du nouveau règlement pour la nomination des pasteurs adopté par le Synode et dont l'application serait immédiate[2]. Trente-sept Eglises acceptèrent toutes les modifications proposées ; deux Eglises ne les acceptèrent que partiellement et deux les rejetèrent. En conséquence de cette décision, les modifications entrèrent immédiatement en vigueur et la Commission synodale décida de faire faire une édition de la Constitution ainsi modifiée. A ce propos, elle jugea opportun de citer la fin du rapport de la Commission constitutionnelle : « Les Constitutions et les règlements ne valent que ce que valent les hommes qui les appliquent. Si la vie venait à disparaître de nos Eglises, alors tout marcherait mal et les meilleurs articles de Constitution n'y porteraient pas remède. Le seul moyen d'élargir vraiment nos institutions, c'est que nous soyons remplis du Saint-Esprit et par lui de cette foi qui rend victorieux du monde, et de cette charité que l'apôtre nous exhorte à rechercher et qui ne périra jamais[3]. »

Quant au nouveau règlement pour la nomination des pasteurs il ne tarda pas à être attaqué assez vivement par le Conseil d'Eglise de Duillier-Trélex, comme violant absolument sur trois points les garanties que la Constitution donnait aux Eglises, garanties qui n'avaient point été abrogées. En conséquence, le Conseil de cette Eglise priait la Commission synodale de surseoir à l'application du nouveau

[1] Voir rapport de la Commission constitutionnelle. Circulaire de la Commission synodale, nº 258, 1887.

[2] Circulaire de la Commission synodale, nº 260, 25 mai 1887.

[3] Ibid., nº 262, 22 juillet 1887.

règlement. La Commission ayant répondu qu'elle n'avait pas ce droit, mais que le Conseil de Duillier-Trélex pouvait en référer au Synode, c'est aussi ce que le Conseil se décida de faire en proposant à ce dernier un nouveau projet de règlement [1].

En 1888, au Synode de Montreux, sur le rapport d'une Commission nommée à l'ouverture de la session pour examiner les propositions de l'Eglise de Duillier-Trélex, le dernier alinéa de l'article 7 du règlement pour la nomination des pasteurs fut abrogé comme inconstitutionnel. Les autres propositions de cette Eglise, et d'une manière générale la question de la nomination des pasteurs, furent renvoyées à une Commission de sept membres chargée de les examiner pour le prochain Synode. Cette Commission fut composée de MM. Aug. Bonnard, Donat Sautter, Emile Favre, J. Centurier, Louis Roulet, Ch. Cuénod et J. Adamina.

III

L'année précédente, tandis que le Synode discutait le projet de règlement pour la nomination des pasteurs, un membre du Synode avait émis l'idée d'accorder aux Eglises qui la réclameraient la liberté de donner aux femmes droit de vote dans ce cas particulier. Cette question fut renvoyée pour étude à une Commission spéciale composée de MM. P. Chatelanat, J. Cart, Ch. Porret, Louis Roulet et David Doret. Dans son rapport au Synode de 1888, cette Commission concluait à l'inconstitutionnalité du vote des femmes. La Commission, dont la composition a été indiquée plus haut, et qui avait pour premier membre M. Aug. Bonnard, eut également pour tâche de remettre à l'étude la question du vote des femmes. Sur la proposition de la Commission spéciale chargée d'examiner la question de l'adjonction des mots « ou par l'Eglise »

[1] Voir la lettre du Conseil de Duillier-Trélex aux membres du Synode, novembre 1887.

à l'article 4 du règlement pour la nomination des pasteurs, le Synode vota la résolution suivante, amendée par M. D. Sautter : « Le Synode reconnaît que, dans l'état actuel de la Constitution, le droit de vote n'existe pas pour les femmes membres de nos Eglises. Il ne se prononce pas sur l'opportunité de son introduction et renvoie tout ce qui se rattache à cette question à l'examen de la Commission chargée de revoir tout le règlement sur la nomination des pasteurs [1]. »

Au Synode de 1889, la question se présenta donc de nouveau et sous la forme que voici : « Une question préliminaire avait dû être examinée avec attention. Nantie dans les termes ci-dessus, la Commission pour la nomination des pasteurs peut-elle se considérer comme la Commission constitutionnelle instituée par l'article 20 du règlement pour le Synode ? Cette Commission s'est prononcée négativement, par cette raison essentiellement que le droit de vote à donner aux femmes n'avait pas été introduit au Synode de Montreux comme doit l'être une proposition de modification constitutionnelle, qu'une discussion n'y avait pas eu lieu sur le sujet et qu'il n'y avait pas eu davantage de prise en considération adoptée. En constatant cette situation, la Commission spéciale de l'an dernier s'est bornée à exprimer la pensée que lorsqu'un changement constitutionnel serait fait en vue de l'introduction du vote des femmes, celui-ci devrait être statué comme facultatif, en ce sens qu'il serait laissé à chaque Eglise le soin de décider, suivant les circonstances, si elle l'admettrait ou non. Dans ces conditions-là, le Synode n'a pas été appelé à entrer en matière [2]. »

La Commission nommée en 1888 pour préparer un projet de règlement sur la nomination des pasteurs s'était partagée en majorité et en minorité qui, toutes les deux, présentèrent un projet au Synode de 1889. Après une discussion très approfondie, le Synode adopta un règlement qui remplaçait celui de 1887 et qui est encore en usage aujourd'hui.

[1] Synode de 1888. Compte rendu. — [2] Synode de 1889. Compte rendu.

IV

Le Synode de Morges, dans sa séance du 19 mai 1892, prit en considération une proposition de l'Eglise d'Ormont-dessus demandant la revision de l'article 14 de la Constitution dans le sens d'une diminution du nombre des membres du Synode. Conformément au règlement (art. 20), il renvoya cette proposition à une Commission spéciale de sept membres, composée de MM. Frank Yersin, L. Gautier, A. Bonnard, Louis Du Pasquier, J. Laufer, D. Doret et Ulysse Huguelet, pour examen et rapport au prochain Synode ordinaire.

L'Eglise d'Ormont-dessus avait été frappée de la disproportion existant entre les Eglises et la force numérique du Synode. La Commission constitutionnelle n'estimait pas que cette raison, si elle était la seule, fût suffisante pour faire modifier l'état de choses actuel. Mais l'Eglise d'Ormont-dessus avançait une seconde raison, savoir que plusieurs Eglises qui aimeraient à recevoir le Synode ne le pouvaient pas à cause du grand nombre de ses membres. Ce motif parut pleinement suffisant à la Commission, qui adhérait ainsi à la proposition de l'Eglise sus-nommée.

Mais comment faire pour réduire le nombre des membres du Synode tout en tenant compte de ces trois principes : maintenir à chaque Eglise une représentation équitable ; maintenir la distinction entre les pasteurs et les anciens ; maintenir la proportion approximative de deux anciens pour un pasteur[1]?

La Commission, en partant des deux principes que, d'une part, toutes les Eglises devaient être représentées et que, de l'autre, la proportion des pasteurs et des anciens devait rester sensiblement la même qu'à l'heure présente, aboutis-

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 299. Rapport de la Commission constitutionnelle, 1893.

sait à un système fort ingénieux qui réduisait l'assemblée synodale d'un tiers. La discussion qui suivit prouva que le Synode, tout en rendant hommage au travail sérieux et consciencieux de sa Commission, ne pouvait se résoudre à l'amputation qui lui était proposée et qui n'allait à rien moins qu'à modifier profondément la composition de l'assemblée. Aussi se borna-t-on à quelques modifications qui devaient être soumises aux Eglises, puisqu'elles portaient sur la Constitution, mais qui laisseraient intacte la représentation des Eglises telle qu'elle avait existé jusqu'à ce jour. Selon la proposition de la Commission constitutionnelle, amendée par MM. Porret, Herzog et Bernus, le Synode modifia l'article 14 de la Constitution de cette manière : « Le Synode se compose des pasteurs en fonctions, des délégués des Eglises et des professeurs de la Faculté de théologie. Chaque Eglise a droit à un nombre de délégués proportionné au nombre de ses membres inscrits. La proportion est déterminée par un règlement spécial. Les délégués de chaque Eglise sont élus par l'Assemblée générale, pour deux ans, parmi les anciens de cette Eglise. Le Synode s'assemble au moins une fois par année. Il peut être convoqué en session extraordinaire par la Commission synodale; il doit l'être quand le quart au moins du nombre total des Conseils d'Eglise en fait la demande[1]. »

Le Synode ayant voté en 1893, et la majorité des Eglises ayant approuvé le retranchement à l'article 14, § 2, de la Constitution des mots : « Ce nombre (des délégués) ne sera en aucun cas inférieur à deux, » la Commission synodale avait cru entrer dans la pensée du Synode en créant une catégorie d'Eglises qui n'auraient plus qu'un seul député, savoir les Eglises ayant moins de 51 membres inscrits. Cette réduction eût diminué la représentation de onze ou douze Eglises, mais ce sont celles qui ont souvent de la peine à

[1] Synode de 1893. Compte rendu.

trouver deux délégués dans leur propre sein. Plusieurs membres du Synode ayant insisté sur ce qu'il importait précisément que les petites Eglises fussent représentées autant que possible dans le Synode et sur ce qu'il ne fallait pas diminuer la proportion des laïques, l'assemblée vota comme suit l'article 8 du règlement qui lui était soumis : « Les délégués des Eglises au Synode sont nommés dans la proportion suivante : pour une Eglise ayant moins de 51 membres inscrits, un ou deux délégués ; pour une Eglise de 51 à 150 membres, deux délégués ; pour une Eglise de 151 à 300 membres, trois délégués ; pour une Eglise de 301 à 450 membres, quatre délégués ; et ainsi de suite. Les Eglises ont la faculté de nommer des suppléants aux délégués qu'elles envoient au Synode. » Ce dernier alinéa supprimait l'article 6 du règlement pour le Synode et ses Commissions[1].

V

La Commission synodale, chargée de veiller au développement spirituel de l'Eglise autant qu'à ses intérêts extérieurs, ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à rendre plus intense la vie religieuse dans le sein de cette Eglise. C'est ainsi, par exemple, que, de concert avec la Commission d'évangélisation, elle préparait des séries de réunions d'appel. En 1892, il y en eut aux Granges-de-Sainte-Croix et à Ogens, comme il y en eut dans le même temps, mais en dehors de l'initiative de la Commission, à Vevey, à Morges, à Aigle, à Aubonne, à Lutry, à Grandson, etc. En 1894, de semblables réunions eurent aussi lieu à Lucens, où elles réussirent au delà de toute attente, à Missy, à Bienne. Des séries analogues avaient eu lieu dans plusieurs Eglises et

[1] Synode de 1894. Compte rendu.

elles avaient montré que ce moyen d'édification, venant à son heure, pouvait avoir les plus heureux résultats[1].

En 1891, vingt-cinq représentants des Eglises libres et des stations d'évangélisation du Jura bernois, réunis à Cormoret, avaient demandé que des cours bibliques fussent organisés par la Commission synodale en vue des anciens de nos Eglises. Dans le Synode du mois de mai, siégeant à Lausanne, une discussion intéressante fit ressortir à la fois les difficultés d'exécution et l'avantage qu'il y aurait pourtant à procurer ainsi à ceux de nos anciens qui pourraient et voudraient en profiter, une occasion nouvelle de se développer en vue de leur tâche spirituelle. Dans une pensée d'encouragement, le Synode décida de prier la Commission synodale d'examiner si et par quels moyens il pourrait être donné suite au vœu du Colloque de Cormoret[2]. C'est cette décision du Synode qui a donné naissance aux cours bibliques pour anciens dont le premier eut lieu à Yverdon. Trente-trois frères, qui représentaient la circonscription du nord, y entendirent de substantielles études de M. le ministre J. Walther sur Romains VI à VIII, et de M. le professeur Gautier sur le Décalogue. L'essai devait se renouveler le 22 novembre 1893 à Lausanne. Les pasteurs, les anciens de toutes les Eglises et les évangélistes réunis dans la salle des Terreaux, entendirent une étude biblique sur le *Réveil de l'Eglise* (Ephés. IV, 17-16) introduite par M. le ministre A. Périllard, et un entretien sur l'*activité de l'ancien dans l'Eglise*, introduit par M. Louis Roulet[3].

Mais la Commission synodale éprouvait un certain embarras pour organiser ces cours bibliques pour anciens. Elle estimait que si l'on voulait poursuivre l'essai tenté deux fois, il fallait, ou bien que le Synode examinât sérieusement la question et précisât ses intentions, ou bien, s'il préférait en

[1] Synodes de 1892 et 1894. Comptes rendus.
[2] Synode de 1891. Compte rendu.
[3] Circulaire de la Commission synodale, nº 303, 1er novembre 1893.

rester à un vœu tout général, qu'il en confiât l'exécution à ceux qui entreprendraient l'œuvre nouvelle avec une entière conviction[1]. Mais au Synode d'Yverdon, en 1894, la Commission d'examen demanda que l'essai de leçons bibliques pour anciens, fait en novembre 1893 à Lausanne, fût renouvelé sous la même forme. En conséquence, la Commission synodale convoqua une conférence à Lausanne pour le 13 novembre avec le programme suivant : Etude biblique sur *La loi et le péché, la grâce et la sainteté*, par M. le professeur Ch. Porret; *Souvenirs de Palestine*, les lieux mentionnés dans l'histoire de Samuel et de Saül, par M. le professeur L. Gautier. — Le mardi 12 novembre 1895, les anciens des Eglises, les pasteurs, les professeurs de la Faculté et les évangélistes étaient de nouveau réunis à Lausanne pour entendre une conférence de M. Aug. Besençon sur *L'Eglise libre et l'œuvre de la tempérance* et un travail de M. le professeur J. Bovon sur *Les ministères et les charges dans l'Eglise*. L'intérêt des sujets qui y seraient traités et le souvenir du 12 novembre 1845 qui y serait rappelé, amenèrent à cette réunion un grand nombre de participants[2].

VI

Nous n'avons pas besoin de dire que, durant la période que nous parcourons, les relations de l'Eglise libre avec les Eglises sœurs, tant en Suisse qu'à l'étranger, continuèrent à être aussi fréquentes et aussi fraternelles que dans les périodes antérieures. C'est ainsi qu'elle fut représentée au Concile des Eglises presbytériennes à Londres, à Glasgow; au Synode officieux des Eglises réformées de France à Nantes, au Vigan et à Sedan ; au Synode des Vallées vaudoises du Piémont, à celui de l'Union des Eglises libres de France, à

[1] Synode de 1894. Compte rendu.

[2] Circulaire de la Commission synodale, n° 318, 28 octobre 1895.

l'Assemblée générale de l'Eglise libre d'Ecosse, au Synode de l'Eglise missionnaire belge. Et, à propos de cette dernière Eglise, rappelons le vif intérêt qu'elle excita en 1886 dans l'Eglise libre du canton de Vaud. Par suite des troubles survenus sur divers points de la Belgique, les frères de ce pays passèrent par de sérieuses épreuves. Leurs congrégations, composées en majorité d'ouvriers, se comportèrent vaillamment et d'une manière digne de l'Evangile, mais leur situation financière, déjà difficile, s'aggrava encore. C'est ce qui engagea la Commission synodale à provoquer, dans les Eglises, une souscription en faveur de ces frères dans le besoin[1]. En recevant la collecte faite en leur faveur, les frères de Belgique répondirent : « Le Synode de l'Eglise chrétienne missionnaire belge, réuni à Nessonveaux en session annuelle (27 juillet), a été vivement ému du témoignage de fraternelle sympathie que l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud a donné à notre œuvre d'évangélisation. Nous pouvons dire que nos épreuves ont ainsi tourné en bénédiction, puisqu'elles nous ont fait faire l'expérience de la puissance du Seigneur et de la douceur de la charité de nos frères, etc.[2] »

Mais l'Eglise libre ne s'est pas bornée à des manifestations d'amour fraternel et de sympathie que l'on pourrait envisager comme très naturelles à l'égard d'Eglises sœurs ; elle a encore éprouvé le besoin de témoigner l'intérêt cordial qu'elle ressent pour des œuvres qui ne dépendent pas directement des Eglises, comme celles que poursuivent, par exemple, la Société de tempérance, celle pour l'observation du dimanche ou du relèvement moral. Bien plus, elle a envisagé comme un devoir chrétien de protester contre toute entrave apportée dans notre pays à l'exercice de la liberté religieuse. C'est ainsi qu'en 1884, à Yverdon, le Synode prenait la résolution suivante : « En présence des attentats à la liberté religieuse qui depuis plusieurs mois se répètent dans notre pays, et qui

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 252, 3 mai 1886.
[2] Ibid., n° 255, 16 septembre 1886.

ont ému douloureusement les cœurs chrétiens, le Synode, se fondant sur les principes de liberté religieuse qu'ont proclamés nos pères, rappelle à tous les membres de l'Eglise leur devoir de les défendre avec courage[1]. » Et lorsque, cinq ans plus tard, à l'occasion de l'Armée du salut, la liberté religieuse en Suisse fut de nouveau remise en question par le fait de pétitions parvenues à l'Assemblée fédérale, la Commission synodale écrivait : « Elargissons nos cœurs à son sujet et, si l'occasion nous en est offerte, sachons, comme membres de nos Eglises, montrer que cette liberté religieuse que nous considérons comme un de nos droits les plus précieux, nous la voulons pour d'autres encore que pour nous[2]. »

Il est vrai que quelques membres de l'Eglise libre auraient désiré que la Commission synodale fît davantage ; que, par exemple, elle adressât des pétitions à l'Assemblée fédérale. La Commission ne crut pas devoir entrer dans cette voie, parce qu'il lui parut, en particulier, que cette démarche auprès des autorités politiques était plutôt du ressort des individus que des Eglises, surtout des Eglises de minorité qui auraient l'air de plaider leur propre cause[3].

De nos jours, et à la demande du Colloque de La Côte, la Commission synodale, pour autant que cela était possible, a fait assurer aux Stundistes de Russie que l'Eglise libre se souvenait des persécutés comme formant un même corps avec eux. De leur côté, les Eglises n'ont pas non plus oublié les Arméniens, victimes de la cruauté des Turcs et martyrisés pour leur foi.

C'est dans l'esprit de la largeur chrétienne qu'en 1882 la Commission synodale s'associait, d'une manière spéciale, le 21 août, aux frères moraves qui fêtaient à cette date le jubilé de cent cinquante ans de la fondation de leur Mission. Le 15 octobre 1883, elle rappelait que le 10 novembre suivant

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 243, 16 juin 1884.
[2] Ibid., nº 276, 3 juillet 1889.
[3] Synode de 1889. Compte rendu.

l'Allemagne protestante célébrerait le quatre centième anniversaire de la naissance de Luther et, à ce propos, elle écrivait aux Conseils d'Eglise : « Notre Eglise libre du canton de Vaud se contenterait-elle d'une sympathie silencieuse ? Nous aurions peine à l'admettre. Pourquoi nous tenir à l'écart alors que des sentiments de joyeuse reconnaissance s'éveillent partout au sein de la chrétienté évangélique ? Heureux de nous unir à nos frères de diverses contrées, sachons plutôt avec eux, avec le grand corps des Eglises de la Réforme, bénir Dieu qui, au seizième siècle, a réveillé et restauré son Eglise en se suscitant au milieu d'elle de fidèles témoins de Jésus-Christ[1]. » La Commission synodale invitait les Eglises à donner, le dimanche 11 novembre, une place à la mémoire du réformateur — et cela dans la forme que les Eglises jugeraient convenable. — Elle rappela également que les Eglises réformées de la Suisse allemande se proposaient de célébrer le quatre centième anniversaire de Zwingli né le 1er janvier 1484, sept semaines après Luther, et elle laissait de même aux Eglises la liberté de faire à cette occasion ce qu'elles jugeraient bon[2].

VII

Tout en témoignant d'un réel intérêt chrétien pour les pays étrangers à la Suisse, l'Eglise libre n'a jamais perdu de vue ce qui pouvait contribuer au bien moral de la patrie terrestre de la très grande majorité de ses membres. Le travail poursuivi par la Commission d'évangélisation au delà des limites du canton de Vaud suffirait au besoin à le prouver. Mais des circonstances particulières, des événements tristes ou heureux ont, à maintes reprises, durant le cours de ces cinquante dernières années, fourni à l'Eglise des moyens divers de faire acte de patriotisme. C'est ainsi qu'au mois de mai 1891, le

[1] Circulaire de la Commission synodale, no 237, 15 octobre 1883.
[2] Ibid., no 239, 5 décembre 1883.

Synode, réuni à Lausanne, vota, à l'occasion d'une proposition de MM. F. Næf et Armand de Mestral, la résolution suivante rédigée par M. J. Favre et amendée par M. Charles Porret : « Le Synode émet le vœu que les Eglises se souviennent, dans un sentiment de reconnaissance envers Dieu, de l'anniversaire de la Confédération suisse, le 1er août prochain. La Commission synodale est chargée de rappeler cette décision aux Eglises dans une circulaire [1]. »

Conformément à ce vote du Synode, la Commission synodale adressa, à la date du 9 juillet 1891, aux Conseils d'Eglise, une circulaire dans laquelle elle rappelait très brièvement les faits qu'il s'agissait de commémorer, pour rechercher ensuite dans quel sentiment il fallait s'associer à cette manifestation, et enfin ce qui devait en résulter de la part de l'Eglise pour le bien de notre chère Suisse.

Après avoir montré que l'anniversaire du 1er août 1291 devait être célébré dans un esprit de vraie reconnaissance envers Dieu, la Commission synodale, s'adressant plus directement aux membres de l'Eglise, disait : « Ne nous bornons pas à réclamer ce que nous estimons nous être dû, à nous plaindre quand on nous le refuse ; mais sachons, à notre tour, céder, renoncer à ce que nous considérons comme notre droit, en vue de la paix et de la concorde. Que l'égoïsme soit brisé parmi nous ; que l'intérêt des autres soit voulu et cherché, lors même qu'il semble en opposition avec le nôtre. Que la justice s'élève de plus en plus au-dessus de toutes les compétitions des partis. Ne pouvons-nous pas ajouter que, nous, membres d'une Eglise libre qui réalise l'union dans la diversité, nous devons nous montrer ici tout spécialement les témoins du Seigneur et ses champions convaincus pour procurer, chacun selon notre pouvoir, l'union de tous dans notre chère patrie suisse [2] ? »

Pleinement d'accord avec la pensée de la Commission

[1] Synode de 1891. Compte rendu.

[2] Circulaire de la Commission synodale, nº 288, 9 juillet 1891.

synodale, les pasteurs de l'Eglise libre eurent à cœur de montrer que nos principes ecclésiastiques n'excluent point le vrai patriotisme. Dans toutes les Eglises, sous une forme ou sous une autre, ils s'unirent à leurs concitoyens pour implorer sur la patrie commune les bénédictions de Celui qui l'avait gardée depuis des siècles. Partout aussi où l'occasion leur en fut offerte, ils participèrent, avec les pasteurs de l'Eglise nationale, à des réunions spéciales destinées à commémorer de grands et glorieux souvenirs.

VIII

Au 31 décembre 1882, l'Eglise libre comptait 3898 membres inscrits, soit 58 de plus que deux ans auparavant. Pour 1881 et 1882, il y avait eu 498 nouvelles inscriptions, et, à la fin de cette dernière année, les Eglises instruisaient 530 catéchumènes. En constatant ces chiffres, la Commission synodale ajoutait : « Evidemment, nous sommes encore petits, mais nous ne sommes pas découragés, car la vie importe plus que le nombre, et cette vie nous la possédons en Christ, notre seul Chef. Eloignés à la fois du scepticisme ecclésiastique et de l'esprit sectaire, nous attendons avec une sainte confiance tout ce que le Seigneur demande de nous. De fait, pourquoi craindrions-nous ? L'avenir n'est-il pas à nous, puisqu'il est au Seigneur[1] ? »

En 1895, au Synode de Lausanne, la Commission synodale, s'appuyant sur les données de la statistique bisannuelle, disait : « Vingt-trois Eglises ont vu s'augmenter le chiffre de leurs membres et, dans le nombre, celles qui, depuis quelques années, semblaient décidément en déchéance. Pour 15 Eglises, il y a une légère diminution ; 3 sont demeurées stationnaires. Le nombre total de nos membres est, au 31 décembre 1894,

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 236, 6 juin 1883.

en augmentation de 131 sur le chiffre de décembre 1892 : 4387 (1332 hommes, 3055 femmes). Les deux dernières années présentent 154 inscriptions nouvelles de plus que les précédentes. Mais, vis-à-vis de ces encouragements, Dieu a pourvu à ce que nous n'ayons pas la tentation de nous élever. Le chiffre de nos catéchumènes, de 694 en 1892, est tombé à 614 en 1894 et celui des baptêmes de 524 à 504. Les bénédictions nuptiales sont en augmentation de 3 ; 5640 personnes, en moyenne, assistent à nos cultes du dimanche matin et 4085 aux autres réunions[1]. »

A la vue de ces chiffres, on peut, à la vérité, prétendre que l'Eglise libre ne fait pas des progrès très sensibles. Cependant, il serait inexact de dire qu'elle n'en fait point. La statistique, quoiqu'il soit utile d'en tenir compte, ne peut pas être une règle absolue en ces matières. Nous pouvons, à ce point de vue, rappeler que, durant la période que nous parcourons, plusieurs Eglises se sont procuré des chapelles et des lieux de culte mieux appropriés à leurs besoins que les locaux jusqu'alors utilisés par elles.

C'est ainsi qu'en 1883, le 24 avril, l'Eglise de *Bienne* prenait possession d'une nouvelle et spacieuse chapelle avec logement pour le pasteur. Le 10 octobre 1886, l'Eglise de *Cully*, qui se trouvait beaucoup trop à l'étroit pour l'œuvre d'évangélisation qu'elle poursuivait avec succès depuis quelques années, inaugurait une chapelle contenant deux cents places environ, avec un presbytère. Trois semaines plus tard, l'Eglise de *Montreux* célébrait à son tour, dans un service solennel d'actions de grâces, la réouverture de sa chapelle restaurée et agrandie.

Le dimanche 7 octobre 1888, l'Eglise de *L'Isle-Cottens* entrait en jouissance d'une salle de culte à Cottens. Le 28 du même mois, l'Eglise de *Cheseaux-Romanel* inaugurait, au milieu du concours de nombreux assistants, venus de près

[1] Synode de 1895. Compte rendu.

et de loin, la jolie chapelle construite aux abords du village de Cheseaux. Le 30 novembre 1890, l'Eglise de *Lausanne* voyait avec joie s'ouvrir les portes de la nouvelle chapelle des Terreaux. Pendant la période de la reconstruction, dès la fin de mai 1889, elle avait joui avec gratitude de l'hospitalité de l'Eglise méthodiste du Valentin. Le 29 mai 1892, l'Eglise de *La Sarraz-Cossonay* célébrait son culte dans une chapelle construite pour son usage.

En 1893, l'Eglise de *Lovattens-Lucens* se voyait dans une position exceptionnelle, soit par suite du départ de son pasteur pour Payerne, soit par le fait du développement encourageant de son œuvre dans le village industriel de Lucens. La Commission synodale décida que l'ouvrier auquel ce poste serait confié résiderait à Lucens. Le lieu de culte étant devenu absolument insuffisant, force était de construire une salle nouvelle, sous peine de voir l'œuvre compromise [1]. Grâce au zèle des entrepreneurs et à l'énergie de M. le pasteur Paul Robert, grâce surtout à la protection de Dieu, ce lieu de culte, commencé au printemps, put être inauguré le 25 août. Le 15 décembre suivant, un nouveau lieu de culte s'ouvrait à Lausanne (à la *Pontaise*), spécialement en vue de l'évangélisation de ce quartier toujours plus populeux. Enfin à *Montet*, où, pendant cinquante années, une famille dévouée avait abrité l'Eglise sous son toit, une chapelle, avec presbytère, fut inaugurée le 1er novembre 1896.

IX

Au début de la période dont nous retraçons l'histoire, il semble que quelques inquiétudes s'étaient fait jour, dans le sein de l'Eglise libre, sur la situation générale de cette Eglise.

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 312, 10 avril 1895.

On se demandait si celle-ci ne s'affaiblirait point, non pas tant numériquement que moralement, quant à la place qu'elle occupait et à l'influence qu'elle exerçait dans le pays ?

La Commission synodale, après avoir examiné cette sérieuse question sous le regard de Dieu, se déclarait nullement découragée. A ses yeux, l'Eglise devait et pouvait être, comme du passé, un instrument de bénédiction autour d'elle, et par le principe qu'elle représentait et par sa vie.

Sans doute, depuis quelques années, la situation de l'Eglise était, pour des raisons diverses, devenue plus difficile. — « Presque tous les fondateurs de notre Eglise et une bonne partie de leurs collaborateurs ont été recueillis dans le repos du peuple de Dieu. La génération actuelle ne saurait avoir le souffle des origines, l'esprit de dévouement et de sacrifice qui animait nos pères. D'autres raisons tiennent à nos circonstances locales et ont certainement leur côté réjouissant. Ainsi, nombre des réformes de détail, dont le besoin légitimait aux yeux de bien des personnes l'existence de notre Eglise à côté de l'Eglise nationale, ayant été successivement accomplies dans cette dernière, la nôtre paraît moins nécessaire à ceux qui se préoccupent peu de proclamer la souveraineté de Christ sur ses héritages. Ainsi encore, par suite des œuvres communes qui ont pu, grâce à Dieu, être entreprises sur divers points de notre pays, les barrières qui séparaient les Eglises ont été abaissées, et plusieurs pouvant ainsi s'unir à nous de loin, cela leur a suffi, sans qu'ils se sentissent appelés à le faire de plus près. »

Et ici, la Commission synodale signalait à bon droit un obstacle à l'extension de l'Eglise libre, obstacle que les années n'ont pas encore réussi à renverser :

« Une dernière cause des difficultés actuelles, qui tient à l'état général des esprits, est douloureuse. Le vent n'est guère aux décisions. Or, il faudrait plus de décision autour de nous pour vouloir être des nôtres, il faudrait surtout, au milieu de nous, plus de franche décision pour le Seigneur,

pour que nous pussions exercer sur ceux qui nous entourent un attrait vraiment puissant. »

En terminant, la Commission synodale exhortait les Eglises à vivre elles-mêmes d'une vie plus intense, à vivre et à travailler, à travailler et à vivre, afin que l'Eglise, bénie elle-même, fût toujours plus un foyer de bénédiction et de vie[1].

Stimulée peut-être par les inquiétudes qui lui avaient été signalées, la Commission synodale, après un examen attentif de la situation en 1885, arrivait à la conviction que le moment était venu de procéder à une inspection générale des Eglises. Elle jugeait bon de s'adjoindre pour cela quelques frères, pris en dehors de son sein, afin de pouvoir consacrer à cette mission tout le sérieux et tous les soins qu'elle réclamait[2].

Cette inspection générale exigea une couple d'années. La Commission synodale put alors préparer un rapport circonstancié destiné à être présenté au Synode de 1888. Avant cela cependant, elle s'adressa directement aux Eglises dans une circulaire dont nous extrayons ces quelques lignes: « Si l'on peut, grâce à Dieu, constater sinon encore dans toutes nos Eglises, du moins dans leur grande généralité, une marche satisfaisante quant à la fréquentation régulière des cultes principaux et la connaissance des vérités évangéliques, quant à la séparation d'avec le monde, la pratique des bonnes œuvres, la charité en général, et pour quelques-unes aussi quant au travail d'évangélisation autour d'elles, il y a, d'autre part, quelques points sur lesquels nous désirons attirer votre attention, afin de vous engager à vous en préoccuper et à faire tous, avec l'aide de Dieu, de sérieux efforts pour qu'un progrès marqué puisse être constaté à l'avenir à ces divers égards. » Ces points sur lesquels la Commission attirait l'attention des membres des Eglises étaient l'amour

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 240, 15 mars 1884.
[2] Ibid., nº 250, 20 novembre 1885.

fraternel, les réunions spéciales de prières, le culte de famille et les principes ecclésiastiques.

Quant à ce dernier point, les rapports d'inspection étaient à peu près unanimes à constater que les *principes* relatifs à la vraie position de l'Eglise dans ce monde, principes que l'Eglise libre était appelée à proclamer, n'étaient pas suffisamment connus des membres des troupeaux. La Commission synodale affirmait que l'essentiel pour la vie de l'Eglise, c'est que ses membres aient une foi vivante et éclairée en Jésus-Christ, mais elle croyait « non moins fermement que la manière dont l'Eglise comprend la position de dépendance à l'égard de son souverain Chef influe par réaction sur sa foi et sur sa vie, » et c'est ce qui faisait penser à la Commission que « la question d'Eglise a une très réelle importance et ne doit pas être laissée dans l'ombre parmi nous. » — « Nous avons, ajoutait-elle, le sentiment profond qu'il y a là pour notre Eglise une condition d'existence[1]. »

On demandait à la Commission synodale quelle était son impression sur l'Eglise dans son ensemble et elle répondait : « Notre Eglise subsiste. Elle fait mieux que de subsister, elle vit, et il nous semble que cette vie est, par la bonté de Dieu, en quelque petit progrès. A cet égard, nous signalons comme d'excellents indices les besoins de réveil pour l'Eglise elle-même et d'évangélisation autour d'elle, qui ont continué à se manifester, et ne se sont pas exprimés seulement par de simples désirs, mais qui, sur plusieurs points, ont donné lieu à une activité bénie[2]. »

Dans le but de favoriser le développement de la vie d'Eglise, la Commission synodale réorganisa en 1889 les visites fraternelles, en confiant cette tâche au plus grand nombre de frères possible. Les visiteurs se mirent fidèlement à l'œuvre.

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 267, 15 mars 1888.
[2] Synode de 1888. Compte rendu.

X

Si les inquiétudes que plusieurs éprouvaient au sujet de la stabilité ou de l'influence de l'Eglise libre n'étaient pas absolument justifiées, il faut reconnaître cependant que certains faits étaient de nature à les faire naître. C'est dans cette période, en effet, que des préoccupations très vives se font jour à l'occasion des graves questions dogmatiques auxquelles la publicité des journaux avaient donné du retentissement. Après l'émouvante session du Synode de Morges, en 1892, il était naturel que la Commission synodale s'appliquât à rassurer l'Eglise en lui montrant la situation générale sous son vrai jour. S'il y avait eu du trouble parmi nous, on ne pouvait pourtant pas dire que l'Eglise, dans son ensemble, eût été troublée. Si certaines divergences dogmatiques s'étaient accentuées, il y avait pourtant une communion réelle des esprits qui n'était point en péril. Aussi, dès l'année suivante, la Commission synodale pouvait-elle dire que la session du Synode qui venait d'avoir lieu à Lausanne avait été pour tous ceux qui y avaient pris part encourageante et bénie. Il semblait qu'un souffle de confiance passât au milieu de nous. Au reste, la Commission n'avait pas pour tâche de chercher à défendre ou à propager telle ou telle conception théologique, mais uniquement de maintenir, selon la recommandation du Synode de Morges, la profession de foi inscrite en tête de la Constitution. Cette profession, large et fidèle tout ensemble, pouvait et devait servir de drapeau et de centre de ralliement à des frères qui, différant entre eux sur la manière de comprendre tel ou tel point de doctrine, voulaient pourtant bâtir sur le seul fondement qui puisse être posé, savoir Jésus-Christ[1].

[1] Synode de 1893. Compte rendu.

Si le péril signalé au Synode de Morges paraissait avoir été conjuré, c'est d'un autre côté que l'Eglise libre pouvait avoir à redouter quelque danger. « Nos Eglises, ainsi s'exprime encore la Commission synodale, traversent un moment difficile. Nous n'avons plus à lutter comme autrefois contre une opposition franchement hostile et agressive. On ne nous conteste plus le droit à l'existence et l'on donne même, d'une manière assez générale, un assentiment tacite au principe que nous représentons. Mais, si l'on discute peu avec nous, on tente d'autant plus de restreindre notre action et notre influence. On voudrait nous persuader que nous n'avons plus de raison d'être, que notre tâche est achevée et que nous devons nous retirer devant d'autres chrétiens mieux placés que nous pour faire pénétrer le levain dans la pâte. Ces insinuations, ces impressions qui résultent de notre position actuelle finissent par ébranler les convictions, et celles de nos Eglises qui se sentent faibles, qui se recrutent péniblement, pourraient être tentées de se décourager et de lâcher pied. Eh bien, nous ne devons à aucun prix nous abandonner à ce sentiment de découragement.... Et puis, regardons à la tâche si grande et si belle que le Seigneur a placée devant nous. Cette tâche est loin d'être achevée.... Le Seigneur nous a confié un dépôt précieux. Nous avons à proclamer par les paroles et surtout par la vie que la conversion est la condition indispensable du salut et de la vie divine parmi les hommes; que l'Eglise n'a pas d'autre roi que Jésus-Christ et qu'elle lui doit une obéissance absolue et sans partage; que la vraie liberté consiste à le servir et à le suivre Lui seul[1]. » — « Jamais le message de la conversion ne fut plus nécessaire qu'à l'heure présente. Il passe sur notre génération un souffle mystérieux de collectivisme, qui tend à absorber l'individu dans la société et à supprimer les responsabilités personnelles; on cherche le mal dans l'organisation sociale plus que dans

[1] Synode de 1893. Compte rendu.

le péché des particuliers, on attend le salut d'une rénovation générale plus que du changement des cœurs. Et cet esprit, qui règne dans la sphère politique, s'infiltre aussi dans le domaine religieux ; l'Eglise redevient une institution sociale plus qu'une association de croyants : le péché perd son caractère tragique, la perdition n'est plus guère prise au sérieux.... Cette marée montante d'un socialisme aux formes multiples et variées, ce n'est après tout qu'une vague qui passe. Tenons ferme le principe du véritable individualisme chrétien, dont nous devons conserver le dépôt avec un soin jaloux.... L'individualisme de nos pères, l'individualisme qui a donné naissance à notre Eglise, ne repose pas sur une théorie philosophique; il n'a d'autre fondement que celui-ci : la nécessité absolue de la nouvelle naissance pour être un racheté de Jésus-Christ et un vrai membre de son corps. Voilà notre raison d'être [1]. »

XI

De 1885 à 1896, l'Eglise libre a été éprouvée par le départ de plusieurs de ses pasteurs, ministres ou professeurs, et d'un nombre plus considérable encore de ses anciens. Nous mentionnerons ici, avec reconnaissance, les noms de plusieurs d'entre les pasteurs, ministres et évangélistes que le Seigneur a repris à Lui.

Le 26 mai 1884, mourait à Lutry le pasteur *Louis Germond*, second fils du fondateur de l'établissement des diaconesses. Successivement pasteur à Lully, à Echallens, à Rolle, à Lausanne, à Lutry, il s'était fait un nom comme orateur et il avait déployé partout une grande activité. — La même année, le 24 novembre, l'excellent *Louis Monastier* s'éteignait à Payerne, son seul poste après Cheseaux. Nous avons

[1] Synode de 1894. Compte rendu.

raconté ailleurs la part prépondérante qu'il prit à la fondation définitive de la Faculté de théologie[1].

Le 5 mars 1888, avait lieu, à Lausanne, le décès de l'ancien pasteur de La Sarraz, *Théodore Carrard*, longtemps membre de la Commission synodale. Aucun de ceux qui l'ont connu ne saurait oublier le dévouement dont, à un âge déjà avancé, il donnait encore tant de preuves, soit en faveur de l'Eglise, soit en faveur des œuvres de bienfaisance auxquelles il participait. On sait, en particulier, avec quel intérêt il s'occupait de l'Asile des aveugles.

Le 5 février 1890, mourait à Lausanne également, *Henri Rapin*. Né en 1815, consacré en 1837, il n'avait occupé que deux postes dans l'Eglise libre : celui de Corsier et celui de Duillier. Mais, à côté des services qu'il avait rendus dans ces deux paroisses, aussi bien que plus tard comme secrétaire de la Commission synodale (1860-1867), il était toujours disposé à exercer un ministère intérimaire, parfois prolongé, partout où on le réclamait. Son nom est ainsi pieusement rattaché à l'histoire des Eglises de La Sarraz, Rolle, Lausanne, Ormont-dessus, Morges, Sainte-Croix et Cully. Sa dernière parole fut : « Seigneur, laisse maintenant aller ton serviteur en paix ! »

Le 14 mai 1891, *Jean Centurier*, né en 1818, le dernier des démissionnaires de 1845 encore en fonctions, quittait ce monde, laissant le souvenir d'un ministère fidèle, successivement exercé dans les Eglises de Chavannes-le-Chêne, Ballaigues, Vallorbe, Donatyre, Montet et Echallens. Pendant quarante trois ans, de 1848 à 1891, M. Centurier avait fait partie de la Commission d'évangélisation ; il apportait à son travail un dévouement qui ne s'est jamais démenti. Le souvenir de ce vénéré frère demeure indissolublement lié à l'activité de la Commission ; il était riche en expérience chrétienne.

Le 16 novembre 1893, *Jacques Comte* était rappelé su-

[1] Voir le *Lien*, n° 4, 1896.

bitement à l'âge de soixante-quatorze ans. Il était suffragant de M. Monnard, à Montreux, au moment de la démission. Il fut cinq ans pasteur à Moudon, puis il exerça un ministère d'évangéliste dans le Jura bernois, la vallée de la Broye et Savigny. Il est resté pour tous le type d'un travailleur infatigable, sévère à lui-même, prêt à tous les sacrifices. Son attachement à la Parole de Dieu frappait tous ceux qui entraient en contact avec lui.

Parmi les noms des anciens qui, à cette époque, furent enlevés à l'Eglise libre, nous ne pouvons passer sous silence celui de *Georges Bridel,* dont le dévouement à l'Eglise fut à toute épreuve. Malgré ses nombreuses occupations, son activité dans le domaine religieux fut considérable. Il fit partie de l'Eglise libre dès sa fondation et de plusieurs de ses Commissions, celle d'évangélisation, celle des missions, et, en dernier lieu, il siégea dans la Commission synodale. Il était ancien de l'Eglise de Lausanne. Georges Bridel, né à Vevey en 1818, est mort à Lausanne le 25 juin 1889 [1].

Louis De Rameru, ancien, durant de longues années, de l'Eglise d'Aigle, membre de la Commission synodale de 1863 à 1877, président du Synode de 1865 à 1871, fut repris par le Seigneur le 3 septembre 1889, à l'âge de quatre-vingts ans. Ce frère vénéré avait eu le privilège de servir l'Eglise libre aux jours de la prospérité par son dévouement et ses capacités, et de la servir ensuite, non moins efficacement, aux jours de l'épreuve, par son humilité et son entière soumission à la volonté de Dieu.

Il y aurait sans doute bien d'autres noms à ajouter à ceux-là, mais nos lecteurs comprendront qu'il serait difficile de les mentionner tous; nous avons, du reste, l'assurance que la plupart de ces noms sont conservés pieusement dans la mémoire et dans le cœur de beaucoup de membres des Eglises.

[1] *Annuaire de l'Eglise libre pour 1890.* Voir aussi *Bulletin missionnaire,* tome VII, 1889.

XII

Il était naturel que, dans l'année qui verrait reparaître pour la cinquantième fois l'anniversaire de la démission des pasteurs — 12 novembre 1845 — la pensée des plus anciens membres de l'Eglise libre se reportât sur cette date mémorable. Mais, malgré sa grande importance, ce n'est pourtant pas à cette date même que les préoccupations du Synode s'attacheraient essentiellement. Et s'il devait être question d'un jubilé, ce ne serait pas celui de la démission que les Eglises seraient invitées à célébrer. C'est là ce que la Commission synodale faisait comprendre dans cette portion de son rapport lu au Synode de Lausanne, en mai 1895 : « A le considérer en lui-même, l'acte de la démission semblerait pouvoir être honoré de tout le monde, car il ne fut pas l'effet d'opinions théoriques sur la nature de l'Eglise et sur ses rapports avec l'Etat, mais, avant tout, un acte de conscience, accompli au prix des plus sincères regrets et des plus réels sacrifices. Mais cet acte n'est, en général, jugé ni en lui-même, ni dans ses effets salutaires. Il ne l'est encore par plusieurs que dans ses conséquences les plus fâcheuses, qui ne sauraient être mises à la charge de ceux qui ont voulu la liberté et le progrès. Nous aurions donc l'air, auprès de bien des personnes, de célébrer le déchirement de l'Eglise : aussi ne vous demandons-nous pas de rattacher le cinquantenaire au souvenir de la démission, quelque étroit que soit le lien entre cet acte et la fondation de notre Eglise, et quelle que soit la reconnaissance pleine d'admiration qu'il nous inspire [1]. »

La date de la fondation de l'Eglise libre est, nous le savons, le 12 mars 1847. Comment l'Eglise serait-elle appelée à

[1] Synode de 1895. Compte rendu.

commémorer le cinquantenaire de sa fondation? Telle était la question que plusieurs sans doute se posaient aux premiers jours déjà de l'année 1895. C'est alors qu'un des pasteurs en activité proposa à la Commission synodale de marquer ce moment par la publication d'une histoire des cinquante premières années de l'existence de l'Eglise. Cette proposition fut mentionnée par la Commission synodale dans son rapport au Synode de 1895. En même temps, la Commission demandait quelle date choisir pour la célébration de ce jubilé? Nous venons de voir qu'elle écartait d'emblée celle du 12 novembre. Elle proposait le 12 mars 1847, sans pourtant lier d'avance l'Eglise au jour même du 12 : « Anniversaire de la fondation de l'Eglise qui a été notre mère spirituelle, disait-elle — beaucoup de ses membres actuels n'ont connu aucune autre Eglise — cette fête ne saurait blesser personne. Anniversaire de la fondation de la première Eglise presbytérienne indépendante sur le continent européen, cette commémoration peut encourager tous ceux qui croient possible et désirable pour l'Eglise cette situation dont Pascal disait: « Bel état de l'Eglise quand elle n'est plus soutenue que de Dieu! » Ce ne fut pas seulement un moment solennel, mais un moment d'une réelle portée dans l'histoire religieuse de notre petit pays que celui où, après deux débats sérieux, le Synode constituant se leva pour accepter le pacte qui allait réunir en un seul corps les Eglises libres du canton de Vaud[1]. »

Quant à la manière de célébrer l'anniversaire de la fondation de l'Eglise libre, le Synode n'était pas encore en mesure de rien décider. De son côté, la Commission synodale ne pouvait que recommander d'avance l'esprit dans lequel se ferait cette commémoration : « Nous ne lèverons pas orgueilleusement la tête, mais nous bénirons cependant le Seigneur de ce qu'il a bien voulu accomplir, avec des instruments aussi misérables au point de vue humain et au point de vue chrétien. »

[1] Synode de 1895. Compte rendu.

L'intérêt qu'excitait dans le Synode le souvenir des jours d'autrefois devait être encore augmenté par une scène touchante. Le président, faisant de nouveau allusion à l'acte de la démission, ajouta : « Nos pères ont été fidèles à ce que leur conscience leur dictait comme un devoir : ils ont tout quitté et Dieu les a bénis. Il nous a bénis à cause d'eux, nous qui sommes leur postérité. La plupart des démissionnaires sont entrés dans le repos du peuple de Dieu ; sept cependant sont vivants, et nous avons la joie de posséder deux d'entre eux dans cette assemblée : MM. J.-L. Galliard (né en 1813) et Henri Monneron (né en 1814). Nous saluons en eux tous nos vénérés prédécesseurs et nous serons heureux, si Dieu le permet, de profiter longtemps encore de leurs lumières. »

En témoignage de respect, le Synode se leva et chanta les deux premières et la cinquième strophes du cantique 269 : *Lorsque les temps auront fini leur cours*.... Très émus, les deux vénérables représentants de l'Eglise à ses origines hésitaient à prendre la parole. Sur l'instante prière que leur adressa l'un des plus anciens pasteurs présents dans l'assemblée — organe en cela du Synode tout entier — ils exprimèrent l'un et l'autre leur reconnaissance envers Dieu de ce que le grand principe de l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat et de sa dépendance vis-à-vis de Christ avait pu être, pendant cinquante ans, appliqué avec bénédiction au milieu de nous.

A l'émotion si naturelle des deux frères qui venaient de parler, correspondait si bien celle du Synode, qu'après les avoir entendus il ne put retenir des applaudissements auxquels la chapelle de Martheray n'était point habituée. Les témoins de cette scène ne l'oublieront certainement pas.

Avant de clore la discussion sur ce sujet, le Synode décida que le jubilé cinquantenaire de l'Eglise libre serait célébré *à l'époque* du 12 mars 1897 [1].

[1] Synode de 1895. Compte rendu.

XIII

Il était naturel que le Synode de 1896 reprît la question du cinquantenaire. Comme mesures d'exécution, la Commission synodale proposait ceci :

1° Cette célébration sera provoquée par une circulaire étendue de la Commission synodale, insistant précisément sur les sentiments d'humilité et d'actions de grâces que les souvenirs du passé doivent nous inspirer.

2° Cette célébration se fera, tout d'abord, par chaque Eglise dans son sein, à la date ou aux environs du 12 mars 1897. En premier lieu, la réunion de famille restreinte, réunion intime dans laquelle on pourra, en toute liberté, revenir avec détail sur l'histoire locale, sur les gens et les choses qu'on a connus, sans crainte d'être taxé d'indiscrétion ou d'oubli des autres. De grandes bénédictions, nous en sommes convaincus, pourront découler de ce premier acte de notre cinquantenaire.

3° Cette célébration se poursuivra dans notre Synode ordinaire de 1897 à Lausanne, qui lui consacrera sa première journée, en entendant une prédication de circonstance, suivie de la célébration de la sainte-cène et, si possible, en ayant ce jour-là encore une réunion familière dans la campagne du Désert, qu'on peut à juste titre considérer comme l'un des berceaux de notre Eglise et qui est obligeamment mise à notre disposition. Ainsi, après la réunion de la famille restreinte, celle de la grande famille, rassemblant dans la personne de leurs délégués les vieilles Eglises représentées déjà au Synode constituant, les Eglises nées plus tard sur notre sol vaudois, et nos jeunes sœurs du Jura bernois, qui sont venues se greffer sur notre vieux tronc pour nous apporter une nouvelle vie. Après la diversité de la célébration locale, ce sera l'unité, l'unité recueillant en quelque sorte toutes ces diversités en une même pensée de gratitude envers le souverain Chef et de consécration plus réelle à son bon et précieux service. Tel est notre programme, bien puissant dans sa simplicité, puisque, s'il est exécuté dans la pensée du Maître, son mot final sera : « A Dieu seul toute gloire et en avant avec lui et pour lui [1]. »

[1] Synode de 1896. Compte rendu.

A la votation, le Synode se montra unanimement d'accord avec la Commission synodale, et il nomma prédicateur du Synode de 1897 M. Philippe Bridel, qui sera ainsi chargé de prononcer le discours de circonstance auquel il a été fait allusion plus haut. M. Bridel, qui présidait le Synode, adressa à l'assemblée, au moment de déclarer close la session, une allocution à laquelle nous sommes heureux d'emprunter les paroles suivantes :

« Les dates que nous avons commémorées, celles que nous commémorerons bientôt, nous rappellent avec quelle rapidité marchent ces années qui vont détruisant tant de choses. Cinquante ans, c'est, pour beaucoup d'entreprises humaines et de sociétés, comme pour beaucoup d'individus, sinon déjà le terme de l'existence, du moins l'annonce d'un déclin prochain. En vain chercherions-nous dans le sentiment de notre force, dans l'excellence de nos institutions, dans le spectacle de ce que nous avons pu être et faire jusqu'à cette heure, des motifs de nous persuader que nous puissions échapper à l'usure de toutes choses terrestres. Une seule force résiste à cette usure du temps : la force d'en haut ; c'est de celle-là seule qu'il faut attendre et demander l'incessant rajeunissement de notre Eglise : « Les adolescents se fatiguent et se lassent, » même les hommes d'élite chancellent ; mais ceux qui se » confient en l'Eternel renouvellent leurs forces et les ailes leur » reviennent comme aux aigles ; ils courent et ne se lassent » point ; ils vont et ne se fatiguent pas. » Ainsi soit-il[1]. »

XIV

La quatrième édition des *Psaumes et cantiques* date de 1864. Dès lors, à plus d'une reprise, des désirs se sont fait jour, sinon d'une revision complète, du moins de modifications, de retranchements ou d'adjonctions qui répondraient à des be-

[1] Synode de 1896. Compte rendu.

soins nouveaux. Une ouverture du président du Presbytère de l'Eglise évangélique de Genève et une lettre des éditeurs du recueil de l'Eglise libre engagèrent la Commission synodade à étudier la question d'une revision. Confiée pour préavis aux soins d'une sous-commission formée de MM. les pasteurs Adamina, Herzog et Budry, cette question fit l'objet d'un rapport spécial au Synode de 1896.

La Commission synodale se prononçait pour une revision par les raisons suivantes :

a) Parce que, d'un côté, ce recueil contient un assez grand nombre de cantiques qui ne se chantent jamais, les uns à cause de leurs paroles, qui ne correspondent qu'imparfaitement à nos besoins, les autres, dont les paroles sont d'ailleurs excellentes, à cause de leur mélodie trop difficile ou trop peu attrayante.

b) Parce que, d'un autre côté, ce recueil présente certaines lacunes en ce qui concerne l'appel et surtout la notion de la sanctification, et que, d'une manière générale, sous l'influence du mouvement religieux qui s'est produit dès 1875, nombre de cantiques nouveaux ont paru, dont plusieurs, adaptés aux besoins actuels et appréciés de tous, devraient y prendre place.

Une revision paraissait donc s'imposer, mais elle devrait être une *revision limitée*. Il était certain que, depuis 1864, un épanouissement remarquable de l'hymnologie évangélique s'était produit et que le temps semblait venu de faire bénéficier notre recueil de ce progrès, qui lui permettrait de fournir encore une longue et utile carrière à la gloire du Seigneur et pour le bien de nos Eglises.

En résumé, la Commission synodale proposait au Synode « de décider en principe une revision limitée de notre recueil de *Psaumes et cantiques*, en vue de le mettre à la hauteur des besoins actuels, et de charger de ce travail une Commission de sept membres, qui présenterait un projet de recueil revisé au prochain Synode. »

Après une discussion fort intéressante, dans laquelle toutes les opinions se sont fait jour très fraternellement, la revision a été adoptée en la forme suivante, présentée par M. Périllard : « Le Synode, reconnaissant qu'il y a lieu de procéder à la revision de notre recueil de *Psaumes et cantiques*, sans modifier toutefois son caractère général et en conservant les morceaux habituellement employés dans nos Eglises, décide la nomination par la Commission synodale d'une commission de sept membres qui fera rapport et présentera un avant-projet au prochain Synode[1]. »

Dans sa séance du 1er juillet suivant, la Commission synodale composa la Commission de revision de MM. Ed. Herzog, Henri Bugnon, Emile Bonnard, J. Adamina, A. Périllard, Ch. Vulliemin, Aug. Porta. A peine nommée, cette Commission émit une première circulaire dans laquelle elle réclamait des Conseils d'Eglise et des fidèles l'expression de leurs désirs et de leurs vœux. Pour faciliter ce travail, elle leur transmettait la liste des numéros des 273 cantiques actuels, et leur indiquait le moyen pratique de faire connaître ceux qui devaient être supprimés ou modifiés[2].

Dans une seconde circulaire, la Commission de revision annonçait qu'elle avait reçu de nombreuses réponses témoignant de l'attachement des Eglises au recueil de cantiques. En même temps, elle ouvrait une nouvelle consultation pour l'indication des cantiques que les Eglises désireraient voir introduire dans le recueil projeté. Il s'agissait essentiellement de cantiques en vue du culte de l'Eglise : cantiques liturgiques, cantiques exprimant la victoire sur le péché, cantiques relatifs au dimanche, à la vie d'Eglise, à l'installation d'un pasteur, à la jeunesse, etc. La Commission invitait, en terminant, les Eglises à lui adresser leurs réponses jusqu'au 15 février 1897[3].

[1] Synode de 1896. Compte rendu. — [2] Circulaire de la Commission de revision, n° 1, 20 juillet 1896. — [3] Ibid., n° 2, 2 novembre 1896.

CHAPITRE III

La Commission d'évangélisation.

I

A plus d'une reprise, dans ses circulaires, la Commission d'évangélisation a signalé le fait que, d'une année à l'autre, il ne pouvait s'accomplir dans son œuvre des changements bien marquants. « L'évangélisation est, au fond, toujours la même, dit-elle, parce qu'elle ne saurait se proposer qu'un but : solliciter les hommes à se réconcilier avec Dieu par Jésus-Christ. » Cependant si le fond demeure toujours le même, la Commission fait remarquer avec raison que la forme varie « suivant les milieux et les temps. » En 1884, par exemple, elle constatait que son travail ne s'accomplissait pas absolument de la même manière que lors des premiers commencements, soit trente-sept ans auparavant. « Des expériences ont été faites et mises à profit. Plus d'une porte s'est fermée avec le temps, et plus d'une porte s'est ouverte. Condamnée autrefois à n'agir que dans certains postes fixes, la Commission pouvait difficilement rayonner au loin. Dès lors, le besoin d'évangélisation s'est fait sentir ailleurs, et plus d'un évangéliste a pu étendre le cercle de son activité, comme aide d'autres frères, ou en fondant lui-même d'autres réunions[1]. »

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 48, mars 1884.

Au début de l'année 1884, les anciens postes de la Commission d'évangélisation étaient maintenus, savoir *Coppet, Begnins, Savigny, Romainmôtier, Ogens, Ecublens,* le *Jura bernois,* les bains de *Louèche* et ceux de *Weissenbourg* en été, *Evian* et *Thonon* en Savoie, et *Romenay* dans le département de Saône-et-Loire.

Il n'est pas sans intérêt de suivre les développements ou les modifications qui se sont accomplis dès lors dans plusieurs de ces postes.

Begnins, par exemple, tout en restant un poste d'évangélisation, a vu, dans le courant de 1895, se former dans son sein un Conseil d'Eglise de quatre anciens, et 34 personnes se rattachant à ce troupeau se faire inscrire comme membres de l'Eglise libre de Nyon.

A *Ogens,* il en a été de même. Grâce à l'activité du pasteur de l'Eglise d'Echallens, 36 personnes se sont positivement rattachées à cette dernière Eglise.

Ecublens est un poste qui donne à la Commission de si grands encouragements qu'il est question de construire une chapelle dans cette localité.

Dans le Jura bernois, nous avons déjà vu que le poste de *Cormoret-Courtelary,* qui s'était formé en Eglise, a été admis en 1890 dans le faisceau des Eglises libres du canton de Vaud. Nous avons vu également que le poste de *Saint-Imier-Sonvillier,* qui avait reçu un évangéliste à demeure dès 1890, s'est constitué en Eglise et a été admis comme partie intégrante de l'Eglise libre vaudoise en 1895.

Il ne faudrait pas se hâter de conclure de ces derniers faits que la Commission d'évangélisation vise avant tout à transformer les postes qu'elle dessert en Eglises constituées. Plusieurs de ces postes sont demeurés tels dès l'origine, soit depuis cinquante années. Sans doute, ce qui distingue l'œuvre de la Commission d'évangélisation des œuvres similaires, c'est qu'elle est dirigée par une Eglise et que la Commission doit, d'année en année, lui rendre compte de son activité.

Mais il a été bien entendu, dès l'origine, que c'est à Christ que la Commission appelle les âmes tout d'abord, et non à une Eglise particulière. La Commission estime même qu'une âme encore étrangère à Christ ne peut saisir la question d'Eglise, qui est au-dessus de sa portée[1]. Mais là où quelques âmes répondent à l'appel de l'évangéliste, il est tout naturel qu'elles cherchent à se rapprocher pour s'encourager mutuellement. Après avoir formé un poste d'évangélisation, elles font parfois un pas de plus : elles tiennent à se constituer en Eglise et se rattachent, de préférence, au faisceau des Eglises qui ont cherché à les amener à Christ. Mais l'initiative d'une telle démarche part du troupeau lui-même et jamais de la Commission d'évangélisation[2].

II

Aux postes anciens est venu se joindre, dans cette période, celui de *Yens*. De janvier à mars 1887, plusieurs frères avaient parcouru les villages situés entre Morges, Aubonne et Cossonay, et ils y avaient constaté des besoins religieux, particulièrement à Yens.

L'année suivante, un étudiant en théologie s'y rendit tous les quinze jours et, dès novembre 1889, ce poste était occupé par un évangéliste dont les débuts ne furent point faciles. Mais bientôt, grâce à son activité et à sa largeur, il vit de nombreuses portes s'ouvrir. Lorsqu'il quitta cette contrée, pour se consacrer à la mission en pays païen, il fut remplacé par un autre évangéliste dont l'activité devait s'étendre à des villages jusqu'alors assez délaissés. D'une manière générale, et malgré les succès obtenus, cette œuvre a rencontré bien des difficultés. La circonscription de Yens

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, n° 67, 6 mars 1894.
[2] Ibid., n° 71, mars 1896.

est même devenue pour la Commission d'évangélisation un sujet de vives préoccupations. Les réunions de Ballens ont été troublées à plus d'une reprise. L'évangéliste, M. Fréd. Choux, a même été foulé aux pieds à l'issue d'une réunion tenue le 22 janvier 1896, et sa santé a été profondément atteinte. Après avoir relaté ces tristes faits, la Commission d'évangélisation ajoutait : « Mais les autorités supérieures de notre canton entendent faire respecter la liberté religieuse et sauvegarder les droits de tous les citoyens. Elles nous inspirent une pleine confiance. Il est à peine nécessaire de déclarer que, tout en usant d'une chrétienne prudence, nous ne permettrons pas que la violence prime le droit, et nous ne nous laisserons pas interdire de prêcher l'Evangile partout où le ministère de nos évangélistes est réclamé[1]. »

Un nouveau lieu de culte a été inauguré, le 29 mars 1896, à *Tramelan*, dans le Jura bernois, d'où l'évangéliste dessert régulièrement les localités de Tavannes et de Sonceboz. Les anciens de l'Eglise libre de Cormoret le secondent dans ces deux dernières localités. »

III

C'est en été surtout que de nombreux malades viennent chercher la santé dans nos montagnes. La Commission d'évangélisation, en leur envoyant des serviteurs de Dieu, s'efforce de leur faire entendre la voix de l'Ami des affligés. En 1886, au moment de l'ouverture de la saison des bains de *Weissenbourg*, la Commission apprit qu'un pasteur allemand devait s'y rendre aussi. Elle se mit alors en relation avec le Comité qui envoyait ce pasteur, et ce dernier, selon le désir exprimé par la Commission, s'entendit fraternellement avec l'évangéliste. L'auditoire français se trouva ainsi diminué, mais il de-

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 71, mars 1896.

meura encore assez considérable pour que l'activité de la Commission ne fût pas superflue[1].

A *Louèche*, en 1887, avec l'assentiment de la Commission, l'évangéliste transporta les cultes de la Maison-Blanche dans la nouvelle chapelle bâtie en faveur des Anglais, au-dessus de l'Hôtel des Alpes. Les baigneurs français firent volontiers les sacrifices nécessités par ce transfert[2].

En 1888, pour la première fois, à la suite d'observations présentées à plusieurs reprises et en particulier au Synode de Montreux, la Commission desservit les bains de *Morgins*; non pas toutefois en y plaçant un évangéliste à demeure, mais en pourvoyant aux cultes du dimanche pendant les mois de juillet et d'août. Ce dernier mode de faire parut préférable à la Commission[3]. Suivant les années, au fort de la saison, et même malgré le mauvais temps, les cultes ont réuni jusqu'à une centaine de personnes.

Aux lieux de bains et de stations alpestres, parmi lesquels il faut compter les *Plans*, sur Bex, où c'est de concert avec l'Union nationale évangélique que la Commission travaille, est venu s'ajouter, en 1893, *Lavey-les-Bains*, où elle pourvoit, en partie, aux prédications du dimanche.

IV

L'œuvre d'*Evian*, quoique modeste, n'en est pas moins très utile. Il est passé le temps où, avant l'arrivée de l'évangéliste, des familles entières de Vaudois se faisaient rebaptiser pour entrer dans l'Eglise romaine. Les protestants savent qu'ils ne sont plus abandonnés à eux-mêmes quand ils sont établis sur la rive gauche du lac. Ceux d'Evian forment un noyau auquel s'est joint plus d'un ancien catholique[4]. Désireux

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, n° 52, 10 mars 1887. — [2] Ibid., n° 54, mars 1888. — [3] Ibid., n° 56, février 1889. — [4] Synode de 1890. Compte rendu.

d'assurer la continuation des cultes protestants, M. Girod, de Paris, propriétaire de la chapelle, en a fait don à la Société immobilière des Terreaux, à Lausanne.

Quant à *Thonon*, les protestants de cette ville semblent souvent avoir redouté de se montrer un peu au grand jour. La Commission d'évangélisation ne les a pas mieux atteints que la Société évangélique de Genève, dont elle avait accepté ce poste à l'essai. Aussi s'est-elle demandé s'il n'y avait pas lieu d'abandonner cette œuvre. Après examen cependant et sur l'avis d'un frère très compétent pour le donner, elle se décida à persévérer dans ce travail, dans l'attente d'un meilleur avenir [1].

En 1889, le poste de *Romenay*, en Saône-et-Loire, fut remis par la Commission d'évangélisation aux soins de la Commission d'évangélisation de l'Union des Eglises libres de France. Du moment que la première ne pouvait placer en Bresse un évangéliste à poste fixe, il lui était trop difficile de surveiller ce qui s'y faisait. L'Union des Eglises était beaucoup mieux placée pour diriger ce poste. Le travail accompli à Romenay par la Commission d'évangélisation, s'il n'a pas répondu à toute son attente, n'a pas été sans résultats positifs [2]. Du reste, la Commission de l'Union a continué à faire desservir ce poste par l'évangéliste de Montpont.

V

En 1883, la Commission d'évangélisation s'occupait depuis une année d'un projet d'*évangélisation itinérante ;* mais c'était une œuvre difficile réclamant des aptitudes spéciales. Ce n'est qu'en 1884 que la Commission put s'assurer les services de M. *Ferdinand Terrisse*, qui venait d'achever ses études et qui avait déjà auparavant travaillé à Vevey d'une manière

[1] Synodes de 1890 et 1891. Comptes rendus.

[2] Synode de 1890. Compte rendu.

analogue. La pensée de la Commission, en commençant cette œuvre, se portait d'abord sur les contrées où règne la mort spirituelle. Elle désirait voir si quelques portes ne s'y ouvriraient pas pour des prédications de réveil ayant lieu dans n'importe quel local. Outre cela, elle voulait offrir à ses évangélistes un secours momentané qui les ranimât eux-mêmes et imprimât un nouvel élan à leurs troupeaux et à toute leur œuvre. Généralement cette œuvre se fait au moyen d'une série de réunions tenues pendant plusieurs jours consécutifs. Il en résulte que ce genre d'évangélisation ne peut s'accommoder de la régularité des services ordinaires. Le début en a été encourageant et l'évangéliste, qui n'avait été appelé d'abord que provisoirement, fut lié avec la Commission, comme les autres évangélistes, pour un temps indéterminé [1].

Bientôt la Commission dut dire qu'elle ne pouvait répondre à toutes les demandes qui lui étaient adressées, tant l'évangélisation itinérante était vivement appréciée, soit dans le canton, soit au dehors. Le travail de MM. Ferdinand Terrisse et Eugène Peter était considérable, et le meilleur témoignage leur était rendu soit de la part des Eglises libres dans la circonscription desquelles ils avaient séjourné, soit de la part de pasteurs ou de laïques étrangers à l'Eglise libre. Plusieurs membres de la Commission faisaient aussi de fréquentes courses au dehors, en particulier M. Chatelanat-Escher. M. Peter continuait également à consacrer à cette œuvre la moitié de son temps. Cependant M. Terrisse, ayant accepté le poste de pasteur de l'Eglise d'Aigle, ne put être remplacé tout de suite et, en 1889, la Commission était encore à la recherche d'un ouvrier qui se consacrât tout entier à ce travail.

En 1855, nous l'avons vu, la Commission d'évangélisation avait appelé M. Louis Bridel, pasteur à Paris, à parcourir les diverses stations afin de leur apporter un secours précieux. C'est pour une œuvre toute semblable que la Commission a

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 49, mars 1885.

récemment appelé M. G. Tophel, ancien pasteur à Yverdon et à Genève, à s'établir au milieu de nous.

En été, l'évangélisation itinérante n'est pas absolument interrompue ; la manière seule en est modifiée. C'est en effet le temps des *réunions en plein air*, qui sont fort goûtées dans les campagnes. En 1887, toutes les stations, à l'exception d'Evian, en avaient dans leur voisinage. Le nombre des assistants à ces réunions varie depuis 100 à 200 pour quelques-unes des plus petites, jusqu'à 1000 et 1500 pour la plus considérable, qui a lieu près de Tavannes, dans le Jura bernois [1].

Dès l'origine, la Commission d'évangélisation a éprouvé le besoin de convoquer les évangélistes à des conférences communes, où ces derniers auraient l'occasion de faire part de leurs expériences en même temps que de recevoir les conseils et les directions de frères plus âgés ou plus expérimentés. Ces réunions ont été un moyen efficace d'encourager, de soutenir les évangélistes et de donner à l'œuvre de la Commission une certaine unité. Elles ont lieu environ tous les trois mois. Elles s'ouvrent toujours par un culte ; après quoi vient l'exposé succinct de l'état de l'œuvre, suivi d'un entretien sur un sujet choisi à l'avance. Entre autres questions traitées dans ces réunions, citons les suivantes : des modifications à introduire dans notre mode d'évangélisation ; de l'évangélisation itinérante dans notre pays ; de la sanctification du dimanche ; de la littérature immorale ; de l'instruction des catéchumènes ; la question sociale ; la prédication et les moyens de s'y préparer ; des diverses formes de réunions dans un poste d'évangélisation ; de l'évangélisation de l'enfance et de la jeunesse, etc. [2].

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 52, 10 mars 1887.

[2] Synodes de 1891, 1892, 1893, 1894. Comptes rendus.

VI

L'Eglise libre n'est plus seule à reconnaître — comme il y a cinquante ans — la nécessité de l'évangélisation de notre canton. D'autres associations ont mis à leur tour la main à l'œuvre. Nous voulons parler de la *Mission intérieure* et surtout de la *Société de tempérance*, qui accomplit un travail d'évangélisation de plus en plus béni. La Commission d'évangélisation a salué avec joie tous les efforts qui se sont faits et qui se font encore à côté d'elle pour répandre l'Evangile ; son œuvre n'en est point diminuée [1]. C'est dans cet esprit qu'elle écrivait : « Les déshérités et les misérables nous paraissent être, avant tout, dans notre pays, les victimes de l'intempérance.... Tous nos évangélistes, en Suisse, se sont engagés dans la croisade entreprise contre l'abus des boissons et ils l'ont fait avec un dévouement dont nous pouvons bien les remercier. » Il est en effet facile de voir, par un coup d'œil jeté sur les divers postes desservis par la Commission, la grande place occupée par la cause de la tempérance dans l'activité des évangélistes [2]. « Partout où il existe des sociétés de tempérance, disait-elle, la proportion des hommes et des femmes dans les assemblées devient plus normale et la vie des troupeaux prend quelque chose de plus expansif et de plus décidé [3]. »

Le temps où nous vivons a ceci de particulier, c'est que des besoins spirituels se réveillent. Les populations, en bien des lieux, sont, en partie du moins, plus accessibles à l'Evangile que précédemment. Les pasteurs sentent qu'ils ne peuvent suffire à tout. La Commission et ses ouvriers ne le

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 54, mars 1888.
[2] Synode de 1892. Compte rendu.
[3] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 52, 10 mars 1887.

peuvent pas davantage. C'est en le constatant que, depuis longtemps, elle désire trouver dans les frères et les sœurs des aides, des collaborateurs. Elle estime qu'il faut que chacun se mette à l'œuvre dans le milieu où il est placé [1]. Revenant plus tard sur le même sujet, la Commission exprimait le vœu que nos chères Eglises portent toutes un intérêt plus vif à l'œuvre poursuivie en leur nom. « Nous voudrions que notre activité eût sa place plus régulière dans les prières de l'Eglise. Enfin, nous demandons à Dieu de pardonner les imperfections et les misères de notre travail et de faire souffler son Esprit sur nous, afin que nous voyions se lever des jours plus riches encore en bénédictions spirituelles [2]. »

VII

On peut voir par ce qui précède que la Commission d'évangélisation n'était pas la dernière à se rendre compte de la difficulté de sa tâche, et que, tout en travaillant avec courage et persévérance à l'œuvre qui lui était confiée, elle ne se faisait pas d'illusions sur les obstacles qui pouvaient compromettre cette œuvre. Si on lui demandait : « Quels sont les résultats de tout ce travail ? » Elle pouvait répondre : « Il est difficile de le dire. » — « Il en est du royaume de Dieu, déclare Jésus, comme d'un homme qui jette de la semence en terre ; qu'il dorme ou qu'il veille, nuit et jour, la semence germe et croît sans qu'il sache comment. » (Marc IV, 26, 27.) Parfois le champ se couvre, au premier soleil, d'une moisson dorée, dont l'abondance réjouit le regard ; mais souvent aussi le laboureur considère tristement, sans en voir rien sortir, les sillons qu'il a arrosés de ses sueurs. Quoi qu'il arrive cependant, que le Seigneur nous garde de douter jamais de la

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, n° 48, mars 1884.
[2] Synode de 1888. Compte rendu.

puissance de l'Evangile. La semence de vie est impérissable ; une fois déposée dans le sol de l'âme, elle germe dans l'ombre jusqu'à ce que, au temps voulu de Dieu, elle éclate en dépit des obstacles et que la plante se développe au grand jour. Voilà ce que nous avons besoin de nous répéter dans la poursuite de l'œuvre que le Seigneur nous confie.... Sans condamner les œuvres moins restreintes, nous n'avons garde cependant d'oublier que « le royaume de Dieu ne vient point avec éclat » et que Jésus lui-même n'a pas estimé qu'il perdît son temps et sa peine en se consacrant à l'affermissement de la vie nouvelle chez les quelques Israëlites bien disposés qui l'entouraient. Oh ! que Dieu nous donne de sentir toujours mieux, comme individus et comme Eglise, qu'en nous appelant à son glorieux service, il nous impose à tous le noble devoir de répandre partout la connaissance de cet Evangile qui, dans notre époque agitée, plus que jamais, peut seul adoucir les souffrances et guérir les blessures, parce que seul il affranchit et sauve les âmes, en les arrachant à l'esclavage avilissant du péché [1] ! »

« Bien des efforts ont été faits pour combattre la puissance de l'adversaire, et des âmes lui ont été arrachées en divers lieux ; d'autres âmes ont été affermies dans la vie en Christ. Nous savons que nous combattons un bon combat, et que, sous la direction de notre divin Chef, nous sommes appelés à remporter mainte victoire encore. Nous aimons à redire avec Blumhardt : *Jesus ist der grosse Siegesheld* (Jésus est le grand héros victorieux). La victoire lui est promise à jamais et le jour vient où il mettra tous ses ennemis sous ses pieds. Croyons fermement à cette victoire et nous verrons toujours plus la gloire de Dieu [2]. »

« Promettez-nous, dit la Commission aux Eglises, de nous soutenir davantage de votre intérêt et de vos prières, combattez fidèlement avec nous, élevant, comme Aaron et Hur,

[1] Synode de 1889. Compte rendu.
[2] Synode de 1890. Compte rendu.

vos mains en notre faveur, et Dieu nous donnera de remporter plus de victoires dans le bon combat auquel nous sommes appelés [1]. »

VIII

En 1892, la Commission d'évangélisation et l'Eglise libre tout entière firent une perte très sensible dans la personne de M. *Chatelanat-Escher*. « Rien à vues humaines ne faisait prévoir un départ prochain. Il vieillissait comme les gens de son âge, mais pas plus qu'eux. Le cœur, en tout cas, était aussi jeune qu'autrefois. Dieu l'a retiré dans la plénitude de son activité, comme un soldat qui tombe sur le champ d'honneur. La Commission perdait en lui non seulement un collègue expérimenté et d'une inépuisable bienveillance, mais un collaborateur toujours prêt à se mettre à la brèche dans l'œuvre de l'évangélisation de notre pays. Le samedi 26 mars, il partit pour faire une visite à l'Eglise libre de Montet... Lundi matin 28, il repartait avec la poste pour prendre le train à Avenches et revenir à Lausanne. Arrivé quelques minutes trop tôt, après avoir pris son billet à la gare, il se promenait sur le quai, quand, tout d'un coup, on le vit s'appuyer contre la porte de la salle d'attente, puis s'affaisser et tomber. Il était mort instantanément.... Le deuil est grand dans l'Eglise chez tous ceux qui ont connu notre ami [2]. »

En parlant de l'œuvre de la Commission d'évangélisation, on est tout naturellement amené à rappeler le souvenir du pasteur *François Naef*. Après avoir desservi les Eglises de Ballaigues-Vallorbe et de Cully, il s'était voué entièrement à l'évangélisation et aux œuvres similaires. On peut dire qu'il a été le créateur de la Mission intérieure dans notre pays. Nul n'ignore, en effet, et cela bien au delà des limites du

[1] Synode de 1894. Compte rendu.

[2] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 65, mars 1893. Synode de 1892. Compte rendu.

canton, ce que fut cette activité dévouée et singulièrement multiple. Les deux graves questions de l'alcoolisme et de l'immoralité ont été portées par lui devant de nombreuses assemblées, d'un bout à l'autre du pays. Son activité s'est étendue à tous les âges et aux conditions les plus diverses, de l'enfance abandonnée aux asiles de vieillards, de l'œuvre des détenus aux colonies de vacances, des employés de poste et de chemins de fer aux cochers de fiacres, aux commissionnaires, aux balayeurs, à tous ceux, en un mot, que les exigences de leur travail éloignent en général des secours de l'Evangile[1].

François Naef fut membre de la Commission d'évangélisation pendant plusieurs années, jusqu'en 1893, époque où ses occupations multipliées ne lui permirent plus de lui accorder un concours régulier. C'est au service de la Commission qu'il avait fait, en 1871, une tournée de deux mois dans le Dauphiné pour visiter d'anciens soldats internés et leurs familles. C'est encore au service de la Commission qu'il a poursuivi à Nyon, pendant des mois, d'intéressantes réunions d'évangélisation populaire auxquelles il s'était donné de tout son cœur. François Naef avait la sainte passion du dévouement, et il ouvrait son cœur et sa bourse au soulagement de toutes les infortunes[2]. On sait quelle place honorable il s'était faite au sein du Grand Conseil vaudois et du Conseil communal de Lausanne, et quelle influence il exerçait dans les nombreux comités et associations dont il était membre. Il est mort le 13 février 1896, à l'âge de soixante-trois ans. Son convoi funèbre a été suivi par tout un peuple, qui portait le deuil d'un ami véritable[3].

[1] Synode de 1889. Compte rendu.

[2] Circulaire de la Commission d'évangélisation, n° 71, mars 1896.

[3] Voir le *Lien* 1896, n° 3. — Synode de 1896. Compte rendu.

IX

Le 4 février 1890, la Commission des études était nantie d'une demande de MM. William Barbey, membre de l'Eglise de Valleyres et Baulmes, et Jules Paroz, directeur de l'Ecole normale indépendante de *Peseux* (Neuchâtel). Ces frères désiraient entretenir la Commission d'un projet consistant à remettre à cette dernière la succession du Comité vaudois qui s'intéressait à l'Ecole de Peseux. La Commission des études, tout en estimant que le Comité de Peseux devait demeurer indépendant de toute attache officielle avec l'Eglise libre, décida que MM. Barbey et Paroz seraient admis à prendre part à sa prochaine séance.

En conséquence, le 18 février, MM. Barbey et Paroz vinrent entretenir la Commission du moyen de former des instituteurs pieux et de la place qui leur était assignée dans l'œuvre du Seigneur. Le premier de ces frères proposait que la Commission des études remplaçât le Comité vaudois dissous après la mort de son président, M. Delapierre, de Nyon, et le second exposait, dans un intéressant mémoire, les raisons d'être et le but de l'Ecole de Peseux, ainsi que la statistique des jeunes Vaudois qui s'y étaient formés à la carrière d'instituteurs[1].

La Commission, tout en constatant que, dans le corps enseignant, il ne manquait pas d'hommes attachés à l'Evangile, se trouva unanime à reconnaître l'excellence du but poursuivi, mais elle ne fut pas d'accord avec l'auteur de la proposition sur le moyen de l'atteindre. Elle estimait que, pour avoir quelque chance de succès, cette œuvre devrait être entreprise par un comité composé de chrétiens animés d'un

[1] A la veille du Synode de 1890, M. Paroz a adressé aux députés au Synode un appel sous ce titre : *De la formation d'instituteurs pour le canton de Vaud*, brochure de 14 pages.

même esprit et qui, n'arborant aucune couleur ecclésiastique, pourrait recruter des jeunes gens de toutes les Eglises.

La solution proposée paraissait d'autant plus justifiée qu'elle était conforme à l'esprit de l'Ecole de Peseux, qui se tenait complètement en dehors de la question d'Eglise. C'est dans ce sens que la Commission répondit à M. Barbey, en regrettant de ne pouvoir adopter ses vues sur le sujet en question[1].

X

Le Synode de Vevey (26-29 mai 1890) se livra à une discussion nourrie sur la proposition de MM. Barbey et Paroz, et reconnut que la Commission des études avait bien fait de décliner la tâche de former des instituteurs chrétiens, comme ne rentrant pas dans ses attributions. D'autre part, le Synode, estimant que la question était trop vitale pour que l'Eglise pût s'en désintéresser, résolut de renvoyer toute cette étude à une Commission spéciale dont le choix fut confié à la Commission synodale et qui fut composée de MM. J. Favre, W. Barbey, Aug. Bezençon, L. Roulet et P. Vodoz. Au Synode de 1891, elle présenta deux rapports. La majorité de trois membres, par l'organe de M. Roulet, proposait ceci :

1° L'Eglise libre s'occupera de la formation d'instituteurs chrétiens et s'intéressera à l'éducation chrétienne des enfants des écoles publiques et des écoles privées.

2° La Commission d'évangélisation est chargée de la direction de cette œuvre. Le nombre de ses membres est porté à sept. Trois d'entre eux forment la section d'éducation.

3° Une caisse spéciale, alimentée par des dons volontaires, pourvoit aux frais de la section d'éducation[2].

[1] Commission des études. Procès-verbaux 1890. Synode de 1890. Compte rendu.

[2] Rapport de majorité de la Commission scolaire, etc. 16 pages, 1891.

M. J. Favre, au nom d'une minorité de deux membres, demandait au Synode de se prononcer comme suit :

1° Tenant compte des modifications que les lois scolaires ont apportées quant à l'enseignement de la religion, le Synode recommande aux Eglises de pourvoir à ce que l'enseignement de l'histoire sainte soit donné à la jeunesse d'une manière complète et suivie.

2° Relativement à la question scolaire :

a) Estimant que l'Eglise n'est pas appelée à intervenir directement dans le domaine de l'instruction publique et que ses ressources ne le lui permettent pas ;

b) Voulant laisser à la famille, aux Eglises, aux associations privées et à l'initiative individuelle la liberté d'agir selon les circonstances, les besoins ou les localités, pour combler les lacunes que présenterait l'école publique ;

c) Désireux, d'autre part, de voir la jeunesse scolaire de notre pays placée sous une influence chrétienne, et persuadé qu'un des moyens les plus efficaces à cet effet consiste dans la formation d'instituteurs évangéliques ;

Le Synode charge une Commission de trois membres de faire des démarches pour constituer un Comité sans couleur ecclésiastique, si possible, qui prenne en main la tâche de faciliter les études à des jeunes gens pieux des deux sexes qui auraient à cœur de se vouer à l'enseignement primaire. La Commission cessera d'exister dès qu'elle aura atteint son but et qu'elle aura fait rapport au Synode[1].

Après une discussion animée, toujours fraternelle et très complète, le Synode vota la résolution suivante proposée par MM. Dupraz et Bovon :

« Le Synode de l'Eglise libre, appelé de nouveau à s'occuper de l'instruction chrétienne de la jeunesse, pénétré de l'importance de cette question, la recommande à l'étude et à l'intérêt des Eglises.

» Une caisse spéciale est fondée sous le nom de Caisse scolaire, alimentée par des subsides des Eglises et par des dons individuels. Elle a pour but soit de fournir des secours à des écoles chrétiennes libres, soit de venir en aide à des jeunes chrétiens se préparant aux fonctions d'instituteurs primaires. L'administration en est confiée à la Commission d'évangélisation[2].

[1] Rapport de minorité de la Commission scolaire, 23 pages, 1891.

[2] Synode de 1891. Compte rendu.

Modifiant sur ce point l'article 49 de son règlement, le Synode a porté le nombre des membres de la Commission d'évangélisation à sept.

S'occupant de la nouvelle tâche dont le Synode l'avait chargée, la Commission d'évangélisation prit immédiatement sous sa direction deux jeunes gens placés précédemment à Peseux par le Comité scolaire dissous. Ces jeunes gens devaient s'engager à desservir, au moins pendant trois ans, des écoles du canton de Vaud[1]. Mais sur le refus de l'un d'eux, l'allocation fut attribuée à un autre élève qui désirait devenir instituteur dans le canton de Vaud. D'autres demandes ont été présentées à la Commission d'évangélisation, et, en 1894, celle-ci accordait des subsides à six élèves vaudois. Toutefois, la Commission constatait que le résultat n'avait pas répondu complètement aux espérances qu'on avait conçues, tout au moins quant à l'intérêt témoigné à cette œuvre par les Eglises qui avaient soutenu très faiblement par leurs dons la Commission d'évangélisation[2].

Dès lors, M. Paroz, directeur de l'Ecole de Peseux, ayant annoncé qu'il se retirait pour cause d'âge, le Comité de l'établissement a exprimé le désir que l'Ecole devienne un institut destiné à toute la Suisse française[3]. Ce vœu sera-t-il jamais réalisé? Une Commission, chargée de réorganiser l'Ecole de Peseux, lui a déjà donné le titre d'*Ecole normale évangélique de la Suisse romande* et elle a appelé M. Amy Roch, pasteur de l'Eglise libre d'Echallens, au poste de directeur. C'est ainsi que cette Ecole, qui avait failli sombrer, a été remise sur pied et qu'elle pourra poursuivre l'œuvre commencée trente ans auparavant[4].

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 62, 8 septembre 1891.

[2] Ibid., nºs 63, 65, 67, 69. Synodes de 1892-1895. Comptes rendus.

[3] Ibid., nº 71, mars 1896.

[4] Voir *Vingt-septième rapport sur l'Ecole normale évangélique de la Suisse romande à Peseux, 1896.*

CHAPITRE IV

La Mission romande.

I

C'est au Synode d'Yverdon (12-15 mai 1884) que, pour la première fois, fut présenté le *rapport du Conseil de la mission romande.* Il comprenait deux parties. La première, relative à l'administration du Conseil, traitait de l'organisation de la Mission et de l'envoi en Afrique de nouveaux ouvriers. L'état de transition entre la direction de l'œuvre par la Commission vaudoise seule, puis par le Conseil de la Mission composé de douze membres délégués par les Eglises associées, avait pris fin avec la ratification de la convention entre les Eglises intéressées. La tâche qui devait incomber aux Commissions cantonales et les attributions du Conseil (direction de toute l'œuvre missionnaire proprement dite) étaient déterminées dans un règlement administratif provisoire qui fixait aussi les principes de l'œuvre et plusieurs points de détail.

Sept ouvriers, les missionnaires M. et Mme *Paul Berthoud,* M. et Mme *Eugène Thomas*, et trois aides-missionnaires: MM. *Alexis Thomas, Paul Fornallaz* (artisans) et Mlle *Jeanne Jacot* (institutrice et garde-malade) avaient été envoyés en Afrique.

La comptabilité de la Mission avait été réorganisée et simplifiée. Elle était tenue en Europe par le secrétaire-comptable du Conseil, et, en Afrique, par l'un des missionnaires spécialement chargé de cette tâche[1].

La seconde partie du rapport présentait un tableau de la Mission en Afrique, d'après les lettres des missionnaires qui avaient paru dans le *Bulletin* (n°s 49 à 53)[2].

Le Synode renvoyait à la Commission synodale et au Conseil de la Mission la question de la représentation de l'Eglise libre de Neuchâtel (dite de la place d'Armes) dans le sein du Conseil de la Mission. Cette Eglise, par suite de sa disruption en 1883, n'avait plus participé d'une manière active et normale à l'œuvre commune entreprise en 1882. Une telle situation ne pouvait durer; mais, avant que la Commission synodale vaudoise et le Conseil de la Mission eussent pu s'occuper de leur mandat, une intervention officieuse amenait l'Eglise en question à renoncer d'elle-même à ce qu'elle avait cru être son droit. Le Conseil ne comptait donc plus que onze membres, nombre réduit bientôt à dix par suite de la démission du secrétaire, M. Charles Cuénod. Son remplaçant, M. Paul Leresche, en acceptant le secrétariat, devait, aux termes du règlement, cesser de faire partie du Conseil[3].

En 1888, le Conseil de la Mission romande était composé de la manière suivante :

Délégués vaudois : MM. Eugène Renevier, à Lausanne; Lucien Gautier, à Lausanne; Jean Favre, à Vevey; Auguste Glardon, à La Tour-de-Peilz; Jules Mercier, à Morges; Auguste Porta, à La Sarraz; Auguste Bridel, à Lausanne.

Délégués neuchâtelois : MM. Paul de Coulon, à Corcelles; Maurice de Pourtalès, à Neuchâtel; Maurice Guye, à Rochefort. Suppléant : M. Gustave Henriod, à Fleurier.

Délégués genevois : MM. Emile Brocher, à Genève; Eugène

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 243, 16 juin 1884.
[2] Voir le rapport du Conseil pour 1883-84 dans le *Bulletin,* tome V, n° 54.
[3] Synode de 1886. Compte rendu. *Bulletin missionnaire,* tome VI, n° 66.

Bachelin, à Genève. Suppléant: M. Théodore Décombaz, à Carouge.

En 1892, le nombre des délégués de l'Eglise indépendante de Neuchâtel fut porté de trois à quatre, vu le développement qu'avait pris la coopération de cette Eglise dans le champ de la Mission. Le quatrième délégué fut M. Gustave Henriod, remplacé comme suppléant par M. Jules Petitmaître. Les représentants de l'Eglise libre vaudoise conservaient cependant la majorité dans le Conseil, conformément à la convention primitive (sept de Vaud, quatre de Neuchâtel et deux de Genève).

II

Le Synode, réuni à Yverdon au mois de mai 1894, eut à traiter une question d'une réelle importance. A la suite d'une discussion très sérieuse relative à la participation financière de l'Eglise libre à la Mission romande, le Synode reconnut que le moment pouvait être venu de reviser le pacte conclu en 1883 avec les Eglises indépendantes de Neuchâtel et de Genève, afin de donner à ces Eglises, dans la direction et dans la responsabilité de la Mission, une part proportionnée à leur concours effectif. Il vota donc la proposition suivante qui lui était présentée par MM. J. Laufer, H. Murisier et J. Cart :

« Les soussignés, membres du Synode réuni en ce moment à Yverdon,

» Considérant que trois des missionnaires à l'œuvre dans la Mission romande et deux sœurs aides-missionnaires dans la même Mission appartiennent à l'Eglise neuchâteloise indépendante de l'Etat ;

» Considérant le total des contributions de cette Eglise et de celle de Genève en faveur de cette Mission pendant l'année écoulée ;

» Estimant que le temps est venu pour l'Eglise libre du canton de Vaud de ne plus avoir seule la responsabilité morale de l'œuvre;

» Ont l'honneur de présenter au Synode la proposition suivante:

» Qu'il plaise au Synode de charger la Commission des missions de revoir le traité d'association missionnaire des Eglises libres de la Suisse romande et de faire au prochain Synode des propositions répondant à l'état actuel[1]. »

Au Synode de 1895, la Commission d'examen recommandait le nouveau traité d'association qui attribuait aux Eglises sœurs de Neuchâtel et de Genève une plus grande part, et, partant, une plus grande responsabilité dans la direction du travail commun. Ce traité fut approuvé par le Synode, sans opposition et à l'unanimité, dans la forme suivante :

Après douze ans d'expérience, les Eglises libres de Vaud, Neuchâtel et Genève voulant s'associer plus intimement en vue de l'œuvre de la Mission romande, décident de reviser comme suit le traité du 15 mai 1883 :

Article premier. Les Eglises libres de Vaud, de Neuchâtel et de Genève s'associent pour poursuivre en commun l'œuvre fondée en 1874 sous le nom de *Mission vaudoise* et continuée dès 1883 sous celui de *Mission romande*.

Art. 2. La Mission romande est dirigée par un Conseil composé des délégués des Synodes et Presbytère des trois Eglises associées, suivant une proportion tenant compte du chiffre des contributions et du nombre des ouvriers fournis par elles.

Art. 3. En conséquence, la composition du Conseil de la Mission romande sera pour le moment la suivante :

7 délégués de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud,
6 délégués de l'Eglise indépendante de Neuchâtel,
2 délégués de l'Eglise évangélique de Genève.

Art. 4. Le Conseil de la Mission romande pourra modifier cette proportion, lorsqu'il en reconnaîtra l'opportunité, sous réserve de l'approbation des Synodes et Presbytère des trois Eglises associées.

[1] Synode de 1894. Compte rendu.

Art. 5. Le siège de la Mission romande est fixé à Lausanne, où doit résider son secrétaire-comptable.

Art. 6. Chaque année, le Conseil de la Mission romande rédige un rapport qui est soumis aux Synodes et Presbytère des trois Eglises. L'approbation de deux d'entre eux au moins est nécessaire pour que la gestion soit considérée comme acceptée.

Art. 7. Sur la proposition du Conseil et moyennant l'approbation des Synodes et Presbytère des trois Eglises associées, d'autres Eglises ou groupes qui en feraient la demande pourront être admis dans l'association[1].

Ce nouveau pacte, sanctionné par le Synode de l'Eglise libre du canton de Vaud et par le Presbytère de l'Eglise libre de Genève, l'a été en juin 1896 par le Synode de l'Eglise indépendante de Neuchâtel. La délégation neuchâteloise, portée à six membres, a été composée de MM. Paul de Coulon, pasteur à Corcelles, Maurice Guye, pasteur à Neuchâtel, Gustave Henriod, pasteur à Fleurier, Maurice de Pourtalès, à Neuchâtel, Jules Petitmaître, ancien pasteur, à Couvet, Louis Calame-Colin, à La Chaux-de-Fonds.

III

La constitution d'un Conseil de la Mission romande devait nécessairement restreindre les attributions de la Commission des missions, mais celle-ci ne renonçait pas à toute initiative propre. C'est ainsi qu'elle se donna pour tâche de faire mieux connaître l'œuvre de la Mission en établissant entre ses membres et le public des Eglises des rapports plus fréquents et plus directs que par le passé. Les membres de la Commission se sont mis à la disposition des pasteurs et des Eglises en vue de réunions ou de conférences missionnaires[2]. De cette manière, plusieurs d'entre eux ont visité Lavaux, La Côte, Cossonay, Crans, La Sarraz, Nyon,

[1] Synode de 1895. Compte rendu — *Bulletin missionnaire*, tome XI, nº 128.
[2] Synode de 1888. Compte rendu.

Payerne, Vevey, etc. Cependant, en somme, peu d'Eglises ont profité des secours offerts. Quoique restreinte, l'activité de la Commission n'est point inutile ; développer au sein d'une population de 250000 âmes l'intérêt pour le travail missionnaire par les Eglises est certainement une grande tâche, un important mandat. Nous ne devons pas oublier non plus que la Commission vaudoise — de même que les Commissions de Mission et d'évangélisation des Eglises associées — n'a pas cessé de s'occuper des élèves missionnaires et de recueillir des fonds en faveur de la Mission.

IV

En juillet 1883, la Mission comprenait deux stations aux Spelonken, nord-est du Transvaal, *Valdézia*, et *Elim*, et quatre annexes : *Barcelona*, *Barotta*, et *Mlamula*, aux Spelonken, et *Magoud* près de Delagoa-Bay. Un peu plus tard, on comptait une nouvelle annexe, *Mphen*, entre Barcelona et Elim, où quelques conversions s'opérèrent dès l'abord malgré l'opposition du chef, et où se manifestèrent dans la population païenne des désirs d'apprendre. Au Synode de Lausanne, en mai 1885, le Conseil de la Mission constatait avec joie que l'œuvre prospérait.

L'année 1885 fut pour l'Eglise gouamba une année de calme pendant laquelle l'œuvre s'affermit. Mais les missionnaires désiraient l'établissement d'une nouvelle station. Des portes s'ouvraient devant eux. Aussi, les deux faits les plus importants de l'année furent-ils le voyage au littoral de MM. Henri Berthoud et Eugène Thomas, et la décision prise par le Conseil de la Mission de fonder une nouvelle station à *Shilouvane*, à vingt-cinq lieues environ au sud d'Elim, dans un pays qui renfermait une population gouamba assez considérable. M. Thomas fut chargé de cette tâche difficile et délicate. Les chefs désiraient un missionnaire, et occuper ce

poste c'était faire un premier pas vers le pays de Magoud que les missionnaires représentaient comme étant la contrée vers laquelle devaient se diriger leur attention et leurs efforts.

C'est en 1881 que la jeune Eglise des Spelonken avait envoyé trois évangélistes chez Magoud afin d'y commencer une œuvre et voir ce qu'il y aurait à faire. A leur retour à Elim, ils donnèrent des nouvelles encourageantes et, en avril 1882, huit personnes quittèrent de nouveau les Spelonken pour s'établir dans le pays de Magoud. Une petite congrégation fut fondée ; il s'agissait maintenant de la visiter, d'en affermir les membres, d'évangéliser toute une population et de chercher à connaître, en vue de l'avenir, les ressources du pays. Le voyage de MM. H. Berthoud et E. Thomas eut lieu au bon moment, alors que la mort de Magoud, qui s'était d'abord montré si favorable à l'Evangile, plaçait l'évangéliste indigène et son petit troupeau dans une situation critique. Il importait de montrer aux autorités païennes et à toute la population que l'évangéliste, Yozéfa Ndjumo, était soutenu par des missionnaires européens. Des relations aussi fréquentes que possible devaient donc continuer entre *Antioka* (station de Yozéfa) et les Spelonken. La vie de ce petit troupeau, le zèle de ses membres à confesser le nom de Christ, en faisaient une lumière au milieu des ténèbres païennes [1].

Ce fut le 26 août 1886 que M. et Mme Thomas arrivèrent à Shilouvane pour s'y établir. Ils y construisirent des huttes dans lesquelles ils purent s'installer en octobre. A côté des travaux matériels, l'œuvre de l'évangélisation commença par une école du soir, un culte chaque matin, un autre le dimanche sur la station et dans les villages voisins [2].

[1] Synode de 1886. Compte rendu. *Bulletin missionnaire,* tome VI, nº 66.
[2] Ibid., nº 69.

V

Après avoir entendu le rapport fort encourageant des chrétiens indigènes de Valdézia qui avaient été au littoral, les missionnaires avaient jugé urgent d'envoyer un de leurs collègues dans cette contrée, patrie des Gouamba. M. Paul Berthoud s'offrit pour cette tâche à la fois difficile et importante, et le Conseil accepta avec reconnaissance ses services, en lui donnant pour mandat, non de fonder une station, mais d'examiner si l'on pouvait et devait le faire, et quel serait l'emplacement le plus convenable.

M. et Mme P. Berthoud partirent vers la fin d'avril 1887, emmenant avec eux quatorze indigènes des Spelonken, dont deux catéchistes et un maître d'école. Ce voyage long et difficile a été raconté dans le *Bulletin*. Arrivés à *Lourenço Marques* le 5 juillet, les missionnaires y furent reçus avec enthousiasme. Le premier soin de M. Berthoud fut d'étudier la contrée au point de vue hygiénique et spirituel. Il construisit des huttes provisoires à *Rikatla*, à vingt-cinq kilomètres au nord de Lourenço Marques. C'est le village d'Eliashib, dans le Nondouane, et le centre religieux de l'Eglise indigène. Mais il reconnut bientôt qu'il convenait de fonder la station définitive aux environs immédiats de Lourenço Marques. Ayant constaté l'importance et l'urgence de cette œuvre, n'ayant rencontré aucune entrave de la part des autorités portugaises, mais au contraire un accueil bienveillant, M. Berthoud proposa au Conseil la fondation définitive de la Mission au Littoral. Le Conseil entra pleinement dans ses vues et décida de lui envoyer comme collègue l'un des candidats neuchâtelois, M. *Arthur Grandjean*[1], qui, parti de Suisse le 25 mai 1886, arriva à Lourenço Marques le 7 juillet suivant,

[1] Synode de 1888. Compte rendu. *Bulletin missionnaire*, tome VII, n°s 77 et suivants.

et à Rikatla le 24 du même mois. C'est en effet à Rikatla que M. Berthoud avait jugé nécessaire pour l'œuvre spirituelle, que le missionnaire s'établît, au moins pour la première année. C'est là que les chrétiens avaient l'habitude de chercher instruction et conseils, et c'est de là que le mouvement était parti.

Dans la description qu'il fait de l'œuvre au littoral de Delagoa, M. Berthoud signale deux champs de travail en voie de défrichement. Le plus ancien est celui du *nord* avec Antioka pour centre. Au *sud*, on peut considérer comme centre Lourenço Marques. Mais ce champ de mission du sud comprend trois divisions naturelles. D'abord le *Nondouane,* au nord de Delagoa — soit Rikatla — ensuite *Lourenço Marques* avec ses environs à dix kilomètres à la ronde ; enfin le *Tembé,* au sud du chenal qui forme le port de la ville portugaise, et dont le centre de ralliement pour les chrétiens est le village de Jim-Boy [1].

VI

Dans son rapport au Synode de Montreux, en mai 1888, le Conseil de la Mission, jetant un coup d'œil sur le premier champ missionnaire, celui qui comprenait la région des *Spelonken,* au nord, et le pays de *Bokaha*, à vingt-cinq lieues plus au sud, constatait que la découverte récente de terrains aurifères dans cette contrée transformait graduellement les conditions économiques du pays. Par l'immigration de nombreux chercheurs d'or, la vie devenait plus coûteuse pour les missionnaires et les approvisionnements plus difficiles ; mais, en même temps, les produits du pays trouvaient des débouchés nouveaux, et les chrétiens indigènes obtenaient un travail rémunérateur sans être obligés d'aller jusqu'aux Champs

[1] Voir sur cette œuvre : *Bulletin missionnaire,* tome VII, nº 84.

de diamants, au sud du Transvaal, comme c'était leur coutume. Il y avait là une heureuse compensation [1].

Malgré quelques craintes de guerre momentanément dissipées, la marche de la Mission avait été paisible et progressive. Il y avait augmentation sensible dans le chiffre des membres des Eglises et dans celui des enfants des écoles. La Conférence des missionnaires entretenait quatre élèves indigènes destinés à devenir catéchistes ou maîtres d'école. La Mission au Transvaal se composait alors de 3 stations avec 6 annexes, comptant ensemble 352 adultes chrétiens et 242 enfants de parents chrétiens [2].

A cette époque, une loi récente du Transvaal menaçait de désorganiser, non seulement les stations des Spelonken, mais toutes les missions chrétiennes dans cette république sud-africaine. D'après cette loi, nommée *plakkerswet*, aucune ferme ne pourrait contenir plus de cinq familles nègres, la grande majorité des indigènes devant être parqués dans des terrains de l'Etat dits *réserves*. Il était évident qu'avec de telles restrictions, les missions ne seraient possibles au Transvaal que sur ces réserves et aux conditions qu'imposerait le gouvernement. Les missionnaires d'Elim et de Valdézia s'attendaient à être prochainement atteints, et, par fidélité à leurs troupeaux, ils se proposaient, si cela devenait nécessaire, d'émigrer avec eux hors du Transvaal [3].

Rassuré, cependant, sur la stabilité des stations des Spelonken par une lettre du consul suisse à Prétoria, et par d'autres nouvelles, le Conseil de la Mission romande, dans sa séance du 7 janvier 1889, accepta les offres de M. E. Creux qui se déclarait prêt à repartir pour l'Afrique. En apprenant la promulgation de la plakkerswet, ce missionnaire avait d'abord pensé qu'il serait plus sage de renvoyer son départ. M. H. Berthoud avait aussi bonne espérance que la loi serait profondément modifiée. « Elle n'en a pas moins, dit-il, eu

[1] Synode de 1888. Compte rendu. — [2] Ibid. — [3] *Bulletin missionnaire*, tome VII, n° 80.

des effets désastreux sur les Spelonken. Une vaste émigration a eu lieu de toutes les fermes du pays. Des centaines de familles gouamba sont allées s'établir le long de la petite Tabi jusqu'au Madzimbanombé [1]. »

La loi existait depuis sept ans et était mise en vigueur par ci par là dans le Transvaal sans que la Mission romande eût à en souffrir, lorsqu'en 1895 les missionnaires des Spelonken reçurent l'ordre formel de chasser eux-mêmes de leurs stations et de leurs fermes tous les indigènes jusqu'à concurrence de cinq familles ; c'était dans les mois de mai et de juin que les missionnaires devaient se soumettre à cette honteuse exigence : 150 familles allaient ainsi être violemment expulsées de leurs demeures et pourchassées jusqu'au désert [2].

Cependant les menaces de dispersion que l'on redoutait ne furent pas exécutées et l'on espérait pouvoir se rassurer sur l'avenir des stations, lorsque les dernières nouvelles venues du Transvaal remirent tout en question et jetèrent un nouveau voile sur l'avenir. La chambre haute du Transvaal avait procédé à un remaniement de la loi de 1887, mais n'en avait pas amélioré la teneur. La loi nouvelle devait entrer en vigueur le 1er janvier 1896. Ainsi, on était exposé, autant qu'auparavant, à subir une dispersion des stations missionnaires et, en attendant, la situation était pénible parce qu'elle arrêtait tout élan et engendrait le découragement [3]. Heureusement, grâce à l'intervention immédiate de M. Creux à Prétoria, l'ordre donné de démembrer la station de Valdézia en appliquant la plakkerswet aussitôt que la récolte du maïs aurait été effectuée, ne fut pas exécuté. Ç'aurait été la condamnation à mort de la station ; seulement, les impôts furent augmentés dans une forte proportion [4].

[1] *Bulletin missionnaire*, tome VII, n° 83. — [2] Ibid., tome X, n° 120. — [3] Ibid., n° 123. — [4] Ibid., tome XI, n° 127.

VII

En 1889, la Conférence des missionnaires désigna MM. H. Junod et A. Grandjean pour aller examiner Antioka, en vue de la fondation d'une nouvelle station. M. *Henri Junod*, empêché par la maladie, dut renoncer à ce voyage; mais M. Grandjean fut accompagné par MM. H. Berthoud et Schlæfli. Le 16 août, la caravane quittait Rikatla, et le 21 elle arrivait au gué du Nkomati en face d'Antioka. Le pays des *Khossa* est situé tout entier au nord du Nkomati, sur une longueur d'environ trois journées de marche et une largeur d'une journée et demie. Antioka est à peu près à égale distance des deux extrémités du pays. La population est considérable. Les Khossa sont un peuple hospitalier. Toutes les portes s'ouvrirent devant les missionnaires; ils y virent un signe évident que la fondation de la station d'Antioka s'imposait [1]. A la suite de cette visite, la Conférence missionnaire du littoral demanda au Conseil de la Mission de transformer en station l'ancienne annexe d'Antioka. Après sérieuse délibération, le Conseil estima que le Seigneur l'appelait à étendre ainsi son champ d'activité, et il décida qu'en 1890 M. Grandjean s'établirait avec sa femme et Mlle *Clara Jacot* sur la rive droite du Nkomati, à deux heures environ du village occupé par Yozéfa. La station devait porter le nom d'Antioka et la localité où résidait Yozéfa reprendrait le nom de Magoud. C'était là une bien sérieuse résolution; mais il était nécessaire de se hâter, car l'alcool avait devancé les missionnaires [2].

Les débuts de cette nouvelle station furent assez difficiles. En 1891, elle ne comptait encore qu'une quinzaine de convertis. La maison que M. Grandjean avait commencé à bâtir et que la maladie l'avait empêché d'achever, était détruite

[1] *Bulletin missionnaire*, tome VII, n° 87. — [2] Ibid., n° 90.

par un incendie. Les événements politiques dépeuplaient par l'émigration une partie du pays. Enfin, M. Grandjean n'avait pu séjourner dans cette station que cinq semaines pendant l'année[1].

VIII

Le 21 avril 1891, la Conférence du Transvaal adressait une lettre importante aux Synodes et Presbytère des Eglises associées pour leur exposer la situation de l'œuvre au milieu des Gouamba, auxquels on avait fait douloureusement sentir qu'ils n'étaient pas chez eux et que, du jour au lendemain, on pourrait les chasser. On avait augmenté subitement les taxes et on menaçait de les augmenter encore. D'autre part, le pays réservé aux Gouamba et qui devait leur être cédé de par la loi, avait été proclamé, dans sa partie habitable, mines d'or ouvertes aux chercheurs d'or, ce qui rendait illusoire la concession faite aux natifs. « La conséquence naturelle de tout ceci — ainsi s'exprime la Conférence — est que les Gouamba ont recommencé à regarder du côté de leur patrie dans laquelle ils ont laissé leurs cœurs et de nombreux parents et amis. Et, comme pour les engager à retourner dans leur patrie, il se trouve que le grand chef Goungounyane, maître absolu du Mosapa, est beaucoup moins tyrannique que ses prédécesseurs et fait son possible pour regagner la confiance des Gouamba. Il est donc possible et même probable que le plus grand nombre des natifs que nous évangélisons passeront le Limpopo et rentreront dans leur pays d'origine. Plusieurs sont déjà partis. »

Par suite de cet état de choses, les missionnaires comprirent qu'ils auraient bientôt à chercher les païens bien loin de leurs stations actuelles, et, en particulier, dans le vrai champ qu'ils avaient toujours regardé comme leur objectif, le pays

[1] Synode de 1892. Compte rendu. Voir le Coup d'œil historique sur la mission romande. *Bulletin missionnaire*, tome IX, nº 101.

de Goungounyane, qui s'étendait depuis le Nkomati jusqu'au Zambèze; immense pays, comptant probablement plusieurs millions d'habitants. Mais, avant tout, il était nécessaire de s'informer des intentions de Goungounyane, et deux des missionnaires devaient partir, le 22 mai 1891, pour se rendre auprès de lui[1].

M. Schlæfli étant malade, M. H. Berthoud partit seul, le 7 juin, de Valdézia. A la date du 26 juillet, il écrivait de Mandlakazi, la résidence même de Goungounyane, qu'il avait été fort bien reçu, soit par ce chef, soit par le résident portugais. M. Berthoud leur avait fait connaître officiellement la station d'Antioka en la leur recommandant. Sa mission ainsi terminée, il allait retourner aux Spelonken, après quinze jours passés auprès de Goungounyane[2].

Mandlakazi était la capitale du royaume de *Gaza*, et Goungounyane lui-même le chef des Tonga, nom générique de tout le peuple que les missionnaires évangélisaient. C'était un souverain redouté et dont les terribles Zoulous inspiraient une grande crainte à tous les chefs gouamba divisés entre eux.

Goungounyane s'était montré disposé à recevoir des missionnaires, et la Conférence des Spelonken avait proposé au Conseil de commencer aussitôt que possible une œuvre dans la capitale de ce vaste empire. Cependant il ne parut pas au Conseil que l'état des finances le permît dans ce moment-là. Il se contenta donc prudemment d'envoyer le docteur *Liengme* faire une nouvelle visite au grand chef. Le médecin-missionnaire s'y rendit au commencement de juillet 1892 et fut bien reçu. Il annonça l'arrivée prochaine de chrétiens gouamba qui pourraient commencer à évangéliser les indigènes et instruire leurs enfants. Au mois de septembre, ces derniers arrivèrent à Mandlakazi, mais ils ne furent pas reçus par le chef zoulou et durent repartir sans l'avoir vu[3]. Ce

[1] *Bulletin missionnaire*, tome VIII, nº 97. — [2] Ibid., nº 99. — [3] Ibid., tome IX, nº 106.

changement dans les dispositions du roi était dû à diverses influences, mais avant tout au fait que les indigènes, dont la conscience n'était pas réveillée, craignaient les réformes morales que réclame l'Evangile. Toutefois, le Conseil ne perdait pas de vue ce grand empire et il engageait la Conférence du Littoral à envoyer le docteur Liengme faire en 1893 une seconde visite à Goungounyane[1].

M. Liengme devait examiner toute la situation pour faire rapport au Conseil ; se présenter comme délégué de la Conférence et du Conseil ; s'informer des raisons pour lesquelles les chrétiens gouamba avaient été renvoyés ; ne rien engager pour l'avenir, mais se contenter de questionner ; enfin rester trois mois à peu près.

M. et Mme Liengme partirent d'Antioka le 29 mai. Le docteur fut bien accueilli par Goungounyane qui avait ignoré le renvoi des catéchistes indigènes. Le roi lui assigna, pour son établissement provisoire, un endroit charmant, couvert de beaux arbres, sur la colline où se trouve Mandlakazi, à demiheure de distance de la ville. M. Liengme se rendait pourtant bien compte que Goungounyane tenait au médecin et non au missionnaire. Toutefois, le temps de son séjour à Mandlakazi écoulé, il pouvait répondre affirmativement à la question : Goungounyane désire-t-il réellement que nous nous établissions près de lui ? Le 31 août, le docteur et ses compagnons de voyage se remirent en route et arrivèrent le 6 septembre à Antioka. La conclusion de M. Liengme était celle-ci « Dieu nous veut à Mandlakazi. Envoyez-nous[2]. »

Dans son rapport au Synode de 1894, le Conseil de la Mission n'osa point formuler de proposition sur la demande de M. Liengme, et la Commission d'examen ne se sentit pas en mesure de répondre au nom des Eglises. C'est alors qu'un membre du Synode, dans un discours éloquent et très étudié, attira l'attention de l'assemblée sur l'accroissement

[1] *Bulletin missionnaire*, tome IX, nº 109. — [2] Ibid., tome X, nº 113.

rapide du budget missionnaire; accroissement qui ne pouvait que s'accentuer, attendu que le Conseil prévoyait, dans l'œuvre actuelle, des dépenses nouvelles et qu'il méditait d'entreprendre l'évangélisation de l'empire de Gaza. La conclusion de ce discours était qu'il ne fallait pas poursuivre l'œuvre commencée chez Goungounyane. Il y fut répondu qu'il ne s'agissait pas de couvrir le pays de Gaza de stations missionnaires, mais d'établir une station à Mandlakazi, d'où l'Evangile se répandrait déjà facilement dans tout l'empire par le fait des gens qui avaient affaire avec le roi. Après une longue et sérieuse discussion, le Synode ne se sentit pas libre de prendre une décision sur ce point[1].

Revenu à Lourenço Marques, M. Liengme se sépara de sa femme et de son enfant, pour retourner passer la mauvaise saison auprès de Goungounyane et établir à Mandlakazi un poste provisoire d'évangélisation et de mission médicale. Parti le 28 novembre 1893, il arriva le 4 décembre à Gaza où le roi le reçut avec plaisir. Les détails de ce séjour se lisent dans le *Bulletin* nº 115, auquel nous renvoyons nos lecteurs; ils y verront l'expression de la confiance que cette œuvre inspirait au docteur Liengme, qui déclarait, entre autres choses, que le poste de Mandlakazi n'entraînerait pas le Conseil à des dépenses extraordinaires. Le 2 mars, M. Liengme reprenait la route de Lourenço Marques, mais pour retourner dans le courant de l'été à Mandlakazi[2], où il eut la joie de voir des conversions se produire et où les cultes étaient en général suivis avec plus d'attention qu'au commencement. « Grâce à la position que nous occupons, dit-il, il nous est possible de faire connaître l'Evangile dans tout le pays de Goungounyane. »

[1] Synode de 1894. Compte rendu.
[2] *Bulletin missionnaire*, tome X, nº 117.

IX

Déjà dans le courant de l'année 1888, les missionnaires du Transvaal parlaient d'une éventualité de guerre entre les Boers et un chef nommé Makhatou toujours insoumis et se refusant à payer les impôts. Il semblait à chaque instant que l'orage allait éclater et les missionnaires pouvaient dire qu'une épée était constamment suspendue sur leurs têtes. Makhatou demeurait en effet sur les hauteurs dominant Elim et Valdézia. Les craintes de guerre ne devaient cependant pas se réaliser de si tôt, quoique l'horizon demeurât sombre.

C'est en 1894 que la guerre éclata réellement. Par une étrange coïncidence, les deux champs de travail de la Mission romande furent troublés par des guerres entre blancs et noirs, et, au Transvaal comme au Littoral, le sang coula. L'origine de la guerre était la même dans les deux pays, savoir l'asservissement graduel de la race nègre par la race blanche; mais les causes immédiates étaient différentes. Dans le nord du Transvaal il restait un certain nombre de tribus encore imparfaitement soumises par les Boers. Les chefs de ces tribus profitaient de ce que leurs fers n'étaient pas encore rivés pour repousser le plus qu'ils pouvaient l'autorité des Boers, pour refuser de payer des impôts toujours plus lourds et pour conserver la propriété des pays que leur avaient légués leurs pères. D'autre part, le but des Boers du Transvaal était de posséder dans les nègres une population d'ouvriers obligés par la loi de travailler et répartis en nombre égal entre tous les blancs du Transvaal. Cette répartition et cet asservissement ne pouvaient s'accomplir qu'après que toute indépendance et toute autorité indigènes auraient disparu; et comme quelques-unes de ces tribus avaient eu le malheur de résister à cette annihilation nationale, la guerre en résulta.

Le *Bulletin missionnaire,* auquel nous renvoyons encore nos lecteurs, donne des détails précis sur la manière dont la guerre fut conduite par les Boers. La tribu des Gouamba fut appelée aux armes par le gouvernement boer, et les chrétiens d'Elim et de Valdézia durent marcher au feu. Un ancien maître d'école d'Elim fut tué ; mais, à part cette perte sensible, l'œuvre au Transvaal ne se ressentit pas de ces révoltes d'une manière directe. Enfin, le 12 septembre, le missionnaire Rosset pouvait écrire de Valdézia : « Rendons grâce à Dieu, la guerre au Transvaal est terminée[1]. »

Malheureusement, au printemps de l'année 1895, l'horizon politique s'assombrit de nouveau. Le chef Makoupa, dans le massif des montagnes du Woodbush, continuait à résister aux Boers, et, d'autre part, Makhatou, dans les Spelonken, chassait, sans vouloir même les voir, les délégués qui lui apportaient, de la part du gouvernement, une dernière possibilité de s'arranger à l'amiable et de prévenir la guerre. Les Boers, décidés à en finir avec ces chefs récalcitrants, levaient une armée de 8000 blancs et de 15000 alliés indigènes, afin de soumettre Makoupa d'abord, puis Makhatou. Nul ne pouvait prévoir le temps que dureraient ces guerres, mais les stations seraient sans doute exposées à beaucoup de vexations et de complications, prises, comme elles le seraient, entre deux feux : la guerre autour d'elles et la plakkerswet[2].

Dans cette guerre, le chef Makoupa fut tué et les indigènes furent vaincus ; mais, quant à la guerre avec Makhatou, il cessa d'en être question pour cette année, et ce chef continua, comme si de rien n'était, à bâtir des maisons de briques pour son usage[3]. La situation, très troublée au mois de juillet, s'éclaircit donc soudainement, et même des bruits coururent d'un arrangement conclu entre le gouvernement et Makhatou. Peu de semaines après, ce chef turbulent mourait victime

[1] *Bulletin missionnaire,* tome X, nos 117 et 118. – [2] Ibid., no 121. — [3] Ibid., nos 122 et 123.

de ses passions et de la cupidité des blancs. Cette fin imprévue permit au gouvernement du Transvaal de soumettre la tribu sans effusion de sang.

X

C'est d'une manière tout à fait inattendue qu'en 1894 la guerre éclata au Littoral de Delagoa. Mahazoule, un petit chef indigène du Nondouane soumis aux Portugais, se révolta et menaça Lourenço Marques. Vers le milieu d'octobre, cette ville était bloquée par l'armée de Mahazoule, dont les jeunes guerriers faisaient des expéditions de pillage dans la banlieue ; ils tuaient deux ou trois Portugais et une trentaine de nègres à leur service et s'emparaient de plusieurs troupeaux, y compris celui de la Mission. L'Eglise de Lourenço Marques se trouvait ainsi, selon l'expression d'un missionnaire, « dans la fournaise. » La station de Rikatla dut être abandonnée sur l'ordre du gouverneur portugais qui ne répondait pas de la sécurité des missionnaires, et l'Eglise se réfugia, soit dans une contrée plus au nord, soit à Lourenço Marques avec les missionnaires, soit encore au sud-ouest de cette ville dans l'annexe de Kaçana[1].

Bientôt les dangers commencèrent à s'accroître autour des quelques chrétiens restés à Rikatla. Les Portugais établis à Hangouane dévastèrent le pays environnant et portèrent l'exaspération des indigènes à son comble. La station subit alors le plus grave contre-coup des haines déchaînées par cette guerre. Le 19 décembre, quelques chefs subalternes arrivaient avec leurs troupes surexcitées et incendiaient l'une après l'autre toutes les constructions de la station ; des menaces de mort commençaient à être proférées contre les principaux du troupeau. A la vue de ces nouveaux dangers, les missionnaires engagèrent toute la congrégation à se replier

[1] *Bulletin missionnaire*, tome X, nos 117 et 118.

sur la ville. Mais avant que ce mouvement pût s'achever, la mort atteignait plusieurs de ces chrétiens, et, parmi eux, Galaza, l'évangéliste, était massacré. Telle était la situation au mois de janvier 1895[1].

A cette heure, le roi Goungounyane demeurait encore dans la neutralité. Il avait placé des postes de guerriers sur ses frontières, avec la consigne d'accueillir les fuyards qui feraient leur soumission, et de s'opposer à toute invasion de troupe armée.

Le 2 février 1895, l'armée portugaise, campée à une trentaine de kilomètres au nord de Lourenço Marques, près du fleuve Nkomati, fut surprise, à trois heures de la nuit, par les guerriers de Mahazoule qui battirent en retraite quand les Portugais eurent réussi à mettre leurs mitrailleuses en position. Du Portugal, on expédiait des renforts en vue d'une prochaine expédition contre Mahazoule, auquel le missionnaire Junod, après entente avec le gouverneur, envoyait un messager pour lui conseiller de demander la paix et de faire sa soumission. La paix régnait encore à Antioka et à Mandlakazi où les missionnaires poursuivaient leur œuvre avec zèle. Mais la démarche auprès de Mahazoule n'aboutit pas, le messager de M. Junod n'ayant pu parvenir jusqu'à ce chef qui, de son côté, avait envoyé un présent de bétail et d'argent à Goungounyane pour gagner son appui. En même temps, une brochure publiée à Lisbonne accusait les missionnaires de menées politiques.

Au mois d'avril, une nouvelle tentative d'intervention auprès de Mahazoule fut faite par M. Junod. Elle ne réussit pas non plus. « Nous ne voulons rien des blancs ! Nous n'en voulons plus voir un seul ici ! » Telle fut la réponse que les messagers rapportèrent au missionnaire. Néanmoins, les guerriers indigènes se réfugiaient sur les terres de Goungou-

[1] *Bulletin missionnaire,* tome X, nº 121. Le nº 119 renferme de nombreux et navrants détails sur l'incendie de Rikatla et la destruction de cette station.

nyane : ceux de Mahazoule s'enfuyaient devant les troupes portugaises de l'autre côté du Nkomati, jusqu'à l'extrémité nord du Nondouane. Il ne pouvait guère en résulter autre chose qu'une guerre entre Goungounyane et les Portugais. Ce chef s'était aperçu des préparatifs considérables faits par les Portugais et il avait compris que c'était à lui qu'on en voulait. Le Dr Liengme lui proposa alors de se rendre de sa part auprès du gouvernement portugais dans un but de pacification. Goungounyane accepta, et M. Liengme arriva à Lourenço Marques avec les conseillers du roi, dans le courant de juin. Cet essai de conciliation n'aboutit pas. Le conseiller portugais d'Alméida se rendit avec une escorte auprès de Goungounyane pour lui porter un ultimatum. On pensait que le roi l'accepterait, car déjà les alliés des Portugais pénétraient sur son territoire.

XI

Goungounyane redoutait une guerre avec les Portugais. Cependant, longtemps avant qu'elle éclatât, il faisait des préparatifs en vue de cette éventualité et, déjà en octobre 1894, il rassemblait son armée. Il exigeait la soumission des chefs de la province de Lourenço Marques et entendait que toutes les affaires concernant ses nouveaux sujets fussent traitées avec lui. Il ramenait ainsi sous son autorité tous les chefs indigènes jusqu'au pays des Zoulous, et il se rattachait politiquement le roi des Mapouta en lui donnant une de ses filles en mariage. Il devenait par ces divers moyens le souverain reconnu du Littoral tout entier. Seule, la ville de Lourenço Marques restait en dehors de son pouvoir [1].

A la date du 11 mai 1895, le Dr Liengme écrivait de Mandlakazi au Conseil de la Mission romande : « Beaucoup de blancs quittent la contrée. L'intendance portugaise démé-

[1] *Bulletin missionnaire*, tome X, no 121.

nage. Signor d'Alméida va partir sous peu avec deux conseillers de Goungounyane, qui demande la paix et envoie quelques centaines de livres au commissaire spécial pour lui montrer ses bonnes intentions. Goungounyane continue à affirmer plus que jamais qu'il est l'ami, l'enfant des Portugais, qu'il ne veut pas se battre avec eux.... Les Portugais, de leur côté, continuent leurs préparatifs.... Les temps sont très sérieux pour notre œuvre et pour nous [1]. »

Dans les derniers mois de l'année, l'armée portugaise et ses alliés indigènes se rapprochaient du Gaza soit par le sud, soit par l'est. Aux premiers jours de novembre, une forte armée arrivait à cinq heures de Mandlakazi, brûlant les villages, emmenant les bœufs, les chèvres, etc. Goungounyane ne s'attendait pas à une attaque; il avait renvoyé ses troupes. Le 6, à l'aube, on entendit une fusillade très serrée à quelque distance. Elle dura à peine dix minutes. C'était Goungounyane qui avait donné l'ordre d'attaquer les troupes des Portugais. Les indigènes furent repoussés et en grande partie tués ou blessés. Mandlakazi fut pris et le village chrétien transformé en forteresse des Portugais, puis incendié par eux. Goungounyane, dans sa fuite, arriva aux bords du Limpopo, où M. Liengme le retrouva. Le 29 novembre, il alla lui dire adieu. Tous deux étaient fort tristes. Le roi dit au docteur : « Vous reviendrez, quand le pays sera en paix ; portez-vous bien [2]. » A la date du 21 décembre, M. Liengme, de retour à Lourenço Marques écrivait : « Pendant ces derniers mois, nous avons vécu des années. Ai-je besoin de vous le dire ? au milieu de toutes ces souffrances, de toutes ces fatigues, le bras de l'Eternel nous a entourés, portés. »

Le 14 février 1896, un télégramme de Lourenço Marques apportait à Lausanne une nouvelle qui produisit une émotion douloureuse dans toutes les Eglises. Le gouvernement de Lisbonne venait de décréter l'expulsion des missionnaires du

[1] *Bulletin missionnaire*, tome X, n° 123. — [2] Ibid., tome XI, n° 125.

Littoral. Immédiatement, le président du Conseil de la Mission romande, M. Eugène Renevier, se rendit à Berne et obtint une audience du président de la Confédération et du ministre du Portugal. Convoqué d'urgence pour le lundi 17, le Conseil décida, entre autres, qu'une députation serait envoyée auprès du Cabinet de Lisbonne. Cette députation, composée de MM. Paul de Coulon et Paul Berthoud, fut d'abord présentée par M. Renevier, le lendemain 18, à M. le conseiller fédéral Lachenal et au ministre portugais à Berne. Le 22, arrivait au Conseil de la Mission, par l'entremise du président de la Confédération et du ministre du Portugal, une dépêche du gouvernement de Lisbonne informant que celui-ci ne songeait pas à restreindre la liberté des cultes dans ses possessions africaines, et que seul le Dr Liengme était expulsé à cause de ses relations avec Goungounyane[1].

A la date du 17 janvier 1896, M. le missionnaire Loze écrivait de Lourenço Marques : « Voici les événements de la semaine relativement aux accusations portées contre nous. Il a été reconnu que nous sommes innocents. Quant à Nouamantibyane et Goungounyane, ils sont en route pour Lisbonne. Celui-ci a, paraît-il, été interrogé.... On a surtout demandé au chef quelles avaient été ses relations avec Dogodela (Dr Liengme) ; ne l'avait-il pas poussé à la révolte? pourquoi s'était-il enfui avec les femmes de Goungounyane ? ne lui avait-il pas vendu des armes et des munitions ? A ceci Goungounyane répondit : « Il est venu m'apprendre à prier et guérir mes malades ; il ne s'est pas enfui avec mes femmes, mais il est allé conduire sa femme et son enfant malade à Khocène ; enfin il ne m'a jamais vendu que des étoffes. Pourquoi, ajouta-t-il, accuserais-je un innocent ? Celui qui m'a entraîné dans cette malheureuse entreprise, c'est Nouamantibyane et personne d'autre. Je suis un homme et un Ngoni, et si je dois mourir, je peux mourir seul ; je ne demande

[1] *Bulletin missionnaire*, tome XI, no 125.

pas qu'un autre soit tué pour moi. » M. Loze ajoute : « Quoique notre innocence soit bien visible, beaucoup de gens en ville n'y veulent pas croire ; on accuse le Dr Liengme de choses impossibles. Nos pauvres gens se laissent effrayer facilement, et dimanche dernier nous étions peu nombreux au culte [1]. »

XII

Sur ces entrefaites, MM. Paul de Coulon et Paul Berthoud partaient de Neuchâtel le mercredi 19 février au soir pour arriver à Lisbonne le dimanche matin. L'opinion publique y était passablement excitée contre les missionnaires, et, presque chaque jour, il paraissait dans les journaux quelque article où ils étaient accusés d'avoir favorisé la révolte des noirs. Les députés du Conseil voyaient ainsi s'accroître considérablement les difficultés de leur tâche. Mais le consul suisse à Lisbonne les introduisit auprès du ministre des affaires étrangères, M. Sobral, qui leur fit dès l'abord cette communication rassurante qu'aucun membre de la Mission n'avait été expulsé ni mis en prison. Il ne leur cacha pas d'autre part qu'on faisait une enquête sur la conduite des missionnaires et, que s'il se trouvait que quelqu'un d'entre eux eût effectivement favorisé la révolte des noirs, il ne serait pas toléré sur territoire portugais, mais que cette mesure ne s'étendrait pas aux membres de la Mission dont la conduite aurait été correcte.

Les délégués eurent également une entrevue avec le commissaire royal qui était à Lourenço Marques pendant les derniers événements. Ils en reçurent de rechef l'assurance que la Mission comme telle pouvait subsister et que, même à l'égard de MM. Liengme et Junod, on ne prononcerait l'expulsion que s'il était absolument démontré que leur attitude avait réellement nui aux intérêts du Portugal.

[1] *Bulletin missionnaire*, tome XI, nº 126.

C'est le mercredi 4 mars que cette entrevue avec le commissaire royal avait lieu. Le même soir, MM. de Coulon et Berthoud reprenaient le chemin de la Suisse où ils arrivaient le 10 dans la matinée. Dès lors, un article plus favorable à la Mission paraissait dans les journaux de Lisbonne et tout faisait espérer que les démarches tentées par le Conseil avaient produit un bon effet. Les accusations formulées contre les missionnaires se dissipaient à mesure que les faits étaient mieux connus [1]. Nos lecteurs savent que la guerre entre les Portugais et Goungounyane s'est terminée par la capture de ce roi et son transport à Lisbonne. C'est ainsi que la puissance du paganisme a été brisée par la défaite de ce grand chef [2]. « Par le moyen des derniers événements, a dit M. Paul Berthoud, Dieu a permis que les autorités portugaises fussent amenées à reconnaître le droit de la Mission romande à annoncer l'Evangile dans ses colonies. » A son tour, M. Liengme, dans un rapport au Conseil de la Mission, s'exprime ainsi : « Notre champ de travail ce n'est pas le Mandlakazi que nous connaissons, ni Goungounyane et sa cour, ni la partie du pays où nous étions établis. C'est le cœur de ces milliers qui restent dans l'ignorance et la superstition, ce sont ces populations immenses auxquelles nous avons eu si souvent l'occasion de répéter le message du salut éternel. Notre message a été accepté par quelques-uns, la semence a été répandue abondamment, et c'est pourquoi, au-dessus des ruines matérielles, des souffrances, des fausses accusations, nous devons faire entendre un cri d'appel et un chant d'espérance [3]. »

[1] *Bulletin missionnaire*, tome XI, nº 126.

[2] Citons, à ce propos, ces paroles de M. le missionnaire Grandjean : « Dans le plan de Dieu, le système zoulou, incarnation du despotisme le plus absolu et le plus cruel, obstacle irréductible à la prédication efficace de l'Evangile dans le pays, avait fait son temps et devait être balayé. Bien loin donc d'y voir un recul, nous devons, par la foi, y voir un pas en avant et un appel à de nouveaux efforts. » (*Bulletin missionnaire*, tome XI, nº 128.)

[3] *Bulletin missionnaire*, tome XI, nº 125.

Et c'est ainsi que le Dr Liengme qui, dans la tourmente, avait tout perdu, mais dont la conduite avait été loyale et prudente, espérait retourner un jour dans son champ de travail. Le 17 avril 1896, après un voyage de plus d'un mois, il arrivait avec sa famille à Shilouvane, où le Conseil de la Mission l'a prié de rester jusqu'à ce qu'il soit autorisé à rentrer sur territoire portugais.

En mars 1896, par conséquent après le voyage de MM. de Coulon et Berthoud à Lisbonne, M. Loze reçut l'ordre de quitter sa station du Tembé dans les douze heures — ordre sans appel possible. — Tous les efforts tentés à Lourenço Marques pour faire lever cet arrêt ayant été inutiles, une démarche fut faite à Lisbonne, par l'intermédiaire du ministre de Portugal à Berne. Elle aboutit à une dépêche du ministre des colonies au gouverneur général de Mozambique pour le prier d'« agir avec toute modération. » Mais cette dépêche ne changea d'abord en rien l'attitude des autorités de Lourenço Marques à l'égard de M. Loze. Ce missionnaire ne pouvait se rendre au Tembé que moyennant une autorisation du gouverneur. On comprend que cet exil prolongé, loin de son champ de travail, ait été pour M. Loze une véritable épreuve. Aussi il suppliait le Seigneur d'y mettre un terme, les conséquences de cet état de choses devant être fâcheuses pour la station, bien que l'œuvre se poursuvît et fît quelques progrès [1]. Grâce à Dieu, la situation s'est éclaircie. Au moment où nous mettons sous presse, le Conseil de la Mission vient de recevoir l'avis que M. Loze peut rentrer au Tembé.

[1] *Bulletin missionnaire*, tome XI, nº 129. Voir aussi une intéressante lettre de M. Loze dans les *Nouvelles de nos missionnaires*, novembre 1896.

XIII

En jetant un coup d'œil sur plusieurs des faits que nous venons de raconter, le Conseil de la Mission, par la plume de M. le pasteur Jean Favre, présentait les réflexions suivantes : « Peut-être quelques amis de notre mission, tout en suivant avec une vigilante sympathie les péripéties de ce drame navrant, ont-ils senti le doute ou le découragement leur monter au cœur. Etait-il dans la volonté de Dieu de conduire nos pionniers dans ces contrées doublement inhospitalières ? A-t-il pu mettre son bon plaisir à la fondation de ces postes missionnaires que la tourmente ne devait pas tarder à balayer ? Rikatla, Mandlakazi, maintenant déserts, ne s'élèvent-ils pas en témoignage contre nous, attestant un zèle imprudent et mal éclairé ?

» *Rikatla ?* Mais cette station, berceau de notre œuvre du Littoral qui s'est si rapidement accrue, a été durant des années un foyer de vie et de lumière rayonnant tout autour. Elle a disparu pour l'heure, mais les âmes qu'elle a arrachées à l'affreux paganisme ne sont point perdues.... Qui sait si l'établissement missionnaire ne renaîtra point de ses cendres ?

» *Mandlakazi ?* « A quoi bon cette perte ? » serait-on tenté de dire avec tristesse.... N'est-ce rien que d'avoir eu l'entrée libre dans ce vaste pays dont Goungounyane était en quelque sorte le chef ? Tous les chefs secondaires se réglaient sur lui avec la docilité d'une crainte superstitieuse et intéressée, jusqu'à Antioka, jusque dans ces régions du Dzombo, où l'on va suivre tout à l'heure M. Rosset, et où se fondera la station-refuge pour les émigrés du Transvaal. Sur les bords du Limpopo, dans ce pays de Bilène qui a reçu quelques-uns des exilés de Mandlakazi, et qui devait voir capturer Goungounyane, là aussi, nous avons obtenu la

liberté d'entrer.... » Et M. Favre pouvait dire en terminant : « Oui, certes, il y a lieu d'espérer [1]. »

Et maintenant, qu'est-ce que ce pays du Dzombo dont nous venons de lire le nom ? Le Dzombo est situé au nord et en dehors du Transvaal, dont il est séparé par une frontière indiscutable, le Limpopo, et à l'orient d'une rivière, le Voubyé, qui se jette dans ce fleuve. Ce centre d'évangélisation ne sera éloigné de l'annexe d'*Houtouène* que de quatre à cinq heures de marche. De Valdézia au Dzombo, un courrier à pied ne mettra pas plus de quarante heures, et un wagon à bœufs six à sept jours. Une circonstance avantageuse, c'est que le Dzombo n'appartient pas aux possessions portugaises, mais rentre en entier dans le territoire reconnu anglais par la convention anglo-portugaise de 1891 [2].

Ensuite du rapport présenté par le missionnaire Rosset, qui avait exploré la contrée du Dzombo, le Conseil de la Mission romande décida la fondation de cette station avec l'espérance que ce fait s'accomplirait en 1896. Les stations des Spelonken se voyaient paralysées par les perspectives d'un avenir assombri.... Depuis huit ans que le gouvernement travaillait activement à asservir tous les nègres du Transvaal, des milliers de Gouamba quittaient les Spelonken et rentraient au Gaza, leur patrie. Vivant de peu, possédant peu, le départ leur était facile. Il n'en était pas de même des chrétiens qui, par leur travail persévérant, avaient construit des maisons, planté des arbres fruitiers, acquis des livres, des meubles, un chédail et s'étaient attachés à la terre de leur patrie spirituelle. Ils pressentaient tout ce qu'ils auraient à redescendre en suivant leurs frères païens et ils redoutaient un nouveau contact avec le paganisme grossier [3]. Il était donc temps de s'occuper définitivement de la création d'un lieu de refuge pour nos chrétiens, que la menace continuelle de la plakkerswet, rendue plus rigoureuse et plus odieuse, et

[1] *Bulletin missionnaire*, tome XI, nº 125. — [2] Ibid., tome X, nº 124 ; tome XI, nºs 125 et 130. — [3] Ibid., tome X, nº 124.

l'augmentation des impôts dans le Transvaal, pousseraient davantage à l'émigration et partant à la dispersion, si l'on ne prenait des mesures en temps utile[1]. Grâce à Dieu, la solution si désirée est enfin intervenue! C'est le 15 juin 1896 que M. Rosset, accompagné de M. H. Berthoud, s'est mis en route pour le Dzombo, afin d'y transporter des provisions et des bagages pour la future station. Le voyage réussit admirablement, et, une fois installé, M. Rosset pouvait écrire : « Malgré la sécheresse, la famine, la guerre, les lois contre la circulation du bétail et la saison si avancée, tout nous a réussi ; déménagements et travaux se sont faits avec un succès complet.... Chaque dimanche, malgré la grande famine, j'ai eu quelques païens au culte[2]. »

XIV

Tandis que la guerre sévissait au Littoral et dans le pays de Gaza, l'œuvre spirituelle ne laissait pas que d'être poursuivie avec ardeur et fidélité dans les stations missionnaires du Transvaal, à Valdézia, à Elim, à Shilouvane et dans les annexes. Sans doute, il ne serait guère possible de parler de conquêtes étendues, et même un certain nombre d'annexes présentaient en 1895 un spectacle plutôt affligeant. En revanche, dans les stations principales, la marche spirituelle était encourageante ; ainsi à Shilouvane, où une grande et spacieuse chapelle a été construite avec l'aide des païens eux-mêmes et où, le jour de l'inauguration, 10 novembre 1895, une assemblée de 800 personnes a entendu la prédication de l'Evangile.

Au Littoral, si Rikatla n'existe plus, l'annexe du Tembé s'est développée et tend à devenir elle-même une station.

[1] Rapport du Conseil de la Mission romande, 1896.
[2] *Bulletin missionnaire*, tome XI, n° 130. Voir en particulier sur l'établissement missionnaire, tome XI, n° 129.

Une belle chapelle a été construite à Nkaçana. A Lourenço Marques même, malgré toutes les épreuves, calomnies, guerres, difficultés nombreuses, l'Eglise a prospéré ; elle comptait en dernier lieu 845 membres. M. Henri Junod pouvait écrire : « La présence, la conservation d'une telle Eglise dans cette ville est certainement un miracle. » Aussi l'envoi de forces nouvelles s'imposait-il et le Conseil de la Mission a-t-il été heureux de pouvoir le faire [1].

Depuis que la Mission romande existe, jamais encore autant de départs pour l'Afrique qu'en 1896 : quatre missionnaires, un instituteur, leurs cinq compagnes, puis trois aides-missionnaires. Sept départs avaient marqué l'année 1884, comme pour étrenner l'association féconde des Eglises romandes. Ce chiffre a été presque doublé cette fois. Et c'est à un moment de crise grave et de complications pour l'un et l'autre des champs de travail ; c'est à l'heure où l'existence même de celui du Littoral était mise en question que partait cette escouade d'ouvriers !

Le 12 mars, au soir, les membres et amis de l'Eglise de Morges se réunissaient nombreux dans la chapelle transformée en salle d'agape, pour dire adieu à M. et Mme Paul Berthoud, venus de Neuchâtel, et à M. et Mme Henri Berthoud, que cette Eglise avait eu le privilège de posséder depuis leur retour en Suisse. M. P. Berthoud, qui revenait de Lisbonne, raconta d'une manière captivante les graves événements dont l'Afrique avait été tout récemment le théâtre. A son tour, M. Henri Berthoud exposa la situation difficile et complexe où se trouvait le missionnaire qui devait rompre les liens de la famille elle-même pour obéir à l'ordre du Maître et pour se rendre là où l'appelaient le devoir et l'amour pour les noirs.

A Neuchâtel, l'assemblée qui se réunit au Temple du Bas, le 24 mars au soir, pour prendre congé des missionnaires, était sous une impression particulièrement sérieuse.

[1] Rapport du Conseil de la Mission romande, 1896.

Sur les premiers bancs, au pied de la chaire, se trouvaient, entourés de leurs proches, M. et Mme P. Berthoud, Mlle Jeanne Jacot, qui retournait en Afrique après plusieurs années de séjour en Europe, M. et Mme *Abel de Meuron,* Mlle *Marguerite de Meuron* qui, sans mandat officiel, accompagnait son frère et sa belle-sœur en amenant ainsi une force de plus dans la station de Shilouvane, M. *A. Eberhardt,* élève de la Faculté de théologie de l'Eglise indépendante de Neuchâtel et consacré au saint ministère dans cette Eglise, envoyé avec sa fiancée, Mlle *Huguenin,* de Sonvillier, à Lourenço Marques, M. *Arnold Borel,* formé spécialement en vue de la carrière d'instituteur-missionnaire, et sa fiancée, Mlle *H. Burnier,* de Neuchâtel, partant également pour Lourenço Marques [1].

S'il était émouvant pour l'assemblée de voir groupés auprès d'elle ces frères et ces sœurs prêts à entreprendre une œuvre grande et périlleuse, il l'était aussi pour les missionnaires d'adresser leurs adieux au peuple nombreux qui se pressait dans le vaste temple.

Un nouveau nom devait être encore ajouté à tous les précédents, celui de Mlle *Marie Pittet,* jeune Vaudoise, qui avait écrit d'Edimbourg au Conseil pour se mettre à la disposition de la Mission romande. Cette demande ayant été accueillie favorablement, Mlle Pittet a été adjointe à M. Henri Berthoud, comme aide dans la station de Valdézia [2].

[1] Voir les *Impressions d'arrivée en Afrique* de ces deux missionnaires, dans le *Bulletin,* tome XI, nº 129.

[2] *Bulletin missionnaire,* tome XI, nº 126. Rapport du Conseil de la Mission romande, 1896. Le *Bulletin missionnaire,* tome XI, nº 128, contient des détails intéressants sur le voyage et l'arrivée en Afrique des missionnaires dont les noms sont mentionnés ici, ainsi que sur le voyage de retour en Europe de M. et Mme Eug. Thomas, de M. et Mme A. Grandjean, de M. et de Mme H. Junod et de Mlle Clara Jacot. Ces derniers étaient partis le 25 juin de Lourenço Marques. Sur la route de Paris en Suisse M. et Mme Junod ont eu la douleur de voir mourir leur petite fille, le 1er août. (Voir aussi la lettre de M. A. de Meuron, dans le *Journal religieux,* 1896, nº 37 .)

XV

Bien des noms de missionnaires et d'aides-missionnaires se sont déjà rencontrés sous notre plume. Il semblerait naturel de consacrer à chacun de ces frères, à chacune de ces sœurs, — et nous ne les avons pas tous nommés — quelques lignes de biographie. Dans l'impossibilité où nous sommes de le faire d'une manière suffisamment complète, nous renvoyons nos lecteurs aux notices fort intéressantes contenues dans les divers volumes du *Bulletin missionnaire*[1]. Il est cependant un nom qui doit nous arrêter quelques instants, quoique ce ne soit pas celui d'un missionnaire. M. le ministre *Paul Leresche* a pris une part trop active à l'administration de la Mission romande pour que nous ne le considérions pas un peu comme un de ses ouvriers. C'est le 9 septembre 1895 qu'il s'est éteint subitement à Lausanne, à l'âge de soixante-huit ans. Depuis plusieurs mois, les atteintes de la maladie s'étaient fait sentir, soit par un déclin général des forces, soit par des crises plus ou moins aiguës. Durant environ trente-deux ans, il avait exercé le ministère pastoral au sein de nos Eglises, avant de devenir — en 1885 — le secrétaire du Conseil de la Mission romande. Il faisait déjà partie depuis quelques années de la Commission vaudoise des missions. C'est avec une scrupuleuse fidélité, une sereine et cordiale bienveillance qu'il s'acquittait de la tâche qui lui était confiée. Aussi inspirait-il à tous, membres du Conseil et missionnaires, une estime pleine de confiance et d'affection. Nul ne connaissait comme lui la mission, et nul non plus ne l'aimait davantage. C'est donc à juste titre que le nom de Paul Leresche a été rappelé au sein du Synode de Montreux en 1896[2]. Au mois de

[1] Nos lecteurs y trouveront quelques détails sur Mlle *Clara Jacot*, sur M. et Mme *Numa Jaques*, sur Mlle *Maria Teuscher*, etc.

[2] *Bulletin missionnaire,* tome X, no 123. Rapport du Conseil de la Mission romande, 1896. Voir le *Lien*, 1895, no 10.

janvier 1895 déjà, il avait exprimé le désir d'être remplacé comme secrétaire, et le Conseil, déférant à ce vœu, avait désigné pour son successeur M. le missionnaire Grandjean, qui n'a pu être installé dans ses fonctions que le 7 octobre 1896, après un voyage d'inspection à travers les diverses stations de la Mission en Afrique.

XVI

Nous avons dit un mot des trois premières fêtes missionnaires ; mentionnons rapidement celles qui les ont suivies.

C'est le 2 septembre 1884 qu'a eu lieu, à *Bex*, la quatrième de ces fêtes. Vraie journée de fête, non seulement pour les amis de la Mission, mais pour ceux de l'Alliance évangélique, car toutes les Eglises étaient représentées et se sont trouvées unies dans un même sentiment. On était venu en grand nombre d'Aigle, de Montreux, de Vevey, de Lausanne, des Ormonts, d'Ollon, de Gryon, et le vaste temple de Bex se trouva bientôt rempli d'une foule recueillie et joyeuse. M. le missionnaire Creux était présent et prit une part active à la réunion du matin et à celle de l'après-midi qui eut lieu sous les beaux ombrages de la campagne Billard [1].

A *Vevey*, le 17 juin 1885, les assemblées se tinrent au temple de Saint-Martin et à la chapelle de l'Eglise libre. Après un exposé clair et succinct de l'état actuel de la mission aux Spelonken, présenté par M. P. de Coulon, M. Creux fit passer devant les yeux de ses auditeurs toutes les stations et annexes de la mission chez les Gouamba. On entendit encore MM. Senft, pasteur morave, Essler, missionnaire bâlois, et M. Paul Germond parlant « missions » avec l'autorité que lui donnait son expérience [2].

[1] *Bulletin missionnaire*, tome V, n° 56. — [2] Ibid., tome V, n° 60.

En 1886, les frères de *Genève* avaient demandé de recevoir la fête annuelle de la Mission romande, et la journée du 26 avril devait laisser un bienfaisant souvenir. Elle manifestait en effet la réalité de l'association entre les Eglises libres de Neuchâtel, Vaud et Genève, en vue de l'œuvre commune. Encore ici se rencontrèrent les missionnaires Creux et Germond. Il n'y fut pas question uniquement de la Mission romande, mais divers orateurs parlèrent des œuvres qui se poursuivaient au Zambèze, au Lessouto, à la côte occidentale d'Afrique, etc [1].

Après Nyon, Sainte-Croix, Payerne, Bex, Vevey et Genève, c'est l'Eglise libre d'*Yverdon* qui réclama la fête de la Mission pour 1887. Le 22 juin, la réunion du matin fut présidée par M. P. de Coulon, qui rappela que l'œuvre des missions — toujours plus étendue — méritait l'intérêt de tous les chrétiens. M. Leresche présenta le rapport du Conseil et M. Grandjean, candidat missionnaire, parla de la mission du Zambèze. L'après-midi, on entendit des communications sur les Missions de Paris, de Bâle et sur la Mission morave [2].

Il pouvait paraître téméraire de convoquer une fête missionnaire au cœur de nos montagnes. Cela avait été fait à Sainte-Croix — et avec succès — en serait-il de même à *Château-d'Œx?* Un temps splendide et la présence de trois missionnaires devaient faire du 22 juillet 1888 un vrai jour de fête. M. Auguste Jaques, que sa santé avait forcé de quitter l'Afrique et de rentrer en Suisse, salua l'assemblée de la part de l'Eglise indigène gouamba. M. Herrick, missionnaire américain, parla de l'œuvre poursuivie par la Société qui l'employait en Arménie. M. Creux témoigna des progrès accomplis depuis quelques années par la mission, et M. Glardon, ancien missionnaire aux Indes, décrivit l'état misérable des païens de ce pays. L'assemblée eut l'agréable surprise d'entendre les missionnaires et leurs compagnes exécuter deux chants gouamba [3].

[1] *Bulletin missionnaire*, tome VI, nº 65. — [2] Ibid., tome VI, nº 73. — [3] Ibid., tome VII, nº 79.

C'est à *Missy* que, le 11 août 1889, eut lieu la neuvième fête missionnaire. Ce fut une fête, en effet, et une vraie *fête missionnaire ;* ce fut encore une *fête de la fraternité chrétienne,* une *fête populaire* et cependant une *fête sérieuse.* Plusieurs missionnaires se trouvaient présents, MM. A. Jaques, Gonin, de Sauls-Poort, Piton, et M. Bœgner, directeur de la Mission de Paris[1].

Le 7 septembre 1890, par un temps splendide, la jolie chapelle d'*Echallens* se remplissait le matin d'auditeurs attentifs. L'après-midi, quatre à cinq cents personnes se groupaient à l'ombre des sapins, dans une clairière de la forêt, à une demi-heure du bourg. Le matin, on s'occupa exclusivement de la Mission romande. L'après-midi, M. Auguste Jaques décrivit les misères qu'il avait eu l'occasion de constater chez les païens, et M. Georges Liengme, qui se préparait à partir pour l'Afrique en qualité de médecin-missionnaire, raconta comment il avait été amené à embrasser cette carrière. D'autres frères se firent encore entendre, entre autres MM. Essler et Senft[2].

L'Eglise de *Morges* avait demandé de recevoir en 1891 la fête missionnaire, et elle avait décidé que celle-ci aurait lieu le mardi 23 juin. M. Guye, pasteur à Rochefort et vice-président du Conseil, présida la réunion du matin dans la chapelle de l'Eglise libre. La présence de missionnaires ou d'anciens missionnaires, MM. Jaques, Dieterlen (de la Mission de Paris) et Burger (pour le Chili) donna un intérêt particulier à cette réunion. Celle de l'après-midi se tint dans le temple. A cette occasion, on put constater le caractère de fraternelle affection qui s'était manifesté pendant cette journée[3].

La fête du 7 août 1892 à *La Vallée* fut favorisée d'un fort beau temps. Le départ pour Valdézia, en février, de M. et Mme Rosset, deux enfants de la contrée, donnait à la journée un intérêt particulier. Les trois réunions se tinrent, la première, dans la chapelle de l'Eglise libre, la seconde, dans le

[1] *Bulletin missionnaire,* tome VII, nº 86. — [2] Ibid., tome VIII, nº 92. — [3] Ibid., tome VIII, nº 97.

temple du Sentier, et la troisième dans celui du Brassus. Là se trouvaient MM. Weitzecker, missionnaire de la Société de Paris, Piton, de Bâle, Senft, pasteur morave, Narbel, représentant du Comité de l'Ami d'Israël de Bâle. Les nouvelles données des différents champs de mission étaient propres à encourager et à fortifier [1].

C'est à *Corsier* que, le 15 octobre 1893, avait lieu la treizième fête missionnaire, dans laquelle se firent entendre tour à tour, soit dans la chapelle, soit dans le temple, MM. les pasteurs Adamina, Porta, Brocher, Bornand, les missionnaires Béguin, sur le point de partir pour le Zambèze, H. Berthoud, et Marzolf, de la Société de Paris [2].

A *Oron*, le 8 juillet 1894, la journée fut bonne. Le soleil, vainqueur des nuages du matin, régna dans un ciel pur. Surtout un bon esprit ne cessa de se faire sentir d'un bout à l'autre, et la Mission fournit à l'Alliance évangélique l'occasion de se manifester, soit à la chapelle de l'Eglise libre, soit dans les temples de Palézieux et d'Oron. La présence à la fête de M. P. Berthoud, rentré au pays pour la seconde fois, après dix ans de nouveaux labeurs, éveillait un intérêt particulier. En outre, comme d'habitude, les délégués des sociétés de Bâle, de Paris et de l'Eglise morave se firent entendre. Il en fut de même du vénérable missionnaire Ramseyer. L'action de grâce fut la note dominante de la réunion [3].

Les fêtes de la Mission romande se transportent chaque année d'un district dans un autre, mais ce qui est demeuré stable dès l'origine, c'est la tradition de cordiale et joyeuse fraternité qui unit les amis des missions par-dessus les palissades humaines. La fête de *La Sarraz*, le 6 octobre 1895, a manifesté à son tour cet esprit de solidarité des enfants de Dieu en face de l'œuvre immense de l'évangélisation du monde païen. Après les discours de MM. A. Porta et J. Favre, M. Paul Berthoud fit sentir le contraste entre la douleur

[1] *Bulletin missionnaire*, tome IX, n° 104. — [2] Ibid., tome IX, n° 112. — [3] Ibid., tome X, n° 116.

païenne, aveugle et sans espérance, et le deuil de celui qui croit au Dieu vivant ; il en donna des exemples tirés de son expérience missionnaire. On entendit encore un futur jeune missionnaire, M. Abel de Meuron, qui plaida la cause de la mission médicale. L'après-midi, dans le temple, de bonnes paroles furent prononcées par MM. les pasteurs Delafontaine, Brocher, Narbel, et M. Henri Berthoud transporta l'assemblée en pleine lutte missionnaire. Le paganisme se réveille, dit-il, quand l'Eglise grandit [1].

C'est le 9 septembre 1896 que devait avoir lieu à *Ollon* la seizième fête missionnaire. On n'était pas sans quelque inquiétude à l'égard du temps ; les beaux jours étaient rares, et les pluies persistantes avaient déjà contrarié bien des projets. Par la bonté de Dieu, les inquiétudes firent place dans les cœurs à des sentiments de vive reconnaissance. Plusieurs missionnaires, anciens missionnaires ou représentants de sociétés missionnaires étaient présents. Parmi les premiers, MM. Grandjean, Junod, Eug. Thomas, Aug. Jaques, de la Mission romande, Jacottet de la Mission de Paris ; parmi les seconds, MM. Barde, Senft, etc., prirent tour à tour la parole dans les réunions du matin à la chapelle libre et de l'après-midi dans le temple national. Des centaines d'auditeurs attentifs ont pu jouir de ces allocutions variées et rendre grâces à Dieu pour le beau développement de l'œuvre missionnaire. Dans la Suisse romande, cette œuvre devient toujours plus populaire au sein des Eglises. En Afrique, le calme a succédé aux tempêtes qui, en définitive, ont fait plus de bien que de mal : une ère nouvelle semble devoir s'ouvrir bientôt. Mais, comme l'a dit un des orateurs, il ne faut pas oublier que la mission est une grande école de sacrifice. Un cantique gouamba, chanté par les trois missionnaires et les dames qui les accompagnaient, charma l'auditoire par son caractère mélodieux et doux.

[1] *Bulletin missionnaire,* tome X, nº 123.

XVII

Si, maintenant, nous essayons de nous rendre compte de l'état de l'œuvre missionnaire entreprise par l'Eglise libre, et de ses perspectives pour l'avenir, voici ce que nous écrit l'un des ouvriers de la Mission : « Nous sommes à un moment de crise, dont j'augure beaucoup de bien. Dans nos deux champs de travail, la population tout entière, chrétienne et païenne, passe par un temps de rude épreuve. Partout règne la famine la plus angoissante, à laquelle se joint, au Transvaal, la peste bovine, et au Littoral le malaise résultant nécessairement d'un changement de gouvernement [1]. Ces épreuves réveilleront les chrétiens assoupis et ébranleront les païens. Nous savons déjà que, dans tel district de Bilène (vallée du Limpopo), on désire posséder un missionnaire; que des chrétiens disséminés désirent se grouper autour d'un missionnaire dans un district où ils puissent vivre tranquilles; qu'à Shilouvane, un réveil a eu lieu récemment et que le chef lui-même s'est converti.

» Pour évangéliser ce peuple entier récemment assoupli par l'épreuve, les points de départ sont posés ; il suffit de développer ce qui existe. La partie du Transvaal habitée par des Thonga est suffisamment occupée par les trois stations d'Elim, de Valdézia et de Shilouvane, qui devront répondre aux besoins en développant leurs réseaux d'annexes. Le Dzombo, point extrême de notre champ de travail vers le nord, offrira un refuge aux Thonga du Transvaal s'ils doivent quitter ce pays, et il est, en même temps, le point de départ d'une œuvre parmi le rameau *Klengoué* (septentrional) de la race thonga.

[1] Voir *Bulletin missionnaire*, tome XI, nº 131, les détails navrants donnés par M. Creux sur *la détresse au Transvaal*.

» Au Littoral, Lourenço Marques est le centre d'une œuvre qui devra se développer au moyen de stations et d'annexes dans tout le pays ronga, des deux côtés de la Baie de Delagoa, tandis qu'Antioka, à l'entrée du Gaza, et à proximité du pays de Bilène, est le point de départ de tout un développement nouveau que nous attendons de l'avenir. Enfin, le poste que nous venons de fonder à Prétoria, et celui que nous désirons fonder à Johannesburg, seront comme le couronnement de toute cette organisation, puisqu'ils nous mettront en contact avec l'élite de toutes les tribus que nous évangélisons. »

Le *Bulletin missionnaire*, dans son numéro de janvier 1897[1] expose les motifs qui ont décidé le Conseil de la Mission à fonder un poste à Prétoria. Depuis la découverte des mines d'or de Johannesburg, Prétoria a pris un essor considérable. Des indigènes des districts reculés ont été attirés vers cette ville pour le service des Européens, et la tribu des Gouamba n'est pas une des moins représentées dans ce courant.... Les missionnaires ont estimé qu'il était de leur devoir de suivre les jeunes gens des Eglises des Spelonken momentanément établis à Prétoria, afin de les préserver de l'influence délétère qu'ils y subissent, et qu'ils devaient offrir une Eglise à ceux d'entre eux qui s'y établissent et évangéliser les milliers de jeunes gens païens des Spelonken et du Gaza qui passent par Prétoria. Un évangéliste indigène n'y suffirait pas, il faut un missionnaire. Aussi le Conseil a-t-il résolu de confier ce poste à M. Numa Jaques, qui s'y rendra lorsque M. Eberhardt saura assez la langue pour garder seul la station d'Antioka.

La ville de Johannesburg, située à 60 kilomètres environ au sud de Prétoria, compte actuellement 100 000 habitants. Elle renferme 70 000 indigènes occupés aux travaux des mines d'or. La moitié d'entre eux viennent du pays de Gaza et du district de Lourenço Marques. L'urgence d'une œuvre missionnaire parmi ces jeunes gens est manifeste. Il faut leur apporter l'Evangile dans l'endroit même où ils acquièrent les

[1] *Bulletin missionnaire*, tome XI, nº 131.

moyens de favoriser, grâce à l'argent qu'ils gagnent, une recrudescence de vie sauvage et païenne. Mais, avant de rien fonder, la question devra être étudiée à fond. Les Eglises sont-elles prêtes à fournir les ressources nécessaires ? Pour le moment, et aussitôt que cela sera possible, une annexe sera établie à Johannesburg, mais sous la dépendance du poste de Prétoria.

En jetant un coup d'œil sur les vingt-cinq ans qui se sont écoulés depuis l'apparition du premier numéro du *Bulletin missionnaire,* le Conseil de la Mission romande peut, avec raison, inviter ses lecteurs à la reconnaissance, à l'action de grâces, au commencement du second quart de siècle de son activité. Il les invite également à la prière, à une prière toujours plus régulière en faveur de la Mission, c'est-à-dire en faveur des missionnaires, des évangélistes, des chrétiens indigènes, de la masse païenne qui les enserre et aussi du Conseil directeur de la Mission qui porte une responsabilité souvent bien lourde[1]. Nous ne doutons pas que nos Eglises et les amis de la Mission romande, si nombreux dans notre pays, ne répondent avec empressement à ce double appel.

XVIII

Donnons maintenant quelques détails sur ce que nous pouvons appeler l'activité littéraire des ouvriers au service de la Mission romande.

La langue des Magwamba ou Bathonga, le *shigwamba,* a été mise par écrit, pour la première fois, par nos missionnaires qui, déjà en 1883, avaient traduit en cette langue des portions de l'Ancien et du Nouveau Testament et publié des cantiques et quelques petits écrits religieux. Grâce au séjour de M. Paul Berthoud en Europe, il fut possible d'imprimer quelques parties des traductions faites par nos mission-

[1] *Bulletin missionnaire,* tome XI, nº 131.

naires. Les publications en shigwamba pouvaient être utilisées jusqu'au Zambèze, peut-être même jusqu'au lac Nyassa [1].

Le 7 novembre 1884, à la grande joie de MM. A. Jaques et E. Thomas et des indigènes chrétiens, arrivaient à Elim deux caisses de livres gouamba. Les missionnaires pouvaient maintenant distribuer le pain de vie aux populations, sans que celles-ci eussent besoin, pour se l'assimiler, de recourir à l'emprunt souvent long et peu fructueux d'une langue étrangère, le sessouto. M. Thomas donnait des renseignements intéressants sur la vente des *Buku* et des alphabets. Une bonne partie du Nouveau Testament était en traduction ; M. H. Berthoud y travaillait beaucoup [2].

Au mois de janvier 1887, MM. Henri Berthoud et Auguste Jaques écrivaient que leurs traductions des divers livres de la Bible avançaient et qu'ils espéraient pouvoir envoyer au Conseil, pour le nouvel an de 1888, le Nouveau Testament entier traduit en gouamba. Au mois d'octobre, M. Berthoud annonçait qu'il avait achevé la Genèse et le Nouveau Testament, sauf trois ou quatre livres [3].

En 1888, c'est M. Grandjean qui prépare un dictionnaire, et qui a déjà recueilli mille mots environ, qu'il classe avec soin en les accompagnant des explications nécessaires.

En 1892, l'édition du Buku étant épuisée, et le Nouveau Testament n'étant pas encore complètement traduit, il fut décidé qu'on imprimerait à part Luc et les Actes.

La mission rend bien des services à la science. Mais nulle part ils ne sont plus signalés que dans le domaine linguistique. C'est ce que démontre M. Henri Junod dans un article du *Bulletin* intitulé : *Thonga, gouamba, djonga, ronga*. Pendant bien des années, la tribu évangélisée par nos missionnaires et son langage ont été désignés par le terme de *gouamba ;* mais les conférences des missionnaires ont été d'accord pour abandonner cette appellation et elles ont adopté le

[1] Notice sur la Mission vaudoise. Lausanne, 1883. — [2] *Bulletin missionnaire*, tome V, nº 59. — [3] Ibid., tome VII, nº 76.

nom unique de *thonga*. Mais en fait les Thonga sont séparés en plusieurs clans, et chacun de ces clans a son dialecte. On en compte six. Les livres imprimés jusqu'en 1893 pour les stations des Spelonken sont en djonga, et l'on assistait au curieux spectacle de gens qui parlaient en ronga pour les choses ordinaires de la vie, et qui priaient, chantaient, lisaient, exhortaient en djonga. A la longue, cette situation devenait intenable. Considérant toutes les raisons qui plaidaient en faveur d'une résolution arrêtée, les deux Conférences des missionnaires arrivèrent, indépendamment l'une de l'autre, à la même conclusion : *il nous faut une double littérature*, et le Conseil accepta cette manière de voir dans le courant de 1893. Il faudra donc traduire deux fois la Bible ! la plupart des manuels devront être imprimés dans l'un et l'autre dialecte : soit en djonga pour les Eglises des Spelonken, soit en ronga, parlé au littoral de Delagoa [1].

La première partie des livres saints imprimée en pur ronga, l'Evangile de Jean et la première épître aux Corinthiens, est sortie de presse il y a quelques mois. Un premier livre de lecture et un livre de cantiques avaient précédé ce volume en 1894 et 1895 [2]. En 1896, vingt-deux tableaux d'épellation ont été imprimés en vue des écoles de la mission.

M. le missionnaire Henri Junod a composé une *Grammaire ronga* — suivie d'un manuel de conversation et d'un vocabulaire ronga-portugais-français-anglais — qui a été publiée par les soins du gouvernement portugais (Lausanne 1896). Cette publication sera d'une immense utilité pour les nouveaux missionnaires. M. Junod a fait paraître à part l'introduction, qui traite de l'histoire et des coutumes des tribus Thonga en général et des Ronga en particulier [3].

[1] *Bulletin missionnaire*, tome X, nº 114.

[2] Ibid., tome XI, nº 130.

[3] *Bulletin missionnaire*, tome XI, nº 130. La brochure publiée par M. Junod est intitulée : *La tribu et la langue thonga*, avec quelques échantillons du folklore thonga. Lausanne, 1896.

Quant au *Bulletin missionnaire,* dans le courant de 1896 il se tirait à 9000 exemplaires, répondant ainsi de plus en plus aux besoins de notre public religieux.

Ajoutons enfin qu'il existe un *Musée missionnaire.* La collection ethnographique, conservée longtemps dans des caisses, a été définitivement installée en 1884 dans les vitrines construites *ad hoc,* dans un des auditoires de la Faculté libre de théologie, au Maupas, à Lausanne.

Nous n'avons pas besoin de signaler à nos lecteurs le petit volume écrit par M. Paul Berthoud, sous ce titre : *Les nègres Gouamba ou les vingt premières années de la Mission romande*, et publié par le Conseil de la Mission. (Lausanne, 1897.) Ils y trouveront des renseignements et des détails qui ne rentraient pas dans le cadre du présent volume.

Et à propos de publications qui ont vu le jour dans le sein de l'Eglise libre, et qui peuvent être envisagées comme des sources à consulter pour l'histoire de cette Eglise, mentionnons brièvement les suivantes. Le *Chrétien évangélique*, fondé en 1858 par Louis Bridel et Alexis Reymond, et qui, dans sa carrière déjà longue, est demeuré fidèle à la pensée qui a inspiré son fondateur. En 1885, M. le pasteur Charles Monastier a donné, sous ce titre : *Une voix de jadis*, un extrait des mémoires de son père, M. Louis Monastier, sur l'origine et les premiers pas de l'Eglise libre. Ce petit volume a eu deux éditions. En 1886, un membre de l'Eglise de Valleyres, M. W. B., entreprenait, sous sa seule responsabilité, la publication d'un *Compte rendu inofficiel du Synode*. Mais avec l'année 1892, cette publication, aussi utile qu'intéressante, cessait de paraître. En 1888, deux membres de l'Eglise de Lausanne, MM. Charles Cuénod et Georges Bridel, commencèrent, avec le consentement de la Commission synodale, mais sans aucun caractère officiel, la publication d'un *Annuaire de l'Eglise libre*, enrichi de portraits d'hommes influents dans l'Eglise et de vues de chapelles. Les éditeurs espéraient procurer ainsi, aux membres de l'Eglise, un moyen d'en bien connaître la raison d'être et l'organisation. Malheureusement, ils trouvèrent peu d'écho et l'*Annuaire* ne parut que pendant trois années. Enfin, en 1894, a paru le premier numéro du *Lien*, petite feuille mensuelle fondée par la Conférence pastorale de La Côte, dans le but d'établir entre les diverses Eglises des relations plus étroites. Le *Lien*, rédigé jusqu'ici par M. le pasteur Ch. Rittmeyer et uniquement soutenu par des contributions volontaires, a, dès le début, rencontré une sympathie très générale dans l'Eglise.

Appendice.

LES FINANCES DE L'ÉGLISE LIBRE

1847-1897

CHAPITRE PREMIER

La Caisse centrale.

I

Au lendemain du 12 novembre 1845, les pasteurs démissionnaires se trouvaient pour la plupart en présence de l'avenir le plus incertain, exposés, par conséquent, à des inquiétudes bien naturelles. Ils avaient été placés entre leur pain et leur conscience et ils avaient donné gain de cause à cette dernière, sans qu'il leur fût possible de discerner de quelle manière il serait pourvu aux impérieuses nécessités de l'existence.

Le 19 novembre, se constituait à Lausanne la Commission demandée sept jours auparavant par les pasteurs démissionnaires. Cette Commission, chargée en particulier de veiller aux intérêts de ces derniers, les prévenait qu'elle préparait les moyens de subvenir à leurs besoins actuels et matériels. Elle s'informait de leurs ressources et de leurs nécessités et s'occupait d'une souscription destinée à suppléer au traitement que les pasteurs démissionnaires recevaient de l'Etat. Mais la caisse qui allait être fondée n'était destinée qu'à cela. Aussi, dans la suite, dut-elle allouer des subsides à des ministres qui n'occupaient point de poste dans l'Eglise libre, qui même ne se rattachaient pas à cette dernière.

Peu à peu, et sans aucun appel, des dons généreux étaient arrivés de toutes parts, et, au 31 décembre 1846, la somme totale des dons et des souscriptions, tant du canton que de la Suisse et de l'étranger, s'était élevée à plus de 180 000 francs. Cent dix-sept pasteurs et ministres démissionnaires étaient inscrits sur le tableau des répartitions. Il n'était question ici que de ceux qui desservaient un poste ou une suffragance avant le 12 novembre et qui avaient abandonné leur salaire en se retirant du service de l'Etat.

II

Un mois après la démission, des congrégations libres sont en voie de formation et une Eglise va naître dans des conditions nouvelles. Avant que le premier mois de l'année 1846 ait achevé son cours, la plupart des démissionnaires sont à la tête de troupeaux prêts à se constituer en Eglises. Une Commission composée de MM. E. Couvreu, Th. Rivier, et Miéville, pasteur, et de MM. Morel et Grenier, pasteurs, suppléants, devait présenter à la Commission centrale un projet de sustentation (*sic*) pour l'Eglise évangélique libre. La caisse des pasteurs et ministres démissionnaires avait de quoi faire face aux traitements pendant environ une année encore, mais cette caisse n'étant pas proprement la caisse de l'Eglise libre, il ne fallait pas attendre le dernier moment pour régulariser les affaires financières de l'Eglise et pour la mettre en état de marcher par ses propres ressources[1].

Le 12 mars 1847, la constitution adoptée par le Synode chargeait les Conseils d'Eglise « d'administrer, conformément aux vœux des donateurs, les dons et contributions volontaires qui lui étaient remis pour les dépenses locales,

[1] Onzième circulaire de la Commission, juillet 1846.

comme aussi pour les frais généraux de l'Eglise libre et pour les œuvres de charité et d'évangélisation.» (Art. 18, *m.*)

Le premier Synode régulier, soit celui de juin 1847, avait composé la Commission des finances de MM. Amédée Kohler, Calame-Odin et Wyttenbach, à Lausanne, Bornand, à Grandson et Ed. Couvreu, à Vevey. A la date du 3 juillet, cette Commission émettait sa première circulaire, dans laquelle elle rappelait les dispositions suivantes de la Constitution, article 15, lettre *e* : « Le Synode pourvoit au moyen d'une Caisse centrale alimentée par les subventions des Eglises et par des dons volontaires, aux besoins généraux de l'Eglise, et en particulier à l'entretien des pasteurs, » et article 25 : « La Caisse centrale pourvoit à l'entretien des pasteurs, soit de ceux qui sont en activité de service, soit de ceux qu'un âge avancé ou des infirmités graves empêchent momentanément ou d'une manière permanente d'exercer leurs fonctions. Les Eglises versent, pour cela, leurs contributions dans cette caisse. » Conformément à ces prescriptions, la Commission des finances invitait les Conseils d'Eglise à procéder à une collecte, puisqu'on ne devait pas compter sur la caisse des pasteurs et ministres démissionnaires qui continuerait à subsister à côté de la Caisse centrale[1]. Cette dernière caisse devait pourvoir au traitement d'au moins quarante pasteurs, à celui des évangélistes, à l'entretien de la Faculté; elle devait encore accorder des secours aux Eglises qui avaient des écoles.

La seconde circulaire, en date du 2 juin 1848, adressée aux pasteurs, leur annonçait que les quatre Commissions administratives avaient arrêté le *premier budget* de l'Eglise libre, comprenant une période de quinze mois, soit du

[1] Ce n'est en effet qu'en 1859 que, la première de ces caisses étant épuisée, le Comité central administrateur, regardant son mandat comme terminé, l'annonça à la Commission synodale en lui remettant ses archives. Cette caisse avait rendu à l'Eglise les plus grands services, surtout dans les moments difficiles.

1er octobre 1847 au 31 décembre 1848. Le traitement des pasteurs avait été fixé à 800 francs anciens (soit 1160 fr.), par an, et à 1000 francs (1450) pour ces quinze mois. La Commission reconnaissait que ce traitement était insuffisant, mais les ressources de l'Eglise ne lui avaient pas permis de faire mieux. Du tableau contenant le budget et annexé à la circulaire, il résultait que les contributions des Eglises ne faisaient guère que la moitié de la somme nécessaire pour les quinze mois du premier exercice, aussi la Commission disait-elle : « Nous ne devons pas compter sur les dons de l'étranger. Ceux qui nous sont parvenus sont dus à l'intérêt qu'a excité, dans le premier moment, notre position particulière. Tout porte à croire qu'ils ne se répéteront pas. » A cette date, le nombre des membres inscrits de l'Eglise dans son ensemble ne s'élevait qu'à un peu moins de 3000.

La circulaire du 30 juin 1849 constate que l'année 1848 a soldé par un actif assez considérable, presque entièrement dû, il est vrai, à un envoi de l'Eglise libre d'Ecosse, (17 331 fr. 60) ; mais c'était là une ressource tout à fait accidentelle et momentanée. En 1849, en effet, les dons de frères étrangers au canton ne furent que de 729 francs. Et cependant, cette année-là, il fallait que les contributions des Eglises dépassassent celles de 1848. A la fin de chaque trimestre, la Commission des finances devait trouver dans sa caisse au moins 12000 francs (12540). Les contributions des Eglises s'élevèrent à 43 606 francs.

III

Il était naturel qu'au début d'une ère si nouvelle, la question d'argent se présentât aux Commissions administratives de l'Eglise libre sous une forme impérieuse. Et cependant, nous le constatons avec joie, cette question a toujours été traitée parmi nous dans un esprit de piété, de foi, de con-

fiance en Celui à qui l'or et l'argent appartiennent. Les rapports de la Commission des finances en témoignent hautement, et, chemin faisant, nous aurons lieu d'en fournir parfois la preuve. Les actes de dévouement, les sacrifices accomplis humblement par beaucoup de membres des Eglises, et cela en tout temps, ne sont pas des faits rares et exceptionnels dans les annales de l'Eglise. En particulier, c'est avec une vraie édification que nous avons lu, dans le premier rapport de la Commission des finances (au Synode de 1850), la fort belle lettre que nous nous plaisons à transcrire ici. Elle était du président de la Commission des études. Quoique son nom ne se trouve pas dans le rapport présenté au Synode, ce nom ne devait être un mystère pour personne. La lettre était adressée à la Commission des finances.

« Veuillez me permettre de vous renvoyer le bon de 100 francs (145) que vous avez bien voulu me faire parvenir pour le traitement du président de la Commission des études pendant l'année 1849. J'ai l'honneur de vous prier de laisser cette somme dans la caisse de l'Eglise pour ses besoins ordinaires. Je ne crois pas devoir l'accepter.

» Une somme de 100 francs n'est pas assurément une valeur insignifiante pour moi. Mais divers motifs que je n'ai pas l'intention d'exposer ici avec détail me font une loi de ne pas profiter du bénéfice de la décision du Synode. Qu'il me soit seulement permis de vous dire, messieurs, que lorsque la proposition d'allouer un traitement au président de la Commission des études fut faite dans la séance du 7 juin dernier, des considérations de convenance m'empêchèrent de la combattre. J'aurais voulu pouvoir dire que le traitement des pasteurs étant fixé à la modique somme de 800 fr., c'était évaluer beaucoup trop haut celui du président de la Commission des études, que de le régler à 100 francs. Certainement ce fonctionnaire n'est pas appelé à consacrer à l'exercice de sa charge la huitième partie du temps, des travaux et des talents que réclame l'office du pastorat, et c'est

cependant à MM. les pasteurs que l'Eglise doit avant tout assurer la meilleure position possible d'après ses circonstances. Combien d'autres dépenses importantes appellent aussi notre attention et nos ressources : instruction théologique, instruction catéchétique, locaux pour le culte, soin des pauvres, etc., vous connaissez mieux que moi toutes ces exigences, messieurs, vous qui cherchez à y répondre. Je dirai aussi que dans une institution telle que notre Eglise, le dévouement gratuit est un devoir sacré pour ceux de ses membres que la divine Providence a daigné placer à l'abri du besoin. Et c'est avec un vif sentiment de reconnaissance envers son Chef céleste, c'est avec une profonde et sérieuse émotion, que je vois combien d'hommes distingués par des dons divers se consacrent avec zèle à la direction et à l'administration de notre chère Eglise libre. C'est là une grande bénédiction du Seigneur. Puisse-t-elle nous être conservée!

» Enfin, permettez-moi de l'ajouter, cette répartition du travail et des soins qui constitue l'administration de notre Eglise, cette répartition libre, faite avec confiance, acceptée avec joie, comme un honneur religieux, est un des résultats de la communion chrétienne qui doit exister entre les disciples de Celui qui nous embrasse tous dans un même amour. Veuille ce divin Maître continuer à bénir notre Eglise, à la faire grandir, à la fortifier dans sa vérité et dans sa grâce ! »

Nous ajouterons avec la Commission des finances : « Çette lettre n'appelle pas de commentaire : un seul mot vient à la pensée après l'avoir entendue : « Va et toi fais de même! »

IV

En 1852, la Commission des finances avait pour président M. Aug. Forel. Elle présentait son rapport annuel au Synode par l'organe de son secrétaire, M. Calame-Odin.

Les dépenses de 1851, non compris celles de l'évangélisation, s'élevaient à 67 435 fr. 30 et les recettes à 67 194 fr. 76 centimes. Il y avait donc un excédent de dépenses de 240 fr. 54. En réalité, cet excédent aurait été de 12 700 fr. sans le secours de 12 437 fr., reçu anciennement de l'Eglise libre d'Ecosse.

En 1851, les dépenses avaient été de 3000 fr. plus fortes qu'en 1850. Neuf Eglises avaient versé autant qu'en 1850 et dix-sept davantage. Il restait encore un fonds de réserve de 14 423 fr., mais la Commission estimait qu'il serait épuisé en une année si les versements des Eglises, en 1852, ne dépassaient pas ceux de 1851. Aussi la Commission adressait-elle un sérieux appel aux Eglises : « En fondant une Eglise, disait-elle, nous avons contracté l'obligation de la soutenir, en sorte que chaque Eglise est tenue, envers l'Eglise libre en général, aux mêmes obligations que chaque fidèle envers son Eglise particulière[1]. »

Nous ne saurions nous étonner de voir ces appels se produire fréquemment à l'origine ; les difficultés financières des premières années étaient chose à prévoir ; les Eglises avaient à apprendre à donner et ce n'était pas sous le régime ecclésiastique avec lequel on venait de rompre que cet apprentissage aurait pu se faire. En 1853, par exemple, le rapport de la Commission des finances n'était, quant au fond, guère plus encourageant que celui des années précédentes. Aussi le Synode, sur la proposition de la Commission d'examen, invite-t-il la Commission des finances à envoyer dans les Eglises un de ses membres chargé de leur faire connaître la situation financière. « Ce délégué, disait la Commission synodale, vous donnera, à cet égard, dans un esprit de fraternité, tous les renseignements propres à vous la faire bien connaître. On espère que, par la bonté de Dieu, ce sera un puissant moyen d'engager les Eglises, leurs

[1] Circulaire de la Commission synodale, 22 juillet 1852.

Conseils et leurs membres, à accomplir avec un zèle tout nouveau leurs devoirs envers la Caisse centrale[1]. »

Il paraît que ces visites, faites surtout, plusieurs s'en souviennent encore, par l'excellent secrétaire de la Commission des finances, Calame-Odin, eurent tout d'abord un plein succès, car, dès l'année suivante, la Commission synodale s'exprime en ces termes : « Dans les années précédentes, c'était habituellement avec un serrement de cœur que la Commission présentait la situation financière de notre Eglise ; il lui semblait que cette situation nous accusait d'un manque de vie spirituelle ; mais elle reconnaît aujourd'hui que Dieu a voulu exercer notre foi et nous montrer que, dans une Eglise fidèle, tout doit devenir spirituel, même ce qui, au premier abord, paraît le plus matériel. Gloire à Dieu qui nous donne maintenant des sujets d'actions de grâce et d'espérance[2]. » Le relevé des comptes de l'année précédente accusait en effet une recette de 85 462 fr. 02, de sorte qu'au 31 décembre, il y avait en caisse un solde actif de 19 158 fr. 65. Ce beau résultat ne devait pourtant pas empêcher que, dans la suite des temps, la Commission des finances ne se vît parfois encore obligée d'adresser aux Eglises des appels pressants. Elle passait elle-même par des alternatives d'angoisse et de délivrance dont ses rapports au Synode sont le fidèle écho.

A partir de l'année 1858, le chiffre des recettes de la Caisse centrale se maintient au-dessus de 80 000 francs.

V

Après avoir jeté un coup d'œil sur les recettes et les dépenses générales de l'Eglise pendant l'année 1860, ainsi que sur la marche progressive des recettes depuis la formation de l'Eglise, le rapport de la Commission des finances au

[1] Circulaire de la Commission synodale, 17 juin 1853.
[2] Ibid., n° 47, 31 mai 1854.

Synode de 1861 témoignait des sentiments qui animaient cette dernière dans cet édifiant paragraphe : « Quand, nous reportant à quinze ans en arrière, nous voyons notre organisation modestement, mais fermement assise, ces 40 Eglises qui embrassent le canton, ces 15 chapelles bâties ou en train de l'être, cette évangélisation qui se répand au dedans et au dehors, cette Faculté de théologie, ces écoles qui sèment pour l'avenir, tout cet ensemble vivant de sa vie propre, subsistant de ses seules ressources, sans autre appui que la bonne volonté que notre divin Maître a fait germer dans les cœurs, en vérité, disons-nous, nous sommes émus à la fois de surprise et de reconnaissance. Il y a dans le développement matériel de notre œuvre quelque chose qui rappelle ces multitudes nourries avec cinq pains et deux poissons. On sent que le bras de Dieu ne s'est point raccourci, et que, pour s'être fait lentement, le miracle n'en est pas moins un miracle[1]. »

En 1866, le chiffre des recettes est de 100 000 francs, pour redescendre, il est vrai, en 1867, à 90 000 francs. Mais, depuis 1868, il est constamment au-dessus de 100 000 francs. C'est cette année que, sur la proposition de la Commission des finances, le Synode adopta l'importante résolution suivante : « L'Eglise évangélique libre du canton de Vaud ne fera pas de dettes. En conséquence, vers la fin de l'année comptable, si la Commission des finances prévoit que la Caisse centrale ne sera pas en mesure de payer intégralement le traitement des fonctionnaires de l'Eglise, cette Commission adressera sans retard un pressant appel aux Eglises pour que celles-ci augmentent leurs contributions. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le résultat de cet appel était insuffisant, la Commission synodale et la Commission des finances réunies sont autorisées à diminuer chacun des traitements proportionnellement au déficit constaté ; toutefois cette di-

[1] Circulaire de la Commission des finances, n° 20, 16 novembre 1861.

minution ne portera pas sur les suppléments de traitement. La réduction se fera sur la part des traitements provenant de la Caisse centrale[1]. » Chose curieuse, la décision du Synode ne fut pas prise ensuite d'un déficit qui se serait produit dans la Caisse centrale; tout au contraire, cette Caisse après avoir fait face à ses engagements, terminait l'exercice par un solde actif. Malgré une situation aussi favorable, la Commission des finances demandait aux Eglises de ne pas diminuer leurs dons à la Caisse centrale.

Il semble que la décision prise par le Synode de 1868 ait porté les fruits que l'on en attendait. Pendant bien des années, en effet, la Commission des finances ne se voit pas dans la nécessité d'exciter le zèle des Eglises. Une fois ou deux pourtant, elle fait entendre une voix d'avertissement. Ainsi, à la fin de 1870, un fonds de réserve étant épuisé, la Commission des finances invitait les Eglises à faire de sérieux efforts. En 1874, on dut, pour être à jour, faire un emprunt aux deux caisses de retraite, celle des pasteurs et celle des veuves et orphelins. L'exercice de 1878 se terminait par un déficit de 5171 fr. 25, ce qui, conformément à la décision du Synode de 1868, aurait obligé la Commission des finances à réduire les traitements des fonctionnaires de l'Eglise. Ne pouvant se résoudre à cette extrémité, la Commission des finances, de concert avec la Commission synodale, recourut à une collecte extraordinaire dont le résultat dépassa la somme du passif.

Les accents de la joie et de la reconnaissance se font fréquemment entendre dans les rapports de la Commission des finances, et il nous serait facile d'en fournir ici la preuve. L'année 1886 se terminait avec un solde actif de 14 287 fr. 30. En présence de ce résultat, la Commission des finances « éprouvait un sentiment de joyeuse reconnaissance envers l'Auteur de toute grâce, qui, dit-elle, malgré nos défiances,

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 143, 22 mai 1868.

ne cesse de nous manifester sa faveur. » Et la Commission ajoute : « Il faut, chers frères, que la vérité des principes que notre Eglise représente brille au travers des obstacles et finisse par triompher par la grâce de Dieu. Mais pour cela il faut que les Eglises indépendantes continuent à leur donner raison et que les nôtres, si modestes qu'elles soient, affirment, pour leur part, la possibilité pour ces Eglises de vivre et subsister à la gloire de Celui qui en est le seul chef[1]. »

VI

Au Synode de 1887, le rapporteur de la Commission d'examen proclamait avec raison que l'œuvre de la Commission des finances était, avant tout, « une œuvre de foi, » et il constatait que « depuis quarante ans, nos recettes avaient, à de rares exceptions près, balancé les dépenses. » Ce n'était pas à dire que la Commission des finances ne rencontrât jamais d'obstacles dans l'accomplissement de son mandat ; nous avons pu nous en convaincre. A cet égard, les années 1891 et 1892 ont présenté un spectacle fâcheux. La Commission des finances se voyait contrainte d'attirer sérieusement l'attention du Synode sur la situation de la Caisse centrale. « Nous voyons, disait-elle, depuis deux ans, se rouvrir l'ère des déficits, et de déficits qui tendent à augmenter. » Et la Commission se demandait : « Comment rétablir l'équilibre de notre budget ? » Elle répondait : « Le seul moyen qui nous paraît applicable pour le présent, c'est de porter au budget de 1893, ainsi que nous le proposons, d'accord avec la Commission synodale, le chiffre du traitement de nos pasteurs à 2300 francs, quitte à l'élever à 2400 si les ressources de la Caisse centrale le permettent, et Dieu veuille qu'il en soit ainsi ! Pour l'avenir, un moyen de réaliser peut-être de sé-

[1] Synode de 1887. Compte rendu.

rieuses économies serait de diminuer le nombre de nos pasteurs. Pour cela, il faudrait que la Commission synodale fût autorisée à suspendre, jusqu'à un prochain Synode, une élection pastorale dans telle Eglise où la présence d'un pasteur ne se justifierait pas suffisamment. Nous proposons au Synode de donner ce pouvoir à la Commission synodale. »

La Commission d'examen se montrait d'accord avec la Commission des finances. Mais elle estimait que le taux du traitement des pasteurs devait être maintenu pour 1893 tel qu'il avait été fixé en 1888, puisque, s'il y avait lieu, il était possible de le réduire après la fin de l'exercice, comme cela avait été le cas cette année même. En effet, dans le premier trimestre de 1892, une retenue de 50 francs avait été faite sur le traitement de chacun des pasteurs [1]. La Commission des finances avait annoncé que ces 50 francs seraient remboursés à la fin de l'année si les Eglises la mettaient en mesure de le faire [2]. Le Synode maintint le traitement des pasteurs à 2400 francs. Mais, à la fin de l'année, la Commission se voyait obligée d'écrire aux Eglises que « si elle ne recevait pas le nécessaire, elle se verrait dans la triste obligation de ne pas rembourser aux pasteurs la retenue du premier trimestre et de recommencer l'année nouvelle par un découvert qui obligerait à de nouvelles réductions [3]. »

Un appel si pressant devait être entendu : les recettes de l'exercice de 1892 se montèrent à 143 656 fr. 20, et la Commission des finances put constater, avec reconnaissance envers Dieu, ce magnifique résultat qui avait dépassé tout ce qu'elle osait espérer. Les Eglises avaient fait un effort, suprême peut-être. En outre, des frères généreux étaient venus au secours de la Caisse, de sorte que, les 50 francs étant remboursés aux pasteurs, les comptes bouclaient avec un léger excédent. Le budget, arrêté pour 1894, était de 145000 francs [4].

[1] Synode de 1892. Compte rendu. — [2] Circulaire de la Commission des finances, nº 56, 15 février 1892. — [3] Ibid., nº 58, 15 décembre 1892. — [4] Synode de 1893. Compte rendu.

VII

La Commission des finances n'était cependant pas au terme de ses perplexités. Les recettes de l'année 1893 s'élevaient à la somme de 133 227 fr. 21, mais celle des dépenses était de 137 718 fr. 55, laissant ainsi un découvert de 4491 fr. 34. En présence d'un tel état de choses, la Commission des finances, dans son rapport au Synode de 1894, disait : « Le principal objet de nos préoccupations a été le déficit annuel qui nous poursuit depuis quatre ans. Il ne nous paraît pas normal, à la longue, de pressurer en quelque sorte les Eglises par des circulaires. Une seule solution s'est présentée à nous, mais ce n'est qu'à contre-cœur, et comme forcés par les circonstances, que nous vous faisons la proposition de fixer à l'avenir le traitement de nos pasteurs à 2300 francs, avec un complément éventuel à la fin de l'année pouvant s'élever jusqu'à 100 francs. »

La Commission d'examen engageait le Synode à admettre la réduction proposée, comme imposée par les circonstances.

Cette question provoqua l'un des plus longs, mais non des moins édifiants débats du Synode. Les défenseurs de la réduction mettaient le Synode en garde contre les entraînements du sentiment et demandaient qu'on donnât aussi audience à la prudence. Les adversaires, presque tous laïques, attaquèrent en revanche d'emblée, et avec un élan remarquable, la proposition de réduction. Aussi, après une discussion où l'on vit, comme le fit remarquer un délégué étranger, les pasteurs plaider la réduction de leur traitement et les anciens des Eglises la combattre, le Synode décida que le traitement serait maintenu à 2400 francs [1]. Cependant, à la fin de cette année, et dans le but d'éviter un déficit menaçant, la Caisse

[1] Synode de 1894. Compte rendu.

centrale dut reprendre à la caisse de l'évangélisation son allocation de 2000 francs et à celle des études son solde actif de 1550 fr. 65. L'impression qui ressortait pour la Commission des finances de sa comptabilité de l'année n'en était pas moins la gratitude. « A Dieu la gloire et de notre part bon courage, confiance envers un Dieu si patient et si bon ; confiance dans tous les domaines et, dans celui des finances, efforts joyeux et persévérants pour atteindre le moment où le mot déplaisant de déficit ne sera plus que de l'histoire ancienne [1]. »

Les recettes de la Caisse centrale, durant l'année 1896, ont été de 141 809 fr. 20 et les dépenses, en y comprenant le découvert de 1895, de 140 424 francs. Par une circulaire en date du 3 novembre, la Commission des finances avait mis les Eglises au courant de la situation financière. Il lui fallait une somme de 38 à 39 000 francs pour boucler les comptes de 1896 sans déficit. « Il ne sera pas dit — ainsi s'exprimait la Commission — que l'année du jubilé de notre Eglise, nous n'avons pas pu ou pas su faire les sacrifices nécessaires pour acquitter nos dettes. Dettes et jubilé sont deux mots qui se contredisent [2]. » L'appel de la Commission des finances trouva de l'écho dans les Eglises ; aussi la Commission, dans une circulaire subséquente, pouvait-elle le constater en disant : « C'est le cœur rempli de joie et de reconnaissance, envers Dieu tout d'abord qui a incliné vos cœurs, et envers vous qui avez répondu à notre appel, que nous venons vous annoncer que nous terminons notre année financière avec une encaisse de 1385 fr. 20. Non seulement Dieu a pourvu à tous nos besoins, mais le déficit de 2327 fr. 50 qui pesait sur notre caisse a été complètement éteint [3]. »

Au Synode de 1896, le budget pour l'année 1897 a été fixé à la somme de 144 950 francs.

[1] Synode de 1895. Compte rendu. — [2] Circulaire de la Commission des finances, nº 69, 3 novembre 1896. — [3] Ibid., nº 70, 4 janvier 1897.

VIII

En 1858, le traitement des pasteurs qui, jusqu'à cette époque, était de 1200 francs, fut porté à 1500. Ainsi l'avait décidé le Synode. A ce propos, la Commission synodale, confirmant une circulaire de la Commission des finances, rappelait aux Conseils d'Eglise que le Synode n'avait pas perdu de vue les difficultés que l'exécution de cette mesure pourrait rencontrer, mais qu'elle lui avait paru si nécessaire et si urgente, et le traitement des pasteurs si évidemment au-dessous des besoins d'une famille réduite à cette seule ressource, qu'il n'avait pas cru devoir renvoyer plus longtemps une décision réclamée déjà plusieurs fois et très vivement dans son sein. La Commission synodale estimait que l'Eglise se trouvait dans un moment grave et qu'il était d'une grande importance que tous ses membres s'en rendissent bien compte [1].

En 1863, le traitement des pasteurs fut porté à 1600 francs, et cependant, plus que jamais, la Commission des finances sentait le besoin de compter sur la coopération énergique et dévouée des Conseils d'Eglise, afin que les efforts faits en commun pour développer l'esprit de sacrifice dans les Eglises portassent des fruits à la gloire de Dieu. Ce qui avait encouragé la Commission des finances à donner les mains à cette augmentation de traitement, était le fait raconté en ces termes dans le rapport du Synode de 1862 : « Un frère demande par lettre au Synode d'élever, dès le 1er janvier 1863, de 1500 à 1600 francs le traitement des pasteurs, et annonce que, dans le cas où cette augmentation serait votée, il s'engage à verser dans la Caisse centrale une somme égale à l'augmentation des dépenses que cette décision entraînerait

[1] Circulaire de la Commission synodale, 5 janvier 1858.

pour une année, soit 4400 francs, se proposant d'ailleurs de répartir ce versement sur quatre années successives. Le Synode accepte avec reconnaissance cette offre généreuse dont le but ne pourra être atteint que par le concours sérieux des membres de l'Eglise, et décide de porter dès le 1er janvier 1863 le traitement des pasteurs à la somme de 1600 francs[1]. »

Le frère en question n'était autre que M. Georges Jayet, ancien rédacteur de la *Feuille religieuse*. Son nom ne tarda pas à être connu, malgré le soin qu'il avait pris de se couvrir du voile de l'anonyme. Et pour que les Eglises ne se crussent pas dispensées de sacrifices ultérieurs, la Commission des finances eut soin de leur rappeler dans la suite que « les contributions des Eglises devaient continuer à croître dans la proportion où les engagements souscrits par M. Jayet iraient en diminuant [2]. »

En 1866, le Synode, sur la proposition des Commissions synodale et des finances réunies, décida que, dès l'année suivante, le traitement des pasteurs serait porté à la somme de 1800 francs. Ces Commissions envisageaient cette mesure comme un acte non de charité, mais de stricte justice. En 1870, ce traitement était de 2000 francs. En 1876 de 2200 francs. Cette augmentation de 200 francs exigeait une somme de 9400 francs, soit approximativement un surplus du dixième du versement des Eglises à la Caisse centrale. Enfin, en 1888, à Montreux, sur la proposition de MM. A. Bonnard et O. Guébhard, le Synode éleva le traitement des pasteurs à 2400 francs dès 1889, et arrêta à 10 000 francs l'allocation du budget pour suppléments de traitement.

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 103, 3 juin 1862.

[2] En 1863, M, Jayet versait les $^4/_{10}$ de la somme offerte soit 1760 francs; en 1864, les $^3/_{10}$ = 1320 francs; en 1865, les $^2/_{10}$ = 880 francs, et en 1866, les $^1/_{10}$ = 440 francs.

IX

Aux premières années de l'Eglise, alors que la Caisse centrale avait quelque peine à faire face à ses engagements, nous avons vu que des délégués de la Commission des finances visitaient les Eglises et, en stimulant leur zèle, donnaient à leurs caissiers les directions nécessaires pour la bonne tenue de la comptabilité. Ces visites avaient été utiles ; aussi, à diverses reprises, dans les moments critiques, le Synode émettait-il le vœu que la Commission des finances entrât de nouveau directement en contact avec les Eglises par le moyen de délégués. Il ne paraît pas que celles-ci aient réclamé ces visites ; les circulaires des Commissions administratives, les rapports des Synodes, le zèle des caissiers locaux suffisaient à conjurer le relâchement qu'on avait redouté. Il faut dire aussi que, dans plusieurs des années où le déficit semblait inévitable, des dons extraordinaires imprévus ont fourni à la Caisse centrale des secours sur lesquels elle ne pouvait compter. C'est ainsi que, pour ne pas remonter plus haut que 1868, le rapport au Synode constate un legs de 7200 fr. fait à la Caisse centrale par Mlle Julie Miéville, de Vevey. Et, tandis qu'à la fin de cette même année, la Commission des finances faisait connaître aux Eglises l'état de gêne où elle se trouvait, un legs de 8000 francs de Mme Eynard-Lullin la mettait en mesure de faire face à toutes ses obligations.

L'année suivante, la Commission pouvait boucler ses comptes sans déficit, grâce à une somme de 19 684 fr. 85, provenant de dons exceptionnels et de legs. Parmi ces dons, la Commission mentionnait celui de 10 000 francs des hoirs de M. J.-G. Eynard, de Genève, et d'autres encore ; mais elle n'avait garde de laisser ignorer aux Eglises que c'était à elles, avant tout, à pourvoir à leurs multiples nécessités. Parmi ces dernières, il ne fallait pas oublier la caisse de

retraite des pasteurs et celle des subsides aux veuves et aux orphelins de ces mêmes pasteurs.

En 1860, au Synode de Morges, M. Golay, délégué de l'Eglise d'Echallens, avait proposé de nommer une Commission pour examiner la question des subsides à accorder aux veuves ou aux orphelins de pasteurs dans le besoin. Cette proposition, adoptée sans discussion par l'assemblée, fut suivie de la nomination d'une Commission composée de trois membres : MM. Golay, Court et Constançon. L'année suivante, dans la session ordinaire du Synode, la Commission présenta son rapport qui concluait à ce que chaque fois qu'un cas se présenterait, la Commission synodale et la Commission des finances réunies adresseraient un appel aux Eglises, en indiquant, mais sans nommer personne, la somme qui paraîtrait nécessaire, somme que ces deux Commissions seraient alors chargées d'appliquer suivant leur prudence. Mais un membre du Synode ayant proposé que cette question fût encore étudiée jusqu'au prochain Synode, et qu'en attendant les deux Commissions fussent invitées à pourvoir, comme elles le jugeraient convenable, aux besoins pressants qui pourraient se présenter, cette proposition fut adoptée [1].

L'occasion de subvenir à de pareils besoins ne devait pas tarder à se présenter. En effet, un pasteur se chargeait d'attirer l'attention de la Commission synodale sur la position gênée de la famille d'un de ses collègues décédé. Les deux Commissions réunies prirent les décisions suivantes : une subvention sera accordée ; le chiffre en est fixé, pour l'année courante, à 400 francs ; un appel sera adressé aux Eglises pour couvrir cette dépense et pour répondre aux besoins du même genre qui pourraient se présenter ; en attendant le résultat de cet appel, la Caisse centrale est chargée de faire l'avance nécessaire [2].

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 95, 3 juin 1861.
[2] Ibid., nº 100, 5 février 1862.

X

Le provisoire que ce mode de procéder impliquait ne pouvait durer, et une caisse des veuves ne tarda pas à être confiée à l'administration de la Commission des finances. Mais, chose étonnante, il ne paraît pas que cette caisse ait excité, au sein des Eglises, l'intérêt à laquelle elle avait droit. Durant de longues années, la Commission des finances se vit obligée de rappeler aux Eglises l'existence de cette caisse qui ne recevait que de bien faibles subventions. Ainsi en était-il en 1865 et en 1866, où la Commission d'examen demandait que le Synode décidât qu'une collecte spéciale eût lieu dans toutes les Eglises par les soins des Conseils. Cet état de choses ira se perpétuant d'année en année et la Commission des finances le constatera avec tristesse. En 1885, la caisse des veuves devait même emprunter ce qui lui était nécessaire à la Caisse centrale. Il en fut de même en 1887.

Ce que nous disons de la caisse des veuves, nous pouvons le dire également — et à plus juste titre encore — de la caisse de retraite des pasteurs. Cependant les besoins de cette caisse étaient grands, et le Synode de 1869 se voyait appelé à élever à 4000 francs les sommes votées pour les pensions de retraite. En 1874, la Commission des finances attirait l'attention des Conseils et des membres des Eglises sur l'état de la caisse, dont le solde ne suffisait pas au payement des deux pensions votées par le Synode pour cette année-là, qui s'élevaient ensemble à 2200 francs.

Cependant, à partir de 1889, la situation paraît s'améliorer pour les deux caisses ; toutes les deux soldent par un boni, et, dans les comptes de cette année, la Commission des finances, pour simplifier, les détache de la Caisse centrale, comme l'idée en avait été déjà suggérée en 1867. La caisse des veuves bouclait au 31 décembre 1889 par un solde de 2419 francs et celle des pasteurs par un solde de 2294 fr. 95.

D'accord avec la Commission synodale, la Commission des finances avait décidé que la caisse des veuves serait dès ce moment réunie avec celle formée de la part attribuée à l'Eglise libre sur l'ancienne caisse des veuves des pasteurs du canton de Vaud. La fusion des deux caisses présentait un avoir de 27 030 fr. 75 [1]. A partir de ce moment, le capital de la caisse des veuves est resté sensiblement le même. Au 31 décembre 1896, il était de 28 475 francs. En revanche, la caisse de retraite des pasteurs a le plus souvent eu de la peine à faire face à ses engagements. Les exercices de 1889 à 1893 ont seuls fait quelque exception à cette règle. Au 31 décembre 1896 le solde disponible était de 1456 fr. 95.

XI

La construction de chapelles et de presbytères à l'usage des Eglises devait faire naître un jour la question des *biens d'Eglise*. Ce fut, si nous ne nous trompons, au Synode de Lausanne, en 1859, qu'elle fit sa première apparition. C'est alors en effet que le Synode décida de nommer une Commission spéciale chargée d'examiner la question de la possession d'immeubles et de capitaux par nos Eglises. M. Lucien Vallotton, ancien et délégué de l'Eglise de Vallorbe, devait en être le rapporteur lors d'une session extraordinaire du Synode, le 21 août 1860. Voici, à ce propos, ce qu'on lit dans le compte rendu de cette session : « Par biens d'Eglise on entend soit les chapelles avec leur mobilier, les maisons d'école, les presbytères que l'Eglise peut posséder par le moyen de prête-noms, soit les capitaux petits ou grands dont elle peut devenir propriétaire par voie de legs ou de dons. »

La Commission nommée en 1859 devait s'enquérir de l'état des choses relativement à la possession d'immeubles et de capitaux par les Eglises, examiner la question de principe quant à ces propriétés, et faire sur ce sujet au Synode toute

[1] Synode de 1890. Compte rendu.

proposition qu'elle jugerait convenable. Cette Commission, après s'être procuré de nombreux renseignements, rédigea deux rapports, l'un de majorité, l'autre de minorité. Mais la question était nouvelle au Synode ; tous les députés s'accordaient seulement à reconnaître qu'il n'était point à désirer que notre Eglise devînt jamais riche en biens de ce monde. Après une discussion longue, animée et intéressante, le Synode, trouvant que la question n'était pas suffisamment éclaircie, décida l'impression des rapports et des pièces relatifs à cet objet et prononça un ajournement sans terme[1].

La question devait reparaître quatre ans plus tard ; mais alors le Synode se borna à nommer une Commission dont le président, M. De Rameru, d'Aigle, présenta le rapport au Synode de 1865[2]. Après la discussion, le Synode *déclara en principe : a*) Les Eglises ne doivent point chercher à assurer leur existence par la propriété d'immeubles ou de capitaux qui puissent jamais les mettre en position de vivre de leurs rentes, en tout ou en partie. Elles doivent vivre au jour le jour des ressources que le Seigneur leur fournit par la libéralité des frères. *b*) Toutefois il estime qu'elles sont autorisées à se procurer les locaux nécessaires à leur existence, non seulement par la voie de bail à terme, mais aussi en s'intéressant à la construction de chapelles et de maisons d'école, ou en s'assurant par la possession de titres ou par tous autres moyens conformes à la législation du pays, la jouissance à futur de ces locaux. *Il décide en fait :* 1° que le montant du legs Eynard, ainsi que les sommes reçues à titre de dons pour la construction d'un bâtiment servant à l'Ecole de théologie, seront représentés par des actions au porteur de la Société immobilière du Maupas, etc[3].

[1] Circulaire de la Commission synodale, n° 90, 2 septembre 1860.

[2] A la veille de la réunion du Synode, un ancien de l'Eglise de Lausanne, M. Louis Vautier, pendant de longues années greffier du tribunal cantonal, publia une très importante brochure intitulée *Des biens d'Eglise*. Lausanne, 16 pages.

[3] Circulaire de la Commission synodale, n° 125, 18 mai 1865.

XII

Vingt ans plus tard, en 1885, le nombre des chapelles s'étant beaucoup accru, et de nombreuses sociétés immobilières s'étant formées à cette occasion, il importait que la position de ces dernières vis-à-vis de la loi fût parfaitement correcte. C'est dans ce but que la Commission synodale adressa aux Conseils d'Eglise une circulaire spéciale. Informée que plusieurs des sociétés immobilières n'avaient pas encore régularisé leur position au point de vue du Code fédéral des obligations, et que d'autres, se croyant en règle, pourraient avoir passé à côté de tel ou tel article sans l'observer, la Commission avait confié à l'un de ses membres, M. Guébhard, la tâche de conférer avec deux juristes sur les points qu'il serait utile de signaler. Elle transmettait ces observations aux Conseils d'Eglise en les priant d'attirer la plus sérieuse attention des comités des sociétés immobilières sur les principes énoncés et les conclusions qu'on devait en tirer.

Nous ne transcrirons pas ici le texte de ces principes au nombre de six. Les archives des Eglises doivent posséder ce document d'une importance toute pratique[1].

Un mois après l'émission de cette circulaire, le Synode ouvrait sa session annuelle à Morges, et la question soulevée par la Commission synodale était reprise par un délégué de l'Eglise de Cully, M. Henri Mercanton. Il fut rappelé que, dès l'apparition du Code fédéral des obligations, la Commission synodale avait senti qu'elle devait avertir toutes les Eglises de constituer des sociétés immobilières qui fussent propriétaires effectives de leurs chapelles. En 1885, parut la seconde circulaire mentionnée plus haut. Pour posséder, il faut exister, être inscrit au registre du commerce. Il y avait donc urgence à se constituer en sociétés immobilières pour pouvoir faire

[1] Circulaire de la Commission synodale, nº 247, 17 avril 1885.

inscrire les chapelles comme propriétés de ces sociétés. Si c'est l'Eglise qui possède, elle ne peut se faire inscrire [1].

A la suite de la discussion, le Synode chargea la Commission synodale et celle des finances de nommer une Commission spéciale ayant pour mission de se renseigner sur les biens possédés par les Eglises ou par des sociétés particulières, mais servant aux premières, et sur la manière dont ces biens étaient gérés, ainsi que d'étudier les meilleurs moyens à proposer pour leur administration. Cette Commission fut composée de MM. O. Guébhard, à Coinsins (remplacé pour cause de santé par M. G. de Blonay, à Grandson), W. de Rham, à Jouxtens, Ed. Couvreu, à Vevey, B. van Muyden, avocat à Lausanne et E. Favre, notaire à Echallens.

Après entente avec les Commissions synodale et des finances, la Commission dite des *biens d'Eglise* invita les Conseils à répondre à un questionnaire, à lui adresser une copie des statuts de leurs sociétés de biens (immobilière, bibliothèques, etc.) ; enfin à suspendre l'organisation ou la transformation de ces sociétés et leur inscription au registre du commerce, jusqu'au moment où la Commission des biens d'Eglise aurait terminé son travail et remis son rapport [2].

La Commission spéciale, ayant entrepris une enquête, reconnut que quelques-unes des Sociétés immobilières des chapelles n'étaient point en règle vis-à-vis du Code fédéral des obligations. Cet état de choses se perpétua assez longtemps pour que la Commission synodale se vît dans la nécessité de rappeler aux Eglises que le terme fatal échéait au 31 décembre 1887. « L'ordre et la bonne administration, leur disait-elle, ne font-ils pas partie du témoignage réclamé du chrétien [3]. »

Dès lors toutes les Eglises se sont mises en règle avec la loi et le Code fédéral des obligations.

[1] Synode de 1886. Compte rendu inofficiel. — [2] Circulaire de la Commission des biens d'Eglise, nº 1, 10 novembre 1886.

[3] Circulaire de la Commission synodale, nº 264, 9 novembre 1887.

XIII

Nous ne terminerons pas ce chapitre relatif à la Commission des finances sans rendre un hommage bien mérité à ses deux premiers secrétaires.

Henri Calame-Odin, originaire de Grandson, né en 1800, après avoir travaillé dans la banque et le commerce en France et en Italie, était employé aux postes à Lausanne, lorsqu'en 1845 il fut congédié par le nouveau gouvernement. Il a fait partie de la Commission synodale pendant 14 ans et a été membre et secrétaire de la Commission des finances pendant vingt-six ans, de 1847 à 1873. C'est là qu'il pouvait le mieux développer ses aptitudes spéciales. Il se trouva ainsi appelé à vouer à l'éducation financière de l'Eglise libre les soins les plus intelligents, les plus persévérants et les plus fraternels. A ses yeux, dans une Eglise fidèle, tout doit devenir spirituel. Il était exact, dévoué, consciencieux. Sa grande préoccupation au sujet de l'Eglise était de l'amener à comprendre que, pour pouvoir vivre et soutenir victorieusement le principe de l'indépendance vis-à-vis de l'Etat, elle devait en venir à pourvoir elle-même à ses besoins matériels, sa foi produisant de réels sacrifices. Aussi allait-il, même dans la mauvaise saison, visiter les Eglises pour les éclairer sur leurs devoirs envers la Caisse centrale. Les efforts de M. Calame et les encouragements qu'il a donnés à nos Eglises n'ont pas été inutiles. Le Synode l'a justement reconnu, lorsqu'en 1854 il lui fit remettre, sur la proposition de la Commission synodale, la collection complète des œuvres de Vinet. Au reste, toute l'œuvre de l'Eglise l'intéressait. Pendant longtemps, il fut le directeur de la vente annuelle en faveur de l'évangélisation. Il s'occupait avec zèle du développement du chant sacré dans l'Eglise de Lausanne dont il était l'un des anciens. Tout le monde aimait M. Calame, mais ceux

qui ont eu le privilège d'être reçus en amis dans son intérieur, sont seuls à même de dire ce qu'étaient cet Israélite sans fraude et sa digne compagne. Lorsqu'il suivit cette dernière dans la tombe, au mois de juillet 1873, ce fut un deuil pour l'Eglise tout entière[1].

Le successeur de M. Calame, comme secrétaire de la Commission des finances, fut M. *Louis Carrard*. Originaire d'Orbe, né en 1810, il exerça fort peu de temps les fonctions pastorales et il s'établit de bonne heure à Lausanne qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort survenue au mois d'août 1892. Au Synode de 1886, lors de la discussion sur les finances, M. Carrard se vit appelé à parler de lui-même et il le fit dans des termes aussi charmants que modestes. « Messieurs, dit-il, je n'ai jamais été comptable. J'ai été suffragant dans l'ancienne Eglise nationale, puis j'ai donné ma démission ; puis j'ai donné pendant quarante ans des leçons parmi lesquelles ne figurait pas l'arithmétique; je suis peu au courant de la comptabilité. Succédant, comme secrétaire de la Commission des finances, à M. Calame, j'ai suivi la marche qu'il a suivie. Je cherche quelquefois ma balance, cela me donne quelques jours d'inquiétude. J'ai voulu déjà donner ma démission, mais la Commission des finances m'a dit de continuer. Poursuivons donc comme jusqu'ici. Mon successeur fera ce qu'il voudra. » A ces paroles, qui pouvaient trahir quelque découragement chez le vénérable secrétaire de la Commission, M. le pasteur Herzog, président de la Commission d'examen, se hâta de répondre : « Je voudrais réitérer à M. L. Carrard l'expression de notre reconnaissance pour le zèle et la sollicitude avec lesquels il remplit ses fonctions de caissier[2]. » Et, en parlant ainsi, M. Herzog exprimait le sentiment de tout le Synode. On put s'en convaincre quelques années plus tard, lorsque MM. L. Carrard et Ed. Couvreu, ayant décliné une réélection comme mem-

[1] Voir *Annuaire de l'Eglise libre pour 1889*.
[2] Synode de 1886. Compte rendu inofficiel.

bres de la Commission des finances, le président du Synode témoigna à ces vénérés frères la reconnaissance de l'Eglise pour leurs longs et fidèles services. M. Carrard avait rempli pendant seize ans les fonctions de secrétaire de la Commission[1]. Le successeur de M. Louis Carrard est actuellement M. le ministre Henri Chavannes.

CHAPITRE II

La caisse de la Commission d'évangélisation.

Dans notre première partie, et à propos de l'œuvre de la Commission d'évangélisation, nous avons déjà jeté un coup d'œil sur le mouvement des fonds attribués à cette Commission pendant les premières années de son activité ; nous n'y reviendrons pas, et nous nous bornerons à signaler ici les faits qui témoignent tout à la fois de l'extension de l'œuvre de la Commission et de l'intérêt croissant qu'elle éveille dans les Eglises. A ce double point de vue, la question financière peut être envisagée comme un indice de vie spirituelle dont il faut tenir grand compte.

En 1860, le chiffre des recettes n'était que de 11 573 fr. 17 et cependant, malgré le renchérissement des denrées, la Commission n'avait pas eu besoin de toucher à l'allocation du budget. Le chiffre des recettes ne descendra plus à ce taux inférieur ; il s'élèvera même dans la suite jusqu'à 25 383 fr. 25 en 1893. Il oscillera entre 20 000 et 25 000 francs et rarement il redescendra à 18 ou 19 000 francs.

En 1849, l'allocation de la Caisse centrale était portée au budget pour une somme limitée à 4500 francs ; en 1854, à 2500 francs ; en 1867, à 3000 francs.

En 1856, une vente faite à Lausanne et Vevey avait pro-

[1] Synode de 1891. Compte rendu.

duit 3277 fr. 80, et en 1862, alors qu'on prévoyait un déficit de 4000 francs, la vente faite à Lausanne donna le beau chiffre de 5624 fr. 05. En 1870, elle eut un résultat encore plus encourageant, 6900 fr. 30. En 1874 une vente faite à Clarens procura 2022 fr. 70 à la caisse de l'évangélisation. Le produit le plus élevé atteint par la vente de Lausanne fut celui de 1881, savoir 7362 fr. 55.

En 1879, la Commission d'évangélisation témoignait de quelque inquiétude. « Les temps sont graves, disait-elle, nous souffrons, comme tant d'autres œuvres, des difficultés matérielles; l'état de notre caisse nous dit que nous devons y regarder de très près en fait de dépenses;... nous allons être en présence de difficultés qui nous étaient inconnues depuis bien des années. » Les dépenses avaient été plus élevées que les recettes et la Commission engageait les Eglises à venir promptement à son aide[1].

En 1866, le traitement des évangélistes avait été élevé de 200 francs. Après le Synode de Montreux, en 1888, il fut porté à 2400 francs, comme celui des pasteurs.

Jusqu'en 1885, dans la liste des dons annexée aux circulaires de la Commission d'évangélisation, il était fait mention des dons reçus par son caissier pour diverses œuvres du pays et de l'étranger ; mais, dès lors, cette liste a été imprimée à part.

La *caisse scolaire*, établie par le Synode de 1891, a débuté par une recette très modique, et, dans les années qui ont suivi, cette recette a oscillé entre 1342 et 2299 francs. En général, les Eglises ont paru attendre de voir les résultats obtenus avant de fournir des contributions à cette caisse.

Dans son rapport au Synode de 1896, la Commission indiquait la somme de 23 654 fr. 05 comme recette de l'année 1895 et elle constatait en même temps que, depuis 1847 jusqu'au 31 décembre 1895, les dons faits en faveur de

[1] Circulaire de la Commission d'évangélisation, nº 43, 1er avril 1879.

l'évangélisation s'étaient élevés à 815 273 fr. et les dons en faveur d'œuvres chrétiennes à une somme à peu près égale; par conséquent à plus d'un million de dons volontaires. « Ce chiffre ne valait-il pas la peine d'être relevé avec actions de grâces[1] ? »

Pour l'année 1896, les recettes se montaient à 25 068 fr. 90 et les dépenses à 25 238 fr. 95.

CHAPITRE III

La caisse de la Commission des études.

Dans la seconde partie de cet ouvrage, nous avons déjà mentionné la création de la caisse spéciale de la Commission des études. Cette caisse devait fonctionner dès le 1er janvier 1861. Comme toutes les autres, elle a traversé des jours prospères et des heures difficiles. En 1870, par exemple, elle avait reçu près de 16 000 francs, mais, en 1872, elle ne recevait guère que la moitié de cette somme. Il fallait chercher la cause de cette diminution de dons, en grande partie sans doute, dans le legs généreux de M. G. de Rumine. En effet, grâce à ce don, la Commission des études, pendant quelques années, n'avait pas été obligée de faire aux Eglises des appels financiers et celles-ci n'avaient pas cru devoir devancer de tels appels. Mais, en 1875, la caisse des études n'avait plus rien à prendre dans le fonds de Rumine dont le solde avait été destiné à l'agrandissement de la bibliothèque[2]. En 1886, la Commission adressait un appel spécial aux Eglises, car la caisse des études était en déficit et les engagements du trimestre qui allait finir étaient grands.

[1] Synode de 1896. Compte rendu.

[2] Circulaire de la Commission des études, nº 33, 25 août 1875.

En 1890 la caisse des études recevait la somme jusqu'alors la plus considérable : 24 139 fr. 10 ; mais, deux ans après, elle ne recevait plus que 13 000 francs. Pendant l'année 1896, elle avait reçu 25 367 fr. 80, somme qui n'avait encore jamais été atteinte, et elle avait dépensé 25 238 fr. 95.

A partir de l'année 1863, la Commission des études recommande à la générosité des Eglises la *caisse des subsides*, destinée à aider dans leurs études des jeunes gens recommandables qui ne pourraient, par leurs seules ressources, pourvoir aux frais d'un séjour à Lausanne. Dès lors, cette caisse n'a jamais cessé de recevoir et d'employer les dons plus ou moins considérables qui lui ont été faits. La première année, elle avait reçu 4055 fr. 50, chiffre qui n'a plus jamais été atteint. En 1876, la caisse n'accusait même qu'une recette annuelle de 55 francs. En 1895, ce chiffre était de 631 francs. En moyenne, la caisse des subsides a eu un budget de 1000 à 1200 francs.

En 1865, on instituait également une *caisse des concours*, qui a rendu de bons services jusqu'au moment où elle s'est fondue dans celle des études.

CHAPITRE IV

La caisse de la Commission des missions.

Dans sa première circulaire, la Commission des missions exhortait les membres de nos Eglises à ne point négliger de faire, dans la répartition de leurs dons, la part des missions lointaines, sans préjudice — cela allait sans dire — des contributions qu'ils devaient à la Caisse centrale, à celle des études et à celle de l'évangélisation. Les dons et valeurs devaient être adressés au caissier, M. G. Bridel[1].

[1] Circulaire de la Commission des missions, nº 1, 9 novembre 1869.

Durant les quatre derniers mois de 1869, la caisse des missions reçut 4383 fr. 83, sans compter les dons beaucoup plus nombreux faits à des œuvres étrangères. En 1870, l'œuvre générale de la Commission recevait 4464 fr. 55 et la *Mission éventuelle de l'Eglise libre* 3089 fr. 90.

En 1882 les dons reçus par la Commission en faveur de la Mission romande s'élevaient à 52 743 fr. 15, mais, à partir de l'année suivante, les dons provenant des Eglises associées de Neuchâtel et de Genève ne passent plus par l'intermédiaire de la Commission vaudoise et sont versés directement au secrétaire-comptable de la Mission romande. Néanmoins, pendant l'année 1896, la Commission vaudoise avait reçu en faveur de cette œuvre 49 664 fr. 60.

ÉPILOGUE

Le plan que j'ai suivi en écrivant les pages qui précèdent a été de laisser l'Eglise libre retracer elle-même la carrière qu'elle a parcourue durant les cinquante premières années de son existence. Le lecteur n'aura donc pas tardé à reconnaître que c'est bien l'Eglise qui, par l'organe de ses représentants officiels — commissions administratives et synodes — a raconté ses luttes, ses souffrances, ses joies et les bénédictions dont elle a été l'objet pendant ce laps de temps. Le caractère très objectif de cette histoire ressort nettement de l'emploi constant que j'ai fait de documents qui sont à la disposition de chacun. En rapprochant les uns des autres ces fragments épars, je me suis borné à marquer le lien qui en fait un tout, mais, en adoptant cette méthode, l'obligation d'être très sobre de réflexions ou de jugements personnels m'était naturellement imposée. Au surplus, ma seule ambition a été d'instruire et d'édifier les membres de l'Eglise libre en plaçant entre leurs mains un livre qu'ils seraient amenés à considérer comme un livre de famille.

Il y a cinquante ans, les jeunes hommes d'alors, témoins de la naissance et des premiers pas de l'Eglise libre, éprouvaient des impressions dont les générations venues depuis ne sauraient, au même degré, ressentir la vivacité. Ils voyaient cette Eglise arriver au jour

dans des circonstances si défavorables, qu'ils pouvaient se demander si elle n'était pas condamnée à disparaître à bref délai ?

Infime minorité au milieu d'un peuple hostile ou indifférent, contrainte à lutter pour une existence que des lois d'exception lui refusaient, numériquement très faible et ne disposant que de ressources fort restreintes, qu'avait-elle à attendre ? sur quoi pouvait-elle compter ?

Les hommes qui prenaient quelque intérêt aux événements du jour étaient d'opinions très opposées. Les uns éprouvaient de la joie, les autres de la tristesse. Les premiers avaient de grandes espérances ; les seconds des craintes non moins grandes. Des deux côtés se rencontraient des esprits sages, prudents, pondérés, des cœurs d'une piété sincère. On pouvait être indécis ; on pouvait hésiter entre des jugements contradictoires. Sans doute, les espérances des uns ne se réaliseraient pas toutes ; les craintes des autres s'atténueraient en partie ; l'expérience, le temps apporteraient des deux côtés des tempéraments nécessaires. On était au début d'une ère nouvelle ; rien, dans le passé, n'était de nature à dicter un jugement définitif, à jeter quelque jour sur ce que l'avenir — même le plus prochain — tenait en réserve.

A cette époque, ils étaient rares les hommes qui, s'étant occupés d'une manière spéciale des conditions d'existence de l'Eglise au sein de la société contemporaine, pouvaient être envisagés comme capables de discerner les signes des temps et de prévoir, en quelque mesure, la suite des événements. Rares étaient ceux qui avaient des vues arrêtées sur les relations possibles entre l'Eglise et l'Etat, sur la question de l'indépendance réciproque des deux domaines. Parmi ces hommes, Vinet occupait la première place. A ses côtés, on voyait Louis Burnier, Samuel Chappuis, deux ou trois autres encore dont les noms sont moins connus.

La très grande majorité des pasteurs qui venaient de travailler à l'établissement d'une Eglise libre n'avaient en vue que d'affirmer, par un fait sensible, la souveraineté de Christ sur l'Eglise. C'est à ce principe essentiel, capital qu'ils s'appliquaient à rendre hommage, et c'était pour le proclamer bien haut qu'ils s'étaient d'abord soumis à ce grand et douloureux sacrifice dont l'histoire impartiale a le devoir de tenir le compte le plus respectueux.

L'Eglise libre est née de ce sacrifice fait à la conscience, de cet hommage rendu au souverain Chef de l'Eglise. Mais ce sacrifice était-il vraiment nécessaire ? Etait-il le seul moyen et le seul efficace de rendre à Jésus-Christ l'honneur qui lui est dû, à lui la tête du corps ? Les fondateurs de l'Eglise libre n'ont pas vu d'autre voie s'ouvrir devant eux, et ils se sont crus d'autant plus autorisés à l'envisager comme la seule possible, que c'était précisément celle du sacrifice. Leur supposer d'autres motifs, d'une nature mesquine, comme il s'en présente trop souvent dans les luttes entre partis politiques, ne voir dans la décision qu'ils ont prise que la conséquence d'une blessure d'amour-propre, c'est les calomnier à plaisir, c'est se montrer étrangement superficiel dans l'appréciation d'un fait d'une si haute gravité. De tels motifs peuvent provoquer des décisions individuelles, faire naître le besoin maladif de se poser en martyr ; mais une Eglise qui serait édifiée sur de tels fondements ne tarderait pas à disparaître.

En cédant à une impérieuse nécessité de conscience, les fondateurs de l'Eglise libre ne songeaient nullement à créer une secte en opposition à l'Eglise du pays. Ils souffraient trop eux-mêmes de la déchirure qui venait de se produire dans le sein de cette dernière — déchirure qui n'était point de leur fait et qu'ils avaient en vain cherché à prévenir — pour ne poursuivre, par l'établissement d'une nouvelle Eglise, que la coupable satisfaction d'un orgueil blessé.

En dépit de tout ce qui menaçait de l'étouffer dans son berceau, l'Eglise libre a vécu. Elle a conquis le droit à l'existence ; elle a triomphé de l'opposition brutale et elle a vu les diverses œuvres entreprises par elle s'affermir, se consolider et produire des fruits en plus grand nombre qu'elle n'aurait osé l'espérer au début. Ce que ses fondateurs cherchaient — il est permis de l'affirmer — c'était, en réalité, le bien de l'Eglise et le bien du pays. Ont-ils trop présumé de l'influence que la nouvelle Eglise exercerait sur un peuple encore si fortement asservi aux traditions et aux habitudes séculaires ?

Il y a eu des espérances déçues ; cela est incontestable et il ne nous coûte pas de faire cet aveu. Et cependant les faits démontrent que les espérances, quoique trop grandes au début, se sont réali-

sées plus encore qu'on n'était en droit de l'attendre. L'action exercée sur l'état moral et religieux du pays est si positive, que des hommes impartiaux, étrangers à cette Eglise par leurs convictions ou par leur position, l'ont loyalement reconnue. Si l'on pouvait en douter, un coup d'œil jeté sur le passé suffirait pour dissiper ces doutes. Quelle différence, en effet, au point de vue religieux, entre l'état de choses actuel et le spectacle qu'offrait notre pays il y a cinquante ans ! Ceux de nos contemporains qui ont observé d'un œil attentif le travail accompli durant ce dernier demi-siècle seraient là pour en témoigner. Sans parler de la liberté des cultes, obtenue à la suite de luttes dans lesquelles l'Eglise libre a occupé une des premières places, que de progrès, conséquences positives de cette même liberté !

Il serait superflu d'entrer ici dans les détails, mais il ne l'est peut-être pas de rappeler que, dans ce développement de la vie ecclésiastique et religieuse, le rôle de l'Eglise libre a été celui de l'avant-garde qui ouvre le chemin et prépare les voies au gros de l'armée. A la vérité, ce qu'elle a été la première à instituer dans son sein, et cela grâce à la souplesse de son organisme, a pu être imité, reproduit ailleurs. Elle a introduit l'élément laïque dans les corps administratifs de l'Eglise ; elle a donné au Synode des compétences nombreuses et étendues. Au point de vue purement religieux, elle a établi les cultes du soir, les conférences, les services de cène plus fréquents, les cultes de la jeunesse, etc. Ce sont là autant de progrès dont tous les chrétiens, à quelque dénomination qu'ils se rattachent, peuvent et doivent se réjouir sincèrement, sans qu'il soit nécessaire d'oublier ou de méconnaître le travail des ouvriers de la première heure.

Si l'exposé qui précède est rigoureusement vrai, la fondation de l'Eglise libre ne devrait-elle pas être envisagée comme un événement dont les hommes pieux de notre pays — sans distinction d'Eglises ou d'associations religieuses — auraient à bénir Dieu ? Peut-être cela sera-t-il admis sans difficulté par plusieurs ; mais d'autres, en plus grand nombre sans doute, se rencontreront pour affirmer que l'Eglise libre ayant achevé l'œuvre pour laquelle Dieu

avait permis qu'elle vît le jour, n'a plus qu'à se retirer d'un champ qu'elle a si fortement contribué à ensemencer.

Que les hommes qui ne se laissent pas influencer par des vues étroites, par une observation superficielle des faits en jugent en dernier ressort. La disparition de l'Eglise libre, si elle était moralement et matériellement possible, ne créerait-elle pas un vide que rien ne comblerait dans nos institutions ecclésiastiques et dans les conditions d'existence du christianisme au sein de notre peuple? Lequel, d'entre les adversaires pieux et intelligents de l'Eglise libre, assumerait la responsabilité d'un décret en vertu duquel cette Eglise cesserait d'exister?

Ce que l'Eglise libre a été appelée à faire jusqu'ici lui impose le devoir de continuer avec plus de zèle et de confiance que jamais. Le mouvement religieux qui se produit au milieu de nous, et dont se réjouissent tous nos concitoyens pieux, fera de nouveaux et de plus grands progrès, et nous en bénirons Dieu, mais aussi longtemps que le principe qui a rendu nécessaire la fondation de l'Eglise libre et qui la légitime n'aura pas vaincu toutes les résistances, cette Eglise conservera sa raison d'être.

Il y a quelque vingt ans que, chez nous et ailleurs, le principe de l'autonomie de l'Eglise et de son indépendance vis-à-vis du pouvoir temporel comptait des partisans en grand nombre parmi les hommes qui passaient pour les esprits les plus ouverts, les plus accessibles aux idées libérales. Dès lors, il s'est produit une réaction assez sensible, même dans les milieux qui ne semblaient pas lui offrir un terrain favorable. C'est le spectacle dont nous sommes les témoins, et, chose bien faite pour surprendre, dans la patrie de Vinet et de la part d'hommes toujours empressés à se réclamer de ce grand nom. Les causes de ce phénomène sont sans doute de natures très diverses. Cependant l'existence de l'Eglise libre est précisément un de ces faits qui viennent à l'appui des théories de l'illustre avocat de l'indépendance de l'Eglise. C'est sous les plis de ce drapeau que le corps de l'armée viendra se ranger un jour. En attendant, l'Eglise libre conservera sa position à l'avant-garde. C'est la place que son Chef paraît lui avoir assignée ; elle est assez belle pour qu'elle n'ait pas à en rougir.

Malgré tout ce qui s'est accompli chez nous, dans ce domaine, depuis nombre d'années, la notion de l'Eglise est encore, pour beaucoup d'esprits, fort obscure. Sans parler de la masse toujours portée à matérialiser les choses les plus spirituelles, et pour laquelle l'Eglise s'identifie avec l'édifice consacré au culte public, bien des personnes pieuses font une étrange confusion entre des choses qui ne sont point identiques. L'idée qu'elles se font de l'Eglise se confond dans leur esprit avec l'ensemble des cérémonies du culte, ou même simplement avec la prédication.

La prédication est indépendante des temps, des lieux et des formes. Dieu me garde de méconnaître le bien qui s'accomplit par son moyen dans les milieux ecclésiastiques et religieux les plus différents ! Partout où l'Evangile de Jésus-Christ est présenté aux âmes avec fidélité et dans sa pureté, la vérité salutaire est assurée de remporter des victoires à la gloire de Dieu. Et cependant, la prédication n'est pas l'Eglise. Il ne suffit pas que des auditeurs, en nombre plus ou moins grand, soient réunis dans un édifice spécial — temple ou chapelle — qu'ils y entendent une prédication même très évangélique, pour qu'il y ait là une Eglise. Si la prédication est importante, l'Eglise ne l'est pas moins. En tant que société religieuse, que groupement de fidèles, elle répond à des besoins, à des nécessités que la prédication n'a pas pour tâche de satisfaire. C'est précisément cette position de société religieuse, de famille spirituelle que l'Eglise libre a prise dès l'origine, qui constitue un de ses traits les plus caractéristiques. En rapprochant ses membres les uns des autres, en les unissant par le lien d'une même foi, elle a été et elle est pour eux un élément de force, comme elle a été pour la communauté, considérée dans son ensemble, une source de vie et une condition de durée.

La position prise par une Eglise n'est donc pas sans influence sur l'action que l'Evangile exerce sur les membres mêmes de cette Eglise aussi bien que sur le monde qu'il doit éclairer. Elle favorise ou elle entrave l'affranchissement des âmes qui ont été mises en contact avec la vérité. Aussi est-ce avec raison qu'un journal religieux, sans aucune attache, du reste, avec l'Eglise libre du canton de Vaud, rappelait naguère que « le mode de gouvernement d'une Eglise et le caractère général de son culte, jouent un rôle

assez important dans la détermination du genre d'influence que cette Eglise exerce sur la vie intime de ses membres. » Dans les limites resserrées où elle se meut et dans la position modeste qu'elle occupe, l'Eglise libre nous paraît fournir une preuve à l'appui de ce fait.

En considérant ce qu'il a été donné à l'Eglise libre de faire, malgré sa faiblesse numérique et les difficultés de sa position, ne serait-on pas autorisé à en conclure à ce que l'Eglise de notre pays — dans le sens le plus large de ce terme — accomplirait si elle était affranchie du lien qui l'unit à l'Etat et des obligations que ce lien impose ? Que l'Eglise soit laissée à elle-même, à ses seules ressources, et l'on verra apparaître au grand jour la puissance de vie qui est en elle. Même au point de vue financier — pour ne toucher qu'en passant à ce côté de la question — on serait étonné des sacrifices que l'Eglise se verrait aussitôt en mesure de faire. A cet égard, l'exemple donné par l'Eglise libre n'est pas sans quelque éloquence.

Lorsque la manifestation de la vie ne rencontre plus d'obstacles dans l'organisation même de l'Eglise ; en d'autres termes, lorsque l'Eglise est dans une situation normale, conforme à sa nature propre, la vie qui est en elle tend à déborder, à se répandre au dehors. L'Eglise devient alors ce qu'elle devrait toujours être, une Eglise missionnaire. Dès la première heure, l'Eglise libre a compris le devoir de l'évangélisation. Bien plus, dès que l'occasion lui en a été fournie, elle est entrée avec foi dans l'œuvre si importante et si difficile de la mission chez les païens. C'est là un fait digne d'attention. L'Eglise libre a été, elle est en bénédiction à des peuplades qui, il n'y a pas trente ans, ignoraient le seul nom qui ait été donné aux hommes par lequel ils puissent être sauvés. Mais — et ceci est non moins remarquable — à son tour, et par le fait même de la mission, elle a été, elle est elle-même abondamment bénie ! Le pain qu'elle a jeté sur la surface des eaux, elle l'a déjà en grande partie retrouvé.

En se dévouant comme ils l'ont fait à une cause qu'ils estimaient juste, les fondateurs de l'Eglise libre n'avaient nullement la pensée de se livrer à une expérimentation d'une utilité pratique non encore démontrée sur le continent. Cette tentative était digne d'intéresser

les esprits exempts de préjugés et les chrétiens au cœur large, parce qu'elle devait servir à démontrer que l'Eglise peut vivre, se développer et accomplir sa tâche sans l'assistance de l'Etat ; qu'elle ne réclame pour cela que la liberté de droit commun.... A ce titre, aurait-il paru étrange que l'Eglise libre eût quelque peu compté sur la sympathie des hommes qui réfléchissent? Si elle a tout lieu d'être modeste pour elle-même, elle n'a pas le droit de l'être pour le principe qu'elle représente. Au reste, alors même que les vues théoriques sur cette matière ne seraient qu'un hommage indirect rendu par de libres esprits à l'excellence du principe, cet hommage n'en aurait pas moins son prix. Selon le mot de Vinet, il contribuerait, pour sa part, à aplanir la pente qui assurera au principe son triomphe universel et définitif.

Cependant, de quelque valeur que pourrait être le concours des théoriciens, ce n'est pas celui que l'Eglise libre serait particulièrement désireuse d'obtenir. Avant tout, elle ferait appel au sentiment de la fraternité chrétienne. Il semble impossible, en effet, que les hommes pieux qui se rencontrent parmi nous demeurent indifférents à l'égard d'une œuvre qui revêt, à un si haut degré, le caractère d'un travail accompli pour la gloire de Dieu, l'avancement de son règne et le bien moral et spirituel de notre peuple. L'Eglise libre, en définitive, ne poursuit pas le triomphe d'une cause qui ne serait que la sienne propre ; c'est la cause de l'Eglise tout entière. Et c'est bien là ce qui apparaîtra clairement, lorsqu'on la jugera non d'après certains faits d'ordre secondaire, mais d'après les principes sur lesquels elle repose, les doctrines qu'elle professe et l'activité qu'elle déploie. Serait-ce donc trop exiger de nos frères d'autres dénominations, dans ce pays béni qui est notre patrie terrestre, que de les convier à se joindre à nous à l'occasion de l'anniversaire que nous allons célébrer ? Il nous semble que tous ceux qui ont à cœur les intérêts supérieurs du règne de Dieu devraient être heureux de saisir la main que nous leur tendons, afin de rendre tous ensemble à Dieu la gloire qui lui est due.

Si le jubilé que l'Eglise libre se prépare à célébrer est pour elle un jour tout à la fois d'humiliation et de reconnaissance, il sera aussi le jour où elle reprendra, avec plus d'entrain et de décision,

sa marche en avant, bien convaincue que Celui qui lui a donné, dans le passé, tant de preuves de sa faveur, ne permettra pas que, dans un avenir plus ou moins rapproché, elle s'enlise dans les sables mouvants d'une orgueilleuse satisfaction de soi-même on d'une sécurité pleine de périls. Issue d'un réveil de la conscience et de la vie religieuse, elle ne peut subsister qu'à la condition de demeurer fidèle à ses origines : réveillée et réveillante ! Mais il ne lui suffirait pas pour cela d'être dans une situation normale comme Eglise et de posséder le droit de se mouvoir librement. La liberté lui a été donnée de Dieu non pour dormir, mais pour vivre. C'est donc à vivre et d'une vie intense, active — individuelle et collective — qu'elle est appelée par sa position même. Dieu veuille qu'elle ne l'oublie jamais !

A TOI, SEIGNEUR, LA JUSTICE ET A NOUS LA CONFUSION DE FACE !

Clarens, 20 février 1897.

LISTE DES ÉGLISES

ET DE LEURS PASTEURS

de 1847 à 1897[1].

AIGLE. Admise par le Synode de 1856.

MM. Muller, Albert. 1856-1859. † 1878.
Rivier, Théodore. 1861-1869. † 1891.
Mouron, Henri. 1869-1872.
Chatelanat, Charles. 1872-1880.
Nicole, Georges. 1880-1886.
Terrisse, Ferdinand. 1886-1892.
Rivier, William. 1892.

AUBONNE. Admise par le Synode de 1847.

MM. Léger, Louis. Dès l'origine à 1856. † 1880.
Rivier, Théodore. 1857-1861.
Cordey, Charles. 1861-1887.
Laufer, Alfred. 1887-1895. † 1895.
Raccaud, Jules. 1895.

AVENCHES. Dédoublée d'avec Montet au Synode de 1884.

MM. Walther, Jules. 1884-1888.
Joseph, Jules. 1889.

[1] Nous devons la rédaction de cette liste à l'obligeance de M. Auguste Bonnard, ancien pasteur.

BALLAIGUES. Représentée au Synode constituant.

MM. de Charrière, Frédéric. Origine à octobre 1847. † 1849.
Centurier, Jean. 1847-1849. † 1891.

Pasteurs communs à Ballaigues et à Vallorbe :

MM. Centurier, Jean. 1849-1857.
Naef, François. 1858-1862. † 1896.
Muller, Albert. 1862-1865.

Pour Ballaigues seu

Muller, Albert. 1865-1874.

Pour les deux Eglises :

Duplan, Paul. 1874.

Pour Ballaigues seule :

Porta, Auguste. 1874-1878.

Pour les deux Eglises :

Duplan, Paul. 1878-1882.
Robert, Paul. 1883-1887.

Pour Ballaigues seule :

Panchaud, Paul. 1888-1894.
Mercier, Eugène. 1895.

BEX. Admise au Synode de 1850.

MM. Thomas, Henri. 1850-1873. † 1873.
Byse, Charles. 1873-1878.
Descombaz, Edouard. 1878-1879.
Monnerat, Alexandre. 1879-1893.
Lador, Maurice. 1893.

BIENNE (Berne). Admise au Synode de 1882.

MM. Rivier, William. (Evang[te] dès 1875.) 1882-1892.
Gagnebin, Henri. 1892.

BOTTENS. Représentée au Synode constituant.

MM. Mercier, Constantin. Origine-1854. † 1869.
Meylan, Auguste. 1854-1894. † 1895.
Yersin, Frank. 1894.

CHAVANNES-LE-CHÊNE (autrefois Yvonand-Chavannes). Représentée au Synode constituant.

MM. Centurier, Jean. Origine à octobre 1847.

Remise à la Commission d'évangélisation 1849-1854.

Benoît, Gabriel. 1854-1866. † 1882.
Marguerat, Charles. 1866-1887.
Glardon, John. 1886.

CHESEAUX-ROMANEL (autrefois Cheseaux). Représentée au Synode constituant.

MM. Monastier, Louis. Origine-1852. † 1884.
Marguerat, Isaac. 1852-1858. † 1858.
Morel, Charles. 1858-1860. † 1871.
Panchaud, Jean. 1860-1861. † 1862.
Rochat, Jules. 1862-1876. † 1896.
Thomas, Samuel, fils. 1876-1886.
Roch, Amy. 1886-1891.
Bridel, Eugène. 1892-1895.
Schnetzler, Charles. 1895.

CORMORET-COURTELARY (Jura bernois). Admise au Synode de 1890.

M. Clerc, Albert. 1890.

CORSIER-CHARDONNE (autrefois Corsier). Admise au Synode de 1849.

MM. Rapin, Henri. 1849-1859. † 1890.
Mégroz, François. 1859-1867. † 1887.
Glardon, John. 1867-1880.
Chatelanat, Charles. 1880-1885.
Adamina, Jaques. 1887.

CULLY. Admise au Synode de 1855.

MM. Faure, Jean-Jacques. 1855-1865. † 1887.
Naef, François. 1865-1880.
Budry, Edmond. 1881-1889.
Centurier, Paul. 1889.

ÉCHALLENS. Représentée au Synode constituant.

MM. Germond, Louis, père. Origine-1852. † 1868.
Germond, Louis, fils. 1853-1857. † 1884.
Porta, Charles. 1857-1859. † 1864.
Martin, Henri. 1859-1861. † 1868.
Chatelanat, Charles. 1862-1863.
Murisier, Henri. 1865-1870.
Centurier, Jean. 1871-1891.
Roch, Amy. 1891-1896.
Morel, Charles. 1897.

GRANDSON. Admise au Synode de 1847.

MM. Décoppet, François. Origine-1859. † 1870.
Cordey, Charles. 1859-1861.
Martin, Henri. 1861-1866.
Rimond, Charles. 1866-1872.
Berthoud, Aloys. 1872-1877.
Bovon, Jules. 1878-1880.
Centurier, Paul. 1880-1889.
Reymond, Jules. 1890-1894. † 1894.
Thomas, Samuel, fils. 1895.

GRANGES-MARNAND. Admise au Synode de 1861.

MM. Bornand, Jules. 1862-1864. † 1869.
Vautier, Armand. 1865-1870.
Mayor, Adolphe. 1870-1876. † 1876.
Jaques, Louis. 1876-1879.
Wissa, Marc. 1879-1894.

GRANGES DE STE-CROIX. Représentée au Synode constituant.

MM. Raiss, Georges. Origine-1860. † 1883.
Pernoux, François. 1860-1863. † 1885.
Duplan, Paul. 1865-1871.
Stockmayer, Otto. 1871-1875.
Morel, Paul. 1875-1880.
Trivier, Paul. 1880-1890. † 1891.
de la Harpe, Eugène. 1891-1894.
Rivier, Edouard. 1896.

LA SARRAZ-COSSONAY (autrefois La Sarraz). Représentée au Synode constituant.

MM. Carrard, Théodore. Origine-1849. † 1886.
Malherbe, Louis. 1849-1850. † 1850.
Cordey, Charles. 1850-1859.
Laufer, Jaques. 1860-1878.
Porta, Auguste. 1878.

LAUSANNE. Représentée au Synode constituant.

Des cinq pasteurs à l'origine, M. Pache, Gustave, se retire en 1848 et n'est pas remplacé. Restent et suivent :

MM. I

Bridel, Philpe. Orig.-1856. † 1856.
(Bridel, Louis, aide de son père, 1856, puis pasteur adjoint. † 1866.)
Bonnard, Auguste. 1867-1887.
Bridel, Philippe. 1887-1894.
Herzog, Edouard. 1895.

MM. II

Monneron, Paul. Orig.-1864. † 1874.
Dupraz, Rodolphe. 1866.

III

Scholl, Ch. Origine-1864. † 1869.
Reymond, Alexis. 1863-1877. † 1877.
Berthoud, Aloys. 1877-1887.
Schrœder, Alfred. 1888.

IV

Espérandieu, Fréd. Orig.-1849. † 1890.
Bipper, François. 1849 1862. † 1883.
Germond, Louis, fils. 1862-1870.
Chatelanat, Paul. 1870.

Evangélistes de l'Eglise de Lausanne :

MM. Euler, Henri. 1857-1866. † 1866.
Chatelanat-Escher, Charles. 1870-1892. † 1892.
Terrisse, Ferdinand. 1892-1895.
Vautier, Paul. 1895.

L'ISLE-COTTENS (autrefois Montricher et Pampigny). Représentée au Synode constituant.

MM. Monastier, André. 1847-1848. † 1860.
Hostache, Charles. 1850-1852. † 1870.
Rivier, Théodore. 1852-1857.
Burnier, Paul, aide pour l'Isle. 1854-1855. † 1882.
Rivier, Charles, aide. 1855-1856.
Cart, Jaques. 1857-1861.
Terrisse, Edouard. 1861-1866. † 1877.
Lenoir, David. 1867-1871. † 1871.
Décombaz, Théodore. 1871-1883.
Berthoud, Jean. 1883-1891.
Jaccard, Paul, aide pour Cottens. 1890-1891.
Mercier, Eugène. 1891-1895.
Bugnion, Gustave. 1895.

LOVATTENS-LUCENS (autrefois Lovattens). Admise au Synode de 1849.

MM. Germond, Henri. 1849-1853. † 1881.
Pernoux, François. 1854-1860.
Clerc, Henri. 1860-1886. † 1886.
Margot, Paul. 1886-1893.
Robert, Paul. 1894.

LUTRY. Représentée au Synode constituant.

MM. (Leresche, Alexandre. † 1853, et)
Jordan, Louis. Origine-1860. † 1871.
Bauty, Adolphe. 1861-1870. † 1880.

Germond, Louis, fils. 1870-1884.
Burnier, Samuel. 1884-1894.
Curchod, Charles. 1894.

MISSY-GRANDCOUR-CHEVROUX (autrefois Missy-Grandcour). Représentée au Synode constituant.

MM. Clément, Rodolphe. Origine-1853. † 1876.
Mayor, Adolphe. 1853-1857.
Nicole, Georges. 1857-1880.
Assignare, Samuel. 1880-1886.
Bridel, Eugène. (1885) 1886-1892.
Cuénod, Paul. 1893.

MONTET (Vully). Dédoublée d'avec Avenches au Synode de 1884.

MM. Bonnard, Emile. 1884-1888.
Rittmeyer, Charles. 1888.

MONTREUX. Représentée au Synode constituant.

MM. (Monnard, Charles, parti pour Bonn le 27 nov. 1846.)
Cuénod, Victor. 1848-1857. † 1876.
Cuénod, Charles. (1856) 1857-1883.
Herzog, Edouard. 1883-1895.
Bridel, Eugène. 1895.

Evangélistes de l'Eglise de Montreux :

Paris, Charles. 1869 (été).
Jaccard, Charles. 1873-1884. † 1895.
Joseph, Jules. 1884-1886.
Bovon, Eugène. 1885 (été).
Ribetti, Jaques. 1886-1887 (hiver).
Daulte, Henri. 1887-1893.
Bugnion, Gustave. 1893-1895.

Bonnard, Auguste, fils, pasteur auxiliaire. 1895.

MORGES. Deux Eglises représentées au Synode constituant :

Eglise évangélique : Descombaz, Samuel. † 1869.
Eglise libre : Leresche, Louis. † 1865.

Fusionnées en 1849 (11 mars) en une seule, avec deux pasteurs.

MM. I	MM. II
Descombaz, Samuel. 1849 (mars-juillet).	Leresche, Louis. 1849-1858.
Berthoud, Henri, 1849-1874. † 1874.	Cuénod, Victor. 1859-1871.
Rivier, Théophile. 1875-1877. † 1887.	Burnier, Samuel. 1872-1884.
Laufer, Jaques. 1878-1896.	Mercier, Jules. 1886.
Bovon, Eugène. 1896.	

MOUDON. Représentée au Synode constituant.

MM. Cérésole, Auguste. Origine-1849. † 1870.
Comte, Jaques. 1849-1854. † 1893.
Pilet, Fritz. 1855-1864. † 1874.
Bornand, Jules. 1864-1869.
Barnaud, Eugène. 1869-1878.
Cordey, Henri. (1878) 1879-1882.
Duplan, Paul. 1882-1889.
Murisier, Henri. 1889.

NYON. Représentée au Synode constituant.

MM. Mestral, Rodolphe. Origine-1869. † 1882.
Rambert, Frédéric. 1869-1870. † 1880.
Murisier, Henri. 1870-1889.
Matthey, Robert. 1890.

OLLON. Il y eut d'abord une Eglise évangélique libre de la plaine du Rhône, comprenant Ollon, Aigle et Bex, et représentée au Synode constituant sous le nom d'*Aigle*. Dès octobre 1847, Ollon forme une Eglise distincte.

MM. Chavannes, Alexandre. Origine-1849. † 1855.
Greyloz, Henri. 1849-1873 † 1881.
Mercier, Jules. 1873-1882.
Curchod, Charles. 1882-1894.
Panchaud, Paul. 1894.

ORBE. Représentée au Synode constituant.

MM. Thomas, Henri. Origine-1850.
Testuz, Auguste. 1851-1860. † 1860.
Cart, Jaques. 1861-1865.
Duperrex, Albert. 1865-1875.
Petitpierre, Elie. 1875-1887.
Rey, Daniel. 1889.

ORMONT-DESSUS. Représentée au Synode constituant.

MM. Pilet, Louis. Origine-1849. † 1870.
Monnerat, Alexandre. 1850-1855.
Leresche, Paul. 1856-1863. † 1895.
Burnier, Samuel. 1864-1868.
Bernus, Aug. (Intérim. partiel 1869-1871.) 1872-1875.
Vautier, Paul. 1875-1883.
Laufer, Alfred. 1884-1887.
Yersin, Frank. 1887-1894.
de la Harpe, Eugène. 1894.

ORON. Représentée au Synode constituant.

MM. Dumont, François. Origine-1849. † 1881.
Mégroz, François. 1849-1854.
Tallichet, Jules. 1854-1870. † 1880.
Noir, Théodore. 1871.

PAYERNE. Représentée au Synode constituant.

MM. Monnerat, François. Origine-1849. † 1851.
Vallotton, Charles-François. 1850-1852. † 1863.
Monastier, Louis. 1852-1878.
Noir, Théodore, aide. Hiver 1870-1871.
Monastier, Charles, aide. Hivers 1871-1878.
Monastier, Charles. 1878-1893.
Margot, Paul. 1893.

PAYS-D'ENHAUT (autrefois Château-d'Œx). Représentée au Synode constituant.

MM. Morel, Charles. Origine-1854.
Panchaud, Jean. 1854-1860.
Dupraz, Rodolphe. 1860-1865.
(Leresche, Louis, ministre volontaire. 1846-1865.)

Dès 1865 deux pasteurs.

MM. I	MM. II
Dupraz, Rodolphe. 1865-1866.	Thomas, Samuel, fils. 1865-1869.
Leresche, Paul. 1866-1875.	Adamina, Jaques. 1869-1887.
Galley, Emile. 1876-1883.	Grenier, Edouard. 1887-1894.
Rochedieu, Charles. 1883-1890.	Bonnard, Paul. 1894.
Trivier, Paul. 1890-1891.	
Bonnard, Edmond. 1891.	

ROLLE. Représentée au Synode constituant.

MM. Terrisse, César. 1847-1856. † 1856.
Germond, Louis. fils. 1857-1862.
Cottier, Charles. 1862-1863. † 1893.
Centurier, Louis. 1864-1875. † 1875.
Leresche, Paul. 1875-1885.
Cart, Jaques. 1885-1896.
Henrioud, Alexis. 1896.

SAINTE-CROIX. Représentée au Synode constituant.

MM. Testuz, Auguste. Origine-1848.
Centurier, Louis. (1848) 1849-1864.
Favre, Jean. 1864-1872.
Périllard, Alfred. 1873-1882.
Mercier, Jules. 1882-1886.
Henrioud, Alexis. 1887-1896.
Favre, Robert. 1897.

SENTIER. Représentée au Synode constituant.

MM. Porta, Charles. Origine-1850.
Chatelanat, Henri. 1850-1855.
Laufer, Jaques. 1855-1860.
Marguerat, Charles. 1860-1866.
Rambert, Frédéric. 1867-1869.
Berthoud, Aloys. 1869-1872.
Walther, Jules. 1872-1874.
Herzog, Edouard. 1874-1877.
Wissa, Marc. 1878-1878.
Berthoud, Jean. 1879-1883.
Rey, Daniel. 1884-1889.
Raccaud, Jules. 1889-1895.
Rambert, Jean. 1896.

SONVILLIER-SAINT-IMIER-VILLERET (Jura bernois). Admise au Synode de 1895.

M. de Mestral, Armand. (Evangéliste dès 1890.) 1895.

TRÉLEX-DUILLIER (autrefois Duillier). Représentée au Synode constituant.

MM. Solomiac, Emmanuel. Origine-1853. † 1865.
Bonnard, Auguste. (1852) 1853-1867.
Rapin, Henri. 1867-1868.
Burnier, Samuel. 1868-1872.
Centurier, Paul. 1872-1880.
Morel, Paul. 1880.

VALEYRES-BAULMES (autrefois Baulmes et Valeyres). Représentée au Synode constituant.

MM. Tachet, Adolphe. Origine-1853. † 1853.
Reymond, Antoine. 1853-1863.
Chatelanat-Escher, Charles. 1864-1870.
Chatelanat, Ch., aide pour Baulmes. 1869-1869.

Vautier, Armand. 1870-1895.
Laufer, Charles, pasteur auxiliaire. 1887-1891.
Bonnard, Paul, pasteur auxiliaire. 1891-1894.
Couvreu, Henri. 1895.
Nicole, Robert, pasteur auxiliaire. 1896.

VALLORBE. Représentée au Synode constituant.

MM. Berthoud, Henri. Origine-1849.

Pasteurs communs à Vallorbe et à Ballaigues.

MM. Centurier, Jean. 1849-1857.
Naef, François. 1858-1862.
Muller, Albert. 1862-1865.

Pour Vallorbe seule :

Jaques, Louis. 1865-1871.
Duplan, Paul. 1871-1874.

Pour les deux Eglises :

Duplan, Paul. 1874.

Pour Vallorbe seule :

Duplan, Paul. 1874-1878.

Pour les deux Eglises :

Duplan, Paul. 1878-1882.
Robert, Paul. 1883-1887.

Pour Vallorbe seule :

Robert, Paul. 1887-1894.
Leuba, Florian. 1894.

VEVEY. Représentée au Synode constituant.

Des trois pasteurs à l'origine, M. Grenier, François, se retire en 1854 et n'est pas remplacé. Restent et suivent :

MM. I	MM. II
Baup, Charles. Origine-1849. † 1853.	Miéville, Henri. Orig.-1856. † 1856.
Chavannes, Alexandre. 1849-1852.	Chatelanat, Paul. 1856-1870.
Germond, Henri. 1854-1861.	Schrœder, Charles. 1870-1889.
Dumur, François. 1861-1872.	Budry, Edmond. 1889.
Favre, Jean. 1872.	

VUARRENS-ESSERTINES (autrefois Vuarrens). Admise au Synode de 1847.

MM. Recordon, Louis. Origine-1869. † 1875.
Thomas, Samuel, fils. 1869-1876.
Rey, Daniel. 1876-1884.
Leuba, Florian. 1885-1894.
Dentan, Albert. 1895.

YVERDON. Deux Eglises représentées au Synode constituant.

MM. Plaine	MM. Oratoire
Bauty, Adolphe. Origine-1861.	Thomas, Sam., père. Orig.-1855. † 1867.
Desplands, Isaac. 1861-1864.	Monnerat, Alexandre. 1855-1868.
Fuster, Pierre. 1864-1870.	Tophel, Gustave. 1868-1871.
Perrelet, Paul. 1870-1871.	

Fusion admise par le Synode, 30 novembre 1871, avec deux pasteurs.

MM. I	MM. II
Perrelet, Paul. 1871-1878.	Tophel, Gustave. 1871-1873.
Barnaud, Eugène. 1878.	Mellmann, Wilam. 1873-1876. † 1876.
	Herzog, Edouard. 1877-1883.
	Vautier, Paul. 1883-1895.

En 1896, tout en réservant son droit, l'Eglise a renoncé à avoir deux pasteurs.

Portion non fusionnée de l'Oratoire, reconnue comme Eglise par le Synode de novembre 1871.

M. Petitpierre, Elie. 1872-1875. A ce moment, cette Eglise se retire du faisceau, en se dissolvant.

Eglises qui ont cessé d'exister à la suite de fusion avec leurs voisines respectives ou de dédoublement.

CHEVROUX. Représentée au Synode constituant.

MM. Vallotton, Charles-François. Origine-1850.
Porta, Charles. 1850-1857.

Réunie en 1857 à l'Eglise de Missy et Grandcour.

DONATYRE ET MONTET (plus tard Avenches-Montet). Admise au Synode de 1849.

MM. Courvoisier, Louis. Origine-1857. † 1876.
Centurier, Jean. 1857-1871.
Jaques, Louis. 1871-1876.
Rivier, Théophile. 1878-1882.
Margot, Félix, aide pour Avenches. 1881-1882.
Bonnard, Emile. 1882-1884.
Walther, Jules, aide pour Avenches. 1883-1884.

Dédoublée au Synode de 1884.

ETOY ET LUSSY (plus tard Lussy et Denens). Représentée au Synode constituant.

MM. Martin-Barnaud, Henri. Origine-1848. † 1869.
de Beausobre, Armand. 1848-1850. † 1894.
Germond, Louis, fils. 1851-1853.
Nicole, Georges. 1853-1856.
Nicati, Armand. 1857-1865. † 1887.

Réunie en 1865 à l'Eglise de Morges.

LA TOUR. Représentée au Synode constituant.

MM. Centurier, Louis. Origine-1849.
Monnerat, François. 1850-1851.
Reymond, Alexis. 1851-1863.
Leresche, Paul. 1863-1866.
Glardon, Auguste. 1866-1870.
Tallichet, Jules. 1870-1875.

Réunie en 1877 à l'Eglise de Vevey.

Pour être complet, il faudrait ajouter au catalogue ci-dessus les nombreux suppléants et intérimaires dont les services ont été précieux à nos Eglises. Parmi ceux qui n'ont pas exercé de fonctions pastorales définitives, citons au moins MM. Edouard Court-Næf, Gustave Cornaz, Henri Chavannes, Ernest Creux, Paul Germond, Jean Laubscher.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

PRÉFACE . . . . page 5

PREMIÈRE PÉRIODE

La lutte pour l'existence.
(1847-1859.)

Chapitre I. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'EGLISE . . . 11

Le 12 mars 1847 et le premier Synode régulier. — La première Commission synodale. — Les derniers six mois de 1847. — Les interdictions des réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale. — Les procès pour délits de prières. — Les pasteurs confinés dans leurs communes d'origine. — L'année 1850. — La situation s'améliore.

Le régime de la tolérance. — Les gages d'un meilleur avenir.

Les Eglises et le Synode. — L'importance de ce dernier. — La prédication d'ouverture. — Les consécrations au saint ministère.

Les lieux de culte primitifs et les premières chapelles.

La vie de l'Eglise. — L'inspection des Eglises. — Le jeûne de 1854. — La discipline dans l'Eglise. — La première Commission de discipline et le cas de 1852.

Le premier recueil des *Psaumes et cantiques*. — La *Liturgie du mariage*. — La Confession de foi de l'Eglise. — Le *Catéchisme* de M. le pasteur A. Reymond.

Rapports fraternels de l'Eglise libre avec d'autres Eglises et sociétés religieuses. — L'alliance des Eglises évangéliques libres de la Suisse française. — Le Réveil de 1857 aux Etats-Unis et le rapport de M. Astié. — La réunion de prières de la première semaine de janvier.

Décès de M. le pasteur Miéville, de Vevey. — Décès de M. le pasteur Philippe Bridel.

L'opinion publique et la liberté religieuse. — Les discussions au sein du Grand Conseil. — Retrait du décret de 1849.

Le jeûne de 1859.

Chapitre II. La Commission d'évangélisation 39

La première Commission d'évangélisation. — Raison d'être, but et esprit de la Commission. — Nécessité de l'œuvre. — Etat moral et spirituel du peuple. — Le travail dans les limites du pays. — Les Eglises en formation et les disséminés dans le canton.

Les *Instructions* aux évangélistes. — Les obstacles à l'œuvre. — L'opposition. — Les Eglises privées de pasteurs. — Le besoin d'hommes et d'argent. — Faibles ressources du début.

Extension de l'œuvre. — Nombre variable des ouvriers. — Encouragements et reconnaissance. — Activité du pasteur Louis Bridel.

Les ressources financières de la Commission. — La première liste des dons. — Insuffisance et progression. — La première vente.

Les premiers postes dans le canton, hors du canton et hors de Suisse. — Réunions en plein air. — Evangélisation des ouvriers employés à la construction des chemins de fer.

Chapitre III. La Faculté de théologie. 55

1845 et la désorganisation de la Faculté nationale de théologie. — Les démissions successives des professeurs Vinet, Chappuis et Herzog. — Les cours libres. — Les premiers locaux ; l'ancienne brasserie.

Le provisoire devenant définitif. — Le 9 juin 1847. — La question de la Faculté. — Le rapport négatif de M. L. Burnier. — Le discours de M. le pasteur L. Monastier. — Décision du Synode.

La première Commission des études. — Les professeurs *Chappuis*, *Herzog* et *Berdez*. — Le règlement de la Faculté. — L'installation officielle. — M. *L. Vulliemin*, professeur extraordinaire. — M. le pasteur Espérandieu, chargé de cours. — M. le pasteur *Ch. Baup*, appelé comme professeur.

Les modifications successives au règlement de 1848. — Les statuts des étudiants. — Les premières années de la Faculté. — L'esprit des étudiants.

Décès du professeur Ch. Baup. — Décès du professeur Alex. Leresche. — M. *Rod. Clément*, nommé professeur.

Petit nombre des étudiants en théologie. — Appel de la Commission des études. — Fondation de l'*Ecole préparatoire*. — M. *Jules Favrod-Coune*, directeur.

M. *J.-F. Astié*. — Son cours de philosophie. — Il est nommé professeur extraordinaire. — Son cours de symbolique.

Décès du professeur A. Gindroz. — Discours de MM. L. Bridel et Berdez, professeur.

La bibliothèque de la Faculté.

Les écoles primaires de Château-d'Œx, des Ormonts, de Lausanne. — L'instruction des catéchumènes. — Leur admission à la cène.

Les séances de rentrée de la Faculté. — Les circulaires de la Commission des études relatives à la vie et à la marche de la Faculté.

DEUXIÈME PÉRIODE

L'Eglise libre et le droit commun.

(1860-1868.)

Chapitre I. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'EGLISE . . . 83

L'Eglise libre sous le régime du droit commun. — La revision de la Constitution de 1845 et la liberté des cultes. — Le développement graduel et normal de l'Eglise. — Le rapport de 1861 sur les visites d'Eglises. — Un peu de statistique. — Préoccupation de la vie spirituelle dans l'Eglise. — Insistance de la Commission synodale sur ce point. — Besoin de réveil. — Sentiments dont le Synode se montre animé. — Le jeûne de 1860.

Les réveils contemporains et le mémoire de M. Astié sur l'Irlande.

Rapports fraternels de l'Eglise avec d'autres Eglises. — L'Alliance des Eglises libres de langue française. — Les résolutions du Synode.

Activité intérieure de l'Eglise. — Diverses liturgies. — Le point de vue de la Commission synodale.

Les nouvelles chapelles. — Leur importance pratique. — L'Eglise de Lussy.

Décès de Fréd. Troyon et de L. Bridel, — du pasteur Scholl et de L. Germond père.

Coup d'œil sur les vingt et une premières années de l'existence de l'Eglise. — Les leçons du passé.

Chapitre II. LA COMMISSION D'ÉVANGÉLISATION. 98

Progrès et encouragements. — Nouveaux postes. — Procès intenté à l'évangéliste de Bulle (Fribourg).

Un essai de *mission intérieure.*

Décès de M. Porta, évangéliste à Romainmôtier ; de Henri Euler.

Chapitre III. LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE. 102

Essor encourageant de la Faculté. — Augmentation dans le nombre des étudiants. — Les Français et les Espagnols. — Services rendus par la Faculté au règne de Dieu en général.

Le professeur Clément et l'institution des *concours.*

Décision de la Commission des études relativement aux thèses présentées par les étudiants. — L'esprit de l'enseignement des professeurs. — La science. — La place de l'Ecriture sainte dans l'enseignement théologique. — Autorité et liberté. — Convictions ecclésiastiques.

Professeurs malades. — Suppléants. — Démission de M. le professeur Vulliemin. — Nomination de M. *C.-O. Viguet* comme professeur.

Un projet d'extension de l'Ecole préparatoire. — Décision du Synode : le *statu quo.* — Enseignement et professeurs.

La classe intermédiaire entre l'Ecole préparatoire et la Faculté : *Classe d'introduction à la théologie.* — Les avantages de cette institution.

La séance d'ouverture des cours transférée du local des cours dans la chapelle des Terreaux. — Nombreuse assistance. — M. Astié, professeur ordinaire. — La chaire de philosophie. — Les discours de M. Chappuis en 1863 et en 1868.

Construction d'un bâtiment à l'usage de la Faculté de théologie. — L'inauguration du bâtiment du Maupas.

La bibliothèque de la Faculté. — Son développpement graduel. — Le premier catalogue.

Etablissement d'une caisse spéciale pour les études.

Les écoles primaires. — Une nouvelle école à Yverdon. (Eglise de l'Oratoire.)

TROISIÈME PÉRIODE

L'Eglise libre dans le champ de la mission.

(1869-1883.)

Chapitre I. La mission de l'Eglise libre chez les païens. 127

La Commission d'évangélisation et l'œuvre des missions en 1847. — Le pasteur Samuel Thomas et sa proposition au Synode de 1854. — Décision du Synode de 1857. — Conséquences pratiques de cette décision. — L'œuvre des missions recommandée aux Eglises. — Le rapport du pasteur J. Centurier au Synode de 1860. — Elèves missionnaires admis dans la Faculté de théologie. — Paul Berthoud.

Le Synode de 1869 et la demande de MM. *Ernest Creux* et *Paul Berthoud* relative à une mission à entreprendre par l'Eglise libre. — Le Synode extraordinaire de Sainte-Croix. — Rapport de la Commission chargée d'examiner la demande de MM. Creux et Berthoud. — Majorité et minorité. — Le Synode nomme une *Commission des missions.*

La préparation à l'œuvre. — Proposition d'envoyer MM. Creux et Berthoud au Lessouto pour s'y préparer à une œuvre missionnaire. — Déception des partisans de la fondation immédiate d'une mission. — Moment critique : la guerre franco-allemande. — M. Berthoud en Ecosse. — M. Creux, infirmier volontaire à Sedan. — Son séjour en Allemagne auprès des prisonniers français.

Conférences sur l'œuvre des missions. — MM. Creux et Berthoud mis au service de la Mission du Lessouto. — Arrangement conclu avec le Comité des Missions de Paris. — Consécration des missionnaires. — Leur départ pour l'Afrique.

Le *Bulletin missionnaire.* — Fort tirage dès le début. — Son but.

Voyage d'exploration au Transvaal. — Le champ de travail de la Mission vaudoise dans le sud de l'Afrique. — Les Spelonken. — La première station missionnaire. — 1875. — *Valdézia.*

Grandes difficultés. — MM. Creux et Berthoud emprisonnés à Marabastad. — Libérés sous caution. — Conditions mises par le gouvernement du Transvaal à la fondation d'une mission.

Développement de l'œuvre : les Magwamba. — Les catéchistes indigènes.

Les événements au Transvaal. — Défaite des Boers. — Annexion du Transvaal à l'Empire britannique. — 1877.

L'intérêt chrétien pour les missions. — Epreuves des missionnaires. — Mort de Mme Berthoud. — Maladie de M. Berthoud. — Il donne sa démission. — Son retour en Suisse. — Départ de M. Henri Berthoud pour l'Afrique.

La nouvelle station de *Waterfall.*

1880. — Projet d'une association à établir sur le terrain de la mission entre les Eglises sœurs de Vaud, Neuchâtel et Genève. — Réunion officieuse de délégués des trois Eglises. — Action de M. Eug. Bachelin. — Rapport de la Commission des missions et approbation du Synode.

Le Synode de Corcelles (Neuchâtel) et la question de l'union pour l'œuvre des missions. — Le traité d'association. — La nouvelle Commission des missions.

1883. — Un pas important. — La *Mission des Eglises libres de la Suisse romande.* — Texte du traité d'association. — Le *Conseil* de la Mission romande.

La station d'*Elim* (Waterfall) et ses annexes. — Les champs de diamants et leur influence sur les indigènes.

Soulèvement des Boers contre l'autorité anglaise (1880) et proclamation de la république à Heidelberg. — M. H. Berthoud arrêté dans son voyage. — La paix et la convention conclue entre les Boers et le gouvernement anglais ; son influence sur la situation future des indigènes.

M. Henri Berthoud à Valdézia-Klipfontein. — Zèle des jeunes chrétiens magouamba. — Leurs voyages d'exploration à Schoshong et à Delagoa-Bay. — Le chef Magoude.

Aides-missionnaires, artisans ou agriculteurs. — M. et Mme *H. Mingard.* — M. *Auguste Jaques,* missionnaire. — Consécration. — Départ pour l'Afrique.

La fête missionnaire de Sainte-Croix, en 1882. — La première, en 1881, à Nyon. — Fête de Payerne (1883). — Etat de la mission à cette date, en Afrique et en Europe.

Chapitre II. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'EGLISE. . . 161

Quelques chiffres. — Une question de morale et de pratique évangélique. — La position et la tâche de l'Eglise. — Un mot de Vinet.

Nouvelles chapelles. — Développement de la vie spirituelle au sein des Eglises. — Nécessité d'un réveil de la foi. — Insistance du Synode. — Le rapport de M. L. Monastier. — Comparaison avec le

passé. — Les Eglises mises au courant du mouvement religieux provoqué en Angleterre par MM. Moody et Sankey. — Conférence de M. le pasteur Buscarlet. — L'Alliance universelle des Eglises réformées presbytériennes. — L'Alliance des Eglises libres ou indépendantes.

L'Eglise libre et la jeunesse. — Directions données par la Commission synodale. — Le *ministère itinérant.*

Les deux Eglises d'Yverdon. — 1870. — Un projet de fusion. — Le Synode extraordinaire de 1871. — Proposition de MM. Louis Centurier et Ad. Mayor. — La fusion accomplie. — Le résidu de l'Oratoire. — Sa dissolution postérieure.

La fusion de l'Eglise de La Tour-de-Peilz avec l'Eglise de Vevey.

Le poste d'évangélisation de *Bienne* se constitue en Eglise. — Elle est admise dans le faisceau des Eglises vaudoises en 1882.

Une proposition de M. L. Burnier et la célébration du 25e anniversaire de la fondation de l'Eglise libre (1872). — La circulaire de la Commission synodale. — Empressement des Eglises à répondre à cette invitation. — La brochure de M. le pasteur J. Centurier.

Les écoles primaires placées dès 1869 sous la surveillance de la Commission synodale. — Idée de la fondation d'une Ecole normale pour instituteurs. — Décision du Synode. — Fermeture de l'école primaire de l'Oratoire, à Yverdon.

Les morts. — Décès du professeur Chappuis. — De L. Burnier. — D'Adolphe Bauty. — De François Dumont. — Autres décès dans cette période.

Chapitre III. La Commission d'évangélisation. 187

Etat de l'œuvre en 1870. — Le travail au milieu des soldats français internés. — Développement de l'œuvre. — Le Jura bernois. — Evian. — Inauguration d'une chapelle. — Thonon. — Bulle. — Le dépôt de Bibles à Fribourg et le colportage. — Les bains de Weissenbourg. — Romenay (Saône-et-Loire).

La Tour-de-Trême (Fribourg). — Agitation.

Les soldats français internés en Suisse visités par les soins de la Commission d'évangélisation. — Elle fait visiter en France deux départements par des pasteurs de l'Eglise libre. — Ils sont bien accueillis.

Evangélisation itinérante. — Postes d'évangélisation et Eglises.

Chapitre IV. La Faculté de théologie 197

Développement graduel et normal. — Modifications de détail. — La Classe d'introduction. — Idée d'une fusion avec l'auditoire de théologie. — La fusion accomplie et la *première année de théologie.* — Modificationdu cycle des études.

L'Ecole préparatoire. — Existence compromise ; pénurie d'élèves. — Maladie du directeur.

1877. Des délégués des Facultés libres de Neuchâtel et de Genève assistent pour la première fois à la séance d'ouverture des cours. — La Faculté libre sera également représentée à Genève et à Neuchâtel.

Décès et démissions. — Encore M. S. Chappuis. — Nomination de M. *Fréd. Rambert* comme professeur. — Démission de M. Clément. — M. *Ch. Porret* nommé professeur. — Démission de M. Berdez. — M. *Ed. Terrisse* nommé professeur. — Il tombe malade ; son suppléant M. Mellmann. — Décès de M. Terrisse. — Il est remplacé provisoirement par M. J.-J. Faure, puis par M. le Dr Lucien Gautier. — M. *L. Gautier* nommé professeur. — Décès de M. L. Vulliemin. — De M. Fréd. Rambert. — M. *Jules Bovon* nommé professeur. — Maladie et décès de M. Viguet. — Son suppléant M. H. Lecoultre.

Décès de M. le Dr Huc-Mazelet, membre de la Commission des études. — De M. Constantin Mercier, secrétaire de la Commission. — De M. le pasteur Alexis Reymond.

Apparition du christianisme dit *libéral*. — Inquiétude de quelques membres de l'Eglise libre à l'égard des étudiants de la Faculté. — Réponse de la Commission des études et des professeurs. — La session annuelle de la Société pastorale suisse et le discours de M. le professeur Astié. — Emotion produite par ce discours. — La brochure *La Bible et le libéralisme*. — Le Synode de 1873 et la proposition de M. le pasteur Cordey relative à la théologie indépendante. — Décision du Synode. — Les brochures anonymes et l'accusation de rationalisme dirigée contre l'Eglise libre. — Agitation produite par ces écrits dans le sein de l'Eglise. — Position difficile de la Commission des études.

Le Synode d'Aigle (1876). — La proposition de MM. Sautter et van Berchem. — Craintes exprimées et enquête réclamée. — Déclaration étendue et formelle du Conseil des professeurs. — Discours de M. Astié sur sa position personnelle dans les questions débattues. — La discussion, la proposition de MM. J. Favre et Armand Vautier, la décision du Synode.

Appel de la Commission des études à la confiance dans l'enseignement de la Faculté. — 1876. La séance de rentrée de la Faculté et le discours de M. Astié sur l'Eglise libre. — Le discours de M. le pasteur Perrelet. — Nouvelles accusations de libéralisme dirigées contre l'Eglise libre. — La brochure *De l'affaiblissement de l'autorité de la sainte Ecriture*.

Les questions ecclésiastiques. — La polémique soulevée par l'entrée de M. le pasteur Bersier, de Paris, dans l'Eglise réformée de France. — Influence de cette démarche sur quelques jeunes pasteurs du canton de Vaud. — Le discours de M. le professeur Rambert à l'ouverture des cours (1877). — Les circulaires de la Commission synodale. — Un discours de M. Astié sur le même sujet.

La bibliothèque de la Faculté. — Legs de M. le professeur Chappuis. — Nécessité d'agrandir le local. — Legs de M. de Rumine. —

M. Ernest Chavannes nommé bibliothécaire. — Accroissement considérable du nombre des volumes composant la bibliothèque.

Les écoles primaires placées sous la surveillance de la Commission synodale.

QUATRIÈME PÉRIODE

La vie dans la liberté : périls et délivrances.

(1884-1897.)

Chapitre I. La Faculté de théologie 235

M. *H. Lecoultre* nommé professeur. — Son installation. — L'Ecole préparatoire en 1886. — Décès de M. Favrod-Coune. — Ce qu'il avait été pour l'Ecole. — Suppléance de M. *J.-J. Faure.* — Décisions de la Commission des études relativement à l'Ecole. — Décès de M. Faure. — M. *Ch. Bieler* nommé directeur. — Petit nombre des élèves. — Préoccupations de la Commission des études. — Démission de M. Bieler. — Transformation de l'Ecole. — Elèves placés à Aubonne, chez M. le pasteur A. Laufer. — L'Ecole, maintenue en principe, se ferme en 1893.

La bibliothèque de la Faculté. — Dons généreux. — Les manuscrits de Vinet, venus de divers côtés. — Le catalogue, son impression désirée ; les obstacles. — Legs de Mme Jay. — Discussions en Synode. — Crédit voté. — Démission du bibliothécaire, M. E. Chavannes. — M. Ch. Cuénod, M. A. Imer, puis M. Ch. Monastier nommés bibliothécaires. — Décès de M. Chavannes.

Le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du bâtiment de la Faculté. — Le 10 octobre 1889.

Maladie de M. Lecoultre. — M. le Dr *A. L. Herminjard*, suppléant. — Démission de M. Lecoultre. — Son décès à Leysin. — M. *A. Bernus* nommé professeur. — Son installation. — Allocution de M. Astié.

Les questions dogmatiques en 1891. — Nouvelles préoccupations au sujet de l'enseignement de M. le professeur Astié. — La déclaration de la Commission synodale. — Gravité de la situation. — Les décisions de la Commission des études. — Position prise par M Astié. — La Commission synodale décide la suppression de la séance d'ouverture des cours. — Motifs de cette suppression. — La circulaire de la Commission synodale. — M. Astié fait imprimer le discours qu'il aurait prononcé à la rentrée de la Faculté.

Le Synode de Morges en 1892. — Les anxiétés de beaucoup. — Les rapports des Commissions synodale et des études. — Les thèses de Chexbres et les explications de M. Astié. — Vivacité du débat. — La décision du Synode. — Le calme se rétablit dans l'Eglise et dans la Faculté.

Maladie de M. Astié. — Son décès en 1894. — M. *Philippe Bridel* nommé professeur. — Son installation.

Opportunité de plaider la cause des études théologiques. — Appels à la confiance adressés à l'Eglise par la Commission des études. — Les devoirs de l'Eglise vis-à-vis de la Faculté et des professeurs. — Témoignages rendus de divers côtés à l'enseignement donné dans la Faculté.

Décès de M. le ministre Théodore Rivier-Dapples, secrétaire de la Commission des études. — M. Ch. Marguerat successeur. — Décès de M. le pasteur Jules Reymond, membre de la Commission. — De M. le pasteur Alfred Laufer. — L'importance et l'étendue de la tâche imposée aux professeurs de la Faculté.

Le 8 octobre 1896. — Nombre des étudiants. — Discours de M. le professeur Bridel. — Démission de M. le professeur Gautier.

Chapitre II. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'EGLISE. . . 268

L'Eglise de *Cormoret-Courtelary* se joint au faisceau des Eglises libres du canton de Vaud, 1890. — Il en est de même de l'Eglise de *Sonvillier-Saint-Imier-Villeret* (1895). — Modifications constitutionnelles. — La Commission constitutionnelle et son rapport. — Discussion en Synode. — Nouveau règlement pour la nomination des pasteurs. — La valeur relative des constitutions et des règlements. — Opposition de l'Eglise de Duillier-Trélex. — Discussion au Synode de 1888 et nouvel examen du règlement. — La question du droit de vote accordé aux femmes. — Proposition de M. Sautter. — Le règlement actuel pour la nomination des pasteurs.

La question de la diminution du nombre des membres du Synode. — Proposition de l'Eglise d'Ormont-dessus. — Commission. — Son rapport. — Décision du Synode. — Modification de l'article 14 de la Constitution. — Proposition des délégués des Eglises adoptée par le Synode de 1893.

Série de réunions d'appel préparées par les Commissions synodale et d'évangélisation. — Organisation de cours bibliques en vue des anciens des Eglises. — Vœu du Colloque de Cormoret. — Réalisation de ce vœu : Yverdon, Lausanne.

Les relations de l'Eglise libre avec des Eglises sœurs en Suisse et à l'étranger. — Les Eglises de Belgique ; leurs épreuves en 1886 et l'intérêt qu'elles excitent dans l'Eglise libre. — Intérêt de l'Eglise pour diverses œuvres chrétiennes et en particulier pour la liberté religieuse. — Participation au jubilé morave de 1882. — Le 400e anniversaire de la naissance des réformateurs Luther et Zwingli. — Le 1er août 1891, 600e anniversaire de la fondation de la Confédération suisse. — Circulaire de la Commission synodale. — La participation des Eglises à cette fête patriotique.

Les leçons de la statistique. — Nouvelles chapelles avec presbytères. — Inquiétudes sur la situation générale de l'Eglise. — Opinion de la Commission synodale. — Difficultés de la situation. — Causes diverses. — Inspection générale des Eglises. Circulaire et rapport de la Commission synodale. — Les visites fraternelles.

L'état des esprits après le Synode de Morges de 1892. — Le péril conjuré. — Tentatives extérieures pour restreindre l'action et l'influence de l'Eglise libre. — Pas de découragement. — La tâche actuelle de l'Eglise. — Le véritable individualisme chrétien.

Décès du pasteur L. Germond fils. — Du pasteur Louis Monastier. — De Th. Carrard. — De H. Rapin. — Du pasteur J. Centurier. — De J. Comte, évangéliste.

Décès des anciens G. Bridel et L. De Rameru.

Le cinquantenaire de l'Eglise libre. La date choisie : 12 mars 1847. — Le rapport de la Commission synodale en 1895. — L'esprit dans lequel cet anniversaire doit être célébré. — Une scène touchante. — Décisions du Synode de 1896 relatives à la célébration du cinquantenaire. — M. Ph. Bridel, prédicateur désigné pour 1897. — Son allocution au Synode.

Proposition de reviser le recueil de *Psaumes et cantiques*. — Discussion en Synode (1896). — Commission de revision. — Ses circulaires.

Chapitre III. La Commission d'évangélisation 301

Caractères de l'œuvre de l'évangélisation. — Stabilité du fond, variété des formes. — Les postes existant en 1884. — Comment certains postes deviennent des Eglises. — Le poste de Yens. — Troubles à Ballens. — L'évangéliste, M. Fréd. Choux. — Tramelan.

Les stations de bains et les stations d'été en Suisse.

Les postes de la Savoie et de la France.

L'*évangélisation itinérante*. — Nombreux encouragements. — Œuvre confiée à M. le pasteur G. Tophel. — Les réunions en plein air. — Les conférences d'évangélistes. — L'œuvre de la Commission et les œuvres similaires : mission intérieure, tempérance.

Les résultats du travail de la Commission. — La certitude de la victoire.

Décès de Ch. Chatelanat-Escher. — De François Naef.

La Commission des études et l'Ecole normale de Peseux (Neuchâtel). — Proposition de MM. W. Barbey et Paroz. — La question devant le Synode de 1890. — Commission spéciale. — Son rapport en 1891. — Proposition de MM. Dupraz et Bovon. — Décision du Synode. — Fondation d'une caisse scolaire. — Le nombre des membres de la Commission d'évangélisation porté à sept. — Difficultés du début. — Réorganisation de l'Ecole de Peseux. — M. Amy Roch, directeur.

Chapitre IV. La Mission romande 318

Le premier rapport du *Conseil de la Mission romande*, 1884. — Le règlement administratif provisoire. — Les ouvriers en Afrique. — La comptabilité. — La représentation de l'Eglise libre de Neuchâtel. — M. Paul Leresche, secrétaire du Conseil.

Le Conseil de la Mission en 1888. — 1894. Proposition de MM. J. Laufer, H. Murisier et J. Cart relative à une revision du traité d'association des Eglises libres de la Suisse romande. — Le nouveau traité et la décision du Synode de 1895.

Position faite à la Commission des missions. — Son activité en vue de réunions ou de conférences missionnaires.

Les stations missionnaires en 1883. — La nouvelle station de *Shilouvane*. — Le pays de Magoud. — Voyage de MM. H. Berthoud et Eug. Thomas. — Voyage de M. et de Mme P. Berthoud au Littoral : *Lourenço Marques* ; *Rikatla*. — M. *Grandjean*, missionnaire.

Influence de la découverte des mines d'or aux Spelonken sur l'œuvre missionnaire. — La loi plakkerswet et ses conséquences immédiates et futures.

Voyage de MM. Grandjean, H. Berthoud et Schlæfli à Antioka. — Le pays de Khossa. — Une nouvelle station à *Antioka*.

Etat de l'œuvre parmi les Gouamba, 1891. — La tendance de ces derniers à retourner dans le pays de leurs pères.

Le chef Goungounyane se montre disposé à recevoir des missionnaires. — Bon accueil qu'il fait à M. H. Berthoud. — Mandlakazi, capitale du royaume de Gaza. — Le Dr Liengme, médecin-missionnaire. — Voyages et enquête. — Discussion au Synode de 1894. — Divergences de vues. — Décision suspendue. — Station provisoire à *Mandlakazi*.

Craintes de guerre au Transvaal entre les Boers et le chef Makhatou. — 1894, la guerre éclate. — Ses causes diverses. — La part qu'y prennent forcément les chrétiens indigènes. — Terminée, elle recommence en 1895. — Le chef Makoupa. — Sa mort et la soumission de sa tribu aux Boers.

La guerre au Littoral de Delagoa, 1894. — Le chef Mahazoule. — Situation critique de l'Eglise de Lourenço Marques. — Abandon de la station de Rikatla. — Elle est incendiée. — L'armée portugaise et les guerriers de Mahazoule. — Intervention du missionnaire Junod auprès de ce dernier. — Goungounyane et les Portugais. — La guerre dans le Gaza. — Prise de Mandlakazi par les Portugais ; ils incendient le village chrétien. — Fuite de Goungounyane.

Les missionnaires menacés d'être expulsés du Littoral par le gouvernement de Lisbonne. — Démarches du Conseil de la Mission à Berne. — Dépêche du gouvernement de Lisbonne. — Le cas du Dr Liengme. — Lettre du missionnaire Loze. — Goungounyane, prisonnier des Portugais.

MM. P. de Coulon et P. Berthoud à Lisbonne. — Leur entrevue avec le ministre des affaires étrangères et le commissaire royal à Lourenço Marques. — Dispositions meilleures en faveur de la Mission romande. — Coup d'œil rétrospectif. — M. Loze forcé de quitter le Tembé. — Il lui est permis d'y retourner.

Le *Dzombo*. — Voyage du missionnaire *Rosset* et fondation d'une

station. — Lieu de refuge pour les chrétiens gouamba obligés de quitter le Transvaal.

Progrès spirituels dans les stations du Transvaal, du Tembé, au Littoral. — Prospérité de l'Eglise de Lourenço Marques. — Nombreux départs de missionnaires en 1896. — Les adieux à Morges et à Neuchâtel.

Décès de Paul Leresche. — Remplacé comme secrétaire par M. le missionnaire Grandjean.

Les fêtes missionnaires : Bex, Vevey, Genève, Yverdon, Château-d'Œx, Missy, Echallens, Morges, La Vallée, Corsier, Oron, La Sarraz, Ollon.

Etat actuel de l'œuvre missionnaire. — Fondation d'une station à *Prétoria*. — Annexe de *Johannesburg*.

Activité littéraire des ouvriers de la Mission romande. — Le shigouamba. — Impressions de livres. — Le *Buku*. — Traduction des livres de la Bible en gouamba. — Préparation d'un dictionnaire linguistique. — Dialectes divers. — Une double littérature. — Grammaire ronga de M. Junod.

Le *Bulletin missionnaire* en 1896. — Le *musée missionnaire* à Lausanne.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

APPENDICE

Les finances de l'Eglise libre.

(1847-1897.)

Chapitre I. LA CAISSE CENTRALE 363

La position financière des pasteurs démissionnaires au lendemain du 12 novembre 1845. — La Caisse fondée en leur faveur. — Dons généreux.

Projet d'une caisse à établir pour l'Eglise libre. — Un article de la Constitution.

Le premier Synode et la première Commission des finances. — La Caisse centrale. — Le premier budget. — Taux du traitement des pasteurs. — Les premières années. — L'esprit de sacrifice. — Une lettre adressée à la Commission des finances en 1850.

Le délégué de la Commission des finances auprès des Eglises. — Succès de cette mesure. — Sentiments de la Commission des finances. — La décision du Synode de 1868 : *L'Eglise ne fera pas de dettes.* — Une œuvre de foi. — Les années difficiles et les déficits. — Les économies proposées : réduction du traitement des pasteurs, diminution du nombre des pasteurs. — Embarras de la Commission des finances. — Délivrances. — 1894. Discussion importante au sein du Synode.

Augmentation progressive du traitement des pasteurs. — L'offre généreuse de M. G. Jayet. — Legs fait à la Caisse centrale.

La Caisse de retraite des pasteurs et celle des subsides aux veuves et aux orphelins des pasteurs. — Proposition de M. Golay, d'Echallens, au Synode de 1860. — La décision prise. — Triste situation de la caisse des veuves. — Situation semblable de la caisse de retraite. — Amélioration dès 1889. — Fusion de la caisse des veuves avec l'ancienne caisse des veuves des pasteurs du canton de Vaud.

La question des *biens d'Eglise*. — Commission spéciale. M. Lucien Vallotton, de Vallorbe, rapporteur. — Discussion en Synode, 1860. — Ajournement sans terme. — Une brochure de M. Louis Vautier. — Reprise de la question en 1865. — Les déclarations du Synode. — Vingt ans plus tard. — Chapelles et sociétés immobilières. — Le Code fédéral des obligations. — Le Synode de 1885 et ses résolutions. — Une commission spéciale, dite des *biens d'Eglise*.

Les deux premiers secrétaires de la Commission des finances : MM. Calame-Odin et Louis Carrard.

Chapitre II. La caisse de la Commission d'évangélisation 388

Les premières années. — Les recettes les plus faibles et les plus élevées. — Les allocations de la Caisse centrale. — Les ventes en faveur de la caisse de l'évangélisation. — Le traitement des évangélistes.

La *caisse scolaire*. — Budget de la Commission pour 1897. — L'ensemble des recettes de la Commission de 1847 à 1895.

Chapitre III. La caisse de la Commission des études . . 390

La création de cette caisse, 1861, — Jours prospères et heures difficiles. — Le maximum des recettes en 1896. — La caisse des *subsides*. — La caisse des *concours*.

Chapitre IV. La caisse de la Commission des missions . 391

Première circulaire de la Commission. — Chiffre des recettes en faveur de la Mission romande, en 1882 et 1896.

Epilogue 393

Liste des Eglises et de leurs pasteurs de 1847 à 1897 . 403





